665169, Seine : octobre 1935

DÉPARTEMENT
de la Seine

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

(Modèle n° 8)

EXÉCUTION DES LOIS DES 2 AOUT 1875, 9 DÉCEMBRE 1884, 29 JUILLET 1913, 31 MARS 1914, 30 DÉCEMBRE 1928 ET 10 AOUT 1929

Procès-verbal des opérations du collège électoral réuni le 20 Octobre 19 35 ,
à Paris , *pour élire* 10 *sénateurs.*

L'an mil neuf cent trente cinq , le vingt du mois d' Octobre
nous [1] Frémicourt Charles, Président
du tribunal de première instance de la Seine , nous sommes
rendu dans la salle de Saint Jean à l'Hôtel de Ville
local désigné pour la réunion du collège électoral du département de la Seine
convoqué en vertu du décret du 28 Août 1935
à l'effet d'élire dix sénateurs.

(1) Nom et prénoms du président du collège. — Président *ou* vice-président *ou* juge le plus ancien.

Les portes de la salle ont été ouvertes à huit heures, heure légale, et les électeurs ont été immédiatement introduits.

Nous avons alors appelé à siéger au bureau, comme étant les deux plus âgés et les deux plus jeunes des électeurs présents, sachant lire et écrire :

M. Joenin (Paul Joseph), né le 1er février 1852
M. Taucourt (Alexandre Adolphe), né le 14 mai 1856
M. Richard (Louis Paul), né le 2 mars 1911
M. Hamon (René Louis Joseph), né le 28 Septembre 1910

Le bureau, ainsi constitué, a choisi pour secrétaire M. Chardavoine
(Jean), électeur.

Les pièces suivantes ont été déposées sur le bureau :

1° Le texte de la loi organique du 2 août 1875, sur les élections des sénateurs modifiée par les lois des 9 décembre 1884, 1er février 1898, 31 mars 1914, 30 décembre 1928 et 10 août 1929 ;

2° Le texte de la loi du 9 décembre 1884, portant modification aux lois sur l'organisation du Sénat et les élections des sénateurs modifiée et complétée par les lois des 17 décembre 1908, 17 octobre 1919 (art. 9) et 7 juillet 1929 ;

3° Le règlement d'administration publique du 16 juin 1929, modifié par le décret du 24 mai 1934, fixant le mode de payement de l'indemnité de déplacement et de séjour allouée aux électeurs sénatoriaux, ainsi qu'un exemplaire du tableau des distances ;

4° Le texte du décret de convocation ci-dessus visé ;

5° Le texte des décrets organique et réglementaire du 2 février 1852 ;

6° Le texte de la loi du 29 juillet 1913, ayant pour objet d'assurer le secret et la liberté du vote, ainsi que la sincérité des opérations électorales modifiée par la loi du 31 mars 1914 ;

7° Les instructions ministérielles sur la tenue de l'assemblée électorale ;

8° Le tableau indiquant les résultats de l'élection des délégués et des suppléants dressé en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875 ;

9° La liste des électeurs sénatoriaux par ordre alphabétique, dressée en exécution de l'article 9 de la même loi.

P. S. 2340 E

Le bureau a ensuite réparti les électeurs, par ordre alphabétique, en dix sections de vote, de la manière suivante[1]:

(1) Ce paragraphe devra être supprimé si le collège ne comprend pas au moins 200 électeurs.

1re Section,	de la lettre	A	à la lettre	BLA	— 125 électeurs.
2e Section,	—	BLE	—	CHARR	— 125 —
3e Section,	—	CHART	—	DER	— 126 —
4e Section,	—	DES	—	GARC	— 126 —
5e Section,	—	GARR	—	IR	— 124 —
6e Section,	—	IS	—	LERI	— 126 —
7e Section,	—	LERO	—	MICA	— 125 —
8e Section,	—	MICH	—	POIG	— 125 —
9e Section,	—	POIN	—	SALL	— 125 —
10e Section,	—	SALZ	—	W	— 125 —

Des tables ont été installées dans la salle du vote pour chacune des sections.

Le bureau du collège a désigné comme présidents et scrutateurs[2] de ces sections les électeurs dont les noms suivent:

(2) Si plusieurs candidats ou plusieurs listes sont en présence, il leur est permis de désigner respectivement les scrutateurs, lesquels doivent être répartis également autant que possible par chaque table de dépouillement. Dans ce cas, les noms des électeurs proposés sont remis au président *une heure avant la clôture du scrutin pour que la liste des scrutateurs par section puisse être établie avant le début du dépouillement.*

(3) Indiquer les noms et prénoms des présidents et scrutateurs.

1re Section....
- *Président*..... | M.[3] Remund Just Edmond
- *Scrutateurs*.....
  - M. Lebois François
  - M. Belleux Maurice Armand Justin
  - M. Billault Roger Edmond
  - M. Guy Maurice

2e Section....
- *Président*..... | M. Badailly Georges
- *Scrutateurs*.....
  - M. Colin Marie
  - M. Soupé Hilaire
  - M. Raguet Léon
  - M. Hallot Jules

3e Section....
- *Président*..... | M. Boulangeat Etienne
- *Scrutateurs*.....
  - M. Isaac François
  - M. Sigogne Maurice
  - M. Cosencino Roger
  - M. Garreaud Jean

4e Section....
- *Président*..... | M. Rivasseau Jules
- *Scrutateurs*.....
  - M. Perrin Louis
  - M. Dubois Emile
  - M. Charret Charles
  - M. Lapelletrie Lucien

5e Section....
- *Président*..... | M. Fillon Edouard
- *Scrutateurs*.....
  - M. Duval René
  - M. Joyen Charles
  - M. Ber Helman
  - M. Boyer Emile

6e Section	*Président*	M.	Joyeux Alexandre
	Scrutateurs	M.	Raguet François Joseph
		M.	Gosseïs Alexandre
		M.	Mériaux Oscar
		M.	Blois Jules Moïse
7e Section	*Président*	M.	Fourès Louis
	Scrutateurs	M.	Deflandre Edmond
		M.	Berthier René
		M.	Brun Raoul
		M.	Brunerye Fernand
8e Section	*Président*	M.	Mourey Alfred
	Scrutateurs	M.	Singer Gengelo
		M.	Méret Louis
		M.	Giraud Marcel
		M.	Croquesel Henri
9e Section	*Président*	M.	Cabries Joseph Benjamin
	Scrutateurs	M.	Pelletier Théophile
		M.	Chastrusse Ferdinand
		M.	Mercier Louis
		M.	Etienne Jacques
10e Section	*Président*	M.	Poistard Eugène
	Scrutateurs	M.	Pariot Louis
		M.	Welch Paul
		M.	Abbot Paul
		M.	Lyonnet Jean

Le président du collège, après avoir rappelé que le nomber des sénateurs à élire est de dix, a déclaré le scrutin ouvert.

Les électeurs se sont rendus, suivant l'ordre alphabétique de leurs noms, aux sections de vote qui leur étaient respectivement assignées.

Le président de chacune des sections avait préalablement ouvert la boîte de scrutin, munie de deux serrures dissemblables, et, après avoir constaté, en présence des électeurs, qu'elle ne renfermait aucun bulletin ni enveloppe, il avait remis une des clefs au plus âgé des scrutateurs et gardé l'autre.

Chacun des électeurs, après avoir fait constater son identité, a pris lui-même une enveloppe. Sans quitter la salle du scrutin, il s'est rendu isolément dans la partie de la salle aménagée pour le soustraire aux regards et a mis son bulletin sous l'enveloppe ; il a fait ensuite reconnaître au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe; le président l'a reconnu sans toucher l'enveloppe que l'électeur a introduite lui-même dans l'urne.

Un des scrutateurs a constaté le vote de l'électeur sur la lettre de convocation que celui-ci lui a remise, soit au moyen d'une signature, soit au moyen de la déchirure d'un des coins de la lettre[1].

Deux autres scrutateurs ont tenu les listes d'émargement qui avaient été mises, en double, à la disposition des bureaux de sections.

Les bureaux de sections n'ont admis à prendre part au scrutin que les électeurs portés sur la liste ; lorsqu'un suppléant qui n'était pas personnellement inscrit s'est présenté,

(1) La constatation des votes pour les délégués ou les suppléants, les conseillers généraux et les conseillers d'arrondissement doit toujours avoir lieu par une signature apposée au recto de la lettre de convocation.

ils en ont référé au bureau du collège, qui a décidé s'il devait être admis aux lieu et place du délégué. Le nom du suppléant a, dans ce cas, été ajouté sur la liste en regard du nom du délégué, avec mention de la décision du bureau.

Trois membres au moins ont toujours été présents à chaque table de vote et au bureau du collège.

Le scrutin a été clos à onze heures et demie, heure légale.

Les membres des bureaux de sections, après avoir arrêté les listes d'émargement et y avoir constaté, en toutes lettres, le nombre des votants, les ont remises, avec les boîtes de scrutin, au bureau du collège électoral.

Ce bureau a ouvert les boîtes une à une et a compté : 1° les enveloppes et 2° les bulletins trouvés sans enveloppe, en comparant le nombre des enveloppes avec celui des émargements.

Cette vérification a donné les résultats suivants :

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargement.	NOMBRE d'enveloppes trouvées dans l'urne.	NOMBRE de bulletins trouvés sans enveloppe.	NOMBRE D'ENVELOPPES	
				en plus des émargements.	en moins des émargements.
1re Section	125	125	"	"	"
2e Section	124	123	1	"	"
3e Section	126	126	"	"	"
4e Section	126	126	"	"	"
5e Section	124	124	"	"	"
6e Section	126	126	"	"	"
7e Section	125	125	"	"	"
8e Section	124	124	"	"	"
9e Section	125	124	1	"	"
10e Section	124	123	1	"	"
Totaux	1249	1246	3	"	"

Les enveloppes contenues dans chaque boîte ont été ensuite remises aux bureaux de sections qui les avaient reçues; ils en ont opéré le dépouillement de la manière suivante :

A chaque table, un des scrutateurs a extrait le bulletin de chaque enveloppe et l'a passé déplié à un autre scrutateur; celui-ci l'a lu à haute voix. Deux autres scrutateurs ont inscrit simultanément les suffrages obtenus par les candidats sur des feuilles préparées à l'avance.

Les membres du bureau du collège et les présidents des sections ont surveillé l'opération sous les yeux des électeurs, les tables ayant été disposées de façon à ce que ceux-ci puissent circuler alentour.

Les enveloppes renfermant des bulletins blancs, les enveloppes sans bulletin, les enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante, les enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître, les enveloppes non réglementaires, les enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur, les enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature, les enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature, ainsi que les enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des listes ou des noms différents dont le total excède celui des sièges à pourvoir n'ont pas été comptées dans le résultat du dépouillement. Elles ont été réservées pour être soumises à la décision du bureau du collège.

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

| | NOMBRE D'ENVELOPPES trouvées dans les urnes. | NOMBRE DE BULLETINS trouvés sans enveloppe. | NOMBRE DES ENVELOPPES comptées dans le dépouillement. | NOMBRE DES ENVELOPPES réservées avec leurs bulletins à la décision du bureau du collège. | NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS A | | |

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

Ont obtenu (1)

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	EN LETTRES	EN CHIFFRES
M. Mounié	Huit cent un	801
M. Fleurot Paul	Sept cent trente	730
M. Sellier Henri	Sept cent vingt Sept	727
M. Steeg Théodore	Six cent quatre vingt Seize	696
M. Aurdy	Six cent Soixante et onze	671
M. Laval Pierre	Six cent quarante Sept	647
M. Morizet André	Six cent trente huit	638
M. Dackelet	Six cent trente huit	638
M. Cachin Marcel	Cinq cent quatre vingt dix	590
M. Clamamus	Cinq cent Soixante dix neuf	579
M. Pignnier	Cinq cent Soixante dix Sept	577
M. Fiancette Eugène	Cinq cent Soixante quinze	575
M. Paté Henry	Cinq cent cinquante cinq	555
M. Latour François	Cinq cent quarante trois	543
M. Grisoni	Quatre cent quatre vingt Seize	496
Pic	Quatre cent quatre vingt quatorze	494
Doussain	Quatre cent Soixante dix	470
Strauss Paul	Quatre cent Cinquante et un	451
Thévenin	quatre cent trente neuf	439
Rouquier	Trois cent quatre vingt dix huit	398
Lemarchand	Deux cent vingt neuf	229
Heller	Cent treize	113
Thibout	Quarante	40
Lesesne	Vingt - Sept	27
Marsais	Vingt. Deux	22
Dreux	Vingt. Deux	22
Perney	Dix. Sept	17
Calmels	Cinq	5
Daussel	Quatre	4
Quentin Maurice	Quatre	4
Billiet	Trois	3
Compan Brutus	Deux	2
Divers	Vingt	20
Bulletins nuls		0

(2) En indiquer la nature et les annexer contresignés.

(3) Formule à modifier si aucun des candidats n'obtient au premier tour le nombre de voix nécessaire pour être élu.

Si, au contraire, l'élection est terminée au premier tour, ce qui suit, jusqu'à la clôture du procès-verbal, devra être supprimé.

Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à quatorze heures, et qu'il serait procédé à un second tour de scrutin pour l'élection de deux sénateurs restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée, qui s'est séparée à 13 heures. 55

Le Président, *Les Membres du bureau,*

Le Secrétaire,

2e TOUR DE SCRUTIN

Le même jour, à quatorze heures, heure légale, l'assemblée des électeurs s'est réunie pour la suite des opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus (1).

(1) Si un ou plusieurs membres du bureau ou des sections avaient été remplacés, il en serait fait mention ici.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à seize heures, heure légale.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

Recensement des enveloppes et bulletins trouvés dans les urnes.

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargement.	NOMBRE d'enveloppes trouvées dans l'urne.	NOMBRE de bulletins trouvés sans enveloppe.	NOMBRE D'ENVELOPPES en plus des émargements,	NOMBRE D'ENVELOPPES en moins des émargements.
1re Section	124	124			
2e Section	124	124			
3e Section	123	123			
4e Section	126	126			
5e Section	122	122			
6e Section	126	126			
7e Section	123	123			
8e Section	124	123	1		
9e Section	125	125			
10e Section	125	125			
TOTAUX	1242	1241	1		

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

(2) En indiquer la nature et les annexer contresignés.

(3) Formule à modifier si aucun des candidats n'obtient au premier tour le nombre de voix nécessaire pour être élu.
Si, au contraire, l'élection est terminée au premier tour, ce qui suit, jusqu'à la clôture du procès-verbal, devra être supprimé.

M.M.[3] Mounié, Fleurot, Sallier, Steeg, Auray, Laval, Morizet et Bachelet ayant obtenu un nombre égal de voix au quart des électeurs inscrits et à la majorité absolue ont été proclamés sénateurs.

Le président du collège a fait alors brûler les bulletins non contestés et leurs enveloppes, après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

Observations, réclamations et décisions diverses du bureau.

Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à quatorze heures, et qu'il serait procédé à un second tour de scrutin pour l'élection de deux sénateurs restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée, qui s'est séparée à 13 heures. 55

Le Président, *Les Membres du bureau,*

Le Secrétaire,

2e TOUR DE SCRUTIN

Le même jour, à quatorze heures, heure légale, l'assemblée des électeurs s'est réunie pour la suite des opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus[1].

(1) Si un ou plusieurs membres du bureau ou des sections avaient été remplacés, il en serait fait mention ici.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à seize heures, heure légale.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

Recensement des enveloppes et bulletins trouvés dans les urnes.

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargement.	NOMBRE d'enveloppes trouvées dans l'urne.	NOMBRE de bulletins trouvés sans enveloppe.	NOMBRE D'ENVELOPPES en plus des émargements.	NOMBRE D'ENVELOPPES en moins des émargements.
1re Section	124	124			
2e Section	124	124			
3e Section	123	123			
4e Section	126	126			
5e Section	122	122			
6e Section	126	126			
7e Section	123	123			
8e Section	124	123	1		
9e Section	125	125			
10e Section	125	125			
TOTAUX	1242	1241	1		

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

| | NOMBRE D'ENVELOPPES trouvées dans les urnes. | NOMBRE DE BULLETINS trouvés sans enveloppe. | NOMBRE DES ENVELOPPES comptées dans le dépouillement. | NOMBRE DES ENVELOPPES réservées avec leurs bulletins à la décision du bureau du collège. | NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS A | | |

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE D'ENVELOPPES trouvées dans les urnes.	NOMBRE DE BULLETINS trouvés sans enveloppe.	NOMBRE DES ENVELOPPES comptées dans le dépouillement.	NOMBRE DES ENVELOPPES réservées avec leurs bulletins à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFR				
					M. Strauss	M. Henry Cate	M. Francette	M. Grisoni	M. Dic
1re Section	124		124				61	1	53
2e Section	124		124				62	2	53
3e Section	123		123		1	5	62	2	53
4e Section	126		126		1	3	69	2	59
5e Section	122		122			7	64	4	54
6e Section	126		126			4	51		38
7e Section	123		123			1	71	1	56
8e Section	123	1	123			3	55		51
9e Section	125		125		1	1	69	3	54
10e Section	125		125			4	54	3	45
TOTAUX	1241	1	1241		3	28	618	18	516

Recensement général fait par le bureau du collège après le jugement des bulletins et enveloppes réservés.

Nombre d'électeurs inscrits..... 1252

Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargement..... 1242

Nombre d'enveloppes trouvées dans les urnes..... 1241

Calcul de la majorité absolue.

Nombre de votants[1]..... 1241

A DÉDUIRE : enveloppes renfermant des bulletins blancs : enveloppes sans bulletin : enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante ; enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître : enveloppes non réglementaires : enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur : enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature ; enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature ; enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des listes ou des noms différents, dont le total excède celui des sièges à pourvoir ; enveloppes renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs[2]..... 4

RESTENT pour le chiffre des suffrages exprimés..... 1237

MAJORITÉ ABSOLUE[3]..... 619

(1) Si le nombre des enveloppes trouvées dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre des *votants* le plus petit nombre.

(2) Ces bulletins et enveloppes doivent être contresignés et annexés avec indication de la cause de leur annexion, de même que les bulletins trouvés sans enveloppe.

En vue du jugement des élections, les bulletins et enveloppes dont l'annexion est prescrite devront être annexés, les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins.

(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

Ont obtenu [1] :

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	EN LETTRES	EN CHIFFRES
M. Cachin Marcel	Six cent vingt	620
M. Biancette Eugène	Six cent dix huit	618
M. Clamamus	Cinq cent quatre vingt quatorze	594
M. Pic	Cinq cent Seize	516
M. Lauze	Quarante deux	42
M. Paté Henry	Vingt-huit	28
M. Grisoni	Dix huit	18
M. Lemarchand	Six	6
M. Heller	Quatre	4
M. Fouquier	Trois	3
M. Strauss	Trois	3
M. Calmels	Deux	2
M. Divers	Onze	11
M.		
M.		
M.		
Bulletins nuls		4

(2) En indiquer la nature et les annexer contresignés.

(3) Formule à modifier si aucun des candidats n'obtient au second tour le nombre de voix nécessaire pour être élu.

Si, au contraire, l'élection est terminée au second tour, ce qui suit, jusqu'à la clôture du procès-verbal, devra être supprimé.

M. Cachin Marcel

ayant obtenu un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits et à la majorité absolue a été proclamé sénateur .

Le président du collège a fait alors brûler les bulletins non contestés et leurs enveloppes après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

Observations, réclamations et décisions diverses du bureau.

Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à dix-huit heures, et qu'il serait procédé à un troisième tour de scrutin pour l'élection d'un sénateur restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée, qui s'est séparée à dix sept heures. quarante

Le Président, *Le Secrétaire,* *Les Membres du bureau,*

3e TOUR DE SCRUTIN

Le même jour, à dix-huit heures, heure légale, l'assemblée des électeurs s'est réunie pour terminer les opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus [1]

(1) Si un ou plusieurs des membres du bureau ou des sections avaient été remplacés il en serait fait mention ici.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à vingt heures, heure légale.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

Recensement des enveloppes et bulletins trouvés dans les urnes.

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargement.	NOMBRE d'enveloppes trouvées dans l'urne.	NOMBRE de bulletins trouvés sans enveloppe.	NOMBRE D'ENVELOPPES en plus des émargements.	NOMBRE D'ENVELOPPES en moins des émargements.
1re Section	125	125			
2e Section	124	124			
3e Section	126	126			
4e Section	126	126			
5e Section	124	124			
6e Section	124	123	1		
7e Section	124	124			
8e Section	124	124			
9e Section	125	125			
10e Section	125	125			
TOTAUX	1.247	1.246	1	-	-

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE D'ENVELOPPES trouvées dans les urnes.	NOMBRE DE BULLETINS trouvés sans enveloppe.	NOMBRE DES ENVELOPPES comptées dans le dépouillement.	NOMBRE DES ENVELOPPES réservées avec leurs bulletins à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS A									
					M. Fiancette	M. Clamamus	M. Grisoni	M. Laval	M. Heller	M. Rivet	M. Caluels	M. Lauge	M.	M.
1re Section	125		125		55	66	1				1			
2e Section	124		124		61	61								
3e Section	126		126		67	57								
4e Section	126		126		71	55								
5e Section	124		124		67	54	1	1						
6e Section	123	1	123		53	68			1			1		
7e Section	124		124		68	54	1			1				
8e Section	124		124		55	69								
9e Section	125		125		70	54								
10e Section	125		125		55	68								
TOTAUX	1246	1	1246		622	606	3	1	1	1	1	1		

Recensement général par le bureau du collège après le jugement des bulletins et enveloppes réservés.

Nombre d'électeurs inscrits..... 1.252

Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargement..... 1.247

Nombre d'enveloppes trouvées dans les urnes..... 1.246

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

Ont obtenu [1] :

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	EN LETTRES	EN CHIFFRES
M. Fiancette Eugène	six cent vingt deux	622
M. Clamamus	six cent six	606
M. Grisoni	trois	3
M. Divers	cinq	5
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
Bulletins nuls		10

(2) En indiquer la nature et les annexer contresignés.

(3) En cas d'égalité de suffrages au troisième tour, la préférence est déterminée par l'âge. — La formule devrait, en ce cas, être modifiée.

M [3] Fiancette

ayant obtenu la pluralité des voix a été proclamé sénateur .

Le président du collège électoral a fait alors brûler les bulletins non contestés et leurs enveloppes, après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

Réclamations, observations et décisions diverses du bureau.

Lecture a été donnée de la dernière partie du procès-verbal.

CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL.

L'opération terminée, le présent procès-verbal a été clos à ~~vingt et une~~ quaranto cinq heures, heure légale, après avoir été rédigé en double exemplaire.

Le bureau y a annexé :

Sous le n° 1, le tableau des résultats de l'élection des délégués, dressé en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875 ;

Sous le n° 2, la liste électorale dressée en exécution de l'article 9 de la même loi ;

Sous les n^{os} 3 à 12, les listes d'émargement en simple exemplaire, les doubles restant déposés, avec le duplicata du procès-verbal, au secrétariat de la préfecture ;

Sous les n^{os} 13 à 42, les feuilles de pointage :

Sous les n^{os} 43 à 61, les enveloppes et bulletins nuls ou douteux dont le détail suit :

Bulletins trouvés sans enveloppe	5
Enveloppes renfermant des bulletins blancs	9
Enveloppes sans bulletin	2
Enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante	
Enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître	
Enveloppes non réglementaires	
Enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur	
Enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature	3
Enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature	
Enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des listes ou des noms différents dont le total excède celui des sièges à pourvoir	
Enveloppes annulées ou renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs	
	19

Enfin, sous les n^{os} à, les réclamations ou pièces diverses dont le bureau a décidé l'annexion et dont le détail suit :

Le Président, *Le Secrétaire,* *Les Membres du bureau,*

TRIBUNAL DE 1re INSTANCE DE LA SEINE

DÉPARTEMENT
de la Seine

Modèle n° 3

Paris

1

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

TABLEAU

INDIQUANT LES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS,

DRESSÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 6 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875

P. S. 2331 E

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
Paris.	Foussif,	A	Roeland,	A	
	Orry,	A	Raquet,	A	
	Beaud,	A	Dumat.	A	
	Arthus Bertrand,	A	Prévost,	A	
	Bussat,	A	Charbonnel,	A	
	Coussinet,	A	Lutié de Varreux,	A	
	Delsol,	A	Jumelle,	A	
	Delzant.	A	Maus,	A	
	Henri Robert,	A			
	Mellerio.	A			
	Tagogne,	A			
	Besnard,	A			
	Boespflug,	A			
	Cléry,	A			
	Delyert,	A			
	Poiselle,	A			
	Hauet,	A			

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
	Keullant,	A			
	Lemaire,	A			
	Mazarguil,	A			
	Meyeau,	A			
	Nail,	A			
	Peyrotte,	A			
	Poyre,	A			
	Roviere,	A			
	Seilliere,	A			
	Darche,	A			
	Masson,	A			
	Robinet	A			
	Pr. Roederer	A			

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS

Le présent tableau dressé par nous, Préfet, sera déposé au secrétariat général de la préfecture, pour être communiqué à tout requérant.

A Paris, le 22 SEPT 1935

POUR LE PRÉFET DE LA SEINE
et par délégation :
Le Secrétaire Général de la Seine

DÉPARTEMENT

d

Modèle n° 3

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

TABLEAU

INDIQUANT LES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS,

DRESSÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 6 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875

P. S. 2331 E

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS

Arrondissement de St-Denis

Cantons	Communes
Asnières	Asnières .....
	Gennevilliers ....
	Villeneuve-la-Gar.
Auber-villiers	Aubervilliers ....
	La Courneuve.....
	Dugny .....
	Le Bourget .....
	Stains .....
	BOULOGNE .....
	CLICHY .....
Colombes	Bois-Colombes.....
	Colombes .....
	Garenne-Colombes..
	COURBEVOIE .....
	LEVALLOIS-PERRET..
	NEUILLY .....
Noisy-le Sec	Bobigny .....
	Bondy .....
	Drancy .....
	Noisy-le-Sec .....
	Pavillons-s/Bois..
	Romainville .....
	Rosny-sous-Bois ..
	Villemomble .....
Pantin	Bagnolet .....
	Pantin .....
	Les Lilas .....
	Pré St-Gervais ...
Puteaux	Nanterre .....
	Puteaux .....
	Suresnes .....
St-Denis	Pierrefitte .....
	Saint-Denis .....
	Villetaneuse .....
St-Ouen	Epinay .....
	Ile-St-Denis .....
	St-Ouen .....

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS

ARRONDISSEMENT DE ST-DENIS

	Communes	Cantons dont elles dépendent
3	ASNIERES	Asnières
4	AUBERVILLIERS	Aubervilliers
	Bagnolet	Pantin
	Bobigny	Noisy-le-Sec
	Bois-Colombes	Colombes
	Bondy	Noisy-le-Sec
I	BOULOGNE-BILL.t	Boulogne-Billanc
	Bourget (Le)	~~Noisy-le-Sec~~ Aubervilliers
I	CLICHY	Clichy
3	COLOMBES	Colombes
I	COURBEVOIE	Courbevoie
	Courneuve (La)	Aubervilliers
	Drancy	Noisy-le-Sec
	Dugny	Aubervilliers
	Epinay-s/-Seine	St-Ouen
La	Garenne-Colomb.	Colombes
	Gennevilliers	Asnières
	Ile-St-Denis (L')	Saint-Ouen
I	LEVALLOIS-PERRET	Levallois-Perret
	Lilas (Les)	Pantin
	Nanterre	Puteaux
I	NEUILLY-s/-SEINE	Neuilly-s/-Seine
9	NOISY-le-SEC	Noisy-le-Sec
4	PANTIN	Pantin
Les	Pavillons-s/-Bois	Noisy-le-Sec
	Pierrefitte-s-S.	St-Denis
Le	Pré-St-Gervais	Pantin
3	PUTEAUX	Puteaux
	Romainville	Noisy-le-Sec
	Rosny-s/-Bois	Noisy-le-Sec
3	SAINT-DENIS	Saint-Denis
3	SAINT-OUEN	Saint-Ouen
	Stains	Aubervilliers
	Suresnes	Puteaux
	Villemonble	Noisy-le-Sec
	Villeneuve-la-Garenne	Asnières
	Villetaneuse	St-Denis

DÉPARTEMENT

d

MODÈLE N° 3

Asnières	Asnières	24	5
	Gennevilliers	12	3
	Villeneuve-la-Gar.	9	2

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

TABLEAU

INDIQUANT LES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS,

DRESSÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 6 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875

P. S. 2331 E

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
Asnières	Lavier	A	Bennequant	A	
	Billiet	A	Piéri	A	
	Foulon	A	Richon	A	
	Bouchot	A	Jacques	A	
	Céron	A	Rousset	A	
	Pourrat	A			
	Levesque	A			
	Prévost	A			
	Varigot	A			
	Demolliens	A			
	Bannoyer	A			
	Dubreuil	A			
	Rapeaud	A			
	Mineur	A			
	Grégoire	A			
	Métayer	A			
	Froideval	A			
	Beauville	A			
	Brunet	A			
	Gatefait	A			
	Maupied	A			
	Gaudier	A			
	Ménager	A			
	Louyot	A			

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
Gennevilliers	Mocquard	A	Taltaud	A	
	Colin	A	Tenaille	A	
	Legrand	A	Allin	A	
	Ronce	A			
	Serres	A			
	Courtois	A			
	Guy	A			
	Castel	A			
	Lamour	A			
	Bourg	A			
	L'Huillier	A			
	Michaud	A			
Villeneuve la Garenne	Jeanneret	A	Jamet	A	
	Losfeld	A	Caffiaux	A	
	Marchaert	A			
	Poncelet	A			
	L'homme	A			
	Schwartz	A			
	Bacchetti	A			
	Naudin	A			
	Brard	A			

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS

Le présent tableau dressé par nous, Préfet, sera déposé au secrétariat général de la préfecture, pour être communiqué à tout requérant.

A *Paris*, le 19

POUR LE PRÉFET DE LA SEINE
et par délégation :
Le Secrétaire Général de la Seine

DÉPARTEMENT

Modèle n° 3

BOULOGNE	24	5

d

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

TABLEAU

INDIQUANT LES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS,

DRESSÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 6 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875

P. S. 2331 E

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
Boulogne	Brodelot	A	Soutan	A	
	Beaufort	A	Maisonnave	A	
	Dengremont	A	Robinet	A	
	Morizet	A	Demême	A	
	Bedène	A	Collet	A	
	Wagner	A			
	Fiers	A			
	Escassut	A			
	L'homme	A			
	Grain	A			
	Lefèvre	A			
	Delobelle	A			
	Costes	A			
	Astruc	A			
	Begey	A			
	Vignolet	A			
	Serre	A			

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
	Lagorgette	A			
	Gilles	A			
	Mas	A			
	Fluck	A			
	Poittevin	A			
	Mermond	A			
	Le Gallo	A			

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS

Le présent tableau dressé par nous, Préfet, sera déposé au secrétariat général de la préfecture, pour être communiqué à tout requérant.

A Paris, le 19

POUR LE PRÉFET DE LA SEINE
et par délégation :
Le Secrétaire Général de la Seine

Auber-villiers	Aubervilliers	21	4
	La Courneuve.....	12	3
	Dugny	6	2
	Le Bourget	9	2
	Stains	12	3

DÉPARTEMENT

d

Modèle n° 3

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

TABLEAU

INDIQUANT LES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS,

DRESSÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 6 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875

P. S. 2331 E

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
Aubervilliers	Walder	A	Poittevin	A	
	Fourrier	A	Anthoine	A	
	Demars	A	Sivadier	A	
	Laval	A	Berson	A	
	Picard	A			
	Chastrusse	A			
	Evrard	A			
	Cabriès	A			
	Oustry	A			
	Saintemartine	A			
	Lacour	A			
	Bidon	A			
	Pagès	A			
	Gagnet	A			
	Brochard	A			
	Excande	A			
	Worms	A			
	Flèchelle	A			
	Selve	A			
	Vernhumst	A			
	Decouvreux	A			

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
La Courneuve	Chancenotte	A	Bergeret	A	
	Cousin	A	Ysmal	A	
	Thierry	A	Lamar	A	
	Dupoisot	A			
	Dumay	A			
	Chabany	A			
	Poupiot	A			
	Coddens	A			
	Bost	A			
	Rouget	A			
	Leclercq	A			
	Prochasson	A			
Dugny	Clément	A	Chambord	A	
	Mauduit	A	Ramond	A	
	Pelpel	A			
	Dupuy	A			
	Lambert	A			
	Chardès	A			
Le Bourget	Jacquemont	A	Duberne	A	
	Poggioli	A	Dunaud	A	
	Drouillet	A			
	Gossens	A			
	Longuet	A			
	Lahache	A			
	Lascabannes	A			
	Drouard	A			
	Quentin	A			

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
Stains	Lebois	A	Patène	A	
	Bayre	A	Pinel	A	
	Plumecocq	A	Bauwels	A	
	Onfray	A			
	Durand	A			
	Geneix	A			
	Le Vessier	A			
	Tissier	A			
	Meriaux	A			
	Pierron	A			
	Chancel	A			
	Abot	A			

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS

Le présent tableau dressé par nous, Préfet, sera déposé au secrétariat général de la préfecture, pour être communiqué à tout requérant.

A Paris, le 19

POUR LE PRÉFET DE LA SEINE
et par délégation :
Le Secrétaire Général de la Seine

DÉPARTEMENT

d

Modèle n° 3

CLICHY ..... | 2I | 4

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

TABLEAU

INDIQUANT LES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS,

DRESSÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 6 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875

P. S. 2331 E

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
Clichy	Barbedienne	A	Dosmond	A	
	Leriche	A	Michard	A	
	Derine	A	Joly	A	
	Le Garlantezec	A	Carpentier	A	
	Breuil	A			
	Limoges	A			
	Gestraud	A			
	Clossais	A			
	Loqueneux	A			
	Sallan	A			
	Carbonneaux	A			
	Vandendriessche	A			
	Kihm	A			
	Duhaze	A			
	Auffret	A			
	Aubert	A			

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
	Devertis	A			
	Millner	A			
	Robic	A			
	Pherbeys	A			
	Deshayes	A			

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS

Le présent tableau dressé par nous, Préfet, sera déposé au secrétariat général de la préfecture, pour être communiqué à tout requérant.

A *Paris*, le 19

POUR LE PRÉFET DE LA SEINE
et par délégation :
Le Secrétaire Général de la Seine

DÉPARTEMENT

d

Modèle n° 3

Colombes	Bois-Colombes.....	I2	3
	Colombes	2I	4
	Garenne-Colombes..	I2	3

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

TABLEAU

INDIQUANT LES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS,

DRESSÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 6 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875

P. S. 2331 E

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
Bois Colombes	Collaine	A	Yunker	A	
	Chabrier	A	Fontaine	A	
	Boudot	A	Tricon	A	
	Quévillon	A			
	Cordier	A			
	Mourey	A			
	Deflandre	A			
	Duval	A			
	Cailleret	A			
	Brun	A			
	Lefebvre	A			
	Denhez	A			
Colombes	Boyer	A	Mirande	A	
	Girard		Savarit	A	
	Morin	A	Mage	A	
	Cabanel	A	Valet	A	
	Villette	A			
	Charlier	A			
	Bordes	A			
	Chivalié	A			
	Boucher	A			
	Ménard	A			
	Boussuge	A			

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
	Chrétien	A			
	Deshuis	A			
	Bruneau	A			
	Le Lagadec	A			
	Verrier	A			
	Conrad	A			
	Simon	A			
	Marchant	A			
	Coste				
	Lagrue				
La Garenne Colombes	Vaucourt	A	Laly	A	
	Maurice	A	Marsaud	A	
	Godaux	A	Martin	A	
	Roussel	A			
	Bonnet	A			
	Maréchal	A			
	Pelletier	A			
	Ratier	A			
	Leroux	A			
	Cotton	A			
	Jubert	A			
	Vinesse	A			

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS

Le présent tableau dressé par nous, Préfet, sera déposé au secrétariat général de la préfecture, pour être communiqué à tout requérant.

A Paris, le 19

POUR LE PRÉFET DE LA SEINE
et par délégation :
Le Secrétaire Général de la Seine

DÉPARTEMENT
de la Seine

Modèle n° 3

COURBEVOIE ..... | 21 | 4

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

TABLEAU

INDIQUANT LES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS,

DRESSÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 6 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875

P. S. 2331 E

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
Courbevoie	Geuffroy	A	Mongodin	A	
	Béreau	A	Delmont	A	
	Langlais	A	Bessot	A	
	Peudebac	A	Bellesort	A	
	Brazier	A			
	Lechat	A			
	Lebeau	A			
	Happey	A			
	Héfani	A			
	Barraud	A			
	Batejat	A			
	Loviconi	A			
	Roban	A			
	Septembre	A			
	Poullain	A			
	Testaud	A			
	Garric	A			
	Dujardin	A			
	Breuil	A			
	Segouin	A			
	de Frézia	A			

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS

Le présent tableau dressé par nous, Préfet, sera déposé au secrétariat général de la préfecture, pour être communiqué à tout requérant.

A Paris, le 19

POUR LE PRÉFET DE LA SEINE
et par délégation :
Le Secrétaire Général de la Seine

DÉPARTEMENT
de la Seine

Modèle n° 3

LEVALLOIS-PERRET.. | 24 | 5

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

TABLEAU

INDIQUANT LES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS,

DRESSÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 6 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875

P. S. 2331 E

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
Levallois-Perret	Barrilliet	A	Gosselin	A	
	Griffon	A	Canal	A	
	Laclavère	A	Bougnol	A	
	Germain	A	Beaurain	A	
	Rautureau	A	Pfeiffer	A	
	Pled	A			
	Canonge.	A			
	Thomas	A			
	Gremait	A			
	Riviere	A			
	Nicollas	A			
	Fremaux	A			
	Mathés	A			
	Cochard	A			
	Leyx	A			
	Le Joullon	A			
	Faure	A			
	Bouvier	A			
	Dumont	A			
	Maréchal	A			
	Finet	A			
	Crouzet	A			
	Sableau	A			
	Janin	A			

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS

Le présent tableau dressé par nous, Préfet, sera déposé au secrétariat général de la préfecture, pour être communiqué à tout requérant.

A Paris, le 19

POUR LE PRÉFET DE LA SEINE
et par délégation :
Le Secrétaire Général de la Seine

DÉPARTEMENT
de la Seine

Modèle n° 3

NEUILLY ..... | 21 | 4

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

TABLEAU

INDIQUANT LES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS,

DRESSÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 6 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875

P. S. 2331 E

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
Neuilly sur Seine	Louvet	A	Feret	A	
	Bunoust	A	Reinig	A	
	Villeneuve	A	Breton	A	
	Chedeville	A	Belleville	A	
	Bosselet	A			
	Mengé	A			
	Jore	A			
	Boisselet	A			
	Pierre	A			
	Partiot	A			
	Rosset	A			
	Dubos	A			
	Riché	A			
	Guiot	A			
	Picard	A			
	Perol	A			
	Chapelle	A			
	Rey	A			
	Bienaimé	A			
	Malenfant	A			
	Billiet	A			

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS

Le présent tableau dressé par nous, Préfet, sera déposé au secrétariat général de la préfecture, pour être communiqué à tout requérant.

A Paris, le 19

POUR LE PRÉFET DE LA SEINE
et par délégation :
Le Secrétaire Général de la Seine

Noisy-le Sec	Bobigny	I2		3
	Bondy	I2		3
	Drancy	2I		4
	Noisy-le-Sec	I2		3
	Pavillons-s/Bois..	I2		3
	Romainville	I2		3
	Rosny-sous-Bois ..	I2		3
	Villemomble	I2		3

DÉPARTEMENT
de la Seine

Modèle n° 3

ÉLECTIONS SÉNATO

TABLEAU

INDIQUANT LES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS,

DRESSÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 6 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875

P. S. 2331 E

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
Bobigny	Langlois	A	Longuet	A	
	Pesch	A	Muller	A	
	Vincent	A	Millet	A	
	Seebach	A			
	Hutton	A			
	Duval	A			
	Boccard	A			
	Bourgeois	A			
	Mdrivet	A			
	Menou	A			
	Chapuis	A			
	Lagant	A			
Bondy	Masson	A	Lignon	A	
	Lambard	A	Lance	A	
	Lebègue	A	Kieffer	A	
	Chapelain	A			
	Ouradou	A			
	Gillet	A			
	Lauvergeat	A			
	Voillot	A			
	Varagnat	A			
	Douillot	A			
	Ganglof	A			
	Bourdon	A			

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
Drancy	Berrar	A	Lossing	A	
	Rochat	A	Guy		
	Henaff	A	Goulley	A	
	Jeault	A	Marié	A	
	Delhaye	A			
	Olivetan	A			
	Thomas	A			
	Guillemot	A			
	Singer	A			
	Bertin	A			
	Lemeau	A			
	Joly	A			
	Bauthamy	A			
	Guichard	A			
	Feyrat-Fontet	A			
	Merey	A			
	Doffoel	A			
	Deleuze	A			
	Croquetel	A			
	Riché	A			
	Sautstaye	A			
Noisy le Sec	Langlois	A	Guérin	A	
	François	A	Delesque	A	
	Ottavi	A	Mathieu	A	
	Tissier	A			
	Brie	A			

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
	Chabaud	A			
	Chatenet	A			
	Cornevin	A			
	Ettinger	A			
	Audebert	A			
	Muremont	A			
	Jayet-Giffon	A			
Pavillons s/ Bois	Fischer	A	Moret	A	
	Andrieu	A	Duseau	A	
	Hébréard	A	Marchèse	A	
	Millet	A			
	Guillet	A			
	Hermelin	A			
	Gleneur	A			
	Aury	A			
	Espiard	A			
	Grad	A			
	Dumser	A			
	Fayon	A			
Romainville	Roger	A	Bailly	A	
	Torel	A	Boiveri	A	
	Papillon	A	Chauvin	A	
	Kerautret	A			
	Guérin	A			
	Blache	A			
	Ecot	A			
	Hivert	A			
	Ben Fredj	A			
	Gorgue	A			
	Kieffer	A			
	Toulgoat	A			

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
Romilly/Bois	Gebel	A	Dailly	A	
	Poupart	A	Poczobut	A	
	Peltier	A	Bourbon	A	
	Blampin	A			
	Angelini	A			
	Dupont	A			
	Duflot	A			
	Besnier	A			
	Gobinot	A			
	Palustière	A			
	Bouréme	A			
	Roulleau	A			
Villemomble	Lépicier	A	Dupon	A	
	Belleux	A	Houchon	A	
	Badet	A	Roussel	A	
	Batailly	A			
	Cousin	A			
	Gervais	A			
	Laroche	A			
	Hanra	A			
	Hallot	A			
	Ripert	A			
	Raguet	A			
	Gonnet	A			

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS

Le présent tableau dressé par nous, Préfet, sera déposé au secrétariat général de la préfecture, pour être communiqué à tout requérant.

A Paris, le 19

POUR LE PRÉFET DE LA SEINE
et par délégation :
Le Secrétaire Général de la Seine

Pantin	Bagnolet	I2	3
	Pantin	I5	3
	Les Lilas	I2	3
	Pré St-Gervais ...	I2	3

DÉPARTEMENT
de la Seine

MODÈLE N° 3

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

TABLEAU

INDIQUANT LES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS,

DRESSÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 6 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875

P. S. 2331 E

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
Bagnolet	Bellanger	A	Buisson	A	
	Haultecœur	A	Coustet	A	
	Figuier	A	Mérot	A	
	Coudert	A			
	Robert	A			
	Gallet	A			
	Delavois	A			
	Brun	A			
	Fromage dit Fronbac	A			
	Clement	A			
	Cauleigne	A			
	Becret	A			
Pantin	Denisse	A	Grosjean	A	
	Allain	A	Ceccaldi	A	
	Aubry	A	Duterné	A.	
	Moret	A.			

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
Pantin	Labeyrie	A			
	Marais	A			
	Alliot	A			
	Schintzius	A			
	Daversin	A			
	Sadier	A			
	Mantey	A			
	Colle	A			
	Gendron	A			
	Cigrino	A			
	Massion	A			
Les Lilas	Hébert	A	Marie	A	
	Decros	A	David	A	
	Deroche	A	Michel	A	
	Vincent	A			
	Gay	A			
	Rousseau	A			
	Ghyse	A			
	Babey	A			
	Selle-Berthier	A			

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
Les Lilas	Mazauer	A			
	Talognes	A			
	Reynaud	A			
Pré Saint Gervais	Boistard	A	Méry	A	
	Grangy	A	Pontillon	A	
	Sibille	A	Fritsch	A	
	Clerget	A			
	Labadie	A			
	Collet	A			
	Dufetel	A			
	Pépin	A			
	Ernzen	A			
	Picot	A			
	Fossier	A			
	Lecreux	A			

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS

Le présent tableau dressé par nous, Préfet, sera déposé au secrétariat général de la préfecture, pour être communiqué à tout requérant.

A Paris, le 19

POUR LE PRÉFET DE LA SEINE
et par délégation :
Le Secrétaire Général de la Seine

DÉPARTEMENT
de la Seine

MODÈLE N° 3

Puteaux	Nanterre	I5	3
	Puteaux	I5	3
	Suresnes	I2	3

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

TABLEAU

INDIQUANT LES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS,

DRESSÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 6 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875

P. S. 2331 E

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
Nanterre	Remund	A	Polin	A	
	François	A	Staincq	A	
	Chevalier	A	Mathoux	A	
	Ravaud	A			
	Houlard	A			
	Jacky	A			
	Brandy	A			
X	Mendes-France	A			
	Robin	A			
	Roul	A			
	Conté	A			
	Barbet	A			
	Doucet	A			
	Welch	A			
	Baïcas	A			

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
Puteaux	Caillet	A	Michel	A	
	Beaussaut	A	Cadorel	A	
	Martin	A	Dubreuil	A	
	Barrière	A			
	Bianchi	A			
	Taugeras	A			
	Lacquit	A			
	Bernard	A			
	Degoury	A			
	Bagot	A			
	Rabot	A			
	Orré	A			
	Mousset	A			
	Siguret	A			
	Auberty	A			
Suresnes	Piquet	A	Follet	A	
	Jean	A	Leblanc	A	
	Gasnet	A	Cavier	A	
	Joyeux	A			

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
Suresnes	Chaquet	A			
	Laffont	A			
	Carpentier	A			
	Charpentier	A			
	Bardy	A			
	Cavier	A			
	Leblanc	A			
	Chevillard	A			

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS

Le présent tableau dressé par nous, Préfet, sera déposé au secrétariat général de la préfecture, pour être communiqué à tout requérant.

A Paris, le 19

POUR LE PRÉFET DE LA SEINE
et par délégation :
Le Secrétaire Général de la Seine

DÉPARTEMENT

d

Modèle n° 3

St-Denis	Pierrefitte	12	3
	Saint-Denis	24	5
	Villetaneuse	6	2

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

TABLEAU

INDIQUANT LES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS,

DRESSÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 6 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875

P. S. 2331 E

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
Pierrefitte	Letourmy	A	Schartener	A	
	Marez	A	Chereau	A	
	Larbaudière	A	Chaulier	A	
	Lespagnol	A			
	Gaulupeau	A			
	Richard	A			
	Thomann	A			
	Lefèbvre	A			
	Dirr	A			
	Jeanbert	A			
	Jumeaux	A			
	Raison	A			
Saint-Denis	Lesbre	A	Rostagno	A	
	Cremel	A	Hermange	A	
	Kruyt	A	Coriat	A	

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
Saint-Denis	Demange	A	Olivier	A	
	Sabatier	A	Marchal	A	
	Boché	A			
	Fenet	A			
	Bolloré	A			
	Richet	A			
	Tribout	A			
	Graux	A			
	Charton	A			
	Lahaye	A			
	Lesueur	A			
	Rousseau	A			
	Delhomme	A			
	Dutilleul	A			
	Lafon	A			
	Fourré	A			
	Barbé	A			
	Talasse	A			
	Abremski	A			
	Bestron	A			

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
Saint-Denis	Bérard	A			
Villetaneuse	Létart	A	Le Meur	A	
	Poret	A	Mouligneau	A	
	Maurel	A			
	Juniet	A			
	Ricard	A			
	Boulet	A			

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS

Le présent tableau dressé par nous, Préfet, sera déposé au secrétariat général de la préfecture, pour être communiqué à tout requérant.

A Paris, le 19

POUR LE PRÉFET DE LA SEINE
et par délégation :
Le Secrétaire Général de la Seine

DÉPARTEMENT
de la Seine

Modèle n° 3

St-Ouen	Epinay	12	3
	Ile-St-Denis	9	2
	St-Ouen	21	4

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

TABLEAU

INDIQUANT LES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS,

DRESSÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 6 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875

P. S. 2331 E

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
Epinay	Couchoud	A	Desfougères	A	
	Servaës	A	Jullien	A	
	Merlin	A	Charpigny	A	
	Dussaillant	A			
	Boulangeat	A			
	Sigogne	A			
	Guillou	A			
	Gourdonneau	A			
	Decauchy	A			
	Cosentino	A			
	Garreaud	A			
	Richard	A			
Ile St Denis	Lebel	A	Dantard	A	
	Heulle	A	Courouble	A	
	Montès	A			

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
Ile Saint-Denis	Poncin	A			
	Fumouze	A			
	Blanquet	A			
	Mahé	A			
	Bourrousse	A			
	Malandain	A			
Saint-Ouen	Cordon	A	Pertsovsky	A	
	Bachelet	A	Libercier	A	
	Massardier	A	Lamaire	A	
	Mathieu	A	Doucet	A	
	Blaisel	A			
	Prieur	A			
	Quentin	A			
	Julien	A			
	Brice	A			
	Paris	A			
	Ferrier	A			
	Delourrier	A			

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NQMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
Saint-Ouen	Mathias	A			
	Desjardins	A			
	Violette	A			
	Mainguy	A			
	Cartier	A			
	Husson	A			
	Breton	A			
	Monnot	A			
	Derouin	A			

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS

Le présent tableau dressé par nous, Préfet, sera déposé au secrétariat général de la préfecture, pour être communiqué à tout requérant.

A Paris, le 19

POUR LE PRÉFET DE LA SEINE
et par délégation :
Le Secrétaire Général de la Seine

DÉPARTEMENT

d

Modèle n° 3

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

TABLEAU

INDIQUANT LES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS,

DRESSÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 6 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875

P. S. 2331 E

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS

Arrondissement de Sceaux

Cantons	Communes
Charenton	Alfortville .....
	Charenton .....
	Maisons-Alfort....
	Saint-Maurice ....
Ivry	Choisy-le-Roi ....
	Ivry .....
	Orly .....
	Thiais .....
	Vitry .....
	MONTREUIL .....
Nogent	Bry-sur-Marne ....
	Champigny .....
	Nogent-sur-Marne..
	Le Perreux .....
St-Maur	Bonneuil .....
	Créteil .....
	Joinville .....
	Saint-Maur .....
Sceaux	Antony .....
	Bagneux .....
	Bourg-la-Reine ...
	Châtenay .....
	Fontenay-aux-Roses
	Montrouge .....
	Plessis-Robinson ..
	Sceaux .....
Vanves	Chatillon .....
	Clamart.....
	Issy .....
	Malakoff .....
	Vanves .....
Villejuif	Arcueil .....
	Cachan .....
	Chevilly .....
	Fresnes .....
	Gentilly .....
	Kremlin-Bicêtre ..
	L'Haÿ .....
	Rungis .....
	Villejuif .....
Vincennes	Fontenay-sous-Bois
	Saint-Mandé .....
	Vincennes .....

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS

ARRONDISSEMENT DE SCEAUX

	Communes	Cantons dont elles dépendent
	Alfortville	Charenton
	Antony	Sceaux
	Arcueil	Villejuif
	Bagneux	Sceaux
	Bonneuil-s/-Marne	St-Maur
	Bourg-la-Reine	Sceaux
	Bry-s/-Marne	Nogent-s/-Marne
	Cachan	Villejuif
	Champigny-s/-M.	Nogent-s/-Marne
4	CHARENTON-le-PONT	Charenton-le-Pont
	Chatenay-Malabry	Sceaux
	Châtillon	Vanves
	Chevilly-Larue	Villejuif
	Choisy-le-Roi	Ivry
	Clamart	Vanves
	Créteil	St-Maur
	Fontenay-aux-Roses	Sceaux
	Fontenay-s/-Bois	Vincennes
	Fresnes	Villejuif
	Gentilly	Villejuif
	Issy-les-Moulin.	Vanves
8	IVRY-s/-SEINE	Ivry
	Joinville-le-Pont	St-Maur
	Kremlin-Bicêtre	Villejuif
	L'Haÿ-les-Roses	Villejuif
	Maisons-Alfort	Charenton
	Malakoff	Vanves
I	MONTREUIL	Montreuil
	Montrouge	Sceaux
4	NOGENT-s/-MARNE	Nogent-s/-Marne
	Orly	Ivry
	Perreux-s/-Marne	Nogent-s/-Marne
	Plessis-Robinson (Le)	Sceaux
	Rungis	Villejuif
	St-Mandé	Vincennes
4	ST-MAUR-des-FOSSES	St-Maur-des-F.
	St-Maurice	Charenton
8	SCEAUX	Sceaux
	Thiais	Ivry
5	VANVES	Vanves
9	VILLEJUIF	Villejuif
3	VINCENNES	Vincennes
	Vitry-s/-Seine	Ivry

Charenton	Alfortville	I2	3
	Charenton	I2	3
	Maisons-Alfort....	I5	3
	Saint-Maurice	I2	3

DÉPARTEMENT

d

Modèle n° 3

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

TABLEAU

INDIQUANT LES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS,

DRESSÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 6 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875

P. S. 2331 E

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
Alfortville	Longpré	A	Pelletier	A	
	Ruan	A	Roche	A	
	Lambert	A	Hannhart	A	
	Couturier	A			
	Labadie	A			
	Mougin	A			
	Gouraud	A			
	Bisson	A			
	Gauchard	A			
	Guillon	A			
	Doulcet	A			
	Brangard	A			
Charenton	Beigue	A	Delaville	A	
	Abadie	A	Tourneur	A	
	Laurens	A	Fichet	A	
	Combe	A			

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
Charenton (suite)	Berthoumeau	A			
	Thézenis	A			
	Viard	A			
	Roy	A			
	Dupressoir	A			
	Lebocq	A			
	Gingeaud	A			
	Moreau	A			
Maisons-Alfort	Marceau	A	Bernhard	A	
	Leroux	A	Verrier	A	
	Lejeune	A	Trichot	A	
	Larroque	A			
	Hureau	A			
	Find	A			
	Baron	A			
	Bobe	A			
	Vallée	A			
	Bildstein	A			
	Gilloux	A			

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
Maisons-Alfort (suite)	Saguet	A			
	Jardin	A			
	Belle	A			
	Pourtier	A			
St. Maurice	Bougreau	A	Baillon	A	
	Maillot	A	Marsan	A	
	Libgotte	A	Amand	A	
	Ternois	A			
	Leboeuf	A			
	Trisson	A			
	Legasseur	A			
	Abély	A			
	Bourgoin	A			
	Ricorday	A			
	Launay	A			
	Lefranc	A			

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS

Le présent tableau dressé par nous, Préfet, sera déposé au secrétariat général de la préfecture, pour être communiqué à tout requérant.

A *Paris*, le 19

POUR LE PRÉFET DE LA SEINE
et par délégation :
Le Secrétaire Général de la Seine

Ivry	Choisy-le-Roi	12	3
	Ivry	18	4
	Orly	9	2
	Thiais	9	2
	Vitry	18	4

DÉPARTEMENT

Modèle n° 3

d

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

TABLEAU

INDIQUANT LES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS,

DRESSÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 6 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875

P. S. 2331 E

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
Choisy le Roi	Engrand	A	Migneau	A	
	Dejoie	A	Maneuvrier	A	
	Lefford	A	Bigères	A	
	Brisson	A			
	Gourdault	A			
	Dumas	A			
	Trudon	A			
	Piat	A			
	Poignet	A			
	Ménot	A			
	Duquesnay	A			
	Moulin	A			
Igny-sur-Seine	Guilloux	A	Vanzuppe	A	
	Westermeyer	A	Primaire	A	
	Bertrand	A	Guignois	A	
	Quincey	A	Decaux	A	

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
Ivry-sur-Seine (suite)	Marquès	A			
	Mazet	A			
	Gosnat	A			
	Hartmann	A			
	Micalef	A			
	Raffray	A			
	Pasquier	A			
	Hu	A			
	Le Moullac	A			
	Mioulane	A			
	Mabille	A			
	Bruneau	A			
	Valle	A			
	Poulange				
Orly	Battu	A	Guinedor	A	
	Fontanille	A	Pelletier	1	
	Gruel	A			
	Moquet	A			
	Thiart	A			
	Veillet	A			

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
Orly (seule)	Langlade	A			
	Dusserre	A			
	Debray	A			
Thiais	Baudequin	A	Trioreau	A	
	Steiner	A	Auger	A	
	Vidal	A			
	Gourié	A			
	Panhard	A			
	Lasirier	A			
	Tessier	A			
	Grimaud	A			
	Rocher	A			
Vitry-sur-Seine	Froment	A	Mirleau	A	
	Pujol	A	Hénot	A	
	Lagaisse	A	Ghilardi	A	
	Roussely	A	Ricomet	A	
	Til	A			
	Delbos	A			
	Bordier	A			

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
Vitry-sur-Seine (suite)	Français	A			
	Cotier	A			
	Bentz	A			
	Téjoux	A			
	Nectoux	A			
	Desliot	A			
	Regent	A			
	Grabit	A			
	Thomas	A			
	Vendé	A			
	Placé	A			

Le présent tableau dressé par nous, Préfet, sera déposé au secrétariat général de la préfecture, pour être communiqué à tout requérant.

A Paris, le 19

POUR LE PRÉFET DE LA SEINE
et par délégation :
Le Secrétaire Général de la Seine

DÉPARTEMENT

Modèle n° 3

MONTREUIL ..... | 24 | 5

d

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

TABLEAU

INDIQUANT LES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS,

DRESSÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 6 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875

P. S. 2331 E

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
Montreuil	Soupé	A	Labatut	A	
	Patriarche	A	Ogré	A	
	Pétillot	A	Cosset	A	
	Cochain	A	Sauteret	A	
	Rizes	A	Blain	A	
	Mahé	A			
	Leconte	A			
	Gaysse	A			
	Toupard	A			
	Vandenhoge	A			
	Combette	A			
	Isaac	A			
	Doriant	A			
	Beaufils	A			
	Le Morillon	A			
	Maire	A			
	Le Magorec	A			

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
Montreuil (suite)	Barté	A			
	Blois	A			
	Partengo	A			
	Renaud	A			
	Métout	A			
	Legros	A			
	Chabod	A			

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS

Le présent tableau dressé par nous, Préfet, sera déposé au secrétariat général de la préfecture, pour être communiqué à tout requérant.

A Paris, le 19

POUR LE PRÉFET DE LA SEINE
et par délégation :
Le Secrétaire Général de la Seine

Nogent	Bry-sur-Marne	9	2
	Champigny	12	3
	Nogent-sur-Marne..	12	3
	Le Perreux	12	3

DÉPARTEMENT
de la Seine

Modèle n° 3

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

TABLEAU

INDIQUANT LES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS,

DRESSÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 6 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875

P. S. 2331 E

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
Bry-sur-Marne	Jan de Putte	A	Legroux	A	
	Huard	A	Conte	A	
	Mercier	A			
	Guichard	A			
	Poyet	A			
	Marotte	A			
	Nicod	A			
	Barilliet	A			
	Chatenet	A			
Champigny	Plissonnier	A	Diguet	A	
	Godin	A	Sorel	A	
	Adam	A	Marole	A	

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
Champigny	Duval	A			
	Chardin	A			
	Roger	A			
	Anselin	A			
	Colin	A			
	Moreau	A			
	Rambourg	A			
	Duquenne	A			
	Teillet	A			
Nogent s/Marne	Héricourt	A	Desert	A	
	Metoye	A	Coiffier	A	
	Brobecker	A	Loreau	A	
	Dufau	A			
	Louveau	A			

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
Nogent s/marne	Wissler	A			
	Desagneaux	A			
	Marty	A			
	Hirlemann	A			
	Gusse	A			
	Drouet	A			
	Huet	A			
Le Perreux	Gilles	A	Lanoz	A	
	Lallement	A	Lanson	A	
	Dargaud	A	Martin	A	
	Noël	A			
	Delattre	A			
	Stenger	A			
	Courrege	A			

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
Le Perreux	Garreau	A			
	Petit	A			
	Paumier	A			
	Saulé	A			
	Dosque	A			

Le présent tableau dressé par nous, Préfet, sera déposé au secrétariat général de la préfecture, pour être communiqué à tout requérant.

A Paris, le 19

POUR LE PRÉFET DE LA SEINE
et par délégation :
Le Secrétaire Général de la Seine

St-Maur	Bonneuil	3	I
	Créteil	I2	3
	Joinville	I2	3
	Saint-Maur	2I	4

DÉPARTEMENT
de la Seine

MODÈLE N° 3

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

TABLEAU

INDIQUANT LES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS,

DRESSÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 6 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875

P. S. 2331 E

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
Bonneuil	Snoëk'	A	Loubière	A	
	Arlès	A			
	Poirson	A			
Créteil	Thiriet	A	Debacq	A	
	Deschamps	A	Laglautière	A	
	Poupard	A	Fouillon	A	
	Quennoy	A			
	Catel	A			
	Blanchard	A			
	Lescure	A			
	Stive	A			
	Cossenet	A			

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
Créteil	Joyen	A			
	Vincent	A			
	Siros	A			
Joinville	Lesestre	A	Clément	A	
	Caillon	A	Lorry	A	
	Bautsch	A	Lavoipierre	A	?
	Decrombecque	A			
	Audureau	A			
	Hainsselin	A			
	Defert	A			
	Chaussée	A			
	Béal	A			
	Delsaux	A			
	Bars	A			
	Kirbuhler	A			

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
St Maur	Naudin	A	Noirot	A	
	Meyer	A	Gourjon	A	
	Henry	A	Rocher	A	
	Strauss	A	Delagrange	A	
	Urbani	A			
	Ducatel	A			
	Guinet	A			
	Darthuy	A			
	Gouilloud	A			
	Desprin	A			
	Hubert	A			
	Lupest	A			
	Desjours	A			
	Leroy	A			
	Morel	A			

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
St Maur	Beauchêne	A			
	Regnié	A			
	Bidau	A			
	Cornette	A			
	Delhomme	A			
	Seveau	A			

Le présent tableau dressé par nous, Préfet, sera déposé au secrétariat général de la préfecture, pour être communiqué à tout requérant.

A Paris, le 19

POUR LE PRÉFET DE LA SEINE
et par délégation :
Le Secrétaire Général de la Seine

DÉPARTEMENT
de la Seine

MODÈLE N° 3

Sceaux

Antony	12	3
Bagneux	9	2
Bourg-la-Reine	9	2
Châtenay	6	2
Fontenay-aux-Roses	9	2
Montrouge	12	3
Plessis-Robinson	9	2
Sceaux	9	2

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

TABLEAU

INDIQUANT LES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS,

DRESSÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 6 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875

P. S. 2331 E

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
Antony	Liautey	A	Hélion X	A	
	Mounié	A	Michaut	A	
	Brion	A	Dubois	A	
	Douhet	A			
	Defforge	A			
	Rockenbach	A			
	Martin	A			
	Orléange	A			
	Richard	A			
	Binois	A			
	Sollier	A			
	Czapek	A			
Bagneux	Cros	A	Lacaze	A	
	Ber	A	Brunet	A	
	Petit	A			
	Lesaint	A			

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
Bagneux	Bouty	A			
	Edet	A			
	Giraud	A			
	Rasori	A			
	Roglin	A			
Bourg-la-Reine	Nomblot	A	Servant	A	
	Griffisch	A	Telgines	A	
	Perrot	A			
	Kolb	A			
	Bornet	A			
	Brisset	A			
	Rondeau	A			
	Duplessis	A			
	Rothea	A			
Châtenay	Gazano	A	Rebeyrat	A	
	Dubois	A	Le Savoureux	A	
	Petit	A			
	Gallet	A			
	Lespinasse	A			
	Paulhan	A			
Fontenay-aux-Roses	Prat	A	Pasquerault	A	
	Martine	A	Poisson	A	

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
Fontenay-aux-Roses	Massot	A			
	Martine	A			
	Huret	A			
	Foy	A			
	Boulestreau	A			
	Bled	A			
	Maurin	A			
Montrouge	Pascal	A	Soullier	A	
	Molle	A	Trompe	A	
	Beauchamp	A	Gauthier	A	
	Malaspina	A			
	Prat	A			
	Guillaux	A			
	Breuil	A			
	Lyon	A			
	Lévy	A			
	Roger	A			
	Estoup	A			
	de Rudder	A			
Plessis-Robinson	Delassue	A	Chevreul	A	
	Redouly	A	Blandeau	A	
	Schopp	A			
	Nicolas	A			
	Houreq	A			

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
Plessis-Robinson	Chatenet	A			
	Campion	A			
	Plagne	A			
	Journoux	A			
Sceaux	Salze	A	Clément	A	
	Le Blanc	A	Dubernay	A	
	Faye	A			
	Choquet	A			
	Deillion	A			
	Douarche	A			
	Caignon	A			
	St Michel	A			
	Souchet	A			

Le présent tableau dressé par nous, Préfet, sera déposé au secrétariat général de la préfecture, pour être communiqué à tout requérant.

A Paris, le 19

POUR LE PRÉFET DE LA SEINE
et par délégation :
Le Secrétaire Général de la Seine

Vanves	Chatillon	9	2
	Clamart.....	15	3
	Issy	15	3
	Malakoff	12	3
	Vanves	12	3

DÉPARTEMENT
de la Seine

MODÈLE N° 3

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

TABLEAU

INDIQUANT LES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS,

DRESSÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 6 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875

P. S. 2331 E

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
Chatillon	Perrière	A	Puzin	A	
	Sabin	A	Schneider	A.	
	Braemer	A			
	Cordi	A			
	Bondu	A			
	Razet.	A.			
	Pidois	A.			
	Mary.	A.			
	Burdin	A.			
Clamart.	Jeandra	A	Walden	A.	
	Lièvre	A.	Desmesures	A.	
	Ballenghien	A	Morisset	A.	
	Demain	A			
	Pade	A			
	Albertini	A.			
	Chabanne	A.			

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
Clamart	Jayat.	A			
	Bouchaud	A			
	Villette	A			
	Sanson	A.			
	Richer	A.			
	Gérard	A.			
	Bumagny	A.			
	Gumbourg	A.			
Issy les Moulineaux	Creston	A	Miquel	A.	
	Brucy	A.	Boisrobert	A.	
	Leclercq.	A.	Dumont	A.	
	Crudemaire	A			
	Poisin	A			
	Vieillard	A			
	Maillet	A.			
	Delbès	A			
	Hélye	A.			
	Bigouret	A.			
	Lafapie	A.			
	Billault	A.			

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
Issy les Moulineaux	Parel	A.			
	Joly	A.			
	Duffault	A.			
Malakoff	Pariat	A.	Sancéau	A.	
	Martin	A.	Soileux	A.	
	Cjély	A.	Monjauge	A.	
	Almiat	A.			
	Salagnac	A.			
	Rose	A.			
	Barrot	A.			
	Braud	A.			
	Rodriguez	A.			
	Girard	A.			
	Maulée	A.			
	Lyonnet	A.			

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
Vanves	Peupion	A.	Amandry	A	
	Pelletier	A.	Berdheau	A.	
	Dercheu	A.	Lapelletrie	A.	
	Peiny	A.			
	Berthier	A.			
	Morel	A.			
	Landon	A.			
	Rivasseau	A			
	Perrin	A.			
	Gérard	A.			
	Pannetier	A			
	Charret	A.			

Le présent tableau dressé par nous, Préfet, sera déposé au secrétariat général de la préfecture, pour être communiqué à tout requérant.

A Paris, le 19

POUR LE PRÉFET DE LA SEINE
et par délégation :
Le Secrétaire Général de la Seine

Villejuif	Arcueil	12	3
	Cachan	12	3
	Chevilly	3	1
	Fresnes	6	2
	Gentilly	12	3
	Kremlin-Bicêtre ..	10	3
	L'Haÿ	9	2
	Rungis	1	1
	Villejuif	12	3

DÉPARTEMENT
de la Seine

Modèle n° 3

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

TABLEAU

INDIQUANT LES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS,

DRESSÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 6 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875

P. S. 2331 E

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
Arcueil	Poensin	A.	Lesage	A.	
	Sidobre	A.	Bougard	A.	
	Rivière	A.	Ledormeur	A.	
	Marolle	A.			
	Brunet	A.			
	Ambrogelly	A.			
	Trébault	A.			
	Billiard	A.			
	Cerdilange	A.			
	Bourquin	A.			
	Lagrange	A.			
	Heuraux	A.			
Cachan	Cyrolles	A.	Marsollier	A.	
	Fayard de Borms	A.	Martin	A.	
	Desguine	A.	Pelisson	A.	
	Melun	A.			
	Caron	A.			
	Lafonta	A.			
	Piquet	A.			

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
Cachan, suite	Dehais	A.			
	Marcilloux	A.			
	Ruel	A.			
	Lysel	A.			
	Lemoine	A.			
Chevilly-Larue	Thuret	A.	Magdelaine	A.	
	Hochard	A.			
	Chagnon	A.			
Fresnes-les-Rungis	Ginisty		Charcosset		
	Secerf		Sadourny.		
	Guillod				
	Cusin				
	Dauphin				
	Sadienne				
Gentilly	Ballot	A.	Gérard	A.	
	Kleynhoff	A.	Brun	A.	
	Degoberdière	A.	Chassaing	A.	
	Gréraf	A.			
	Duthu	A.			
	Chauviré	A.			
	Albert	A.			

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
Gentilly (suite)	Peyronnet	A.			
	Jean	A.			
	Guilpin	A.			
	Jaffrain	A.			
	Bonnet	A.			
Kremlin Bicêtre	Berymark.	A.	Maille	A.	
	Labrousse	A.	Dumaine	A.	
	Sardre	A.	Dangeville	A.	
	Raizonville	A.			
	Podeur	A.			
	Gérard	A.			
	Longuet	A.			
	Gautier	A.			
	Jousse	A.			
	Menegaux G.	A.			
	Menegaux R.	A.			
	Brunet	A.			
L'Haÿ les Roses	Le Guen	A.	Guilloux	A.	
	Schéricy	A.	Fouques	A.	
	Boisseau	A.			
	Bonnefoy	A.			
	Wattel	A.			

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
2e Haÿ des Roses (suite)	Baudin	A.			
	Rainaud	A.			
	Robert	A.			
	Rosius	A.			
Rungis	Nolo	A.	Thirouin	A.	
Villejuif	Führer	A.	Denimal	A.	
	Béthune	A.	Cardin	A.	
	Blaise	A.	Lebailly	A.	
	Candini	A.			
	Chailloux	A.			
	Maillant-Couturier	A.			
	Coupe	A.			
	Bonneval	A.			
	Balayn	A.			
	Granger	A.			
	Dolly.	A.			
	Hamon	A.			

Le présent tableau dressé par nous, Préfet, sera déposé au secrétariat général de la préfecture, pour être communiqué à tout requérant.

A Paris, le 19

POUR LE PRÉFET DE LA SEINE
et par délégation :
Le Secrétaire Général de la Seine

DÉPARTEMENT
de la Seine

Modèle n° 3

Vincennes	Fontenay-sous-Bois	I2	5
	Saint-Mandé	I2	3
	Vincennes	I8	4

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

TABLEAU

INDIQUANT LES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS,

DRESSÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 6 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875

P. S. 2331 E

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
Fontenay s. Bois	Billaud	A.	Mamy	A.	
	Billaudelle	A.	Lhermite	A.	
	Mousnier-Deschamps	A.	Cornenflost	A.	
	Grange	A.			
	Lefebvre	A.			
	Roger				
	Bellecier	A.			
	Poindron	A.			
	Mégret	A.			
	Blanchet	A.			
	Gourlay	A.			
	Rousseau	A.			

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
St Mandé	Mercier Ch.	A.	Empereur	A.	
	Dijeon	A.	Morin	A.	
	Mège	A.	Bédot		
	Charmes	A.			
	Kopp	A.			
	Génot	A.			
	Colmard	A.			
	Boulin	A.			
	Barbou	A.			
	Mercier L.	A.			
	Poinsot	A.			
	Paul	A.			

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
Vincennes	Rumeau	A.	Coquide	A.	
	Besin	A.	Lombard	A.	
	Karmann	A.	Dunois	A.	
	Mégret	A.	Galopin	A.	
	Bonvoisin	A.			
	Poivre	A.			
	Mouret	A.			
	Gaillard	A.			
	Larraburu	A.			
	Bouchez	A.			
	Massin	A.			
	Vermand	A.			
	Lachèze	A.			
	Chaffre	A.			
	Piben	A.			
	Dargent	A.			
	Lonchampt	A.			
	Godde	A.			

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS

Le présent tableau dressé par nous, Préfet, sera déposé au secrétariat général de la préfecture, pour être communiqué à tout requérant.

A Paris , le 19

POUR LE PRÉFET DE LA SEINE
et par délégation :
Le Secrétaire Général de la Seine

DÉPARTEMENT
de la Seine

MODÈLE N° 4

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

2

LISTE DES ÉLECTEURS SÉNATORIAUX

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE,

DRESSÉE EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875

P. S. 2333 E

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS
1	Abadie, Louis	Délégué de Charenton	Delaville, Tourneur, Fichet	
2	Abély, Paul	d° St Maurice	Baillon, Marsay, Amand	
3	Abremsky, alexandre Eugène	d° St Denis	Rostagno, Hermange, Coriat, Olivier, Marchal	
4	Adam, Henri Jules	d° Champigny	Diguet, Sorel, Marole	
5	Albert, Lucien Emile	d° Gentilly	Gérard, Brun, Chassaing	
6	Albertini, Patrice Eugène	d° Clamart	Walden, Desmesures, Moisset	
7	Albot, Paul	d° Stains	Patene, Pinel, Pauwels	
8	Alessandri, Jean Bte	Conseiller Général		
9	Allain, albert alex. Honoré	Délégué de Pantin	Grosjean, Ceccaldi, Duterme	
10	Allemane, Gaston	Conseiller Général		
11	Alliot, Louis	Délégué de Pantin	Grosjean, Ceccaldi, Duterme	
12	Ambrogelly, adolphe Jean Marie	d° d'arcueil	Lesage, Bougard, Ledormeur	
13	Amiot, Jean François arsène	d° de Malakoff	Sanceau, Soileux, Monjauge	
14	Andrieu, Germain	d° de Pavillons	Moret, Druseau, Marchese	
15	Angelini, Jules J. Bte	d° de Rosny s/b.	Dailly, Poczobut, Bourboy	
16	Anselin, adolphe	d° de champigny	Diguet, Sorel, Marole	
17	Arlès, Henri Aimé	d° de Bonneuil	Soubière	
18	Arthus Bertrand, andre	d° de Paris	Roeland, Raguet, Dumat, Prévost / Charbonnel, Trutié de Varreux, Jumelle, Maus	
19	Astruc, Ernest Jean	d° de Boulogne	Soutan, Maisonnave, Robinet Dememe, Collet	
20	Aubert, René Valentin André	d° de Clichy	Dosmond, Michard, Joly, Carpentier	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS
21	Auberty, Louis	Délégué de Puteaux	Michel, Cadorel, Dubreuil	
22	Aubry, René	do Pantin	Grosjean, Ceccaldi, Duterme	
23	Audebert, Gabriel Léon	do Noisy le Sec	Guerin, Delesque, Mathieu	
24	Audureau, Isidore François	do Joinville	Clément, Lorry, Lavoipierre	
25	Auffray, Charles	Député		
26	Auffret, Charles	Conseiller Général		
27	Auffret, Pierre Marie	Délégué de Clichy	Dosmond, Michard, Joly, Carpentier	
~~28~~	~~August, Gaston Marcel~~	~~Conseiller Général~~		Election annulée par arrêt Conseil d'Etat 16 octobre 1925
29	Aupest, Eugène Louis	Délégué de St Maur	Noirot, Gourjon, Rocher, Delagrange	
30	Auray, Charles	Conseiller Général		
31	Aury, Edouard	Délégué de Pavillons/b.	Moret, Duseau, Marchese	
32	Aury, Firmin	Conseiller Général		
33	Avaulée, Eugène Prosper	Délégué de Malakoff	Sanceau, Soileux, Monjauze	
34	Babey, Louis	do des Lilas	Marie, David, Michel	
35	Bacchetti, Joseph	do de Villeneuve la Gne	Janet, Caffiaux	
36	Bachelet, alexandre	do de St Ouen	Sertsowsky, Libercier, Lamaire, Doucet	
37	Badet, Marie Louis alexandre	do de Villemomble	Dupon, Huchon, Roussel	
38	Bagot, Fernand armand mathurin	do de Puteaux	Michel, Cadorel, Dubreuil	
39	Baixas, Clarin Bonaventure	do de Vanterre	Potin, Staincq, Mathoux	
40	Balayn, René Mary Elie	do de Villejuif	Deninal, Cardin, Lebailly	
41	Ballenghien, auguste Jh	do de Clamart	Walden, Desmesures, Morisset	
42	Ballot, Henri Gabriel	do de Gentilly	Gérard, Brun, Chassaing	
43	Ballu, Marie Fernand Francis	Conseiller Général		
44	Barbé, Henri	Délégué de St Denis	Rostagno, Hermange, Coriat, Olivier, Marchal	
45	Barbedienne Rodolphe Georges Eugène	do de Clichy	Dosmond, Michard, Joly, Carpentier	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS
46	Barbet, Raymond Louis	Délégué de Nanterre	Potin, Staincq, Mathoux	
47	Barbou, Fernand	d° de St Mandé	Empereur, Morin, Bèdos	
48	Bardy alexandre	d° de Suresnes	Pollet, Leblanc, Cavier,	
49	Barilliet Désiré Paul	d° de Bry s/marne	Legroux, Conte	
50	Baron Louis	d° de Mrs Alfort	Bernhard, Ferrier, Trichot	
51	Barraud alexandre	d° de Courbevoie	Mongodin, Dumont, Ressot, Bellessort	
52	Barrière georges Baptist	d° de Puteaux	Michel, Cadorel, Dubreuil,	
53	Barrilliet, Henri Louis	d° de Levallois Perret	Josselin, Canal, Bougnol, Beaurain, Pfeiffer,	
54	Bars, Paul Guillaume	d° de Joinville le Pont	Clément, Lorry, Lavoipierre	
55	Barte, andré maurice	d° de Montreuil	Labatut, Ogré, Cosset, Sauteret, Blain,	
56	Barthélemy . georges	Député		
57	Bataille, georges alexis	d° de Villemomble	Dupon, Huchon, Roussel,	
58	Batefat, marcellin gaston	d° de Courbevoie	Mongodin, Dumont, Ressot,	Bellessort
59	Battue, Cyprien	d° d'Orly	Guinedor, Pelletier	
60	Baudequin, georges gaston	d° de Thiais	Trioreau, Auger	
61	Baudin, Raymond	d° de L'Haÿ les Roses	Guillaux, Fouques	
62	Bauthamy, Emmanuel	d° de Drancy	Lossing, Goulley, marie	
63	Bautsch, Frédéric jacques	d° de joinville le Pont	Clément, Lorry, Laroipierre	
64	Béal, jean	d° d°	d° d°	
65	Beauchamp, Paul, gaston	d° de montrouge	Soullier, Crompe, Gauthier	
66	Beauchêne, Louis	d° de St Maur	Noirot, Gourjon, Rocher, Delagrange,	
67	Beaud, augustin	d° de Paris	Roüland, Ragnet, Dumat, Prévost,	Charbonnel, Erutié de Varenx, jumelle, Maus
68	Beaufils, Emile Louis	d° de Montreuil	Labatut, Ogré, Cosset, Sauteret, Blain	
69	Beaufort, Théodore	d° de Boulogne	Soutan, Maisonnave, Robinet,	Dennine, Collet
70	Beaufumé, georges	Conseiller Général		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS
71	Beaugrand, georges	Délégué de Gentilly	Gérard, Brun, Chassaing.	
72	Beaussaut, armand Honoré	d° de Puteaux	Michel, Cadorel, Dubreuil,	
73	Beauville, Hubert Fernand	d° d'Asnières	Vermequant, Péri, Richon,	Jacques, Roussel
74	Becquet, jean Henri	Conseiller Général		
75	Becret, Lucien	d° de Bagnolet	Buisson, Coustet, Merot	
76	Bedène, albert marcel	d° de Boulogne	Soutan, Maisonnave, Robinet,	Demeure, Collet.
77	Begey, constant Delphin	d° d°	d°	d°
78	Beigue, Henri	d° de Charenton	Delaville, Tourneur, Fichet.	
79	Bellan, Léopold	Conseiller Général		
80	Bellanger, Pierre	d° de Bagnolet	Buisson, Coustet, Merot.	
81	Belle, amédée	d° de Mons Alfort	Bernhard, Verrier, Trichot	
82	Belleux, maurice Armand	d° de Villemomble	Dupon, Huchon, Roussel,	
83	Ben Fredj, samuel gabriel	d° de Romainville	Bailly, Boivin, Chauvin.	
84	Bentz, georges	d° de Vitry	Murleau, Henot, Ghilardi,	Riconnet.
85	Béquet, Henri Eugène	Conseiller Général		
86	Ber, Kelman	d° de Bagneux	Lacaze, Brunet.	
87	Bérard, Léon jh	d° de St Denis	Rostagno, Hermange, Coriat,	Olivier, Marchal.
88	Béreau, Camille Désiré	d° de Courbevoie	Mongodin, Dumont, Ressot,	Bellessort,
89	Berlioz-Benier, joanny	Conseiller Général		
90	Bernard, georges	Conseiller Général		
91	Bernard, Robert Raymond	d° de Puteaux	Michel, Cadorel, Dubreuil	
92	Berrar, jean Louis	d° de Drancy	Cossing, Goulley, Marie	
93	Berthier, amédée Olivier	Conseiller Général		
94	Berthier, René	d° de Paris	Roiland, Raguet, Dumat, Prévost,	Charbonnel, Crutié de Varcut jumelle, Maus
95	Berthoumeau, marcel	d° de Charenton	Delaville, Tourneur, Fichet.	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS
96	Bertin, Léon	Délégué de Drancy	Sossing, Goulley, marie	
97	Bertrand, Louis Henri	d° d'Ivry /seine	Tanzuppe, Primaire, Guignois,	Decaux
98	Besnard, charles Henri	d° de Paris	Roëland, Raguet, Dumat, Prévost,	charbonnel, Truté de Varenne jumelle, maus,
99	Besnier, georges	d° de Rosny /bois	Bailly, Poczobut, Bourbon.	
100	Besset, Lucien	Député		
101	Besson, albert charles	Conseiller Général		
102	Bestron, andré jean	d° de St Denis	Rostagno, Hermang, Coriat,	Olivier, Marchal.
103	Bethune, Eugène Alfred	d° de Villejuif	Denimal, Gardin, Ebailly	
104	Bianchi, François	d° de Puteaux	Michel, Cadorel, Dubreuil	
105	Biben, aristide Alphonse	d° de Vincennes	Coquide, Lombard, Dumais,	Galopin
106	Bidau, Pierre Lucien	d° de St maur	Noirot, Gourjon, Rocher, Delagrange,	
107	Bidon, jules alexis	d° d'Aubervilliers	Poitevin, Anthoine, Siradier, Herson	
108	Bienaimé, Robert Henri	d° de Neuilly	Feret, Reinig, Breton,	Belleville
109	Bigouret, Lucien	d° d'Issy les moulineaux	Miquel, Boisrobert, Dumont	
110	Bildstein, alfred	d° de Maisons Alfort	Bernhard, Verrier, Frichot	
111	Billaud, Pierre René	d° de Fontenay /Bois	Manny, Ehermite, Cornenflost	
112	Billaudelle, Louis maurice	d° d°	d°	
113	Billault, Roger Edmond	d° d'Issy les moulineaux	Miquel, Boirobert, Dumont	
114	Billiet, Louis marie	d° de Neuilly	Feret, Reinig, Breton,	Belleville
115	Billiet, Paul Ernest	d° d'Asnières	Hennequant, Pieri, Richon,	Jacques, Roussel
116	Binois, René Louis	d° d'Antony	Michaut, Dubois	
117	Biscarre, Alex	Conseiller Général		
118	Bisson, Omer Raymond	d° d'Alfortville	Hamkart, Roche, Pelletier	
119	Blache, georges	d° de Romainville	Bailly, Boivin, Chauvin	
120	Blacque-Belair, aimery Louis	Député		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS
121	Blaise, Eugène Charles	Délégué de Villejuif	Denimal, Gardin, Lebailly.	
122	Blaisel, gabriel	d° de St Ouen	Bertsowsky, Giberier, Lamaire, Doucet	
123	Blampin, auguste Louis	d° de Rosny s/Bois	Dailly, Poezobut, Bourbon.	
124	Blanchard, charles joseph	d° de Créteil	Debacq, Laglautière, Fouillon	
125	Blanchet, marcel charles	d° de Fontenay s/Bois	Manny, Chermite, Cornenflost	
126	Blanquet, Léopold	d° Ile St Denis	Gantard, Couroublle	
127	Bled, auguste Célestin	d° de Fontenay aux Roses	Pasquerault, Poisson	
128	Bled, jules Claude	d° de Levallois Perret	Gosselin, Canal, Bougnol, Beaurain, Pfeiffer	
129	Blois, jules moïse	d° de Montreuil	Labatut, Ogré, Cosset, Lauteret, Blain	
130	Bloud, antony joseph	Député		
131	Boccard, gaston Louis	d° de Bobigny	Fouquet, muller, Millet	
132	Bocheé, mathurin marie	d° de St Denis	Rostagno, Hermange, Coriat,	Olivier, Marchal,
133	Boespflug, Emile	d° de Paris	Roëland, Raquet, Dumat, Pierost	charbonnel. Frutié de Vareux jumelle, Maus.
134	Boisseau, Joseph	d° de L'Haÿ les Roses	Guilloux, Fouques	
135	Boisselet, René Emile	d° de Neuilly	Feret, Reinig, Breton,	Belleville
136	Boissière, gabriel	Conseiller Général		
137	Boistard, Eugène joseph	d° du Pré St Gervais	Mery, Pontillon, Fritsch,	
138	Boloré, mathurin	d° de St Denis	Rostagno, Hermange, Coriat.	Olivier, Marchal.
139	Bolze, andré	d° de Maisons Alfort	Bernhard, Verrier, Trichot	
140	Bondu, maurice Auguste	d° de Chatillon	Guzin, Schneider	
141	Bonnaure, gaston	Député		
142	Bonnet, jean François	Délégué de la Garenne-Colombes	Ealy, Marsaud, martin	
143	Bonneterre, alexis	d° L'Haÿ les Roses	Guilloux, Fouques	
144	Bonneval, Henri Louis	d° de Villejuif	Denimal, Gardin, Lebailly	
145	Bonnot, julien	d° de Gentilly	Gérard, Brun, Chastaing	

P. S. 2334 E (mod. n° 4 bis)

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS
146	Bonvoisin, Léon Etienne	Délégué de Vincennes	Coquide, Lombard, Dunois,	Galopin.
147	Bordes, jean Baptiste	d° de Colombes	Mirande, Savarit, Mage,	Valet
148	Bordier, Léon Ferdinand	d° de Vitry	Morleau, Henot, Ghilardi,	Ricomet.
149	Bornet, albert Thomas	d° de Bourg la Reine	Servant, Felgines	
150	Bos, Robert, antoine	Conseiller Général		
151	Bosselet, maurice Léopold	d° de Neuilly	Feret, Reinig, Breton, Belleville	
152	~~Bossus, Raymond~~	~~Conseiller Général~~		Election annulée par arrêt Conseil d'Etat 16 oct. 1925
153	Bost, Constant Louis	d° de La Courneuve	Bergeret, Ysmal, Lamar	
154	Bouchaud, joseph Henri	d° de Clamart	Walden, Desmesures, Morisset	
155	Boucher, andré Théophile	d° de Colombes	Mirande, Savarit, Mage, Valet,	
156	Boucheron, alphonse Hubert	Député		
157	Bouchez, Henri octave	Délégué de Vincennes	Coquide, Lombard, Dunois,	Galopin.
158	Bouchot, gaston Louis	d° d'Asnières	Hennequant, Pieri, Richon,	Jacques, Roussel
159	Boudot, Harold marie	d° de Bois-Colombes	Yunker, Fontaine, Ericon	
160	Bougreau, georges	d° de St maurice	Baillon, Marsan, Amand	
161	Boulangeat, Etienne	d° d'Epinay	Desfougères, Jullien, Charpigny	
162	Boulard andré	Conseiller Général		
163	Boulestreau, antoine Henri	d° de Fontenay aux Roses	Pasquerault, Poisson	
164	Boulet, Pierre Léon	d° de Villetaneuse	Le Meur, Monligneau	
165	Boulin, claude	d° de St mandé	Empereur, Morin, Bédos	
166	Bour, alfred Victor	Conseiller Général		
167	Bourdon, norbert Ernest	d° de Bondy	Lignon, Lance, Kieffer	
168	Bourème, joseph	d° de Rosny s/Bois	Bailly, Foczobut, Bourbon.	
169	Bourgeois, Paul Auguste	d° de Bobigny	Longuet, Muller, Millet	
170	Bourgoin, jules	d° de St maurice	Baillon, Marsan, Amand	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS
171	Bourquin, Fernand	Délégué d'Arcueil	Lesage, Bougard, Ledormeur	
172	Bourrousse, andré	d° d'Ile St Denis	Pantard, Courouble	
173	Boury, louis gabriel	d° de Gennevilliers	Taltaud, Tenaille, Allin	
174	Boussuge, Pierre Antoine	d° de Colombes	Mirande, Savarit, mage,	Valet
175	Bouty, joseph François	d° de Bagneux	Lacaze, Brunet.	
176	Bouvier, Ernest Simon	d° de Levallois Perret	Gosselin, Canal, Bougnol,	Beaurain, Pfeiffer,
177	Boyer, Emile Albert	d° Colombes	Mirande, Savarit, mage	Valet
178	Braemer, jean	d° de Chatillon	Guzin, Schneider	
179	Brandon, Raoul jacques	Député		
180	Brandy, Pierre Léonard	Délégué de Nanterre	Potin, Staincq, Mathoux	
181	Brangard, gilbert	d° d'Montrouge	Hannhart, Roche, Pelletier	
182	Brard, marcel	d° Villeneuve la Garenne	Jamet, Caffiaux	
183	Braud, omer Léon	d° malakoff	Sanceau, Sorleux, Monjauge	
184	Brazier auguste Louis	d° de Courbevoie	Mongodin, Dumont, Ressot,	Bellessort,
185	Breton, andré	d° de St Ouen	Bertsowsky, Liberier, Lamaire,	Doucet
186	Breuil, jean georges	d° de Clichy	Dosmond, Richard, Joly,	Carpentier
187	Breuil, jean Pierre	d° de Montrouge	Soullier, Trompe, Gauthier	
188	Breuil, Pierre antoine	d° de Courbevoie	Mongodin, Dumont, Ressot,	Bellessort,
189	Brice, albert	d° de St Ouen	Bertsowsky, Liberier, Lamaire,	Doucet
190	Brie, Emile Désiré	d° de Noisy le Sec	Guerin, Delesque, Mathieu	
191	Brion, georges Henri	d° d'Antony	Michaut, Dubois	
192	Brisset, Paul Léon	d° de Bourg la Reine	Servant, Selgines	
193	Brisson, René Barthélemy	d° de Choisy	Migneau, Manœuvrier,	Bigeres
194	Brobecker, georges	d° de Nogent / marne	Desert, Coiffier,	Loreau
195	Brochard, charles Fernand	d° d'Aubervilliers	Poitevin, Anthoine,	Livadier, Herson

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS
196	Brucy, Henri Albert	Délégué d° Issy-les-Moulineaux	Miquel, Boisrobert, Dumont	
197	Brun, Louis	d° de Bagnolet	Buisson, Coustet, Merot.	
198	Brun, Raoul Désiré	d° de Bois Colombes	yunker, Fontaine, Tricon	
199	Bruneau, Elie jean	d° de Colombes	Mirande, Savarit, Mage,	Valet
200	Bruneau, Léon Eugène	d° d'Ivry s/seine	Vanzuppe, Primaire, Guignois,	Deceaux
201	Brunet, André Alphonse	d° Kremlin Bicêtre	Mille, Dumaine, Dangerville	
202	Brunet, charles Marcel	d° d'Arcueil	Lesage, Bougard, Ledonneur	
203	Brunerye, Fernand gabriel	Conseiller Général		
204	Brunessaux, Louis Henri	Conseiller Général		
205	Brunet, maurice Charles	d° d'Asnières	Hennequant, Pieri, Richon,	jacques, Roussel
206	Bucaille, Victor marie	Conseiller Général		
207	Bunoust, georges Hippolyte	d° de Neuilly s/seine	Feret, Reinig, Breton,	Bellerdle
208	Burdin, antoine	d° de Chatillon	Puzin, Schneider	
209	Bussat, Edouard	d° de Paris	Roeland, Raguet, Dumat, Prévost.	charbonnel, Truté de Varreux jumelle, Maus.
210	Cabanel, Damien Henri	d° de Colombes	Mirande, Savarit, mage,	Valet
211	Cabriès, joseph, Benjamin	d° d'Aubervilliers	Poitterin, anthoine, Siradier,	Herson.
212	Caignon, Eugène Charles	d° de Sceaux	Clément, Dubernay.	
213	Cailleret, andré maurice	d° de Bois-Colombes	yunker, Fontaine, Tricon	
214	Caillet, Louis Pierre	d° de Puteaux	Michel, Cadorel, Dubreuil	
215	Caillon, Louis	d° de Joinville le Pont	Clément, Lorry, Lavoipierre	
216	Calmels, Ludovic François	Conseiller Général		
217	Campion, marcel Henri	d° le Plessis Robinson	Chevreul, Blandeau	
218	Canonge, Elie Pierre	d° Le Vallois Perret	Gosselin, Canal, Bougnol,	Beaurain, Pfeiffer
219	Cantini, Nicolas gaston	d° de Villejuif	Deminal, Gardin,	Lehailly
220	Capron, marcel Albert.	Député		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS
221	Carbonneaux, Maurice Henri	Délégué de Clichy	Dosmond, Michard, Joly,	Carpentier
222	Caron, Louis marie	d° de Cachan	Marsollier, Martin, Pelisson	
223	Carpentier, Ernest	d° de Suresnes	Pollet, Leblanc, Cavier,	
224	Cartier, Charles	d° de St Ouen	Certsowsky, Liberier, Lamaire,	Doucet
225	Castel, Louis	d° de Gennevilliers	Caltaud, Cenaille, Allix	
226	Castellaz, Louis François	Conseiller Général		
227	Catel, Pierre Désiré	d° de Créteil	Debacq, Laglautrière, Fouillon	
228	Cazalis, René	Conseiller Général		
229	Céron, François	d° d'Asnières	Hennequant, Pieri, Richon,	Jacques, Roussel.
230	Certilange, Camille Abel	d° d'Arcueil	Lesage, Bougard, Ledormeur	
231	Chabanne, Louis Emile	d° de Clamart	Walden, Desmesures, Moriset	
232	Chabany, Jean	d° La Courneuve	Bergeret, Ysmal, Lamar	
233	Chabaud, gaston Emile	d° de Noisy le Sec	Guerin, Delesque, Mathieu	
234	Chabod, Maxime René	d° de Montreuil	Labatut, Ogré, Cosset, Sauteret, Blain,	
235	Chabrier, Henri	d° de Bois Colombes	Yunker, Fontaine, Tricon	
236	Chagnon, Jean	d° de Chevilly Larue	magdelaine	
237	Chauffre, Pierre Edouard	d° de Vincennes	Coquide, Lombard, Dunois,	Galopin.
238	Chailloux, auguste	d° de Villejuif	Denimal. Gardin, Lebailly	
239	Champion, Pierre Honoré	Conseiller Général		
240	Chancel, octave	d° de Stains	Patenc, Pinel, Pauwels	
241	Chancenotte, jules Pierre	d° de la Courneuve	Bergeret, Ysmal, Lamar	
242	Chapelain, Charles	d° de Bondy	Lignon, Lance, Kieffer	
243	Chapelle, Philippe	d° de Neuilly	Feret, Reinig, Breton,	Belleville
244	Chapuis, andré Charles	d° de Bobigny	Louquet, Muller, Millet	
245	Chaquet, Louis Victor	d° de Suresnes	Pollet, Leblanc, Cavier	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS
246	Chardavoine Jean	Conseiller Général		
247	Chardès Fernand alfred	Délégué de Drancy	Chambord, Ramond	
248	Chardin Gaston alphonse	Délégué de Champigny	Diquet, Sorel, Mearole	
249	Charlier Lucien Hector	Délégué de Colombes	Miviande, Savarit, Moage	Valet
250	Charmes Elie	do St Mandé	Empereur, Morin, Bédat	
251	Charpentier alfred marie	do Suresnes	Follet, Leblanc, Cavier.	
252	Charret Charles Louis	do Farnes	Amandry, Bertheau,	Lapelletrie,
253	Charton Paul Joseph	do St Denis	Rostagno, Hermange, Coriat,	Olivier Maréchal
254	Chassaigne-Goyon Paul auguste Prosper	Député		
255	Chastrusse Ferdinand	Délégué d'Aubervilliers	Poittevin, anthoine,	Sivadier Henson.
256	Chatenet Eugène	do de Bry	Segrouse, Conte.	
257	Chatenet Jean	do Noisy le Sec	Guérin, Delesque,	Mathieu.
258	Chatenet Paul	do Petits Robinson	Chevreul,	Blandeau.
259	Chaussée Charles albert Vincent	do Joinville le Pont	Clément, Lovry,	Lavoipierre
260	Chauvire Gustave Louis marie	do Gentilly	Gérard, Brun,	Chassaing
261	Chedeville Léopold	do Neuilly	Feret, Reinig,	Breton Belleville.
262	Cheron François Adolphe	Député		
263	Chevalier ferdinand antonie	délégué de Nanterre	Patin, Staincq	Mathoux
264	Chevillard Henri Jh.	do Suresnes	Follet, Leblanc,	Cavier
265	Chiappe Jean	Conseiller Général		
266	Chivalié Jean auguste mathieu	délégué de Colombes	Miviande, Savarit,	Moage, Valet.
267	Choquet Maxime	do Sceaux	Clément,	Dubernay
268	Chrétien felix Eugène Jn. Baptiste	do Colombes	Miviande, Savarit,	Moage, Valet,
269	Clamamus Léon marie	Député		
270	Clément Charles	délégué de Bagnolet	Buisson,	Coustet, Mérot

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS
271	Clément Léon Emile	Délégué de Dugny	Chambord, Ramond	
272	Clerget Jules	do Pré St Gervais	Méry, Pontillon Fritsch	
273	Clery Emile	do du 9e arrt.	Raquet, Charbonnel, Dumas, Trutié de Varreux, Prévost Jubinelle, Maus, Roëland	
274	Clossais Louis Pierre Mie Jh	do de Clichy	Dosmond, Michard, Joly, Carpentier	
275	Cochain albert auguste	do Montreuil	Labatut, Ogré, Cosset,	Sauteret Blain
276	Cochard Charles Valentin	do Levallois Pet	Gosselin, Canal, Bougnol	Beaurain, Pfeiffer
277	Coddens Jules	do La Courneuve	Bergeret, Ysmal, Lamar	
278	Colin Laurent Baptiste	do Champigny	Diguet, Sorel, Mearole	
279	Colin Marie Henri augustin	do Gennevilliers	Caillaud, Cenaille, Allin	
280	Collaine Jules	do Bois Colombes	Yrkor, Fontaine, Ericon	
281	Colle Louis	do Pantin	Grosjean, Ceccaldi, Baterme	
282	Collet Maurice Léon	do Pré St Gervais	Méry, Pontillon Fritsch	
283	Colmart Emile	do St Mandé	Empereur, Morin Bédos	
284	Combe Emile Lucien	do Charenton	Delaville Courneur	Fichet
285	Combette Paul Louis Nestor	do Montreuil	Labatut, Ogré, Cosset,	Sauteret, Blain,
286	Conrad Jean Emile	do Colombes	Morande, Savarit Maage, Valet.	
287	Constant Victor Henri	Conseiller Général		
288	Conté Clement	Délégué de Nanterre	Patin; Staincq, Mathoux	
289	Conterot Marie Georges	Conseiller Général		
290	Copigneaux Georges Charles	do		
291	Cordier albert marc Emile	Délégué de Bois Colombes	Yrkor, Fontaine, Ericon	
292	Cordon François	do St Ouen	Pertsowsky, Liberciere	Lamaire, Doucet.
293	Cornavin Gaston	Conseiller Général		
294	Cornette Gustave	Délégué de St Maur	Voirot, Gouyon, Rocher, Delagrange.	
295	Cornevin François René Jean	do Noisy le Sec	Guérin, Delesque, Mathieu	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS
296	Corti fernand marius	Delegué de Chatillon	Duzin, Schneider.	
297	Cosentino Roger	do Epinay	Desfougères, Jullien,	Charpigny
298	Cossenet Pierre marie	do Asteil	Debacq, Laglautrière	Touillon
299	Coste Joseph	do Colombes	Mirande, Savarit, Mage	Valet.
300	Costes alfred	do Boulogne	Soutan, Maisonnave	Robinet, Dememe, Collet
301	Cotière Jean	do Vitry	Morleau, Hénot Ghilardi	Riconnet.
302	Cotton albert Louis	do La Garenne Col	Saly, Marsaud, Martin.	
303	Couchoud Jean Baptte	do Epinay	Desfougères, Jullien, Charpigny	
304	Coudert Paul	do Bagnolet	Buisson, Coudret, Noérot	
305	Coupe fernand francois	do Villejuif	Deninal, Caudin, Lebailly	
306	Courrège auguste Jn marie Louis	do le Perreux	Savoz, Sandon, Martin	
307	Courteix Leonard	do Gennevilliers	Taltaud, Tenaille, Allin	
308	Cousin alexandre auguste	do La Courneuve	Bergeret, Ysmal, Lamar	
309	Cousin Gustave Paul	do Villemomble	Dupon, Huchon, Roussel	
310	Cousin Pierre	Député		
311	Coussinet Louis Charles	Delegué de Paris 18e	Raguet, Charbonnel, Dumat, Jumelle, Meaux Roëland.	Courtié de Varreux, Prévost
312	Couturier Georges	do alfortville	Pellelier, Roche Hannhart	
313	Crespi Emile marie	Conseiller Général		
314	Cresson Victor	Delegué d' Ivry S. moulineaux	Noiquel, Boisrobert,	Dumont
315	Croquesel Henri	do Drancy	Sossing, [illegible], Goulley,	Marie.
316	Cros René Joseph.	do Bagneux	Lacaze, Brunet.	
317	Crouzet Pierre Gustave Léon	do Levallois	Gosselin, Canal, Bougnol	Beaurain Pfeiffer
318	Crudenaire albert Mathieu	do Ivry S. moulineaux	Noiquel, Boisrobert,	Dumont
319	Crussaire andré	Conseiller Général		
320	Cusin Henri	Delegué de Fresnes	Charcosset, Etourmy	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS
321	Czapek Victor adalbert	Délégué d' Antony	Michaut, Dubois.	
322	Dailly Pierre Louis	Conseiller Général		
323	Darche auguste	Délégué de Paris	Raguet, Charbonnel, Dumas, Trulié de Varreux, Prévost, Jumelle, Maus, Roëland.	
324	Dargaud Claude	do Le Perreux	Lanoz, Landon, Martin	
325	Dargent Emile aristide ferdinand	do Vincennes	Coquide, Lombard,	Dunois, Galopin.
326	Darquier de Pellepoixe Louis	Conseiller Général		
327	Darthuy Edmond Léon	Délégué de St Maur	Noirot, Gouyon, Rocher, Delagrange	
328	Dauphin Maurice adolphe	do de Fresnes	Charrosset, Etourny	
329	Daversin Léon Jules	do Pantin	Grosjean, Ceccaldi, Duterme	
330	Déat Marcel	Député		
331	Debray Henri	Délégué d' Orly	Guinedor, Pelletier.	
332	de Castellane Jean	Conseiller Général		
333	Decauchy Henri	Délégué d' Epinay	Desfougères, Jullien	Charpigny
334	Decouvreur Léonard Léopold	do d'Aubervilliers	Poittevin, Anthoine,	Givadier, Herson
335	Decrombecque François Philogène Jh	do Joinville le Pt	Clément, Lovy, Lavoipierre	
336	Decros Eugène Etienne	do Des Lilas	Marie, David, Michel	
337	Defert Georges Maurice	do Joinville le Pt	Clément, Lovy, Lavoipierre	
338	Defforge Charles Louis	do Antony	Michaut, Dubois.	
339	Deflandre Edmond Amédée Désiré	do Bois Colombes	Yvker, Fontaine Tricon	
340	de Fontenay Maurice	Conseiller Général		
341	de Frézia Henri	Délégué de Courbevoie	Mongodin, Dumont,	Ressot, Bellessort
342	Degobertière Emile moïse	do Gentilly	Gérard, Brun, Chassaing	
343	Degouy Robert Ernest Henri	do Puteaux	Michel, Cadorel, Dubreuil.	
344	Dehais Espérance	do Cachan	Marsollier, Martin	Félisson
345	Deillion André Louis Lucien	do Sceaux	Clément, Dubernay	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS
346	Dejoie armand Jean	Délégué de Choisy	Moigneau, Manœuvrier	Bigères
347	Delassue alfred Louis	do Batignolles Rochechouart	Chevreul, Blandeau.	
348	de Lasteyrie Charles	Député		
349	Delattre Georges	Délégué de Le Perreux	Lanoz, Lanson, Martin	
350	Delavois alphonse	do Bagnolet	Buisson, Coustet, Ménot	
351	Delbès Camille Paul	do Thy-le-Moutier	Moiquel, Baudrobert, Dumont	
352	Delbos Justin	do Pitry	Moiveau, Ménot, Ghilardi	Riconnet.
353	Deleuze Edouard	do Drancy	Lassing, , Goulley	Moarie.
354	Delhaye fernand	do do	Lassing, , Goulley,	Moarie
355	Delhomme Edouard Emile	do St. Denis	Rostagno, Hermange, Coriat, Olivier, Marechal	
356	Delhomme Pierre albert	do St Maur	Moirot, Gouyon, Rocher, Delagrange	
357	Delobelle alexandre marceau	do Boulogne	Soulan, Maisonnave, Robinet, Demême, Collet	
358	Delourrière Leon	do St. ouen	Pentsovsky, Libercier	Lamarie, Doucet
359	Delsaux Georges Paul	do Jarville & Pt	Clement, Lovry, Lavoipierre	
360	Delsol Louis	do Paris	Raquet, Charbonnel, Dumat, Prévost, Jumelle, Moaus, Roéland.	Crutié de Varreux,
361	Delval Charles	Conseiller Général		
362	Delvert Charles	Délégué de Paris	Raquet, Charbonnel, Dumat, Jumelle, Moaus, Roéland	Crutié de Varreux, Prévost
363	Delzant abel	do do	Raquet, Charbonnel, Dumat, Jumelle, Moaus, Roéland	Crutié de Varreux, Prévost
364	Demain Richard Jn Bapte	do Asnaud	Walden, Desmesures,	Moriisset
365	Demange Gaston alphonse	do St. Denis	Rostagno, Hermange	Coriat, Olivier, Marechal
366	Demars Etienne Honoré	do Auberviliers	Poittevin, authoine, Sivadier, Heerson.	
367	Demolliens ferdinand Charles octave	do Asnières	Hennequant, Pieri, Richon, Jacques, Roussel.	
368	Denais Joseph	Député		
369	Dengremont Gustave Charles	Délégué de Boulogne	Soulan, Maisonnave Robinet, Dememe, Collet	
370	Denliez adrien francois	do Bois Colombes	Yvker, Fontaine,	Tricon.

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS
371	Denisse Georges Camille	Délégué de Pantin	Grosjean, Ceccaldi, Duterme	
372	de Pressac Pierre françois	Conseiller Général		
373	de Puymaigre Henri françois Joseph	do		
374	Dercieu Marie Eugène Albert	Délégué de Vanves	Armandry, Bentheau	Lapelletrie
375	Derine Charles Lucien	do Clichy	Dosmond, Michard, Joly,	Carpentier
376	Deroche Eugène Joseph	do Lilas	Mourie, David, Michel.	
377	Derouin andré	do St Ouen	Pertsovsky, Liberciex,	Lamaire, Doucet.
378	De Rudder Jean Louis Joseph	do Montrouge	Soullier, Trompe, Gauthier	
379	Desagneaux Léon Frédéric Henri	do Nogent s/marne	Desert, Coiffier, Soreau.	
380	de Saint-Etienne Ernest Jean	Conseiller Général		
381	de Sauvan d'Aramon Bertrand	Député		
382	Deschamps Georges Jules	Délégué de Créteil	Debacq, Laglautrière	Fouillon
383	Desguine André	do Cachan	Marsollier, Martin, Pelisson	
384	Deshayes Henri	do Clichy	Dosmond, Michard,	Joly, Carpentier.
385	Desfuis Emile françois Albert	do Colombes	Mirande, Savarit, Moage,	Valet.
386	des Isnards Charles Louis Germain marie	Conseiller Général		
387	Desjardins Louis	Délégué de St Ouen	Pertsovsky, Liberciex	Lamarie, Doucet.
388	Desjours Claude	do St Maur	Voirot, Gouyon, Rocher,	Delagrange.
389	Desliot Léonard	do Vitry	Moreau, Heinot, Ghilardi,	Ricornet
390	Desprin Jules Louis	do St Maur	Voirot, Gouyon, Rocher,	Delagrange
391	de Castes Marcel marie Lionel	Député		
392	Devertis albert	Délégué de Clichy	Dosmond, Michard, Joly	Carpentier
393	Dherbeys Armand Pierre Désiré	do _ do _	Dosmond, Michard, Joly	Carpentier
394	Dijeon Charles	do St Mandé	Empereur, Morin, Bédos	
395	Dirr Raymond	do Pierrefitte	Schartner, Chéreau	Chaulier

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS
396	Doffoel Hubert aimé	Délégué de Drancy	Lossing, [illegible], Goulley,	Marie.
397	Dolly Louis francois	do Villejuif	Derrimal, Cardin,	Lebailly
398	Dommange René aug^te Louis	Député		
399	Doriant René Louis	Délégué de Montreuil	Labatut, Ogré, Cosset,	Sauleret, Blair
400	Doriot Jacques maurice	Député		
401	Dosque alexis	Delegue de Le Perreux	Lanoz, Lanson, Martin	
402	Douarche Jean Joseph	do Sceaux	Clement Dubernay	
403	Doucet andré Henri Léon	do Nanterre	Potin, Staincq, Mathoux	
404	Douhet francois marie	do Antony	Michaut, Dubois	
405	Douillot Henri Gustave	do Bondy	Lignon, Lance, Kieffer	
406	Doulcet Jean	do alfortville	Delletrez, Roche, Hannhart	
407	Doussain Gustave francois	Député		
408	Drodelot Gustave adolphe Emile	Délégué de Boulogne	Soulan, Maisonnave,	Robinet, Dememe, Collet
409	Drouard mauricé Jean Oscar	do Le Bourget	Duberne, Dunaud	
410	Drouet Paul Jules Edouard	do Nogent s/marne	Désert, Coiffier, Loreau	
411	Drouillet Jean	do Le Bourget	Duberne, Dunaud.	
412	Dubois Emile	Conseiller Général		
413	Dubois Eugene marie	Délégué de Chatenay	Rebeyrat, Le Savoureux	
414	Dubos Jean	do Neuilly	Teret, Reining, Breton	Belleville.
415	Dubreuil Emile Robert	do Asnieres	Hennequant, Piéri, Richon	Jacques, Roussel.
416	Ducatel Gaston Alexandre Pierre Jules	do St Maur	Moirot, Gouyon, Rocher	Delagrange.
417	Dufau George auguste	do Nogent s/m.	Désert, Coiffier, Loreau	
418	Dufetel Camille	do Pre St Gervais	Méry, Pontillon, Tritsch	
419	Duffault Eugene	do Wy Gs moulineaux	Meriquel, Boisrobert,	Dumont
420	Duflot Paul Jules	do Rainy s/bois	Dailly, Poczobut, Bourleon	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS
421	Duhaze René marcel Serge alfred	Délégué de Clichy	Dosmond, Morichaut,	Joly, Carpentier.
422	Dujardin Charles Celestin	do Courbevoie	Moongodin, Dumont,	Redsot, Bellessort.
423	Dumagny Roger Henri	do Clamart	Walden, Desmeures,	Mooriset
424	Dumas alfred	do Choisy	Moigneau, Manœuvrier	Bigères
425	Dumay arthur	do La Courneuve	Bergeret, Ysmal, Lamar	
426	Dumont Louis René Gges	do Levallois	Gosselin, Canal, Bougnol	Beaurain Pfeiffer
427	Dumser Paul	do Pavillons s/Bois	Mooret, Dubeau, Marchese	
428	Duplessis Georges albert	do Bourg la Reine	Servant, Telgines.	
429	Dupoisot Jules	do La Courneuve	Bergeret, Ysmal, Lamar	
430	Dupont Frederic	Conseiller Général		
431	Dupont Gaston Paul	Délégué de Rosny.	Dailly, Toczobut, Bowilson.	
432	Dupressoir Henri Louis	do Charenton	Delaville, Tournau, Tichet	
433	Dupuy maurice	do Dugny	Chambord, Ramond.	
434	Duquenne albert amédé	do Champigny	Diquet, Sorel, Marole	
435	Duquesnay Joseph avisée	do Choisy	Morigneau, Manœuvrier,	Bigères
436	Durand Octave	do Stains	~~Tatet~~ Patène, Pinel, Pauvels.	
437	DuBaillant Ernest	do Epinay	Desfougères, Jullien Champigny	
438	Duisserre fernand Henri	do Orly	Guinedor, Pelletière	
439	Duteil Louis	Conseiller Général		
440	Duthu Jean marie Léopold	Délégué de Gentilly	Gerard, Brun, Chassaing	
441	Dutilleul Pierre	do St Denis	Rostagno, Hermange,	Coriat, Olivier, Marechal
442	Duval andré Léon	do Bobigny	Souquet, Moullet, Maillet.	
443	Duval Georges	do Champigny	Diquet, Sorel, Marole	
444	Duval René marcel Eusebe	do Bois Colombes	Yvtier, Fontaine Tricon	
445	Duval-Arnould Louis Frédéric Eugène	Député		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS
446	Ecot, François Michel	Délégué de la Commune de Romainville	Bailly, Boivin, Chauvin	
7	Edet Henri Marcel	do Bagneux	Lacaze, Brunet	
8	Engrand Jules Joseph	do Choisy le Roi	Migneau Morneuvier Bigeres	
9	Ernzen André Louis	do Le Pré St Gervais	Mery, Bontillon, Fritsch	
450	Escande Albert	do Aubervilliers	Poitevin, Anthoine, Livadier,	Herson
1	Escaffut Louis Marius	do Boulogne	Soutan, Maisonnave Robinet	Demême, Collet
2	Espiard Eugène	do Pavillons s/Bois	Moret, Duseau, Marchèse	
3	Estoup Jean dit Henri	do Montrouge	Soullier, Crompe, Gauthier	
4	Etienne Jacques Marie	do Fresnes les Rungis	Charcosset, Etourmy	
5	Ettinger Louis Léon	do Noisy le Sec	Guerin, Delesque, Mathieu	
6	Evain Emmanuel Pierre	Député		
7	Evrard André Maurice	Délégué de la commune d'Aubervilliers	Poitevin, Anthoine, Livadier	Herson
8	Eyrolles Léon	do Cachan	Marsollier, Martin, Pelisson	
9	Fabry Jean	Député		
460	Faillot René Georges Henri	Conseiller Municipal		
1	Falasse Adrien	Délégué de la Commune de St Denis	Rostagno, Hennange, Coriat,	Olivier, Marchal
2	Fangeras Joseph	do Puteaux	Michel, Cadorel, Dubreuil	
3	Faure Clovis Georges Raoul	do Levallois-Perret	Gosselin, Canal, Bougnol,	Beaurain, Pfeiffer
4	Faure Emile Victor Jean Bte	Conseiller Municipal		
5	Faye Louis Alphonse	Délégué de la Commune de Sceaux	Clément, Dubernay	
6	Fayon Henri	do Pavillons s/Bois	Moret, Duseau, Marchèse	
7	Fiancette Eugène	Conseiller Municipal - Député		
8	Fiers Louis	Délégué de la Commune de Boulogne	Soutan, Maisonnave, Robinet,	Demême, Collet.
9	Fillon Edouard René	Conseiller Général		
470	Figuet Lucien René	Délégué de la Commune de Cachan	Marsollier, Martin, Pelisson	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS
471	Figuet René Jules	Conseiller Municipal		
2	Fischer Eugène	Délégué de Pavillons s/Bois	Moret, Duseau, Marchese	
3	Flechelle Georges Eugène Louis	de Aubervilliers	Boitterin, Anthoine, Sivadier	Herson
4	Fleurot Paul	Conseiller Municipal		
5	Fluck Léon	Délégué de Boulogne	Soutan, Maisonnave Robinet	Deneme, Collet.
6	Foiselle Jules	de Paris - 10e	Roeland, Raquet, Dumat, Prévost, Charbonnel, Crutié de Varreux	Jumelle, Maus
7	Fontaille Frédéric	de Orly	Guinedor, Selletier	
8	Forichon Pierre	Conseiller Général		
9	Fossier Marcel Julien	Délégué du Pré St Gervais	Méry, Pontillon, Fritsch	
480	Foulon Maurice Eugène	Député		
1	Foulon Théophile Eugène	Délégué d'Asnières	Hennequant, Péri, Richon,	Jacques, Roussel
2	Fourès Louis Félix	Conseiller Municipal - Député		
3	Fourré André	Délégué de St Denis	Rostagno, Hermange, Boriat,	Olivier, Marchal
4	Fourrier Louis Eugène	de Aubervilliers	Boitterin, Anthoine, Sivadier	Herson
5	Foy Georges Florentin Léon	de Fontenay aux Roses	Prosperault, Boisson	
6	Français Lucien François	de Vitry s/S.	Moirleau, Heinot, Ghilardi,	Riconet
7	François Charles Eugène Jules	de Nanterre	Potin, Staincq, Mathoua	
8	François Joseph Anatole	de Noisy le Sec	Guerin, Delespie, Mathieu	
9	Frébault Louis Julien	de Arcueil	Lesage Bougard, Ledormeur	
490	Fremaux Charles Robert Ferdinand	de Levallois Perret	Gosselin, Canal, Bougnol,	Beaurain, Pfeiffer
1	Frérot Charles Lucien	de Gentilly	Gérard, Brun, Chassaing	
2	Froideval Seraphin Louis Eugène	de Asnières	Hennequant, Péri, Richon,	Jacques, Roussel
3	Fromage dit Fronsac	de Bagnolet	Buisson, Coudet, Mérot	
4	Froment Paul	de Vitry s/S.	Moirleau, Heinot, Ghilardi,	Riconet
495	Frot Léon	Conseiller Municipal		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS
496	Fuhrer Louis	Délégué de Villejuif	Denimal Cardin Lebailly	
7	Furnouze Paul	d° de l'Ile St Denis	Dantard, Courouble	
8	Gagnet Honoré Marcel	de Aubervilliers	Bontemps, Anthoine, Swadier	Herson
9	Gaillard Barthélemy	de Vincennes	Coquide, Lombard, Dumois	Galopin
500	Gaillard Gilbert	Conseiller Municipal		
1	Gallet Bernard	Délégué de Bagnolet	Buisson, Coustet, Nérot	
2	Gallet Camille Jean Marie	de Châtenay	Rebeyrat, Le Savoureux	
3	Ganglopff Georges Gustave Marie	de Bondy	Lignon, Lance, Kieffer	
4	Garchery Jean	Député		
5	Garreau Léon Antonin	Délégué du Perreux	Lanoz, Lanson, Martin	
6	Garreaud Jean	de Epinay	Desfougères, Jullien, Charpigny.	
7	Garric Henri Anselme	de Courbevoie	Mongodin, Dumont, Ressot,	Bellessort
8	Gasnet Henri Julien	de Suresnes	Pollet, Leblanc, Cavier	
9	Gatefait André Charles Florent	de Asnières	Hennequant, Pieri, Richon	Jacques, Roussel
510	Gauchard Eugène Charles	de Alfortville	Selletier, Roche, Hannhart	
1	Gaudier Alfred Louis Edmond	de Asnières	Hennequant, Pieri, Richon	Jacques, Roussel
2	Gaulupeau René	de Pierrefitte	Schartner, Chéreau, Chaulier	
3	Gautier Roger	de Kremlin Bicêtre	Mille, Dumaine, Dangeville	
4	Gay Jules Henri	d° Les Lilas	Marie, David, Michel	
5	Gazano Gaëtan Jules Alexandre	de Châtenay	Rebeyrat, Le Savoureux	
6	Gebel Charles Célestin	de Rosny s/Bois	Dailly, Poczobut, Bourbon	
7	Gélis Louis	Conseiller Municipal. Député		
8	Gendron Laurent Ernest	Délégué de Pantin	Grozjean, Ceccaldi, Duterme	
9	Geneix Marcel	de Stains	Palène Pinel. Pauwels	
520	Génot Charles	de St Mandé	Empereur, Morin, Bedos	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS
521	Gérard Adrien René	Délégué de Vanves	Amandry, Bertheau, Lapelletrie	
2	Gérard Georges Théodore	do Kremlin Bicêtre	Moille, Dumarne, Dangeville	
3	Gérard Octave	do Clamart	Walden, Desmesures, Morisset	
4	Germain Henri	do Levallois-Perret	Gosselin, Canal Bougnol,	Beaurain, Pfeiffer
5	Gervais Joseph Dominique	do Villemomble	Dupon, Huchon, Roussel	
6	Gestraud Jean Edmond	do Clichy	Dosmond, Richard, Joly.	Carpentier
7	Geuffroy Ferdinand Jules Marcel	do Courbevoie	Mongodin, Dumont, Ressot,	Bellessort
8	Ghyse Henri	do Les Lilas	Marie, David, Richel	
9	Giély Lucien	do Malakoff	Sanceau, Soileux, Monjauge	
530	Gilles Abel Léon	do Boulogne	Soutan Maisonnave, Robinet,	Demême, Collet
1	Gilles Emile Henri Olivier	do Le Perreux	Lanoz, Lanson, Martin	
2	Gillet Jules Ernest Joseph	do Bondy	Lignon Lance, Kieffer	
3	Gillouin René Charles Auguste	Conseiller Municipal		
4	Giloux Paul	Délégué de Maisons Alfort	Bernhard, Verrier, Frichot	
5	Gingeaud Francois Arthur	do Charenton	Delaville, Courneur, Fichet	
6	Ginisty Pierre Jean	do Fresnes les Rungis	Charcosset, Etourmy	
7	Girard Francisque	do Colombes	Morande Savarit, Mage,	Valet
8	Girard Louis Georges Henri	do Malakoff	Sanceau, Soileux Monjauge	
9	Giraud Marcel Félix	do Bagneux	Lacaze, Brunet	
540	Gitton Marcel	Conseiller Général		
1	Glineur Louis	Délégué de Pavillons s/Bois	Moret, Duseau, Marchese	
2	Gobinot Julien Gustave	do Rosny s/Bois	Dailly, Poczobut, Bourbon	
3	Godaux Maurice Louis	do La Garenne Colombes	Laly, Marsaud, Martin	
4	Goddet Charles Léon	do Vincennes	Coquide, Lombard, Dunois,	Galopin
545	Godin Etienne Charles	do Champigny	Diguet, Sorel, Marole	

P. S. 2334 E (mod. n° 4 *bis*)

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS
546	Gonnet Joannès Alfred	Délégué de Villeneuve	Dupon, Huchon, Roussel	
7	Gorgue Henri	de Romainville	Bailly, Boivin, Chauvin	
8	Gosnat Venise Ernest	de Ivry sur S.	Vanzuppe, Primaire, Guignois	Decaux
9	Gossens Alexandre Mathurin	de Le Bourget	Duberne, Dunaud	
550	Gouillaud Henri Antoine	de St Maur	Rivrot, Gouyon, Rocher,	Delagrange
1	Gouraud Jean François	de Alfortville	Pelletier, Roche, Hannhart	
2	Gourdault Pierre Etienne Léon	de Choisy le Roi	Moigneau, Manœuvrier Bigères	
3	Gourdeaux Henri	Conseiller Général		
4	Gourdonneau André	Délégué d'Epinay	Desfougères, Julien,	Charpigny
5	Gourié Jules Alexis	de Chiars	Trioreau, Auger	
6	Gourlay François Adolphe Gustave	de Fontenay s/Bois	Mamy, Chermité,	Cornenflost
7	Goy Jean	Député		
8	Grabit Armand Charles	Délégué de Vitry s/S.	Moireau, Henot, Ghilardi,	Riconet
9	Grad Louis	de Pavillons s/Bois	Moret, Duseau, Marchese	
560	Grain Jules	de Boulogne	Soutan, Maisonnave, Robinet,	Demême, Collet
1	Grandel Jean	Conseiller Général		
2	Grange Gustave Eugène	Délégué de Fontenay s/Bois	Mamy, Chermité,	Cornenflost
3	Granger Jean	de Villejuif	Denimal, Cardin, Lebailly	
4	Grangy Georges	de Pré St Gervais	Méry, Pontallon, Fritsch	
5	Gratien Auguste	Député		
6	Graux Gaëtan	Délégué de St Denis	Rostagno, Hermange, Corist,	Olivier, Marchal
7	Graziani Sauveur Simon	Député		
8	Grégoire Paul	Délégué d'Asnières	Hennequant, Peri, Richon	Jacques, Roussel
9	Gremait Paul Léon Armand	de Levallois-Perret	Gosselin, Canal, Bougnol,	Beauvais, Pfeiffer
570	Grésa Jacques	Conseiller Municipal		Election annulée par arrêt conseil d'état 16 octobre 1925

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS
571	Grévin Jules	Conseiller General		
2	Griffisch Louis Claude	Delegué de Bourg la Reine	Servant, Felgines	
3	Griffon Edmond René	de Levallois Perret	Gosselin, Canal, Brugnol, Beaurain, Pfeiffer	
4	Grimaud Julien	de Chiais	Trioreau, Auger	
5	Grisoni Charles André	Député		
6	Gruel Aimé Louis Eugène	Delegué d'Orly	Guinedon, Belletier	
7	Guérin Maurice Alexandre	de Romainville	Bailly, Boivin, Chauvin	
8	Guichard Charles Pierre	de Drancy	Lossing, Goulley, Marie	
9	Guichard Henri Charles	de Bry sp Marne	Legroux, Conte	
580	Guillaumin Georges Augustin	Conseiller Municipal		
1	Guillaux Gaston Léon	Delegué de Montrouge	Soulier, Crompe, Gauthier	
2	Guillemot Louis	de Drancy	Lossing, Goulley, Marie	
3	Guillet Emile	de Pavillons sp Bois	Moret, Dureau, Marchese	
4	Guillod Louis	de Fresnes les Rungis	Charcosset, Etourmy	
5	Guillon Gilbert	de Alfortville	Belletier, Roche, Hannhart	
6	Guillou Lucien	de Epinay	Desforgères, Jullien, Charpigny	
7	Guilloux Edme	de Ivry sp Seine	Vanzuppe, Primaire, Guignois, Decaux	
8	Guilpin Albert Henri	de Gentilly	Gérard, Brun, Chassaing	
9	Guinet Denis Louis	de St Maur	Rivrot, Gouryon, Rocher, Delagrange.	
590	Guiot Auguste	de Neuilly	Feret, Reinig, Breton Belleville	
1	Gunsbourg Maurice	de Clamart	Walden, Desmesures, Morisset	
2	Gusse François Maurice	de Nogent sp Marne	Désert, Coiffier, Loreau	
3	Guy Maurice	de Gennevilliers	Taltaud, Tenaille, Allin	
4	Haussetin Eugène Paul	de Joinville le Pont	Clément, Lorry, Lavoipierre	
595	Hallot Jules Edouard	de Villemomble	Dupon, Huchon, Roussel	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS
596	Hamon René Louis Joseph	Délégué de Villejuif	Denimal. Cardin, Lebailly	
7	Hannoyer Georges Henri	de Asnières	Kennequant, Héri Richon.	Jacques, Roussel
8	Hanra Marcel Paul	de Villemomble	Dupon, Huchon, Rousel	
9	Happey Alphonse Jean Bte	de Courbevoie	Mongodin, Dumont Ressot,	Bellessort
600	Hartmann Marcel	de Issy sr Seine	Vanzuppe, Primaire, Guignois,	Decaux
~~1~~	~~Haton Georges Charles~~	~~Conseiller Municipal~~		Election annulée par Arrêt Conseil d'Etat 16 octobre 1925
2	Hauet Paul	Délégué de Paris 8e	Roeland Raguet, Dumat, Prevost Charbonnel. Erutié de Varreux, Jumelle, Maus	
3	Haultecœur Eugène	de Bagnolet	Buisson. Coustet. Nicrot	
4	Hébert Paul Eugène	de Les Lilas	Marie, David Michel	
5	Hébréard Paul Hélion (voir n° 1068-)	de Pavillons sr Bois	Moret, Duseau. Marchese	
6	Hélye Adrien	de Issy les Moulineaux	Miquel, Boisrobert,	Dumont
7	Hénaff Joseph Jean	de Drancy	Lossing. Goulley. Marie	
8	Henri Robert	de Paris - 17e	Roeland, Raguet, Dumat, Charbonnel, Erutié de Varreux	Prévost, Jumelle, Maus
9	Henry Jules	de St Maur	Rovet, Gouzon, Rocher,	Delagrange
610	Hérand Marcel	Député		
1	Héricourt Louis Désiré	Délégué de Nogent sr Marne	Désert, Coiffier, Loreau	
2	Hermelin Gaston	de Pavillons sr Bois	Moret, Duseau, Marchese	
3	Heullant Léon	de Paris - 20e	Roeland, Raguet, Dumat, Charbonnel, Erutié de Varreux,	Prévost, Jumelle, Maus
4	Heulle Henri	de Ile St Denis	Dantard. Couroible	
5	Hirlemann Georges Xavier Charles	de Nogent sr Marne	Désert. Coiffier, Loreau	
6	Hirsch Georges Edouard	Conseiller Municipal		
7	Hirschovitz Maurice	Conseiller Municipal		
8	Hivert Gabriel Isidore	Délégué de Romainville	Bailly, Bowin. Chauvin	
9	Hochart Paul	de Chevilly Larue	Magdelaine	
620	Houlard Jean Marie	de Nanterre	Potin, Staincq, Mathoux	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS
621	Hourcq Edouard Paul	Délégué du Plessis Robinson	Chevreul, Blandeau	
2	Huard Paul Eugène	de Bry s/Marne	Legroux, Conte	
3	Hubert Hermant Armand	de St Maur	Noirot, Gourgon, Rocher,	Delagrange.
4	Huet Lucien Charles	de Nogent s/Marne	Désert, Coiffier, Loreau	
5	Huraux André	de Arcueil	Lesage Bougard Letourneur	
6	Hureau Henri	de Maisons Alfort	Bernhard, Verrier, Frichot	
7	Huret Antoine Prudent	de Fontenay aux Roses	Pasquerault Boisson	
8	Husson Lucien Ferdinand	de Bobigny	Longuet, Moullet, Millet	
9	Husson Robert	de St Ouen	Bertsowsky, Libercier Lamaire,	Doucet
630	Irisson Alexandre	de St Maurice	Baillon, Marsan, Amand	
1	Isaac François Marie	de Montreuil	Labatut, Ogré, Cosset,	Sauteret, Blain.
2	Jacky René César	de Nanterre	Botin, Staincq, Mathoux	
3	Jacquemont Gustave	de Le Bourget	Duberne, Durand	
4	Jaffrain André	de Gentilly	Gérard, Brun, Chassaing	
5	Janin Léon Frédéric	de Levallois Perret	Gosselin, Canal, Bougnol,	Beaurain, Pfeiffer
6	Jardel Robert	Député		
7	Jardin Victor	Délégué de Maisons Alfort	Bernhard, Verrier, Frichot	
8	Jayat Lucien Eugène	de Clamart	Walden, Desmesures, Morisset	
9	Jayet-Griffon Emile Jean Marie	de Noisy le Sec	Guérin, Delespie, Mathieu	
640	Jean Fernand	de Gentilly	Gérard, Brun, Chassaing	
1	Jean Paul	de Suresnes	Pollet, Leblanc, Cavier	
2	Jeanbert André	de Pierrefitte	Schartner, Chereau, Chaulier	
3	Jeandra François	de Clamart	Walden, Desmesures, Morisset	
4	Jeanneret Armand	de Villeneuve la Garenne	Jamet, Caffiaux	
645	Jeault Louis	de Drancy	Lossing, Goulley, Marie	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS
646	Joly Augustin Antoine	Délégué de la Cne d'Issy	Miquel, Boisrobert, Dumont	
647	Joly Charles	Conseiller Gal		
648	Joly Paul	Délégué de la Cne de Drancy	Lossing, Goulley, Marie	
649	Jore Marcel Gaston	do de la Cne de Neuilly	Feret, Reinig, Breton, Belleville	
650	Journoux Henri Fernand	do do de Plessis Robinson	Chevreul, Blandeau	
651	Jousselin 3e Adjt de Fontenay	do do de Fontenay-aux-Roses	Mille, Dumaine, Dangeville	
652	Joyen Charles Louis	do d° Créteil	Debacq, Laplanche, Fouillon	
653	Joyeux Alexandre	do do Suresnes	Follet, Leblanc, Favier	
654	Jubert Charles Gustave	do do la Garenne Colombes	Laly, Marsaud, Merlin	
655	Julien Albert	do do St Ouen	Perkowsky, Libercier, Lamaire, Doucet,	
656	Jumeaux Marcel	do do Pierrefitte	Schardnes, Chereau, Chaulier	
657	Junod Eugène	do do Villeneuve	Le Meur, Montigneau	
658	Karmann Henry Jos. Emile	do do Vincennes	Coquidé, Lombard, Dunois, Galopin.	
659	Kerandret Henri Mie	do do Romainville	Bailly, Boivin, Chauvin	
660	Kieffer Raymond	do do do	Bailly, Boivin, Chauvin	
661	Kihm Jean	do do Clichy	Osmond, Richard, Joly, Carpentier	
662	Kirbuhler Henri Eges.	do do Joinville le Pont	Clément, Lorry, Lavoipierre	
663	Klerynhoff Henri	do do Gentilly	Gérard, Brun, Chassaing	
664	Kolb Jean	do do Bourg la Reine	Servant, Felgines	
665	Kopp Marcel	do do St Mandé	Empereur, Morin, Bédos	
666	Krug Clotaire Edouard	do do St Denis	Rossagno, Hermange, Coriat, Olivier, Marchal	
667	Labadie Eges.	do do St Gervais	Hery, Pontillon, Fritsch	
668	Labadie Paul Ch. Aug.	do do Alfortville	Hannhart, Roche, Pelletier	
669	Labeyrie Henri	do do Pantin	Grosjean, Ceccaldi, Duterme	
670	Labrousse Auguste	do do Kremlin-Bicêtre	Mille, Dumaine, Dangeville	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS
671	Lachèze Jean Claud	délégué de la Cne de 7 vingtraines ~~Levallois~~	Cognide, Lombard, Dunois, Galopin.	
2	Laclavère Isidore Paulin	do de Levallois Puret.	Josselin Cazal, Bougnol, Beaurain, Pfeiffer.	
3	Lacour Fois Firmin	do de Aubervilliers	Boitteux Anthoine, Livadier, Hertson.	
4	Lacquit Georges.	do de Puteaux	Michel, Cadoret, Rubreuil	
675	Lafont Henri Alph.te	do de Suresnes.	Collet, Leblanc, Favier.	
6	Lafon Gabriel Emile	do de St Denis	Rostagno, Hermange, Coriat, Olivier, Marchal.	
7	Lafonta Paul.	do de Cachan	Marsollier, Martin, Pelisson	
8	Lagarde Jules Pierre	do de Vitry	Thirleau, Henot, Ghilardi, Ricomet	
9	Lagard Ernest Alfred.	do de Bobigny.	Longuet, Muller, Millet	
680	Lagorgette Louis Jean Firmin	do de Boulogne	Boutan, Maisonnave, Robinet, Demenou, Collet.	
1	Lagrange Raymond.	do de Arcueil	Lesage, Bougard, Ledormeur	
2	Lagriffoul Eugène Alph.te	Conseiller Gal de Boulogne		
3	Lagrue Paul Henri	Délégué de la Cne de Colombes	Miranda, Savarit, Mage, Valet,	
4	Lahache Joseph Jean Jean	do de du Bourget	Dubreuil, Dumand	
685	Lahaye Alfred Jules	do de St Denis	Rostagno, Hermange, Coriat, Olivier, Marchal.	
6	Lallement Alfred.	Conseiller Gal de Paris 11e		
7	Lallement Julien	Délégué de la Cne de Perreux	Lanoz, Lanson, Martin	
8	Lambard Jean Gustave Pierre	do de Bondy.	Lignon, Lance, Kieffer	
9	Lambert Emile Henri	do de Bagneux.	Chambord, Ramond.	
690	Lambert Roger Hector	do de Alfortville	Hannhart, Roche, Pelletier	
1	Lamour Marcel Clovis Julien	do de Gennevilliers	Taltand, Tenaille, Allin	
2	Landon Louis Auguste	do de Vanves.	Amandry, Bertheau, Lapelletrie	
3	Langlade Paul.	do de Orly.	Guinedor, Pelletier	
4	Langlais Georges Paul	do de Courbevoie	Mongodin, Dumont, Kessot, Belles-sort.	
695	Langlois César Adolphe	do de Noisy le Sec	Guérin, Delesque, Mathieu,	

P. S. 2334 E (mod. n° 4 *bis*)

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS
696	Langlois Paul	Délégué de la Cne de Bobigny	Longuet, Muller, Millet	
7	Larbaudière Lucien	do de Pierrefitte	Schartner, Chereau, Chartier,	
8	Laroche Georges	do de Villemomble	Dupon, Huchon, Roussel	
9	Larrabaru Georges	do de Vincennes	Coquide, Lombard, Dumais, Galopin	
700	Larroque Jean	do de Maisons Alfort	Bernhard, Ferrier, Frichot	
1	Lascabannes Benoît Pierre André	do de du Bourget	Duberne, Dumand.	
2	Lasnier Eugène Alex.	do de Thiais	Frioreau, Anger	
3	Lataple Marius	do de Issy les Moulineaux	Miquel, Boisrobert, Dumont	
4	Latour François	Conseiller Gal de Paris 14e		
705	Launay Marcel	Délégué de la Cne de St Maurice	Baillon, Marsan, Amand	
6	Laurens Justin Fois	do de Charenton	Delarille, Tourneur, Fichet	
7	Laurent Fernand Camille	Député		
8	Laurent Raymond Jean	Conseiller Gal		
9	Lauvergeat Charles Louis	Délégué de la Cne de Bondy	Lignon, Lance, Kieffer	
710	Lauze Jules	Conseiller Gal		
1	Laval Pierre Jean Mary	Délégué de la Cne d'Aubervilliers	Poitevin, Anthoine, Livadier Benson.	
2	Lavier Auguste Edouard - Victor	do de Asnières	Hennequant, Pieri Richon, Jacquts., Roussel.	
3	Lebeau Ernest Lucien	do de Courbevoie	Longodin, Dumont, Ressot Pellisont.	
4	Lebecq Georges.	Conseiller Général		
715	Lebègue Fois Yves Eugène	Délégué de la Cne de Bondy	Lignon, Lance, Kieffer	
6	Lebel François	do de l'Ile St Denis	Standard, Courouble	
7	Le Bigot Georges.	Conseiller Gal		
8	Le Blanc Charles Jules	Délégué de la Cne de Sceaux	Clément, Dubernay	
9	Leblanc Maurice Auguste - Eugène	do de Suresnes	Pollet, Leblanc, Lavier	
720	Leboeuf Henry	do de St Maurice	Baillon, Marsan, Amand	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS
721	Lebon Louis Pierre Emile	Délégué de la Cne de Stains	Radene, Pinel, Pauwels.	
2	Lebourcq Charles Ferd.d marié	d° de Charenton	Delaville, Tourneux, Fichet.	
3	Lecerf Armand Mich.les	d° d'Issy les Moulineaux	Charcosset, Sadoumy.	
4	Lechat Pierre Lis Clément	d° de Courbevoie	Mongodin, Dumont, Kestot Bellefont.	
725	Leclercq Désiré Alphse Henri	d° de la Courneuve	Bergeret, Ysmal, Lamas	
6	Leclercq Victor.	d° d° d'Issy.	Miquel, Boisrobert, Dumont	
7	Lecomte Gaston	d° de Montreuil	Labahut, Ogré, Cosset, Lauteret Blain.	
8	Le Corbeiller Jean Francois	Député		
9	Le creux Daniel Emile Léon	Délégué de la Cne de St Gervais	Méry, Pontillon, Fritsch	
730	Lefébure Auguste	Conseiller Gal		
1	Lefebvre Maurice	Délégué de la Cne de Pierrefitte	Schartner, Cheseau, Chaulier	
2	Lefebvre Paul Désiré	d° de Bois Colombes	Yunker, Fontaine, Trican	
3	Lefebvre Henri	d° de Fontenay aux Roses	Hamy, Lhermite, Carrenflotte	
4	Lefèvre Georges Vincent Emile	d° de Boulogne	Soutan, Maisonnave, Robinet Demesnes, Collet.	
735	Lefond. Julien Claude	d° de Choisy.	Mignean, Manceuvrier, Bigères	
6	Lefoulon Jos. Joseph.	d° de Levallois	Josselin, Canal, Bougnol, Beaurain, Pfeiffer	
7	Lefranc Maurice	d° de St Maurice	Baillon, Jharsan, Amand.	
8	Le Gall Henri Pierre	Conseiller Gal		
9	Le Gallo Alphonse Clément	Délégué de la Cne de Boulogne	Soutan, Maisonnave, Robinet Demesnes, Collet.	
740	Le Garlantezec Alexis	d° de Clichy.	Osmond, Richard, Joly. Carpentier.	
1	Legrand Léonard	d° de Gennevilliers	Labland, Venaille, Allin.	
2	Legros Robert Constant Edouard	d° de Montreuil	Labahut, Ogré, Cosset, Lauteret Blain	
3	Le Guen Jean.	d° de la Haÿe les Roses	Guilloux, Fourques	
4	Lehéricy James.	d° de - d° -	Guilloux, Fourques	
745	Lejeune Georges	d° de Maisons Alfort	Bernhard, Ferrier, Frichot	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS
7146	Le Lagadec François Marie	Délégué de la Cne de Colombes.	Mirande, Savarit, Mage, Valet	
7	Le Lagorec Pierre Marie Félix	do de Montreuil	Labatut, Ogré, Cosset, Lauterel, Blain, Roland, Raguet, Dumat, Prévost, Chardonnet, Vaitié de Fleury, Jumelle, Marcé.	
8	Lemaire Maurice	do de Paris 2		
9	Lemarchand Georges.	Conseiller Gal		
7150	Lemeau Pierre Marie	Délégué de la Cne de Nancy.	Lossing, Goulley, Marie	
1	Lemoine	do de Cachan	Marsollier, Martin, Pélisson	
2	Le Moillon Emile	do de Montreuil	Labatut, Ogré, Cosset, Lauterel, Blain.	
3	Le Moullac Mathurin Louis	do de d'Ivry	Vanzuppe, Primaire, Guignolet, Decaux.	
4	Lépicier Lucien	do de Villemomble	Dupon, Huchon, Roussel	
7155	Le Provost de Launay Gaston Henri Adolphe	Conseiller Gal		
6	Leriche Gustave Jules Victor	Délégué de la Cne de Clichy.	Desmond, Richard, Joly, Carpentier	
7	Lerolle Jean Joseph.	Député		
8	Leroux Armand.	Conseiller Gal		
9	Leroux Gaston.	Délégué de la Cne de Maisons-Alfort.	Bernhard, Ferrier, Trichot	
7160	Leroux Guillaume	do de Garenne Colombes	Saby, Marsaud, Martin	
1	Leroy Marie Eugène Henri	do de St Maur	Roirot, Gourjon, Rocher, Delapenge	
2	Les-aint Albert Eyges	do de Bagneux	Lacaze, Brunet.	
3	Lesbre Marien	do de St Denis	Rostagno, Hermange, Coriat, Olivier, Marchal.	
4	Les-cure Justin Jn Bpte Léon	do de Créteil	Debacq, Laplanthière, Fouillon	
7165	Lesesne Gustave Marcel Maurice	do de St Ouen	Perkowsky, Libercier, Lamaire, Douet.	
6	Les-estre Léon Joseph Alexandre	do de Jouville Cpt	Clément, Lorry, Lavoipierre	
7	Lespagnol Georges	do de Pierrefitte	Schartner, Chereau, Chaulier	
8	Lespinasse Léon Louis Jn Bpte	do de Châtenay Malabry	Rebeyrat, Le Savoureux	
9	Lesueur Louis André	do de St Denis	Rostagno, Hermange, Coriat, Olivier, Marchal.	
7170	Le Tourmy Rodolphe	do de Pierrefitte	Schartner, Chereau, Chaulier	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS
771	Le Troquer André	Conseiller Gal		
2	Levasseur Arnold.	Déligué de la Cne de St Maurice	Baillon, Marsan, Amand	
3	Levesque Edmond.	do do d'Asnières	Hennequant, Pierre Richon, Jacques, Roussel	
4	Levesque Joachim	do do Stains	Patene, Pinel, Pauwels	
775	Levillain Maurice	Conseiller Gal		
6	Levy Albert Maxime	Déligué de la Cne de Montrouge	Soulier, Tronqué, Gauthier	
7	Leyx Pierre	do do Levallois	Josselin, Canal, Bougnol, Beaurain, Pfeiffer	
8	L'homme Adrien.	do do Villeneuve la Garenne	Jamet, Caffiaux.	
9	L'homme François Marie	do do Boulogne	Sourtan, Maisonnave, Robinet, Demenie, Collet.	
780	L'Hopitault Félix Paul Maurice	Conseiller Gal		
1	L'Huillier Waldeck Gabriel Eugène	Déligué de la Cne de Gennevilliers	Tallard, Tenaille, Allin	
2	Liaudey Albert Marie Prosper	do do d'Asnières.	Juchaut, Dubois ?	
3	Libgotte Cyrille	do do St Maurice	Baillon, Marsan, Amand	
4	Lièvre Adrien François	do do Clamart	Walden, Desmesures, Moisset	
785	Limoges Rémi Henri	do do Clichy.	Dosmond, Juchard, Joly, Carpentier	
6	Lobligeois Félix	Conseiller Gal		
7	Lonchampt Félix Henri	Déligué de la Cne de Vincennes	Coquide, Lombard, Dumois, Galopin.	
8	Longhi Pierre	do do Montreuil	Labastut, Ogré, Cosset, Lauteret, Blain.	
9	Longpré Jean Bapte.	do do d'Alfortville	Hannhard, Roche, Pelletier.	
790	Longuet Jean.	do do Charenton-le-Pont	Mille, Dumaine, Dangeville.	
1	Longuet Jean Frédéric	Député Cons. Gal		
2	Longuet Lucien Léonard Laurent	Déligué de la Cne du Bourget	Duberne, Dumand	
3	Loqueneux Jean Bapte.	do do Clichy.	Dosmond, Juchard, Joly, Carpentier	
9	Losfeld. Georges.	do do Villeneuve la Garenne.	Jamet, Caffiaux	
795	Louvet Eugène Henri	do do Neuilly	Feret, Reinig, Breton, Belleville	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS
796	Louyot René Georges	Délégué de la Cne d'Asnières	Hennequant Pierre Richon Jacques, Roussel.	
7	Loviconi Jean Fois	do do Courbevoie	Longodin Dumont, Rebot, Bellessort.	
8	Lowcay Henry Alfred	do do Nogent s/ Marne	Desert, Coiffier, Loreau	
9	Loyau Alphonse	Conseiller Gal		
800	Lyon Maurice Emile	Délégué de la Cne de Montrouge	Soullier, Tromp, Gauthier	
01	Lyonnet Jean Bte Cor	do do Malakoff	Sanceau, Soleux, Monjauze	
02	Lyset Paul.	do do Cachan	Marsollier, Martin, Pelisson.	
03	Mabille Léon.	do do d'Ivry.	Vanzuppe, Primain, Guignois et Decaux.	
04	Mahé Cges Ernest.	do do Montreuil	Labatut, Ogé, Cosset, Lauberet, Blain.	
805	Mahé Joseph.	do do d'Ile St Denis	Dandard, Courouble	
6	Maillet Fernand Camille	do do d'Issy.	Miquel, Boissobert, Dumont	
7	Maillot Léon.	do do St Maurice	Baillon, Marsan, Amand	
8	Maingny. Henri	do do St Ouen-	Perdonwsky, Libercier, Lamaire, Doucet.	
9	Maire Alfred René	do do Montreuil	Labatut, Ogé, Cosset, Lauberet, Blain	
810	Malandain Henri	do do d'Ile St Denis	Dandard, Courouble	
1	Malaspina Antoine Jean	do do Montrouge	Soullier, Tromp, Gauthier	
2	Malenfant Pierre Adrien	do do Meudon	Feret, Reinig, Breton, Belleville	
3	Malingre Paul	Député		
4	Mandery Marcel Jules	Délégué de la Cne de Pantin	Grosjean, Ceccaldi, Duterme	
815	Marais René	do do do	Grosjean, Ceccaldi, Duterme	
6	Marceau Jean.	do do Maisons-Alfort.	Bernhard, Ferrier, Richot.	
7	Marchand Charles Abelard.	do do Colombes.	Girande, Savarit, Mage, Valet.	
8	Marcilloux Antoine	do do Cachan	Marsollier, Martin, Pelisson	
9	Marechal. Andrieu Henri Joseph.	do do Levallois	Gosselin, Canal, Bougrol, Beaurain, Pfeiffer	
820	Marechal Victor Octave	do do La Garenne Colombes.	Saly, Marsand, Martin	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS
821	Sharez. Charles	Délégué de la Cne de Bienfaite	Schartner, Chereau, Chaulier	
2	Sharin Aug.te Frédéric	do do St Maur.	Voinot, Gourjon, Rocher, Delagrange	
3	Sharivet Roger Jean.	do do Bobigny.	Longuet, Muller, Millet	
4	Sharolle Réné Adrien	do do d'Arcueil	Lesage, Bougard, Ledonneur	
825	Sharotte Fernand Ernest	do do Bry/Marne	Legroux, Conte.	
6	Sharquiès Hippolyte Jules Désiré	do do Ivry.	Vanzuppe, Primaire, Guignois Décaux.	
7	Sharrane Georges	Conseiller Gal		
8	Sharsais Louis Raoul	Député		
9	Sharschall Marcel Edmond	Conseiller Gal		
830	Shardin Alexis	Délégué de la Cne de Malakoff	Lanceau, Soileux, Monjange	
1	Shardin Alphonse Ch.les	do do Puteaux	Michel, Cadoret, Dubreuil	
2	Shardin Louis Edmond	do do d'Antony	, Juchaut, Dubois ?	
3	Shardinaud Déplat	Député		
4	Shardine Henri Gustave Adolphe Léon Jean.	Délégué de la Cne de Fontenay aux Roses	Pasquerault, Poisson.	
835	Shardine Paul Henri	do do -do-	Pasquerault, Poisson	
6	Shardy André	Conseiller Gal		
7	Shardy Pierre Paul Jean Marie	Délégué de la Cne de Nogent Marne.	Desert, Caiffier, Soreau	
8	Shas Emile Henri	do do Boulogne	Soutan Maisonnave, Robinet Demeine, Collet.	
9	Shassard Armand.	Conseiller Gal		
840	Shassardier Hippolyte	Délégué de la Cne de St Ouen	Perdowsky, Libercier, Lamaire, Doucet.	
1	Shassin Paul.	do do Vincennes	Coquide Lombard, Dumais, Galopin.	
2	Shasson Charles.	do do Pantin	Grosjean, Ceccaldi, Duterme	
3	Shasson Emile	do do Bondy.	Lignon, Lane, Kieffer	
4	Shasson Paul André	Délégué de Paris 1.er	Roland, Ragier, Dierna, Hervost, Charbonnel, Guidi de Janeux Lemelle, Hans.	
845	Shassot Henri Auguste	Délégué de la Cne de Fontenay aux Roses	Pasquerault, Poisson	

P. S. 2334 E (mod. n° 4 *bis*)

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS
846	Mathieu Henri Emile Louis	délégué de Levallois-Perret	Rosselin - Canal - Bouguet	Beauvais - Pfeiffer
847	Mathias joseph	- St Ouen	Pertsowsky - Lebreuil	Lamaré - Doucet
848	Mathieu Maurice	- St Ouen	— do —	
849	Mauduit joseph Michel	- Bagneux	Chambord - Ramond	
850	Maupied Georges Henri	- Asnières	Hennequant - Piéri - Richon	- Jacques Boutteil
851	Maurel Emile Kléber	- Villeneuve	Le Heur - Mouligneau	
852	Maurice Léon Victor Gustave	- Garenne-Colombes	Caly - Marsaud - Martin	
853	Maurin joseph Emile	- Fontenay aux Roses	Pasquerault - Poisson	
854	Maurais Léon	Conseiller général		
855	Mazarguil augustin	délégué de Paris	Roeland - Paquet - Dumas - Prévost - Charbonnel - Trutié de Varreux - Jumelle - Maus.	
856	Mazet jean Léopold	- Issy-les-Moulineaux	Sauzeppe - Primard - Guignois - Decamps	
857	Mazouer Gustave Emile	- Les Lilas	Marie-David - Michel	
858	Mège Camille	- St Maudé	Empereur - Morin - Dédos	
859	Mégret Benoit	- Fontenay-aux-Bois	Mauny - Hermite - Corneuffost	
860	Mégret Léon Benoit	- Vincennes	Coquide - Lombard - Dumois - Galopin	
861	Mellerio Maurice	- Paris	Roeland - Paquet - Dumas - Prévost - Jumelle - Maus.	Charbonnel - Trutié de Varreux -
862	Melun Alphonse	- Cachan	Marsollier - Martin - Pelisson	
863	Ménager Georges Albert	- Asnières	Hennequant - Piéri - Richon	- Jacques - Boutteil
864	Ménard Pierre Henri	- Colombes	Mirande - Savarit - Maze	- Valet
865	Mendès-France David Edouard Adolphe	- Hauterre	Potin - Haineq - Mathoux	
866	Menegaux Frédéric Emile	- Kremlin-Bicêtre	Mille - Dumaine - Dangeville	
867	Menegaux René Emile	- Kremlin-Bicêtre	— do —	
868	Menou Marcel Louis	- Bobigny	Louquet - Muller - Millet	
869	Mercier Constant Alphonse	- Bry-sur-Marne	Legroux - Conte	
870	Mercier Louis	- St Maudé	Empereur - Morin - Dédos	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS
871	Mercier Paul	délégué de St Mandé	Empereur. Morin. Bédos	
872	Merey Louis	- Drancy	Lossing - [illegible] . Foulley -	Marré
873	Meriaux Oscar	- Stains	Paterne - Piel - Pauvels	
874	Merlin Gaston	- Epinay	Desfougères - Jullien - Charpigny	
875	Mergeau Jules	- Paris	Rochard - Paquet - Dumat - Pérost - Jumelle Paris -	Charbonnel - Traité de travaux
876	Métayer Jean Joseph Fernand	- Asnières	Hennequant - Piéri - Richon -	Jacques - Roussel
877	Métout Rémi	- Montreuil	Labatut - Ogré - Cosset - Lautenet -	Blain
878	Métoye Paul	- Nogent s/ Marne	Désert - Coiffier - Loreau	
879	Mengé Pierre Georges	- Neuilly	Feret - Reinig - Breton -	Belleville
880	Meyer Ernest	- St Maur	Noirot - Gourjon - Rocher -	Delafrange
881	Micaleff Joseph	- Ivry s/ Seine	Lauzuffe - Primard - Guignois -	Decaux
882	Michaud Paul	- Levallois	Taltaud - Tenaille - Allix	
883	Michaux Pierre Louis	Conseiller Général		
884	Michel Raymond Marcel François	délégué de Sceaux	Clément - Dubernay	
885	Millet Ferdinand	- Pavillons s/ Bois	Moret - Desseau - Marchese	
886	Millner Henri	- Clichy	Dosmond - Richard - Joly -	Carpentier
887	Mineur Rémi Lucien Alexandre	- Asnières	Hennequant - Piéri - Richon -	Jacques - Roussel
888	Moulaire Louis	- Ivry s/ Seine	Lauzuffe - Primard - Guignois -	Decaux
889	Miremont Pierre	- Noisy le Sec	Guérin - Delegue - Mathieu	
890	Mocquard Julien	- Levallois	Taltaud - Tenaille - Allix	
891	Molle Louis Jules Arthur	- Montrouge	Soullier - Troupe - Lauthier	
892	Monjaugris Lucien	Député		
893	Monnot Henri	délégué de St Ouen	Pertsowsky - Libercier -	Lamaré - Doucet
894	Montagnon Barthélemy	Député		
895	Montès Eugène	délégué d'Ile St Denis	Dautard - Couroube -	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....).	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS
896	Moquet Henri Maurice	délégué d'Orly	Guinedor - Pelletier	
897	Moreau Eugène alexis	- Champigny	Diquet - Sorel - Marole	
898	Moreau Henri	- Charenton	Delaville - Tourneur - Fichet	
899	Morel Henri	- St Maur	Roirot - Gourjon - Rocher -	Delagrange
900	Morel Louis jules Marie	- Vanves	amaudry - Berthau - Lapelletrie	
901	Moret Charles	- Pantin	Grosjean - Cecaldi - Duterne	
902	Moriz Marcel alexandre	- Colombes	Miraude - Savarit - Mage -	Valet
903	Morizet andré	- Boulogne	Soutan - Maisonnave - Robinet - Demeure -	Collet
904	Mougin Marcel Henri	- alfortville	Pelletier - Roche - Haumhart	
905	Moulin Eugène charles	- Choisy le Roi	Nigneau - Mauemnier - Bigère	
906	Mourié Rose joseph auguste	- Antony	Hélion - Richaud - Dubois	
907	Mourey alfred Eugène	- Bois - Colombes	Ymuker - Fontanié - Tricon	
908	Mousnier-Deschamps Gabriel Joseph	- Fontenay s Bois	Mamy - Cheminte - Cornenflost	
909	Mousset Maurice	- Puteaux	Michel - Cadorel - Drebreuil	
910	Mouzet Charles Félicien, Marie	- Vincennes	Coquide - Combard - Dumois -	Galopin
911	Nail charles	- Paris	Roeland - Paquet - Denuat - Prevost -	charbonnel - Trutié de Varenne -
912	Naile Maurice Louis	Conseiller Général		
913	Nastorg Lionel	Conseiller Général		
914	Naudin Henri	délégué de St Maur	Roirot - Gourjon - Rocher -	Delagrange
915	Naudin Paul	- Villeneuve la Garenne	Jamet - Caffiaux	
916	Nectoux Marcel Michel	- Vitry s Seine	Nicleau - Henot - Ebilardi -	Piconet
917	Nénot André Louis	- Choisy le Roi	Nigneau - Mauemnier - Bigère	
918	Nermond auguste Louis	- Boulogne	Soutan - Maisonnave - Robinet - Demeure -	Collet
919	Neveu Henri	Conseiller Général		
920	Neymark Marc	délégué de Kremlin-Bicêtre	Hille - Demanis - Dangeville	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS
921	Nicod Eugène Edouard Camille	délégué de Bry-s/ Marne	Legroux - Coute	
922	Nicolas Lucien Louis	- Petits-Robinson	Chevreul - Blandeau	
923	Nicollas albert	- Levallois-Perret	Cosselin - Canal - Bouguol	Beaurain - Pfeiffer
924	Noel Léon Louis Julien	- Le Perreux	Canoy - Louton - Martin	
925	Nolo Jules Désiré	- Rungis	Thiroux	
926	Nomblot Charles Alfred	- Bourg la Reine	Servant - Felgines	
927	Oligetar Léon Georges	- Drancy	Lossing - . Goulley -	Marié
928	Onfray François	- Hauts	Patau - Puel - Langgels	
929	Orléange Alexandre	- Antony	Hélion - Méchant - Dubois	
930	Orré Louis Léon	- Puteaux	Michel - Cadoret - Dubreuil	
931	Orry Georges Antoine Alphonse	Conseiller Général		
932	Orry Albert	délégué de Paris	Roéland - Raguet - Durand-Prévost - Charbonnel - Trutié de Varreux - Jeunelle - Hotin	
933	Ottazi Dominique	- Noisy-le-Sec	Guérin - Delesque - Mathieu	
934	Ouradou Gérard	- Bondy	Lignon - Lance - Kieffer	
935	Oustry Louis	- Aubervilliers	Poitevin - Authoine - Sivadier - Herson	
936	Pade Louis Henri Paul	- Clamart	Walden - Desmesures - Morisset	
937	Pagès Louis Joseph	- Aubervilliers	Poitevin - Authoine - Sivadier - Herson	
938	Palussière Henri	- Rosny-s/ Bois	Bailly - Pocholet - Bourbon	
939	Panhard Adrien Hippolyte François	- Chilly	Trioreau - Auger	
940	Paris Pierre	- Meaux	Pertsoggsky - Libercier - Lamarre - Doucet	
941	Parmentier Paul Emile	- Vanves	Amandry - Berthoux - Lapellerie	
942	Papillon Fernand Henri	- Romainville	Bailly - Boivin - Chanoin	
943	Parel Léon Léonard	- Issy-les-Mx	Miquel - Boisrobert - Dumont	
944	Parrot Antoine Eugène	- Malakoff	Sanceau - Soileux - Monjauze	
945	Partenzo Lucien	- Montreuil	Labatut - Ogrel - Cosset - Sauteret - Blain	

P. S. 2334 E (mod. n° 4 *bis*)

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS
946	Partiot Marie Paul Etienne	délégué de Neuilly	Féret - Reinig - Breton - Belleville	
947	Pascal Louis	- Montrouge	Soullier - Troupe - Gauthier	
948	Pasquier Emile André	- Ivry-sur-Seine	Lauruffe - Primaire - Enguis - Decaux	
949	Paté Henry	Député		
950	Patriarche Léopold Eugène	délégué de Montreuil	Labatut - Ogre - Cosset - Sauteret - Blain	
951	Paul Ernest	- St Mandé	Empereur - Morin - Bédos	
952	Paul Marcel	Conseiller Général		
953	Paulhan Jean	délégué de Châtenay	Rebeyrat - Le Savoureux	
954	Paumier Albert Eugène	- Le Perreux	Lanoy - Lauton - Martin	
955	Pajot Louis Eugène	- Malakoff	Sauceau - Soileux - Monjauze	
956	Payre André	- Bains	Patérie - Pinel - Pauzeb	
957	Péchin Charles	Député		
958	Peiny Joseph	délégué de Fauges	Amandry - Berthean - Lafelletrie	
959	Péjoux Louis Joseph	- Vitry	Hirleau - Heinot - Philardi - Riconet	
960	Pelletier Edouard Pierre Marie	- Fontenay-aux-Bois	Mauny - Chermite - Corneuflot	
961	Pelletier Félix Marie Bernard	- Carenne-Colombe	Laly - Marsaud - Martin	
962	Pelletier Théophile	- Fauges	Amandry - Berthean - Lafelletrie	
963	Pelpel René Jean Jules	- Nogent	Chambord - Raimond	
964	Peltier Henry Charles	- Rosny-sous-Bois	Bailly - Pecrobet - Bourbon	
965	Pépin Edmond	- Pré St Gervais	Héry - Poutillon - Fritsch	
966	Perdriger Eugène Désiré	- Malakoff	Sauceau - Soileux - Monjauze	
967	Pérol Jean Auguste	- Neuilly	Féret - Reinig - Breton - Belleville	
968	Perrière Edouard Clément Lucien	- Châtillon	Purin - Schneider	
969	Perrin Louis Auguste	- Fauges	Amandry - Berthean - Lafelletrie	
970	Perrin Paul	Député		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS
971	Perrot Marie René	délégué de Bourg la Reine	Servant - Felgines	
972	Pesch Léon	- Bobigny	Louquet - Muller - Millet	
973	Pesin Gustave Henri Joseph	- Vincennes	Coquide - Coubard - Dumois - Malosse	
974	Petillot Marie	- Montreuil	Labatut - Ogré - Cosset - Lautaret - Blain	
975	Petit Charles	- Châtenay	Rebeyrat - Le Saooureux	
976	Petit Eugène Charles Jules	- Le Perreux	Lanoz - Lauton - Martin	
977	Petit Théodore Albert	- Bagneux	Cacaze - Brunet	
978	Peuch Louis	Conseiller Général		
979	Peudebac Albert	délégué de Courbevoie	Mongodin - Dumont - Bessot - Bellefort	
980	Peupion Gaston	- Fauges	Amaudry - Berteau - Lapeletrie	
981	Peyronnet Louis	- Sentilly	Gérard - Brun - Chassaing	
982	Peyrotte Charles	- Paris	Roelant - Raguet - Dumat - Prévost - Charbonnel - Fruitié à Narcenay gunelle - Haus.	
983	Piat Albert Louis	- Choisy le Roi	Rigueau - Hauemurier - Bigère	
984	Pic Frédéric	Député		
985	Picard Adrien Louis Henry	délégué d'Aubervilliers	Poitevin - Authomé - Swaeker - Herson	
986	Picard Augustin Pierre	- Neuilly	Feret - Reinig - Breton - Belleville	
987	Picot Albert Jacques	- Pré St Gervais	Héry - Pontillon - Fritsch	
988	Piel Paul	Conseiller Général		
989	Pierre Emile Ernest	délégué de Neuilly	Feret - Reinig - Breton - Belleville	
990	Pierron Pierre	- Nanis	Paterne - Piel - Pauzels	
991	Piginnier Léon	Conseiller Général		
992	Pilliard Félix Edouard	délégué d'Arcueil	Lesage - Bouzard - Ledormeur	
993	Pinelli Jean Noël François	Conseiller Général		
994	Pinot Gaston Félicien	Conseiller Général		
995	Piot Jean	Député		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS
996	Pitois Julien	délégué de Châtillon	Puzin - Schneider	
997	Piquet René Auguste	- Suresnes	Pollet - Leblanc - Xavier	
998	Placé Emile Joseph	- Vitry s/ Seine	Mirbeau - Hérot - Elbilardi	Ricouet
999	Plagne Jean Henri Antonin	- Pantin - Romainville	Chevreul - Blandeau	
1000	Plissonnier Jean Pierre	- Champigny	Diguet - Forel - Marole	
1001	Plu Lucien François	- Ivry - s/ Seine	Faurieffe - Primard - Guignois - Decaux	
1002	Plumecocq Paul	- Asnières	Patenè - Pinel - Pauffels	
1003	Podeur Edmond	- Neuilly - Bicêtre	Hille - Dumarié - Dangeville	
1004	Poensin Paul Joseph	- Arcueil	Lesage - Bougard - Ledormeur	
1005	Poggioli Antonin	- Le Bourget	Duberne - Durand	
1006	Poignet Georges Lucien	- Choisy le Roi	Migneau - Manœuvrier - Bigeon	
1007	Poindron Edmond Marcel Jean	- Fontenay s/ Bois	Mamy - Clermont - Corneuflost	
1008	Poinsot Armand	- St Mandé	Empereur - Morin - Bédos	
1009	Pointel Georges Joseph Marie	Conseiller général		
1010	Poirson Henri Louis	délégué de Bonneuil	Loubière	
1011	Poittevin Gaston	- Boulogne	Soutan - Maisonnave - Robinet - Menneret - Collet	
1012	Poitre Auguste Henri	- Paris	Roelans - Paquet - Dumat - Prevost - Lamouzelle - Mans -	Charbonnel - Traité de Versailles
1013	Poitre Auguste Louis	- Vincennes	Coquide - Loubard - Dumois -	Salopin
1014	Poncelet Georges	- Villeneuve-la-Garenne	Janet - Caffiaux	
1015	Poncet Paul	Député		
1016	Poncin Auguste	délégué d'Ile St Denis	Dautard - Courouble	
1017	Poret Gabriel Albert	- Villeneuve	Le Heur - Mouligneau	
1018	Poulange Philippe Alfred	- Ivry - s/ Seine	Faurieffe - Primard - Guignois - Decaux	
1019	Poullain Victor Louis	- Courbevoie	Mongodin - Dumont - Bessot -	Bellefort
1020	Poupard Ernest Auguste	- Créteil	Debacq - Laflautière - Faillon	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS
1021	Poupard Louis Marcel	délégué de Montreuil	Labatut - ogré - Cosset - Sauteret -	Blais
1022	Poupart auguste Eugène Rose	- Rosny-s/-Bois	Dailly - Pochobert - Bourbon	
1023	Poupiot jean	- La Courneuve	Bergeret - Ysmal - Lamar	
1024	Pourrat Gaston Emile	- Asnières	Hennequant - Pieri - Richon -	Jacques - Roussel
1025	Pourtier Marius	- Maisons-Alfort	Bernhard - Verrier - Frichot	
1026	Poussif Paul	- Paris	Poiteau - Poquet - Dumat - Prevost - Chambonnet - Trentié de Varreux - Jumelle - Maus -	
1027	Poyet François Henri	- Bry-s/-Marne	Legroux - Conte	
1028	Prade Yves Georges	Conseiller Général		
1029	Prat Joseph Jean Victor	délégué de Fontenay-aux-Roses	Pasquerault - Poisson	
1030	Prat Léon Eugène	- Montrouge	Soullier - Trompe - Lauthier	
1031	Prégost Etienne Marcel	- Asnières	Hennequant - Pieri - Richon -	Jacques - Roussel
1032	Prieur Charles	- St-Ouen	Pertsowsky - Libercier - Lamaire - Doucet	
1033	Prochasson Auguste	- La Courneuve	Bergeret - Ysmal - Lamar	
1034	Puech dit Parsal André Firmin Pierre	Conseiller Général		
1035	Puech André Louis	Conseiller Général		
1036	Pujol François	délégué de Vitry-s/-Seine	Hirleau - Heuot - Chilardi -	Ricomet
1037	Quennoy Charles Archange Joseph	- Créteil	Debacq - Lagautière - Fouillon	
1038	Quentin Charles	- St-Ouen	Pertsowsky - Libercier - Lamaire - Doucet	
1039	Quentin Georges Henri	- Le Bourget	Duberne - Dumand	
1040	Quentin Gustave Louis Maurice	Conseiller Général		
1041	Quézillon Alfred Henri Clément	délégué de Bois-Colombes	Yuker - Fontanié - Tricon	
1042	Quincey Edouard François	- Ivry-s/-Seine	Faurette - Primard - Luigi -	Decamps
1043	Rabot Léon Robert	- Puteaux	Michel - Cadorel - Dubreuil	
1044	Raffray Eugène Jean Marie	- Ivry-s/-Seine	Faurette - Primard - Luigi -	Decamps
1045	Raguet Léon Albert	- Villemomble	Dufour - Huchon - Roussel	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS
1,046	Rainaud, Lucien Raymond	délégué de la Commune de l'Hay les Roses	Guilloux, Fouques.	
1,047	Raison, Louis	— d° — de Pierrefitte	Schartener, Chereau, Chaulier	
1,048	Raizonville, Louis Auguste	— d° — de Kremlin Bicêtre	Mille, Dumaine, Dangeville	
1,049	Rambourg, Jean Maurice Henri	— d° — de Champigny	Diguet, Sorel, Marole.	
1,050	Rapeaud, Lucien	— d° — d'Asnières	Hennequant, Pièri, Richon, Jacques, Roussel.	
1,051	Rarchaert, Edmond	— d° — de Villeneuve la Garenne	Jamet, Caffiaux.	
1,052	Rasori, Savorio	— d° — de Bagneux	Lacaze, Brunet.	
1,053	Ratier, Lucien Léon	— d° — La Garenne Colombes	Laly, Maitaud, Martin.	
1,054	Rautureau, Lucien Maximin	— d° — Levallois Perret	Josselin, Canal, Bougnol, Beauvais, Pfeiffer	
1,055	Ravaud, Corentin Virgile	— d° — de Nanterre	Potin, Staincq, Mathoux.	
1,056	Raynaud, Paul	Député.		
1,057	Razet, Albert Louis François	délégué de la Commune de Châtillon	Puzin, Schneider.	
1,058	Redouly, Pierre André	— d° — Le Petit-Robinson	Chevreul, Blandeau	
1,059	Regent, Raymond	— d° — de Vitry	Mureau Henot, Ghilardi, Récomet.	
1,060	Regnié, François Henri Fernand	— d° — de St Maur	Noirot, Gourjon, Rocher, Delagrange.	
1,061	Remund, Just Edmond	— d° — de Nanterre	Potin, Staincq, Mathoux.	
1,062	Renaud, Eger Albert	— d° — de Montreuil	Labatut, Ogré, Cosset, Sautevet, Blain.	
1,063	Renoult, Daniel	Conseiller Général		
1,064	Rey, Albert Pierre	délégué de la Commune de Neuilly	Feret, Reinig, Breton, Belleville.	
1,065	Reynaud, Emile Arthur	— d° — Les Lilas	Marie, David, Michel	
1,066	Ricard, Marcel André	— d° — de Villetaneuse	Le Meur, Moulineau.	
1,067	Richard, Albert	— d° — Pierrefitte	Schartener, Chereau, Chaulier.	
1,068	Hélion, Henri Jules	délégué Suppléants Antony	Michaut, Dubois.	
1,069	Richard, Louis Paul	— d° — d'Epinay	Desfougères, Julien, Champigny.	
1,070	Riché, Edouard	— d° — de Neuilly	Feret, Reinig, Breton, Belleville.	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS
1,071	Riché, Henri	Délégué de la Commune de Drancy	Lossing, , Goulley, Marié.	
1,072	Richer, Fernand Henri Germain	— d° — de Clamart	Walden, Desmeures, Mouisset	
1,073	Richet, Edouard Jules Alphonse	— d° — de St. Denis	Rostagno, Hermange, Coriat, Olivier, Marchal.	
1,074	Ricordeau, Louis	— d° — de St. Maurice	Baillon, Marsan, Amand.	
1,075	Rigaud, Charles	Conseiller Général		
1,076	Rigaud, Roger	— d° —		
1,077	Rinieri, Jean Baptiste	Délégué de la Commune de Levallois Perret	Josselin, Canal, Bougnol, Beaurain, Pfeiffer.	
1,078	Repiert, Claudius Albert	— d° — de Villemomble	Dupon, Huchon, Tousset	
1,079	Rivasseau, Jules Alexis Hippolyte	— d° — de Vanves	Amandry, Bertheau, Lapelletrie	
1,080	Rives, Albert	— d° — de Montreuil	Labatut, Opré, Cosset, Souteret, Blain.	
1,081	Rivet, Paul	Conseiller, Général		
1,082	Rivière, Paul Cyprien	Délégué de la Commune d'Arcueil	Lesage, Bougard, Ledormeur	
1,083	Roban, Charles Jean Baptiste	— d° — de Courbevoie	Mongodin, Dumont, Bessot, Bellefort.	
1,084	Robert, Jean	— d° — de Bagnolet	Buisson, Coustet, Merot.	
1,085	Robert, Jean Louis	— d° — L'Haÿ les Roses	Guilloux, Fouques	
1,086	Robic, Joseph Marie	— d° — de Clichy	Dosmond, Michard, Joly, Carpentier.	
1,087	Robin, Pierre	— d° — Nanterre	Potin, Stainecq, Mathoux	
1,088	Robinet, Jules	— d° — Paris 14e	Rocland, Raquet, Dumat, Prevost, Charbonnel, Entié de Varreux, jumelle, maire.	
1,089	Rochat, François Eugène	— d° — Drancy	Lossing, , Goulley, Marié.	
1,090	Rocher, Marcel Jean	— d° — Chatis	Trioreau, Auger.	
1,091	Rochet, Waldeck	Conseiller Général		
1,092	Rockenbach, Auguste Charles	Délégué de la Commune d'Antony	Michaut, Dubois	
1,093	Roederer, Carle	— d° — Paris 8e	Rocland, Raquet, Dumat, Prevost, Charbonnel, Entié de Varreux, jumelle, maire.	
1,094	Roger, Claude Julien	Conseiller Général		
1,095	Roger, Gaston Emile	Délégué de la Commune de Romainville	Bailly, Boivin, Chauvin.	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS
1,096	Roger, Jeages Paul Lucien	délégué de la Commune de Montrouge	Soullier, Trompe, Gauthier.	
1,097	Roger, Joseph Louis	— d° — de Fontenay sous Bois	Mamy, Lhermitte, Cornenflost.	
1,098	Roger, Marcel	— d° — Champigny	Diguet, Sorel, Marole.	
1,099	Roglen, Jeages Maurice	— d° — Bagneux	Lacaze, Brunet.	
1,100	Rollin, Louis	Député		
1,101	Romazzotti, Jacques	Conseiller Général		
1,102	Ronce, Camille Désiré Joseph.	délégué de la Commune de Jeunvilliers	Tallard, Tenaille, Allix.	
1,103	Rondeau, Gustave Auguste	— d° — Bourg la Reine	Servant, Felgines.	
1,104	Rose, Jean Pierre François	— d° — de Malakoff	Sancéau, Soileux, Monjauge.	
1,105	Rosiers René Marcel	— d° — L'Hay les Roses	Guilloux, Jouques.	
1,106	Rosset, Marcel	— d° — neuilly	Feret, Reinig, Breton, Bellaville.	
1,107	Rothea, François J.n B.te Ernest	— d° — Bourg la Reine	Servant, Felgines.	
1,108	Rouget, André Alexandre marcel	— d° — La Courneuve	Bergeret, Ysmal, Lamar.	
1,109	Rouiere, Henri	— d° — de Paris 9.me	Roeland, Raquet, Dumat, Devost, Charbonnel, Veuve de Vienne, Jumelle, maris.	
1,110	Roul, Jean Baptiste	— d° — Nanterre	Potin, Staincq, Mathoux	
1,111	Roulleau, Henri Eugène	— d° — Rosny s/Bois	Dailly, Poczobut, Boubon.	
1,112	Rouquier, Louis	Conseiller General		
1,113	Rousseau, Ernest Edmond	délégué de la Commune Les Lilas	Marie, David, Michel	
1,114	Rousseau, Jeages Alfred	— d° — St Denis	Rostagno, Hermange, Coriat, Olivier, Marchal.	
1,115	Rousseau, Lucien René	— d° — Fontenay s/Bois	Mamy, Lhermitte, Cornenflost.	
1,116	Roussel, Jean Baptiste	— d° — La Garenne Colombes	Laly, Marsaud, Martin	
1,117	Roussely, Louis	— d° — Vitry	Merleau, Henot, Ghilardi, Riconet.	
1,118	Routhier, Felix Justin	Conseiller Général		
1,119	Roy, Henri Eugène Benjamin	délégué de la Commune de Charenton	Delaville, Tourneur, Fichet.	
1,120	Ruan, Gaston Armand Pierre	— d° — d'Alfortville	Pelletier, Roche, Hannhart.	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS
1,171	Stenger, Jean Henri	délégué de la Commune de Puteaux	Lanoz, Larson, Martin.	
1,172	Stive, Fernand Auguste	— id — Creteil	Debacq, Laglautière, Fouillon	
1,173	Strauss, René	— id — St Maur	Noirot, Gourjon, Rocher, Delagrange.	
1,174	Sussel, Raymond	Député		
1,175	Taillard, Julien	Conseiller Général		
1,176	Taittinger Pierre Charles	Député		
1,177	Tauleigne, Henri	délégué de la Commune de Bagnolet	Buisson, Coustet, Merot.	
1,178	Tavier, Eugène René Jh	— id — Suresnes	Pollet, Leblanc, Tavier.	
1,179	Tayart de Borms Charles Marie Pierre	— id — Cachan	Marsollier, Martin, Pelisson	
1,180	Teillet, Jean Pierre	— id — Champigny	Diguet, Sorel, Marole	
1,181	Ternois, Léon	— id — St Maurice	Baillon, Marsan, Arnaud	
1,182	Testier, Adrien	— id — Thiais	Troreau, Auger.	
1,183	Testaud, Léon	— id — Courbevoie	Mongodin, Dumont, Bessot, Bellesort.	
1,184	Tetart, Jean Edouard	— id — Villetaneuse	Le Meur, Moulineau	
1,185	Thevenin, Charles Henri	— id — Charenton	Delaville, Tourneur, Fichet.	
1,186	Thiant, Paul Alexandre	— id — d'Orly	Guinedor, Pelletier	
1,187	Thibout, Georges	Conseiller Général		
1,188	Thierry, Jean Bte	délégué de la Commune de la Courneuve	Bergeret, Ysmal, Lanar.	
1,189	Thiriet, Marie Jean Jules Henri	— id — Creteil	Debacq, Laglautière, Fouillon	
1,190	Thomann, Philippe	— id — Pierrefitte	Schartener, Chereau, Chaulier	
1,191	Thomas, Achille	— id — Drancy	Lossing, , Goulley, Marié	
1,192	Thomas, Gaston	— id — Vitry	Mirleau, Renot, Ghilardi, Peronet.	
1,193	Thomas, René Henri	— id — Levallois Perret	Josselin, Canal, Bougnol, Beaurain, Pfeiffer.	
1,194	Thorez, Maurice	Député		
1,195	Thuret, Albert	délégué de la Commune de Chevilly Larue	Magdelaine.	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS
1,196	Tegrino, Joseph	délégué de la Commune de Pantin	Grosjean, Ceccaldi, Duterné.	
1,197	Teil, Edouard Jean	— d° — Vitry	Mirleau, Henot, Ghilardi, Bionnet.	
1,198	Tellon, Charles	Conseiller General		
1,199	Tessier, Gaston Lucien	délégué de la Commune de Noisy le Sec	Guerin, Delesque, Mathieu	
1,200	Tessier, Robert	— d° — Stains	Patene, Tinel, Paussels.	
1,201	Torchaussé, Henri	Conseiller Général		
1,202	Torret, Antoine	délégué de la Commune de Romainville.	Bailly, Boivin, Chauvin.	
1,203	Toulgoat, Marat maurice	— d° — Romainville	Bailly, Boivin, Chauvin	
1,204	Tremel, Jules Marie	— d° — S Denis	Rostagno, Hermange, Coriat, Olivier, Marchal.	
1,205	Tribout, Lucien Arthur	— d° — S. Denis	Rostagno, Hermange, Coriat, Olivier, Marchal.	
1,206	Trochet, Charles	Conseiller General		
1,207	Truchaux, Auguste Ernest	— d° —		
1,208	Trudon, Ernest Hippolyte.	délégué de la Commune de Choisy.	Migneau Manœuvrier, Bezères.	
1,209	Urbani, François	— d° — S' Maur	Noirot, Gourjon, Rocher, Delagrange.	
1,210	Vagogne, Gaston	— d° Paris 17e	Roeland, Raquet, Dumas Prevost, Charbonnel, Emile de Varneux, maire.	
1,211	Vaillant Couturier Paul	— d° — Villejuif	Denimal, Cardin, Lebailly.	
1,212	Valle, Gilbert Auguste	— d° — Ivry 1/Sem	Vanzuppe, Primaire, Guignois Decaux.	
1,213	Vallée, Raymond	— d° — Maisons Alfort	Bernhard, Ferrier, Fichot.	
1,214	Valognes, Georges Auguste Léon	— d° — Les Lilas	Marie, David, Michel.	
1,215	Vandendriessche Jean Albert Paul	— d° — Clichy	Dosmond, Michard, Joly, Carpentier.	
1,216	Vandenhove, Fernand	— d° — Montreuil	Labatut, Ogé, Cosset, Sautet, Blain.	
1,217	Van de Putte, Richard	— d° — Bry/marne	Legroux, Conte.	
1,218	Varagnat, Henri Alphonse Auguste	— d° — Bondy	Lignon, Lance, Kieffer.	
1,219	Varigot, Emile Gabriel	— d° — d'Asnieres	Hennequant, Pieri, Richon, Jacquet, Roussel.	
1,220	Vary, Pierre Louis Augustin	— d° — Châtillon	Puzin, Schneider.	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS
1,221	Vassart, Albert	Conseiller Général		
1,222	Vaucourt, Alexandre adolphe	délégué de la Commune la Garenne-Colombes	Laly, Marsaud, Martin.	
1,223	Vaysse, Henri Joseph	— d° — Montreuil	Labatut, Ogé, Cosset, Sauteret, Blain.	
1,224	Veillet, Maurice Pierre	— d° — d'Orly	Guinedor, Pelletier.	
1,225	Vendé, Etienne	— d° — Vitry	Merleau, Hénot, Ghilardi, Vicomet.	
1,226	Venet, Gaston	— d° — S'Denis	Rostagno, Hermange, Coriat, Olivier, Marchal.	
1,227	Vergeot, Raoul	Conseiller Général		
1,228	Verhumst Ferdinand charles	délégué de la Commune d'Aubervilliers	Poitevin, Anthoine, Surdier, Herson.	
1,229	Vermand, Maurice	— d° — Vincennes	Coquide, Lombard, Dunois, Galopin.	
1,230	Verrier, Eugène	— d° — S'Ouen	Pertosowsky, Libercier, Lamaire, Doucet	
1,231	Verrier, Léon	— d° — Colombes	Mirande, Savarit, Mage, Valet.	
1,232	Veyrat-Pontet, Hyacinthe Léon	— d° — Drancy	Lossing, , Goulley, Marié.	
1,233	Vialard, Paul Pierre	— d° — Charenton	Delaville, Tourneur, Fichet.	
1,234	Vidal, Gaston Guillaume	— d° — Thiais	Trioreau, Auger.	
1,235	Vieillard, Pierre	— d° — Issy	Miquel, Boisrobert, Dumont	
1,236	Vignolet, Charles Georges	— d° — Boulogne	Soutan, Maisonnave, Robinet, Demême, Collet.	
1,237	Viguier, Adrien	— d° — Bagnolet	Buisson, Coustet, Mérot.	
1,238	Villeneuve, Célestin Louis	— d° — neuilly	Feret, Reinig, Breton, Belleville.	
1,239	Villette, Alexandre Louis marius	— d° — Clamart	Walden, Desmesures, Moisset	
1,240	Villette, Jules Alexandre	— d° — Colombes	Mirande, Savarit, Mage, Valet.	
1,241	Vincent, Edme	— d° — Bobigny	Longuet, Muller, Millet.	
1,242	Vincent, Jean Louis	— d° — Les Lilas	Marie, David, Michel.	
1,243	Vincent, Joseph Antoine	— d° — Créteil	Debacq, Lagautière, Fouillon.	
1,244	Vinesse, Joseph Eugène	— d° — La Garenne Colombes	Laly, Marsaud, Martin.	
1,245	Vinit, Joseph Stéphen	— d° — Levallois Perret	Gosselin, Canal, Bougnol, Beaunais, Pfeiffer.	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS
1246	Violette, albert	délégué de St Ouen	Pertsowsky, Libercier, Lamaire,	Doucet
1247	Voillot, Louis Prosper	d° de Bondy	Lignon, Lance, Kieffer	
1248	Vorsin, Marcel Léonce	d° d'Issy-les-M^x	Miquel, Boisrobert, Dumont	
1249	Wagner, albert Stéphan	d° de Boulogne	Soutay, Maisonnave, Robinet,	Dememe, Collet
1250	Walder, Louis Henri Charles	d° d'aubervilliers	Poitterin, authoine, Sivadier,	Herson
1251	Watel, albert Léon	d° de L'Haÿ-les-Roses	Guilloux, Fouques	
1252	Welch, Paul Henri Eugène	d° de Nanterre	Potin, Staineq, Mathoux	
1253	Westermeyer, Eugène	d° d'Ivry	Vanzuppe, Primaire, Guignois,	Decaux
1254	Wind, Maurice	d° de Maisons-alfort	Bernhard, Verrier, Frichot	
1255	Wissler, Jacques	d° de Nogent	Désert, Coiffier, Loreau	
1256	Worms, Paul	d° d'aubervilliers	Poitterin, authoine, Sivadier,	Herson

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS

La présente liste des électeurs sénatoriaux dressée par nous, Préfet, sera déposée au secrétariat général de la Préfecture, pour être communiquée à tout requérant.

A Paris, le 12 OCT 1935 193 .

POUR LE PRÉFET DE LA SEINE
et par délégation :
Le Secrétaire Général de la Seine

DÉPARTEMENT
de la Seine

20 Octobre 1935

3

MODÈLE N° 7

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

(Exécution de la loi du 2 août 1875)

LISTE D'ÉMARGEMENT

DU 1er BUREAU DE VOTE

(Nos 1 A 126 DE LA LISTE GÉNÉRALE)

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3e colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent*, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter ; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3e colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter aux lieu et place des délégués.

P. S. 2338 E

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
	Abadie					
1	Louis del de Charenton					
	Abély					
2	Paul del de St Maurice					
	Abremski					
3	Alexandre del de St Denis					
	Adam					
4	Henri del de Champigny					
	Albert					
5	Lucien del de Gentilly					
	Albertini					
6	Patrice del de Clamart					
	Albot					
7	Paul del de Stains					
	Alessandri					
8	Jean Conseiller General					
	Allain					
9	Albert del de Pantin					
	Allemane					
10	Gaston Conseiller General					
	Alliot					
11	Louis del de Pantin					
	Ambrogelly					
12	Adolphe del d'Arcueil					

P. S. 2339 E

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
13	Amiot Jean del de Malakoff					
14	Andrieu Germain del de Pavillons s/Bois					
15	Angelini Jules del de Rosny s/Bois					
16	Anselin Adolphe del de Champigny					
17	Arlès Henri del de Bonneuil					
18	Arthus-Bertrand André del de Paris					
19	Astruc Ernest del de Boulogne					
20	Aubert René del de Clichy					
21	Auberty Louis del de Puteaux					
22	Aubry René del de Pantin					
23	Audebert Gabriel del de Noisy le Sec					
24	Audureau Isidore del de Joinville le Pont					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
25	Auffray Charles Député					
26	Auffret Jules Conseiller Général					
27	Auffret Pierre del de Clichy					
28	~~Auguet Gaston Conseiller Municipal~~					Election annulée par arrêt Conseil d'Etat 16 octobre 1935
29	Aupest Eugène del de St Maur					
30	Auray Charles Conseiller Général					
31	Aury Edouard del de Pavillons s/Bois					
32	Aury Firmin Conseiller Général					
33	Auvaclée Eugène del de Malakoff					
34	Babey Louis del des Lilas					
35	Bacchetti Joseph del de Villeneuve la Garenne					
36	Bachelet Alexandre del de St Ouen					

P.S. 2339 E

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
37	Badet Marie Louis del de Villemomble					
38	Bagot Fernand del de Puteaux					
39	Baixas Clarin del de Nanterre					
40	Balayn René del de Villejuif					
41	Ballenghien Auguste del de Clamart					
42	Ballot Henri del de Gentilly					
43	Balbu Marie Fernand Conseiller Municipal					
44	Barbé Henri del de St Denis					
45	Barbedienne Prosper del de Clichy					
46	Barbet Raymond del de Nanterre					
47	Barbou Fernand del de St Mandé					
48	Bardy Alexandre del de Suresnes					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
49	Barilliet Désiré del de Bry s/ Marne					
50	Baron Louis del de Maisons Alfort					
51	Barraud Alexandre del de Courbevoie					
52	Barrière Georges del de Puteaux					
53	Barrilliet Henri del de Levallois-Perret					
54	Bars Paul del de Joinville le Pont					
55	Barte André del de Bourbreuil					
56	Barthélemy Georges Député					
57	Bataille Georges del de Villemomble					
58	Batejat Marcellin del de Courbevoie					
59	Battu Cyprien del d'Orly					
60	Baudequin Georges del de Thiais					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
61	Baudin Raymond del de l'Hay les Roses					
62	Bauthamy Emmanuel del de Drancy					
63	Bautsch Frédéric del de Joinville le Pont					
64	Béal Jean del de Joinville le Pont					
65	Beauchamp Paul del de Montrouge					
66	Beauchêne Louis del de St Maur					
67	Beaud Augustin del de Paris					
68	Beaufils Emile del de Montreuil					
69	Beaufort Théodore del de Boulogne					
70	Beaufumé Georges Conseiller Municipal					
71	Beaugrand Georges Conseiller Général					
72	Beaussaut Armand del de Puteaux					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
	Beauville					
73	Hubert del. d'Asnières					
	Becquet					
74	Jean Conseiller Municipal					
	Bécret					
75	Lucien del. de Bagnolet					
	Bedène					
76	Albert del. de Boulogne					
	Begey					
77	Constant del. de Boulogne					
	Beigue					
78	Henri del. de Charenton					
	Bellan					
79	Léopold Conseiller Municipal					
	Bellanger					
80	Pierre del. de Bagnolet					
	Belle					
81	Amedee del. de Maisons Alfort.					
	Belleux					
82	Maurice del. de Villemomble					
	Ben Fredj					
83	Samuel del. de Romainville					
	Bentz					
84	Georges del. de Vitry sur Seine					

P.S. 2339.E

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
85	Béquet Henri Conseiller Municipal					
86	Ber Helman del de Bagneux					
87	Bérard Léon del de St Denis					
88	Béreau Camille del de Courbevoie					
89	Berlioz Benier Joanny Conseiller Général					
90	Bernard Georges Conseiller Général					
91	Bernard Robert del de Puteaux					
92	Berraz Jean del de Drancy					
93	Berthier Amedee del de Vanves					
94	Berthier René Conseiller Municipal					
95	Berthoumeau Marcel del de Charenton					
96	Bertin Léon del de Drancy					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
97	Bertrand Louis del d'Ivry sr Seine					
98	Besnard Charles del de Passy					
99	Besnier Georges del de Bagnolet sr Bois					
100	Besset Lucien Député					
101	Besson Albert Conseiller Municipal					
102	Bestron André del de St Denis					
103	Béthune Eugène del de Villejuif					
104	Bianchi François del de Sceaux					
105	Biben Aristide del de Vincennes					
106	Bidau Pierre del de St Maur					
107	Bidon Jules del d'Aubervilliers					
108	Bienaimé Robert del de Neuilly					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
109	Bigouret Lucien del d'Issy les Moulineaux					
110	Bildstein Alfred del de Maisons Alfort					
111	Billaud Pierre del de Fontenay s/Bois					
112	Billaudelle Lucien del de Fontenay s/Bois					
113	Billault Roger del d'Issy les Moulineaux					
114	Billiet Louis del de Neuilly					
115	Billiet Paul del d'Asnieres					
116	Binois René del d'Antony					
117	Biscarre Alex Conseiller Municipal					
118	Bisson Omer del d'Alfortville					
119	Blache Georges del de Romainville					
120	Blacque Belair Aimery Député					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
121	Blaise Eugène del. de Villejuif					
122	Blaisel Gabriel del. de St Ouen					
123	Blampin Auguste del de Rosny s/Bois					
124	Blanchard Charles del. de Créteil					
125	Blanchet Marcel del de Fontenay s/Bois					
126	Blanquet Léopold del de l'Ile St Denis					

Arrêté la présente liste d'émargement à Cent vingt ~~six~~ cinq électeurs.
je dis = Cent vingt cinq électeurs

A Paris, le 15 OCT 1935 19

Le Préfet,
POUR LE PRÉFET DE LA SEINE
et par délégation :
Le Secrétaire Général de la Seine

Arrêté la présente liste au nombre de Cent-vingt-cinq émargements pour le 1er tour de scrutin.
Cent-vingt-quatre _____ le 2e *idem.*
cent vingt cinq _____ le 3e *idem.*

Le Président du bureau de vote.

Les Scrutateurs,

DÉPARTEMENT
de la Seine

4

Modèle n° 7

20 Octobre 1935

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

(Exécution de la loi du 2 août 1875)

LISTE D'ÉMARGEMENT

DU 2e BUREAU DE VOTE

(Nos 127 A 252 DE LA LISTE GÉNÉRALE)

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3e colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent*, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter : elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3e colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter aux lieu et place des délégués.

P. S. 2338 E

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
127	Bled auguste délégué de Fontenay aux Roses					
128	Bled jules délégué de Levallois-Perret					
129	Blois jules délégué de Montreuil					
130	Bloud Antony député					
131	Boccard Gaston délégué de Bobigny					
132	Bocké Mathurin délégué de St Denis					
133	Boespflug Emile délégué de Paris					
134	Boisseau Joseph délégué de l'Hay les Roses					
135	Boisselet René délégué de Neuilly					
136	Boissière Gabriel Conseiller général					
137	Boistard Eugène délégué de Pré St Gervais					
138	Bolore Mathurin délégué de St Denis					

P.S. 2339 E

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
139	Bolze André délégué de Maison-Alfort					
140	Bondu Maurice délégué de Châtillon					
141	Bonnaure Gaston Député					
142	Bonnet délégué de la Garenne-Colombes					
143	Bonneterre Alexis délégué de Haÿ-les-Roses					
144	Bonnegal Henri délégué de Villejuif					
145	Bonnot Jules délégué de Pantin					
146	Bonvoisin Léon délégué de Vincennes					
147	Bordes Jean Bte délégué de Colombes					
148	Bordier Léon délégué de Vitry					
149	Bornet Albert délégué de Bourg-la-Reine					
150	Bos Robert Conseiller Général					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
151	Bosselet Maurice délégué de Neuilly					
152	~~Bossus Raymond délégué de Paris~~					Élection annulée par arrêt Conseil d'État 16 octobre 1925
153	Bost Constant délégué de la Courneuve					
154	Bouchaud Joseph délégué de Clamart					
155	Boucher André délégué de Colombes					
156	Boucheron Alphonse député					
157	Bouchez Henri délégué de Vincennes					
158	Bouchot Gaston délégué d'Asnières					
159	Boudot Harold délégué de Bois-Colombes					
160	Bougreau Georges délégué de St-Maurice					
161	Boulangeat Étienne délégué d'Épinay-s-Seine					
162	Boulard André Conseiller général					

P.S. 2339 E

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
163	Boulestreau Étienne délégué de Fontenay aux Roses					
164	Boulet Pierre délégué de Villetaneuse					
165	Boulin Claude délégué de St Maudé					
166	Bour Alfred conseiller général					
167	Bourdon Norbert délégué de Bondy					
168	Bourème Joseph délégué de Bobigny					
169	Bourgeois Paul délégué de Bobigny					
170	Bourgoin Jules délégué de St Maurice					
171	Bourguin Fernand délégué d'Arcueil					
172	Bourrousse André délégué d'Clest St Denis					
173	Boury Louis délégué de Romainville					
174	Boussuge Pierre délégué de Colombes					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
175	Bouty Joseph délégué de Bagneux					
176	Bougier Ernest délégué de Levallois-Perret					
177	Boyer Emile délégué de Colombes					
178	Braemer délégué de Châtillon					
179	Brardon Raoul député					
180	Brardy Pierre délégué de Hauterre					
181	Brangard Gilbert délégué d'Alfortville					
182	Brard Marcel délégué de Villeneuve la Garenne					
183	Braud Omer délégué de Malakoff					
184	Brazier Auguste délégué de Courbevoie					
185	Breton André délégué de Nanterre					
186	Breuil Jean Baptiste délégué de Clichy					

P.S. 2339 E

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
187	Breuil Jean Pierre délégué de Montrouge					
188	Breuil Pierre Antoine délégué de Courbevoie					
189	Brice Albert délégué de St Ouen					
190	Brie Emile délégué de Noisy le Sec					
191	Brion Georges délégué d'Antony					
192	Brisset Paul délégué de Bourg la Reine					
193	Brisson Rene délégué de Choisy le Roi					
194	Brobecker Georges délégué de Nogent s/ Marne					
195	Brochard Charles délégué d'Aubervilliers					
196	Brucy Henri délégué d'Issy les Moulineaux					parle le n° 14
197	Brun Louis délégué de Bagnolet					
198	Brun Raoul délégué de Bois-Colombes					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
199	Brureau Elie délégué de Colombes					
200	Brureau Léon délégué d'Issy-les-Moul.					
201	Brunet André délégué de Neuilly-Nicôtre					
202	Brunet Charles délégué d'Arnouil					
203	Brunerye Fernand Conseiller Général					
204	Brunessaux Louis Conseiller Général					
205	Brunet Maurice délégué d'Asnières					
206	Bucaille Victor Conseiller Général					
207	Buroust Georges délégué de Neuilly					
208	Burdin Antoine délégué de Châtillon					
209	Bussat Edouard délégué de Paris					
210	Cabarel Daniel délégué de Colombes	Sazarit Henri suppléant de Colombes				décès de la mère

P.S. 2339.E

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
211	Cabriès Joseph délégué d'auberoi[illegible]iers					
212	Caigniol Eugène délégué de Seeaux					
213	Cailleret André délégué de Bois-Colombes					
214	Caillet Louis délégué de Puteaux					
215	Caillon Louis délégué de Joinville					
216	Calmels Ludovic Conseiller général					
217	Campion Marcel délégué de Petits-Bobinson					
218	Canonge Alex délégué de la vallée-Ferret					
219	Cantini Nicolas délégué de Villejuif					
220	Capron Marcel Député					
221	Carbonneaux Maurice délégué de Clichy					
222	Caron Louis délégué de Cachan					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
223	Carpentier Ernest délégué de Suresnes					
224	Cartier Charles délégué de St-Ouen					
225	Castel Louis délégué de Neuilly					
226	Castellaz Louis Conseiller général					
227	Catel Pierre délégué de Créteil					
228	Carpentier Pierre Conseiller général					
229	Céron François délégué d'Asnières					
230	Certilange Camille délégué d'Arcueil					
231	Chabanne Louis délégué de Clamart					
232	Chabany Jean délégué de la Courneuve					
233	Chabaud Gaston délégué de Noisy le Sec					
234	Chabod Maxime délégué de Montreuil					

P.S 2338.E

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
235	Chabrier Henri délégué de Bois-Colombes					
236	Chagnon Jean délégué de Chevilly-Larue					
237	Chaiffre Pierre délégué de Vincennes					
238	Chailloux auguste délégué de Villejuif					
239	Champion Pierre Conseiller Général					
240	Chancel Octave délégué de Stains					
241	Chancenotte Jules délégué de la Courneuve					
242	Chapelain Charles délégué de Bondy					
243	Chapelle Philippe délégué de Neuilly					
244	Chapuis André délégué de Bobigny					
245	Chaquet Louis délégué de Suresnes					
246	Chardavoine Jean Conseiller Général					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
247	Chardès Fernand délégué de Dugny					
248	Chardin Gaston délégué de Champigny					
249	Charlier Lucien délégué de Colombes					
250	Charmes Elie délégué de St Maudé					
251	Charpentier Alfred délégué de Suresnes					
252	Charret Charles délégué de Jouves					

Arrêté la présente liste d'émargement à Cent vingt ~~dix~~ cinq électeurs.

A Paris, le 15 OCT 1935 19

Je dis : cent vingt cinq électeurs

Le Préfet,

POUR LE PRÉFET DE LA SEINE
et par délégation :
Le Secrétaire Général de la Seine

Arrêté la présente liste au nombre de Cent vingt-quatre émargements pour le 1er tour de scrutin.
Cent vingt-quatre ——— le 2e *idem.*
Cent vingt-quatre ——— le 3e *idem.*

Le Président du bureau de vote.

Les Scrutateurs,

DÉPARTEMENT
de la Seine

5

Modèle n° 7

20 Octobre 1935

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

(Exécution de la loi du 2 août 1875)

LISTE D'ÉMARGEMENT

DU 3e BUREAU DE VOTE

(N°s 253 A 378 DE LA LISTE GÉNÉRALE)

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3e colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent*, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter ; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3e colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter aux lieu et place des délégués.

P. S. 238 E

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
253	Charton Paul Délégué de St Denis					
254	Chassaigne Goyon Paul Député					
255	Chastrusse Ferdinand Délégué d'Aubervilliers					
256	Chatenet Eugène Délégué de Bry s/m					
257	Chatenet Jean Délégué de Noisy le Sec					
258	Chatenet Paul Délégué du Plessis Robinson					
259	Chaussée Charles Délégué de Joinville le Pont					
260	Chauviré Gustave Délégué de Gentilly					
261	Chedeville Léopold Délégué de Neuilly					
262	Chéron François Député					
263	Chevalier Ferdinand Délégué de Nanterre					
264	Chevillard Henri Délégué de Suresnes					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
265	Chiappe Jean Conseiller Général					
266	Chivalié Jean Delegué de Colombes					
267	Choquet maxime Delegué de Sceaux					
268	Chrétien Felix Delegué de Colombes					
269	Clamamus Léon Député					
270	Clément charles Delegué de Bagnolet					
271	Clément Léon Delegué de Dugny					
272	Clerget Jules Delegué Pré St Gervais					
273	Cléry Emile Delegué de Paris					
274	Clossais Louis Delegué de Clichy					
275	Cochain albert Delegué de Montreuil					
276	Cochard charles Délégué de Levallois-Perret					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
277	Coddens Jules Delegué de La Courneuve		Sans			
278	Colin Laurent Delegué de Champigny		Sans			
279	Colin marie Delegué de Gennevilliers		Sans			
280	Collaine Jules Delegué de Bois Colombes		Sans			
281	Colle Louis Délégué de Pantin		Sans			
282	Collet Marius Délégué du Pré St Gervais		Sans			
283	Colmart Emile Delegué de St Mandé	Empereur Emile Employé St Mandé	Sans			malade
284	Combe Emile Delegué de charenton					
285	Combette Paul Delegué de Montreuil					
286	Conrad Jean Delegué de Colombes					
287	Constant. Victor Conseiller Général		Sans			
288	Conté Clément Delegué de Nanterre					

P. S. 2339 E

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
289	Contenot marie Conseiller General					
290	Copigneaux georges Conseiller General					
291	Cordier albert Delegué de Bois Colombes	Yunker georges Suppléant de Bois-Colombes				Maladie
292	Cordon François Delegué St Ouen					
293	Cornavin Gaston Conseiller General					
294	Cornette Gustave Delegué de St Maur					
295	Cornevin François Delegué de Nanty en Bec					
296	Corti Fernand Delegué de Châtillon					
297	Costentino Roger Delegué d'Epinay					
298	Cossenet Pierre Delegué de Créteil					
299	Coste Joseph Delegué de Colombes					
300	Costes Alfred Delegué de Boulogne					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
301	Cotier Jean Délégué de Vitry					
302	Cotton albert Delegué de La Garenne Colombes					
303	Couchoud Jean Baptiste Delegué d Epinay					
304	Coudert Paul Délégué de Bagnolet					
305	Coupe Fernand Delegué de Villejuif					
306	Courrège Auguste Delegué du Perreux					
307	Courteix Leonard Delegué de Gennevilliers					
308	Cousin alexandre Delegué de La Courneuve					
309	Cousin Gustave Delegué de Villemomble					
310	Cousin Pierre Député					
311	Coustiniet Louis Délégué de Paris					
312	Couturier Georges Delegué d Alfortville					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
313	Cresp Emile Conseiller général					
314	Cresson Victor Delegué d'Issy les mx					
315	Croquesel Henri Delegué de Drancy					
316	Cros René Délégué de Bagneux					
317	Crouzet Pierre Delegué de Levallois Perret					
318	Crudenaire albert Delegué d'Issy les mx					
319	Crustaire André Conseiller Général					
320	Cusin Henri Delegué de Vesnes					
321	Czapek Victor Delegué d'Antony					
322	Dailly Pierre Conseiller General					
323	Darche Auguste Delegué de Paris					
324	Dargaud Claude Delegué du Perreux					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
325	Dargent Emile Delegué de Vincennes					
326	Darquier de Pellepoix Louis Conseiller General					
327	Darthuy Edmond Delegué de St maur					
328	Dauphin maurice Délégué de Fresnes					
329	Daversin Léon Délégué de Pantin					
330	Déat marcel Député					
331	Debray Henri Delégué d'orly					
332	de Castellane Jean Conseiller General					
333	Decauchy Henri Delégué d'Epinay					
334	Decouvreur Léonard Delegué d'Aubervilliers					
335	Decrombecque François Delegué de Joinville le Pont					
336	Decros Eugène Delégué des Lilas					

P.S. 2339.E

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
337	Defert Georges Delegué de Joinville le Pont					
338	Defforge charles Delegué d'antony					
339	Deflandre Edmond Delegué de Bois Colombes					
340	de Fontenay maurice Conseiller General					
341	de Frézia Henri Delegué de Courbevoie					
342	Degobertière Emile Delegué de Gentilly					
343	Degouy Robert Delegué de Puteaux	Michel Charles suppléant de Puteaux				Curé à Dax
344	Dehais Espérance Delegué de Cachan					
345	Deillion André Delegué de Bceaux					
346	Dejoie Armand Delegué de Choisy					
347	Delassue Alfred Delegué du Plessis-Robinson					
348	de Lasteyrie Charles Député					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ELECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
349	Delattre Georges Delégué du Perreux					
350	Delavois Alphonse Delegué de Bagnolet					
351	Delbès Camille Delegué d'Ivry sur Seine	X				
352	Delbos Justin Delegué de Vitry					
353	Deleuze Edouard Délégué de Drancy					
354	Delhaye Fernand Délégué de Drancy					
355	Delhomme Edouard Delégué de St Denis					
356	Delhomme Pierre Délégué de St maur					
357	Delobelle Alexandre Delegué de Boulogne					
358	Delouvrier Léon Délégué de St Ouen					
359	Delsaux Georges Delegué de Joinville le Pont					
360	Delsol Louis Délégué de Paris					

P.S. 2339.E

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
361	Delval Charles Conseiller Général					
362	Delvert Charles Délégué de Paris					
363	Delzant abel Délégué de Paris					
364	Demain Richard Delégué de clamart					
365	Demange Gaston Délégué de St Denis					
366	Demars Etienne Delégué d'aubervilliers					
367	Demolliens Ferdinand Delégué d'asnières					
368	Denais Joseph Député					
369	Dengremont Gustave Delégué de Boulogne					
370	Denhez Adrien Delégué de Bois-Colombes					
371	Denisse Georges Delégué de Pantin					
372	de Pressac Pierre Conseiller Général					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
373	de Puymaigre Henri Conseiller général					
374	Dercheu marié Delegué de Vanves					
375	Derine Charles Délégué de Clichy					
376	Deroche Eugène Délégué des Lilas					
377	Derouin André Délégué de St Ouen					
378	de Rudder Jean Delégué de Montrouge					

Arrêté la présente liste d'émargement à Cent vingt six électeurs.

A Paris, le 15 OCT 1935 19

Le Préfet,

POUR LE PRÉFET DE LA SEINE
et par délégation :
Le Secrétaire Général de la Seine

Arrêté la présente liste au nombre de Cent vingt six émargements pour le 1er tour de scrutin.
Cent vingt trois le 2e *idem.*
Cent vingt dix le 3e *idem.*

Le Président du bureau de vote.

Boulangeat

Les Scrutateurs,

Garnier
R. Cesbron
Isaac
Lagasse

DÉPARTEMENT
de la Seine

6

Modèle n° 7

20 Octobre 1935

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

(Exécution de la loi du 2 août 1875)

LISTE D'ÉMARGEMENT

DU 4e BUREAU DE VOTE

(N°s 379 A 504 DE LA LISTE GÉNÉRALE)

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3e colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent*, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter ; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3e colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter aux lieu et place des délégués.

P. S. 2338 E

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
379	Desagneaux Léon Délégué de Nogent s/m.					
380	de Saint Etienne Ernest Conseiller Général					
381	de Pauwan d'Aramon Bertrand Député					
382	Deschamps Georges Delegué de Créteil					
383	Desguine André Delegué de Cachan					
384	Deshayes Henri Delegué de Clichy					
385	Deshuis Emile Delegué de Colombes					
386	des Isnards Charles Conseiller General					
387	Desjardins Louis Delegué de St Ouen					
388	Desjours Claude Delegué de St Maur					
389	Desliot Léonard Delegué de Vitry					
390	Desprin Jules Delegué de St Maur					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
391	de Tastes marcel Député					
392	Devertis albert Délégué de Clichy					
393	Dherbeys Armand Délégué de Clichy					
394	Dijeon charles Délégué de St-mandé					
395	Dirr Raymond Délégué de Pierrefitte					
396	Doffoel Hubert Délégué de Drancy					
397	Dolly Louis Délégué de Villejuif					
398	Dommange René Député					
399	Doriant René Délégué de Montreuil					
400	Doriot Jacques Député					
401	Dosque alexis Délégué du Perreux					
402	Douarche Jean Délégué de Pceaux					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
403	Doucet André Delegué de Nanterre					
404	Douhet François Delegué d'Antony					
405	Douillot Henri Delegué de Bondy					
406	Doulcet Jean Delegué d'Asnières					
407	Doustain Gustave Député					
408	Drodelot Gustave Delegué de Boulogne					
409	Drouard Maurice Delegué du Bourget					
410	Drouet Paul Delegué Nogent s/m					
411	Drouillet Jean Délégué du Bourget					
412	Dubois Emile Conseiller Général					
413	Dubois Eugène Delegué de Châtenay					
414	Dubos Jean Delegué de Neuilly					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
415	Dubreuil Emile Délégué d'Asnières					
416	Ducatel Gaston Délégué de St Maur					
417	Dufau Georges Délégué de Nogent s/m					
418	Dufetel Camille Délégué Cne St Gervais					
419	Dufault Eugène Délégué d'Issy les Mx					
420	Duflot Paul Délégué Rosny					
421	Duhaze René Délégué Clichy					
422	Dujardin Charles Délégué de Courbevoie					
423	Dumagny Roger Délégué Clamart					
424	Dumas Alfred Délégué de Chsiy					
425	Dumay Arthur Délégué de La Courneuve					
426	Dumont Louis Délégué de Levallois Perret					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
427	Dumser Paul Delegué Pavillons s/B					
428	Duplessis Georges Delegué Bourg la Reine					
429	Dupoisot Jules Delegué de La Courneuve					
430	Dupont Frédéric Conseiller General					
431	Dupont Gaston Delegué Robny s/Bois					
432	Duprestoir Henri Delegué de Charenton					
433	Dupuy Maurice Delégué de Drancy					
434	Duquenne albert Delégué de champigny					
435	Duquesnay Joseph Delégué de Choisy					
436	Durand Octave Delegué de Stains					
437	Dussaillant Ernest Delegué d'Epinay					
438	Dusserre Fernand Delegué d'Orly					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
439	Duteil Louis Conseiller General					
440	Duthu Jean Delegué de Gentilly					
441	Dutilleul Pierre Delegué de St Denis					
442	Duval André Delegué de Noisy					
443	Duval Georges Delegué de Champigny					
444	Duval René Delegué de Bois-Colombes					
445	Duval-Arnould Louis Député					
446	Ecot François Delegué de Romainville					
447	Edet Henri Delegué de Bagneux					
448	Engrand Jules Delegué de Choisy					
449	Enzen André Delegué Pré St Gervais					
450	Escande Albert Delegué d'aubervilliers					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
451	Escassut Louis Délégué de Boulogne					
452	Espiard Eugène Délégué Parillons p/Bois					
453	Estoup Jean dit Henri Delegué de Montrouge					
454	Estienne Jacques Delegué de Fresnes					
455	Ettinger Louis Delegué Noisy le Sec					
456	Evain Emmanuel Député					
457	Evrard André Delegué Aubervilliers					
458	Eyrolles Léon Delegué de Cachan					
459	Fabry Jean Député					
460	Faillot René Conseiller Général					
461	Falasse Adrien Delégué de St Denis					
462	Faugeras Joseph Delegué de Puteaux					

P.S. 2338 E

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
463	Faure Clovis Delegué Levallois Perret					
464	Faure Emile Conseiller General					
465	Faye Louis Delegué de Sceaux					
466	Fayon Henri Delegué Carillon 2e Bcs					
467	Francette Eugene Député					
468	Fiers Louis Delegué de Boulogne					
469	Fillon Edouard Conseiller General					
470	Fiquet Lucien Delegué de Cachan					
471	Fiquet René Conseiller general					
472	Fischer Eugene Delegué Pantins 2e B.					
473	Flechelle Georges Delegué d'Aubervilliers					
474	Fleurot Paul Conseiller général					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
475	Fluck Léon Delegué de Boulogne					
476	Foiselle Jules Delegué de Paris					
477	Fontanille Frederic Delegué d'Orly					
478	Forichon Pierre Conseiller General					
479	Fossier Marcel Delegué Pré St Gervais					
480	Foulon Maurice Député					
481	Foulon Théophile Delegué d'Asnières					
482	Fourès Louis Député					
483	Fourré André Delegué St Denis					
484	Fourrier Louis Delegué d'Aubervilliers			71.		
485	Foy Georges Delegué Fontenay aux Roses					
486	Français Lucien Delegué de Vitry					

P.S 2338.E

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
487	François Charles Delegué de Nanterre					
488	François Joseph Delegué de Noisy le Sec					
489	Frébault Louis Delegué d'Arcueil					
490	Fremaux Charles Delegué Levallois Perret					
491	Frérot Charles Delegué de Gentilly					
492	Froideval Séraphin Delegué d'Asnieres					
493	Fromage dit Fronsac Delegué de Bagnolet					
494	Froment Paul Delegué Vitry S/Seine					
495	Frot Léon Conseiller general					
496	Fuhrer Louis Delegué de Villejuif					
497	Fumouze Paul Délégué Ile St Denis					
498	Gagnet Honoré Delegué d'Aubervilliers					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
499	Gaillard Barthélemy Delegué de Vincennes					
500	Gaillard Gilbert Conseiller General					
501	Gallet Bernard Delegué de Bagnolet					
502	Gallet Camille Delegué de Châtenay					
503	Ganglof Georges Delegué de Bondy					
504	Garchery Jean Député					

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à cent vingt six électeurs.

A Paris, le 15 OCT 1935 19

Le Préfet,

POUR LE PRÉFET DE LA SEINE
et par délégation :
Le Secrétaire Général de la Seine

ARRÊTÉ la présente liste au nombre de Cent vingt Six émargements pour le 1er tour de scrutin.
arrêté la présente liste au nombre de cent vingt six émargements pour le 2e idem.
arrêté la présente liste au nombre cent vingt six _____ le 3e idem.

Le Président du bureau de vote.

Vérissimo

Les ~~Scrutateurs~~ Assesseurs,

Herriot
Directeur
Charret
Les Scrutateurs
Chdupardin
Chassinat

DÉPARTEMENT
de la Seine

7

Modèle n° 7

20 octobre 1935

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

(Exécution de la loi du 2 août 1875)

LISTE D'ÉMARGEMENT

DU 5e BUREAU DE VOTE

(N°s 505 A 630 DE LA LISTE GÉNÉRALE)

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3e colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent*, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter ; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3e colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter aux lieu et place des délégués.

P. S. 2338 E

Numéros d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
505	Garreau, Léon Délégué du Perreux			KB		
506	Garreaud Jean Délégué d'Epinay			KB		
507	Garric Henri Délégué de Courbevoie			KB		
508	Gasnet, Henri Délégué de Suresnes			KB		
509	Gatefait, André Délégué d'Asnières					
510	Gauchard, Eugène Délégué d'Alfortville			KB		
511	Gaudier, Alfred Délégué d'Asnières					
512	Gaulupeau René Délégué de Pierrefitte			KB	KB	
513	Gautier Roger Délégué de Kremlin Bicêtre			KB		
514	Gay, Jules Délégué des Lilas			KB	KB	
515	Gazano, Gaëtan Délégué de Chatenay			KB	KB	
516	Gebel, Charles Délégué de Rosny s/ Bois					
			12	12	12	

P.S. 2339 E

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
517	Gélis Louis Député					
518	Gendron, Laurent Délégué de Pantin					
519	Geneix, Marcel Délégué de Stains					
520	Génot, Charles Délégué de St. Maandé					
521	Gérard, Adrien Délégué de Fanves					
522	Gérard Georges Délégué de Kremlin Bicêtre					
523	Gérard, Octave Délégué de Clamart					
524	Germain, Henri Délégué de Levallois					
525	Gervais Joseph. Délégué de Villemomble					
526	Gestraud Jean Délégué de Clichy					
527	Geuffroy, Ferdinand Délégué de Courbevoie					
528	Ghyse, Henri Délégué des Lilas					
			24	24	24	

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
529	Giély Lucien Délégué de Malakoff			KB	KB	
530	Gilles, Abel Délégué de Boulogne			KB		
531	Gilles Emile Délégué du Perreux			KB		
532	Gillet, Jules Délégué de Bondy			KB		
533	Gillouin René Conseiller Général			KB	KB	
534	Giloux Paul Délégué de Charenton-le-Pont					
535	Gingeaud, François Délégué de Charenton			KB		
536	Ginisty, Pierre Délégué de Fresnes			KB		
537	Girard, Francisque Délégué de Colombes			KB	KB	
538	Girard, Louis Délégué de Malakoff			KB	KB	
539	Giraud, Marcel Délégué de Bagneux			KB		
540	Gitton Marcel Conseiller Général			KB	KB	
			36	36	36	

P.S. 2333 E

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
541	Glineur Louis Délégué de Pavillons 2/Bois			KB		
542	Gobinot, Julien Délégué de Rosny 2/Bois				KB	
543	Godaux, Maurice Délégué de la Garenne Colombes			KB		
544	Goddet, Charles Délégué de Vincennes					
545	Godin, Etienne Délégué de Champigny			KB		
546	Gonnet, Joannès Délégué de Villemomble			KB	KB	
547	Gorgue, Henri Délégué de Romainville			KB		
548	Gosnat, Venise Délégué d'Ivry			KB		
549	Gossens, Alexandre Délégué du Bouget			KB		
550	Gouilloud, Henri Délégué de St Maur					
551	Gouraud Jean Délégué d'Alfortville			/		
552	Gourdault, Pierre Délégué de Choisy le Roi					
			48	47	48	

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
553	Gourdeaux, Henri Conseiller Général			KB		
554	Gourdonneau, André Délégué d'Etiolles			KB		
555	Gourié Jules Délégué de Chiais					
556	Gourlay, François Délégué de Fontenay s/Bois					
557	Goy, Jean Député			KB		
558	Grabit, Armand Délégué de Vitry		Vus	KB		
559	Grad, Louis Délégué de Pavillons s/Bois		Vus	KB		
560	Grain, Jules Délégué de Boulogne		Vus			
561	Grandel, Jean Conseiller Général			KB		
562	Grange, Gustave Délégué de Fontenay s/Bois					
563	Granger, Jean Délégué de Villejuif		Vus	KB		
564	Grangy, Georges Délégué de Pré St Gervais			KB	KB	
			60	59	60	

P.S. 2339 E

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
565	Gratien, auguste Député					
566	Grausc, Gaëtan Délégué de St Denis			KB	KB	
567	Graziani Sausimond Député			KB		
568	Grégoire, Paul Délégué d'Asnières					
569	Gremait, Paul Délégué de Levallois					
~~570~~	~~Gresa Jacques~~ ~~Conseiller Général~~					Election annulée par arrêt Conseil d'Etat 16 octobre 1925
571	Grevin, Jules Conseiller Général				KB	
572	Griffisch, Louis Délégué de Bourg la Reine					
573	Griffon, Edmond Délégué de Levallois			KB		
574	Grimaud, Julien Délégué de Chilais			KB	KB	
575	Grisoni, Charles Député					
576	Gruel aimé Délégué d'Orly			KB		
			71	69	71	

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
577	Guerin Maurice Délégué de Romainville			KB		
578	Guichard, Charles Délégué de Drancy			KB		
579	Guichard, Henri Délégué de Bry s/marne					
580	Guillaumin, Georges Conseiller Général			KB	KB	
581	Guillaux, Gaston Délégué de Montrouge			KB	KB	
582	Guillemot, Louis Délégué de Drancy					
583	Guillet, Emile Délégué de Pavillons s/bois			KB		
584	Guillod Louis Délégué de Tremblay			KB		
585	Guillon, Gilbert Délégué d'Alfortville			KB		
586	Guillou, Lucien Délégué d'Epinay			KB		
587	Guilloux Edme Délégué d'Ivry					
588	Guilpin, Albert Délégué de Gentilly			KB		
			83	81	83	

P.S. 2338.E

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
589	Guinet, Denis Délégué de St Maur					
590	Guiot, auguste Délégué de Neuilly					
591	Gunsbourg, maurice Délégué de Clamart			KB		
592	Gusse, François Délégué de Vogent s/marne			KB	KB	
593	Guy, Maurice Délégué de Gennevilliers				KB	
594	Hainsselin, Eugène Délégué de Joinville le Pt			KB		
595	Hallot, Jules Délégué de Villemomble			KB	KB	
596	Hamon, René Délégué de Villejuif			KB	KB	
597	Hannoyer, Georges Délégué d'Asnières					
598	Hanra, Marcel Délégué de Villemomble			KB	KB	
599	Happrey, alphonse Délégué de Courbevoie			KB		
600	Hartmann, Marcel Délégué d'Ivry s/seine			KB		
			95	93	95	

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
601	~~Haton Georges~> Conseiller Général					Election annulée par arrêt Conseil d'Etat 16 octobre 1935
602	Hauet, Paul Délégué de Paris					
603	Haultecœur, Eugène Délégué de Bagnolet					
604	Hébert, Paul Délégué de Lilas					
605	Hebréard Paul Délégué de Pavillons s/Bois					
606	Hélye Adrien Délégué d'Ivry le moulin					
607	Hénaff Joseph Délégué de Drancy					
608	Henri-Robert Délégué de Paris					
609	Henry, Jules Délégué de St Maur					
610	Héraud, Marcel Député					
611	Hericourt Louis Délégué de Nogent s/M.					
612	Hermelin Gaston Délégué de Pavillons/Bois					
			106	104	105	

P.S 2335.E

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
613	Heullant Léon Délégué de Paris					
614	Heulle Henri Délégué de l'Ile St Denis					
615	Hirlemann, Georges Délégué de Nogent s/marne					
616	Hirsch, Georges Conseiller Général	~~K B~~		K B		
617	Hirschovitz, Maurice Conseiller Général					
618	Hivert Gabriel Délégué de Romainville			K B		
619	Hochart Paul délégué de Chevilly Larue			K B		
620	Houlard, Jean Marie Délégué de Nanterre			K B		
621	Hourcq, Edouard Délégué de Plessis Robinson			K B		
622	Huard, Paul Délégué de Bry s/marne			K B	K B	
623	Hubert, Hermant Délégué de St Maur					
624	Huet, Lucien Délégué de Nogent s/marne					
			118	116	118	

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ELECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
625	Huraux, André Délégué d'Accueil				KB	
626	Hureau, Henri Délégué de Maisons alfort			KB		
627	Huret, Antonie Délégué de Fontenay aux Roses					
628	Husson, Lucien Délégué de Robigny			KB		
629	Husson Robert Délégué de St Ouen			KB	KB	
630	Trisson, alexandre Délégué de St Maurice			KB		
			124.	122	124	

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à ~~Cent vingt dix~~ quatre électeurs.

A Paris, le 15 OCT 1935 19

~~dix~~ = Cent vingt quatre électeurs

Le Préfet,
POUR LE PRÉFET DE LA SEINE
et par délégation :
Le Secrétaire Général de la Seine

ARRÊTÉ la présente liste au nombre de Cent Vingt quatre émargements pour le 1er tour de scrutin.
Cent vingt deux le 2e *idem.*
Cent vingt quatre le 3e *idem.*

Le Président du bureau de vote,

Les Scrutateurs,

DÉPARTEMENT
de la Seine

8

MODÈLE N° 7

20 Octobre 1935

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

(Exécution de la loi du 2 août 1875)

LISTE D'ÉMARGEMENT

DU 6e BUREAU DE VOTE

(N°s 631 A 756 DE LA LISTE GÉNÉRALE)

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3e colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent*, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter ; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3e colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter aux lieu et place des délégués.

P. S. 2338 E

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
631	Isaac François délégué de Montreuil		Gosse	Gosse	Gosse	
632	Jacky René délégué de Nanterre		Gosse	Gosse	Gosse	
633	Jacquemont Gustave délégué du Bourget		Gosse	Gosse	Gosse	
634	Jaffrain André délégué de Gentilly		Bon	Gosse	Gosse	
635	Janin Léon délégué Levallois Perret		Gosse	Gosse	Gosse	
636	Jardel Robert Député		Bon	Gosse	Gosse	
637	Jardin Victor délégué Maisons Alfort		Gosse	Gosse	Gosse	
638	Jayat Lucien délégué de Clamart		Bon	Gosse	Gosse	
639	Jayet Griffon Emile délégué de Noisy le Sec		Gosse	Gosse	Gosse	
640	Jean Fernand délégué de Gentilly		Bon	Gosse	Gosse	
641	Jean Paul délégué de Suresnes		Bon	Gosse	Gosse	
642	Jeanbert André délégué de Pierrefitte		Gosse	Gosse	Gosse	
			12	12	12	

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
643	Jeandrea, François delegue de Clamart		B	A	Gos	
644	Jeanneret, Armand delegue Villeneuve la Garenne		B	A	Gos	
645	Jeault Louis delegue de Drancy		B	A	Gos	
646	Joly augustin delegue d'Issy les moulineaux		Gos	A		
647	Joly Charles Conseiller municipal		B	Gos	Gos	
648	Joly Paul delegue de Drancy		Gos	A	Gos	
649	Jore, marcel delegue de Neuilly		Gos	A	Gos	
650	Journoux, Henri delegue Plessis Robinson		Gos	Gos	Gos	
651	Jouste Rene delegue Kremlin Bicêtre		B	Gos		
652	Joyen, Charles delegue de Creteil		B	Gos		
653	Joyeux alexandre delegue de Suresnes		Gos			
654	Jubert, Charles delegue Garenne Colombes		B	Gos		
			12	12	12	

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
655	Julien Albert délégué de St Ouen		Bon	Cos		
656	Jumeaux . Marcel délégué Pierrefitte		Cos			
657	Juniet . Eugène délégué de Villetaneuse		Cos			
658	Karmann , Pierre délégué de Vincennes		Bon		Cos	
659	Kerautret , Pierre délégué de Romainville		Bon	Cos		
660	Kieffer . Raymond délégué de Romainville		Cos		Cos	
661	Kihm Jean délégué de Clichy		Bon	Cos		
662	Kirbubler . René délégué Jarville le pont		Bon		Cos	
663	Kleynhoff . Henri délégué de Gentilly		Bon			
664	Kolb Jean délégué Bourg la Reine		Cos		Cos	
665	Kopp . Marcel délégué de St Mandé		Bon		Cos	
666	Kruyt Alvis délégué de St Denis		Cos			
			12	12	12	

P.S. 2339 E

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
667	Labadie . Georges delegue Rue St Gervais		Gos-	Gos-	Gos-	
668	Labadie , Paul delegue d' Alfortville		Gos-		Gos-	
669	Labegrie . Henri delegue de Taudin		Gos-			
670	Labrousse . auguste delegue Kremlin Bicêtre		Gos-			
671	Lacheze . Jean delegue de Vincennes				Gos-	
672	Lacaussade . Isidore delegue de Levallois Perret		Gos-	Gos-	Gos-	
673	Lacour . Francois delegue d' Aubervilliers		Gos-	Gos-		
674	Lacquit . Georges delegue de Puteaux			Gos-		
675	Laffont Desire delegue de Suresnes			Gos-	Gos-	
676	Lafon . Gabriel delegue de St Denis		Gos-		Gos-	
677	Lafonta . Paul delegue de Cachan		Gos-	Gos-	Gos-	
678	Lagaisse . Jules delegue de Vitry		Gos-		Gos-	
			12	12		

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
679	Lagaut. Ernest delegue de Bobigny		Vot	Vot		
680	Lagorgette. Louis delegue de Boulogne					
681	Lagrange. Raymond delegue d'Arcueil		Vot		Vot	
682	Lagriffoul Eugene delegue de Boulogne				Vot	
683	Lagrue, Paul delegue de Colombes		Vot			
684	Labache Joseph delegue du Bourget		Vot	Vot	Vot	
685	Labaye. alfred delegue de St Denis		Vot			
686	Lallement alfred Conseiller municipal		Vot			
687	Lallement Jules (Julien) delegue St Gerveux		Voss	Voss	Vot	
688	Lambard. Jean delegue de Bondy		Voss		Vot	
689	Lambert Emmanuel delegue de Bagneux		Vot	Vot		
690	Lambert Roger delegue d'Alfortville		Vot		Vot	
			12.	12		

P. S. 2339 E

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
691	Lamour . Marcel delegue Gennevilliers		Cos			
692	Landon . Louis delegue de Vanves				Cos	
693	Langlade . Paul delegue Orly		Cos	Cos	Cos	
694	Langlais , Georges délégué de Courbevoie		Cos	Cos	Cos	
695	Langlois Cesar delegue Moisy le Lec		Cos		Cos	
696	Langlois Paul delegue de Bobigny		Cos		Cos	
697	Larbaudiere Lucien delegue de Pierrefitte		Cos			
698	Laroche Georges delegue de Villemomble					
699	Larraburu Georges delegue de Vincennes		Cos		Cos	
700	Larroque . Jean delegue Maisons alfort		Cos			
701	Lascabannes Benoit delegue Le Bourget		Cos	Cos	Cos	
702	Lasnier Eugene delegue de Drancy		Cos	Cos	Cos	
			12	12	12	

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
703	Lafargue, Marius délégué d'Ste les moulineaux		Cos		Cos	
704	Latour François Conseiller municipal			Cos		
705	Launay Marcel délégué de St Maurice					
706	Laurens, Justin délégué de Charenton				Cos.	
707	Laurent, Fernand Député				Cos	
708	Laurent, Raymond Conseiller municipal		Cos		Cos	
709	Lauvergeat. Charles délégué de Bondy		Cos		Cos	
710	Lauze, Jules Conseiller Général		Cos			
711	Laval, Pierre délégué d'Aubervilliers		Cos			
712	Lavier, auguste délégué d'Asnieres				Cos	
713	Lebeau, Ernest délégué de Courbevoie		Cos	Cos	Coss	
714	Lebecq, Georges Conseiller Général				Coss	
			12	12		

P.S. 2338 E

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
715	Lebègue, François délégué de Bondy		Gos		Gos	
716	Lebel, François délégué Ile St Denis		Gos		Gos	
717	Le Brigot, Georges Conseiller Général		Gos		Gos	
718	Le Blanc, Charles délégué de Sceaux		B		Gos	
719	Leblanc, Maurice délégué de Suresnes		B	Gos		
720	Leboeuf, Henri délégué de St maurice		B			
721	Lebois, François délégué de Stains		Gos	Gos	Gos	
722	Leboucq, Charles délégué de Charenton		Gos		Gos	
723	Lecerf, Armand délégué Franco les Pungis		Gos	Gos		
724	Lecbat, Pierre délégué de Courbevoie		Gos			
725	Leclercq, Désiré délégué de la Courneuve		B		Gos	
726	Leclercq Victor délégué Issy les moulineaux		Gos			
			12	12	12	

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
727	Lecomte . Gaston délégué de Montreuil		Cos---		Cos-	
728	Le Corbeiller, Jean Député		Cos---			
729	Lecreux . Daniel délégué Pré St Gervais		Cos-	Cos---		
730	Lefebure . Auguste Conseiller Municipal		Cos---		Cos-	
731	Lefebvre . Maurice délégué de Pierrefitte		Cos---	Cos---		
732	Lefebvre . Paul délégué Bois Colombes					
733	Lefebvre , René délégué Fontenay s/ Bois		Cos-			
734	Lefevre , Georges délégué de Boulogne.		Coss.		Cos-	
735	Lefland . Julien délégué de Choisy		Cos-		Cos-	
736	Lefoullon , Victor délégué Pavillois Ferret		Com		Cos	
737	Lefranc . Maurice délégué de St Maurice					
738	Le Gall . René Conseiller Municipal				Cos-	
			12	12		

P S 2338.E

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
739	Le Gallo, alphonse délégué de Boulogne		Cos			
740	Le Garlantezec alexis délégué de Clichy		Cos	Cos	Coss	
741	Legrand, Léonard délégué de Gennevilliers		Cos		Cos	
742	Legros, Robert délégué de Montreuil		Coss		Cos	
743	Le Guen, Jean délégué de L'Haÿ les Roses		Cos	Coss		
744	Lebéricy. Jammes délégué L'Haÿ les Roses		Cos			
745	Lejeune. Georges délégué maisons alfort		Cos		Coss	
746	Le Lagadec François délégué de Colombes		Coss			
747	Le Mazorec. Pierre délégué de Montreuil		Cos		Cos	
748	Lemaire Maurice		Coss		Coss	
749	Lemarchand-Georges Conseiller municipal		Com	Coss	Coss	
750	Leneau, Pierre délégué de Drancy		Cos			
			12	12		

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
751	Lemoine délégué de Cachan					
752	Le Moullay, Emile délégué de Montreuil					
753	Le Moullac Walburis Délégué d'Ivry					
754	Lefucier, Lucien délégué de Villemomble					
755	Le Provost de Launay Conseiller municipal					
756	Lenoche, Gustave délégué de Pichy					

Arrêté la présente liste à Cent-vingt-six votants 6 6 6

le Président.

Les Assesseurs.

P. GOSSENS

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à Cent vingt six électeurs.

A Paris, le 15 OCT 1935 19

Le Préfet,

POUR LE PREFET DE LA SEINE
et par délégation :
Le Secrétaire Général de la Seine

ARRÊTÉ la présente liste au nombre de Cent vingt sise ——— émargements pour le 1er tour de scrutin.
Cent vingt sise ——— " ——— le 2e *idem.*
Cent vingt quatre ——— ——— le 3e *idem.*

Le Président du bureau de vote.

Les Scrutateurs,

Les assesseurs

DÉPARTEMENT
de la Seine

9 124

Modèle n° 7

20 octobre 1935

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

(Exécution de la loi du 2 août 1875)

LISTE D'ÉMARGEMENT

DU 7e BUREAU DE VOTE

(Nos 757 A 881 DE LA LISTE GÉNÉRALE)

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3e colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent*, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter ; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3e colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter aux lieu et place des délégués.

P. S. 238 E

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
757	Lerolle, Jean Député					
758	Leroux Armand Conseiller Général					
759	Leroux Gaston Délégué de Maisons alfort					
760	Leroux Guillaume Delegué de la Garenne Colombes					
761	Leroy marie Delégué de St maur					
762	Lesaint albert Delégué de Bagneux					
763	Lesbre marien Délégué de St Denis					
764	Lescure Justin Delegué de Creteil					
765	Lesesne Gustave Député					
766	Lesestre, Léon Delégué de Joinville					
767	Lespagnol Georges Delégué de Pierrefitte					
768	Lespinasse Léon Delégué de Châtenay					

P.S. 2339 E

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
769	Lesueur Louis Délégué de St Denis					
770	Letourmy Rodolphe Délégué de Pierrefitte					
771	Le Troquer André Conseiller général					
772	Levasseur Arnold Délégué de St maurice					
773	Levesque Edmond Délégué d'Asnières					
774	Le Tessier Joachim Délégué de Stains					
775	Levillain Maurice Conseiller Général					
776	Lévy Albert Délégué de Montrouge					
777	Leysc Pierre Délégué de Levallois Perret					
778	Lhomme Adrien Délégué de Villeneuve la Garenne					
779	Lhomme Francis Délégué de Boulogne					
780	Lhopitault Félix Conseiller Général					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
781	L'Huillier Waldeck Délégué de Gennevilliers					
782	Liautey Albert Délégué d'Antony					
783	Libgotte Cyrille. Délégué de St Maurice					
784	Lièvre Adrien Délégué de Clamart					
785	Limoges René Délégué de Clichy					
786	Lobligeois Félix Conseiller Général					
787	Lonchampt François Délégué de Vincennes					
788	Longhi Pierre Conseiller Général					
789	Longpré Jean Baptiste Délégué d'Alfortville					
790	Longuet Jean Délégué Kremlin-Bicêtre					
791	Longuet Jean Député					
792	Longuet Lucien Délégué du Bourget					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
793	Loqueneux J Baptiste Delegué de Clichy					
794	Losfeld Georges Delegué de Villeneuve la Garenne					
795	Louvet Eugène Delegué de Neuilly					
796	Louyot René Delegué d'Asnières					
797	Lovicoui Jean Delegué de Courbevoie					
798	Lowcay Henry Delegué de Nogent S/m					
799	Loyau Alphonse Conseiller Général					
800	Lyon Maurice Delegué de Montrouge					
801	Lyonnet Jean Baptiste Delegué de Malakoff					
802	Lysel Paul Delegué de Cachan					
803	mabille Léon Delegué d'Ivry. S/Seine					
804	mahé Georges Delégué de Montreuil					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
805	mahé Joseph Delegué Ile St Denis					
806	maillet Fernand Delegué Issy les mx					
807	maillot Léon Delégué St maurice					
808	mainguy Henri Delégué de St Ouen					
809	maire alfred Delégué de montreuil					
810	malandain Henri Delégué de l'Ile Saint Denis					
811	malaspina Antoine Delégué de Montrouge					
812	malenfant Pierre Delégué de Neuilly					
813	malingre Paul Député					
814	mantey L. marcel Delégué de Pantin					
815	marais René Delégué de Pantin					
816	marceau Jean Delégué de Maisons-alfort					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
817	Marchant Charles Délégué de Colombes					
818	Marcilloux Antoine Délégué de Cachan					
819	Maréchal André Délégué de Levallois Perret					
820	Maréchal Louis Délégué de la Garenne Colombes					
821	Marez Charles Délégué de Pierrefitte					
822	Marin Auguste Conseiller Général					
823	Marivet Roger Délégué de Bobigny					
824	Marolle René Délégué d'Arcueil					
825	Marotte Fernand Délégué de Bry s/m					
826	Marquès Hippolyte Délégué d'Ivry s/Seine					
827	Marrane Georges Conseiller Général					
828	Marsais Louis Député					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
829	marshall Marcel Conseiller Général					
830	martin alexis Delégué de Malakoff					
831	martin alphonse Delégué de Puteaux					
832	martin Louis Delégué d'antony					
833	Martinaud-Déplat Léon Député					
834	martine Henri Delégué de Fontenay aux Roses					
835	martine Paul Delégué de Fontenay aux Roses					
836	marty André Conseiller General					
837	marty Pierre Delegué de Nogent s/m					
838	mas Emile Delegué de Boulogne	Soutan Julien Suppléant de Boulogne				Maladie
839	massard Armand Conseiller Général					
840	massardier Hippolyte Delégué de St Ouen					

P.S. 2338-E

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
841	masson Paul Délégué de Vincennes					
842	massion Charles Délégué de Pantin					
843	masson Emile Délégué de Bondy					
844	masson Paul Délégué de Paris	Roëland Clément Délégué suppléant de Paris				Maladie
845	massot Henri Délégué de Fontenay aux Roses					
846	mathès Henri Délégué de Levallois Perret					
847	mathias Joseph Délégué de St Ouen					
848	mathieu Maurice Délégué de St Ouen					
849	mauduit Joseph Délégué de Dugny					
850	maupied Georges Délégué d'Asnières					
851	maurel Emile Délégué de Villetaneuse					
852	maurice Léon Délégué de La Garenne Colombes					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
853	Maurin Joseph Délégué de Fontenay aux Roses					
854	Mauvais Léon Conseiller Général					
855	Mazarguil Augustin Délégué de Paris					
856	Mazet Jean Délégué d'Ivry s/Seine					
857	Mazouer Gustave Délégué des Lilas					
858	Mège Camille Délégué de St Mandé					
859	Mégret Benoit Délégué de Fontenay s/B					
860	Megret L. Léon Délégué de Vincennes					
861	Mellerio Maurice Délégué de Paris					
862	Melun Alphonse Délégué de Cachan					
863	Menager Georges Délégué d'Asnières					
864	Menard Pierre Délégué de Colombes					

P.S. 2338 E

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
865	mendes-France David Délégué de Nanterre					
866	menegaux Frederic Délégué du Kremlin Bicêtre					
867	menegaux René Delegué Kremlin Bicêtre					
868	menou Marcel Delégué de Bobigny					
869	mercier Constant Delégué Bry s/ marne					
870	mercier Louis Delégué St mandé					
871	mercier Paul Delégue St mandé					
872	merey Louis Delégué de Drancy					
873	meriaux Oscar Delégué de Stains	~~Desfougeres~~ Raoul delegué retiré				
874	merlin Gatien Delégué d'Epinay	Desfougeres Raoul delgué d'Epinay				
875	merveau Jules Delégué de Paris					
876	métayer Jean Delégué d'Asnieres					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
877	métout Rémi Délégué de Montreuil					
878	métoyé Caul Délégué de Nogent s/m					
879	meugé Pierre Délégué de Neuilly					
880	meyer Ernest Délégué de St maur					
881	micalef Joseph Délégué d'Ivry s/Seine					

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à Cent vingt cinq électeurs.

A Paris . le 15 OCT 1935 19

Le Préfet,
POUR LE PRÉFET DE LA SEINE
et par délégation :
Le Secrétaire Général de la Seine

ARRÊTÉ la présente liste au nombre de Cent vingt cinq émargements pour le 1er tour de scrutin.
Cent vingt-trois _____ le 2e *idem.*
Cent vingt quatre _____ le 3e *idem.*

Le Président du bureau de vote.

Les Scrutateurs.

DÉPARTEMENT
de la Seine

10

Modèle n° 7

20 Octobre 1935

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

(Exécution de la loi du 2 août 1875)

LISTE D'ÉMARGEMENT

DU 8e BUREAU DE VOTE

(Nos 882 A 1006 DE LA LISTE GÉNÉRALE)

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3e colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent*, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter ; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3e colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter aux lieu et place des délégués.

P. S. 2338 E

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
882	michaud Paul Delegué de Gennevilliers					
883	michaux Pierre Delegué d'Asnières					
884	michel Raymond Delegué de Puteaux					
885	millet Ferdinand Delegué Pavillons s/Bois					
886	millner Henri Delegué de Clichy					
887	mineur Remi Delegué d'Asnières					
888	mioulane Louis Delegué d'Ivry s/Seine					
889	miremont Pierre Delegué de Noisy le Sec					
890	mocquard Julien Delegué de Gennevilliers					
891	molle Louis Delégué de Montrouge					
892	monjauvis Lucien Député					
893	monnot Henri Délégué de St Ouen					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
894	montagnon Barthélemy Député					
895	montès Eugène Delegué de l'Ile St Denis	Dantard Raoul Suppléant d'Ile St Denis				opération chirurgicale
896	moquet Henri Delegué d'orly					
897	moreau Eugène Delegué de champigny					
898	moreau Henri Delegué de charenton					
899	morel Henri Delegué St maur					
900	morel Louis Delegué de Vanves	Lapelletrie Lucien Suppléant de Vanves				Maladie
901	moret Charles Delegué de Pantin					
902	morin marcel Delegué de Colombes					
903	morizet André Delegué de Boulogne					
904	mougin marcel Delegué d'alfortville					
905	moulin Eugène Delégué de Choisy					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
906	Mounié Rose Delegué d'Antony					
907	Mourey Alfred Delegué de Bois Colombs					
908	Mounier - Deschamps gabriel Delegué de Fontenay S/Bois					
909	Mousset Maurice Delegué de Puteaux					
910	Mouvet Charles Delegué de Vincennes					
911	Nail Charles Delegué de Paris					
912	Naile Maurice Conseiller Général					
913	Nastorg Lionel Conseiller General					
914	Naudin Henri Delegué de St maur					
915	Naudin Paul Delegué Villeneuve la Garenne					
916	Nectoux Marcel Delegué de Vitry					
917	Nénot André Delegué de Choisy					

P.S. 2339 E

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
918	Nermond Auguste Délégué de Boulogne					
919	Neveu Henri Conseiller Général					
920	Neymark Marc Delegué Kremlin Bicêtre					
921	Nicod Eugène Delegué Bry S/Marne					
922	Nicolas Lucien Delegué Plessis Robinson					
923	Nicollas Albert Delegué Levallois Perret					
924	Noël Léon Délégué du Perreux					
925	Nolo Jules Delegué du Rungis					
926	Nomblot Charles Delegue Bourg la Reine					
927	Olivetan Léon Delegué de Drancy					
928	Onfray Francois Delegué de St Ouen					
929	Orléange Alexandre Delegué d'Antony					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
930	Orré Louis Délégué de Puteaux					
931	Ory Georges conseiller General					
932	Orry albert Delegué de Paris					
933	Ottavi Dominique Delegué de Noisy le Sec					
934	Ouradou gérard Delegué de Bondy					
935	Oustry Louis Delegué d'aubervilliers					
936	Pade Louis Delegué de Clamart					
937	Pagès Louis Delegué d'aubervilliers					
938	Palustière Henri Delegué Rosny s/Bois					
939	Panhard adrien Delegué de Thiais					
940	Panis Pierre Delegué de St Ouen					
941	Pannetier Paul Delegué de Vanves					

P. S. 2339 E

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
942	Papillon Fernand Delegué de Romainville					
943	Parel Léon Delégué d'Issy les Mx					
944	Parrot Antoine Delegué de Malakoff					
945	Partengo Lucien Delegué de Montreuil					
946	Partiot Marie Delegué de Neuilly					
947	Pascal Louis Delégué de Montrouge					
948	Pasquier Emile Delegué d'Ivry s/Seine					
949	Paté Henry Député					
950	Patriarche Léopold Delegué de Montreuil					
951	Paul Ernest Delegué de St mandé					
952	Paul Marcel Conseiller général					
953	Paulhan Jean Delegué de Châtenay					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
954	Paumier albert Delegué du Perreux					
955	Paviot Louis Delégué de Malakoff					
956	Payre André Delégué de Stains					
957	Péchin Charles Député					
958	Peiny Joseph Delegué de Vanves					
959	Péjoux Louis Delégué de Vitry					
960	Pelletier Edouard Delégué de Fontenay s/Bois					
961	Pelletier Felix Delegué de la Garenne Colombes					
962	Pelletier Ehéophile Delegué de Vanves					
963	Pelpel René Delégué de Dugny					
964	Peltier Henry Delegué de Rosny s/Bois					
965	Pépin Edmond Delegué Pré St Gervais					

P.S. 2338.E

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
966	Perdriger Eugène Délégué de Malakoff					
967	Pérol Jean Délégué de Neuilly					
968	Perrière Edouard Délégué de Châtillon					
969	Perrin Louis Délégué de Vanves					
970	Perrin Paul Député					
971	Perrot Marie Délégué de Bourg la Reine					
972	Pesch Léon Délégué de Bobigny					
973	Pesin Gustave Délégué de Vincennes					
974	Petillot Marie Délégué de Montreuil					
975	Petit Charles Délégué de Châtenay	Rebeyrol René Suppléant				
976	Petit Eugène Délégué de Berreux					
977	Petit Théodore Délégué de Bagneux					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ELECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
978	Peuch Louis Conseiller Général					
979	Peudebat Albert Delegué de Courbevoie					
980	Peupion Gaston Delegué de Vanves					
981	Peyronnet Louis Delegué de Gentilly					
982	Peyrotte Charles Delegué de Paris					
983	Piat albert Delegué de Choisy					
984	Pic Frederic Député					
985	Picard adrien Delegué d'aubervilliers					
986	Picard Augustin Delegué de Neuilly					
987	Picot albert Delegué Pré St Gervais					
988	Piel Paul conseiller General					
989	Pierre Emile Delegué de Neuilly					

P.S. 2338.E

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
990	Pierron Pierre Délégué de Stains					
991	Piginnier Léon Conseiller général					
992	Pilliard Félix Delegué d'accueil					
993	Pinelli Jean Conseiller Général					
994	Pinot Gaston Conseiller général					
995	Piot Jean Député					
996	Pitois Julien Délégué de Châtillon					
997	Piquet René Délégué de Suresnes					
998	Placé Emile Delegué de Vitry					
999	Plagne Jean Delegué du Plessis Robinson					
1000	Plissonnier Jean Delegué de Champigny					
1001	Plu Lucien Délégué d'Ivry s/Seine					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
1002	Plumecocq Paul Délégué de Stains					
1003	Podeur Edmond Delegué Kremlin-Bicêtre					
1004	Poensin Paul Délégué d'accueil					
1005	Poggioli Antonin Délégué du Bourget					
1006	Poignet Georges Délégué de Choisy					
	Arrêté la présente liste à					
	Les assesseurs			Le Président		

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à cent vingt cinq électeurs.

A Paris, le 15 OCT 1935 19

Le Préfet,
POUR LE PRÉFET DE LA SEINE
et par délégation :
Le Secrétaire Général de la Seine

ARRÊTÉ la présente liste au nombre de cent vingt quatre — émargements pour le 1er tour de scrutin.
" " " cent vingt quatre — " — le 2e *idem.*
cent vingt quatre — " — le 3e *idem.*

Le Président du bureau de vote,

Les Scrutateurs,

DÉPARTEMENT
de la Seine

11

Modèle n° 7

20 Octobre 1935

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

(Exécution de la loi du 2 août 1875)

5 1

LISTE D'ÉMARGEMENT

DU 9e BUREAU DE VOTE

(Nos 1.007 à 1131 DE LA LISTE GÉNÉRALE)

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3e colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent*, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter : elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3e colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter aux lieu et place des délégués.

P. S. 2338 E

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
1007	Poindron Edmond Délégué de Fontenay s/ Bois					
1008	Poinsot Armand délégué de St. Mandé					
1009	Pointel Georges Conseiller Général.					
1010	Poirson Henri délégué de Bonneuil					
1011	Poittevin Gaston délégué de Boulogne					
1012	Poivre Auguste Henri délégué Paris					
1013	Poivre Auguste Louis délégué de Vincennes					
1014	Poncelet Georges délégué de Villeneuve la Garenne					
1015	Poncet Paul Député					
1016	Poncin Auguste délégué de l'Ile St. Denis					
1017	Porcet Gabriel délégué de Villetaneuse					
1018	Poulange Philippe délégué d'Ivry					

IV IV IV

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
1019	Poullain Victor délégué de Courbevoie					
1020	Poupard Ernest délégué de Créteil					
1021	Poupard Louis délégué de Montreuil					
1022	Poupart Auguste délégué de Rosny s/Bois					
1023	Poupiot Jean délégué de la Courneuve					
1024	Pourrat Gaston délégué d'Asnières	Hennequant Jean suppléant d'Asnières				malade
1025	Pourtier Marius délégué de Maisons-Alfort					
1026	Poussif Paul délégué Paris					
1027	Poyet Francisque délégué de Bry s/ Marne					
1028	Prade Yves Conseiller Général					
1029	Prat Joseph délégué de Fontenay aux Roses					
1030	Prat Léon délégué de Montrouge					
			24	24	24	

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
1031	Prevost Etienne délégué d'Asnières					
1032	Prieur Charles délégué de Saint-Ouen					
1033	Prochasson Auguste délégué de la Courneuve					
1034	Puech dit Parsal André Conseiller Général					
1035	Puech André Conseiller Général					
1036	Pujol François délégué de Vitry					
1037	Quennoy Charles délégué de Créteil					
1038	Quentin Charles délégué de St. Ouen					
1039	Quentin Georges délégué du Bourget					
1040	Quentin Gustave Conseiller Général					
1041	Quévillon Alfred délégué de Bois Colombes					
1042	Quincey Edouard délégué d'Ivry					

P. S. 2339 E

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
1043	Rabot Léon délégué de Puteaux					
1044	Raffray Eugène délégué d'Ivry					
1045	Raguet Léon délégué de Villemomble					
1046	Rainaud Lucien délégué de l'Haÿ-les-Roses					
1047	Raison Louis délégué de Pierrefitte					
1048	Raizonville Louis délégué du Kremlin-Bicêtre					
1049	Rambourg Jean délégué de Champigny					
1050	Rapeaud Lucien délégué d'Asnières					
1051	Rarchaert Edmond délégué de Villeneuve la Garenne					
1052	Rasori Savorio délégué de Bagneux					
1053	Ratier Lucien délégué de la Garenne Colombes					
1054	Rauturcau Lucien délégué de Levallois-Perret					

48 48 48

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
1055	Ravaud Orentin délégué de Nanterre					
1056	Raynaud Paul Député					
1057	Razet Albert délégué de Chatillon					
1058	Redouly Pierre délégué du Plessis Robinson					
1059	Regent Raymond délégué de Vitry					
1060	Regnié François délégué de Saint Maur					
1061	Remund Just délégué de Nanterre					
1062	Renaud Roger délégué de Montreuil					
1063	Renoult Daniel Conseiller Général					
1064	Rey Albert délégué de Neuilly					
1065	Reynaud Emile délégué des Lilas					
1066	Ricard Marcel délégué de Villetaneuse					
			60	60	60	

P. S. 2339 E

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
1067	Richard Albert délégué de Pierrefitte					
1068	Hélion Henri délégué d'Antony					
1069	Richard Louis délégué d'Epinay					
1070	Riché Edouard délégué de Menilly					
1071	Riché Henri délégué de Arcancy					
1072	Richer Fernand délégué de Clamart					
1073	Richet Edouard délégué de St Denis					
1074	Ricorday Louis délégué de St Maurice					
1075	Rigaud Charles Conseiller Général					
1076	Rigaud Roger Conseiller Général					
1077	Rienieri Jean Baptiste délégué de Lepallin-Perret					
1078	Ripert Claudius délégué de Villemomble					
			72	72	72	

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
1079	Rivasseau Jules délégué de Tanves					
1080	Rives Albert délégué de Montreuil					
1081	Rivet Paul Conseiller Général					
1082	Rivière Paul délégué d'Arcueil					
1083	Roban Charles délégué de Courbevoie					
1084	Robert Jean délégué de Bagnolet					
1085	Robert Jean Louis délégué de l'Haÿ les Roses					
1086	Robic Joseph délégué de Clichy					
1087	Robin Pierre délégué de Hauterive					
1088	Robinet Jules délégué Paris					
1089	Rochat François délégué de Drancy					
1090	Rocher Marcel délégué de Chiais					

84 84 84

P.S 2338 E

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
1091	Rochet Waldeck Conseiller Général					
1092	Roczenbac Auguste délégué d'Antony					
1093	Dr Roederer Carle délégué Paris					
1094	Roger Claude Conseiller Général					
1095	Roger Gaston délégué de Romainville					
1096	Roger Georges délégué de Montrouge					
1097	Roger Joseph délégué de Fontenay					
1098	Roger Marcel délégué de Champigny					
1099	Roglin Georges Délégué de Bagneux					
1100	Rollin Louis Député					
1101	Romanetti Dr Jacques Conseiller Général					
1102	Ronce Camille délégué de Gennevilliers					
			96	96	91	

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
1103	Rondeau Gustave délégué de Bourg la Reine					
1104	Rose Jean délégué de Malakoff					
1105	Rosius René délégué de l'Haÿ les Roses					
1106	Rosset Marcel délégué à Neuilly					
1107	Rothea François délégué de Bourg la Reine					
1108	Rouget André délégué de la Garenne					
1109	Rouiere Henri délégué Paris					
1110	Raoul Jean Baptiste délégué de Chantereine					
1111	Roulleau Henri délégué de Rosny-s/-Bois					
1112	Rouquier Louis Conseiller Général					
1113	Rousseau Ernest délégué de Lilas					
1114	Rousseau Georges délégué de St Denis					
			108	108	108	

P.S. 2338.E

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
1115	Rousseau Lucien délégué de Fontenay s/Bois					
1116	Roussel Jean Baptiste délégué de la Garenne Colombe					
1117	Roussely Louis délégué de Vitry					
1118	Routhier Félix Conseiller Général					
1119	Roy Henri délégué de Charenton					
1120	Ruan Gaston délégué d'Alfortville					
1121	Ruel Maurice délégué de Cachan					
1122	Rumeau Paul délégué de Vincennes					
1123	Sabatier Albert délégué de St Denis					
1124	Sabatier Auguste Conseiller Général					
1125	Sabin Camille délégué de Chatillon					
1126	Sableau Marcel délégué de Levallois-Perret					

12 12 12

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
1127	Saclier Lucien délégué de Pantin					
1128	Saguet Fernand délégué de Maisons Alfort					
1129	Saintemartine Marcel délégué d'Aubervilliers					
1130	Salagnac Léon délégué de Malakoff					
1131	Sallan Joseph délégué de Clichy					

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à *Cent vingt cinq* électeurs.

A *Paris*, le 15 OCT 1935 19

Le Préfet,

POUR LE PRÉFET DE LA SEINE
et par délégation :
Le Secrétaire Général de la Seine

ARRÊTÉ la présente liste au nombre de *Cent vingt cinq* émargements pour le 1er tour de scrutin.
Cent vingt cinq ——— le 2e *idem.*
Cent vingt cinq ——— le 3e *idem.*

Le Président du bureau de vote.

Les Scrutateurs,

L. Mercier

DÉPARTEMENT
de la Seine

12

MODÈLE N° 7

20 Octobre 1935

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

(Exécution de la loi du 2 août 1875)

LISTE D'ÉMARGEMENT

DU 10e BUREAU DE VOTE

(Nos 1.132 A 1.256 DE LA LISTE GÉNÉRALE)

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3e colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent*, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter : elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3e colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter aux lieu et place des délégués.

P. S. 2338 E

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
1132	Sabze Auguste délégué du Sceaux		A.P.	A.P.	O C	
1133	Sanson Lucien délégué de Clamart		A.P.	A.P.	O C	
1134	Sartre Julien délégué du Kremlin Bicêtre		A.P.	A.P.	O C	
1135	Saulé Henri délégué du Perreux		A.P.	A.P.	A.P.	
1136	Saussaye Jules délégué de Drancy		A.P.	A.P.	O C	
1137	Scapini Georges Député		A.P.	A.P.	A.P.	
1138	Schintzius Georges délégué de Pantin		A.P.	A.P.	A.P.	
1139	Schneid Raphaël Conseiller Général		A.P.	A.P.	O C	
1140	Schnitzer Henri Conseiller Général		A.P.	A.P.	A.P.	
1141	Schopp Auguste délégué du Plessis Robinson		A.P.	A.P.	O C	
1142	Schwartz Dominique Délégué de Villeneuve la Garenne		A.P.	A.P.	O C	
1143	Seebach Louis délégué de Bobigny		A.P.	A.P.	O C	

P.S. 2339 E

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
1144	Ségouin Victor délégué de Courbevoie		A.P.	A.P.	O C	
1145	Seillière Ernest délégué Paris	Raguet François suppléant de Paris	A.P.	A.P.	A.P.	Malade
1146	Selle-Berthier Léopold délégué des Lilas		A.P.	AP	O C	
1147	Sellier Henri Conseiller Général		A.P.	A.P.	A.P.	
1148	Sellier Louis Député		A.P.	A.P.	O C	
1149	Selve Pierre délégué d'Aubervilliers		A.P.	A.P.	A.P.	
1150	Semard Pierre Conseiller Général		A.P.	AP.	A.P.	
1151	Septembre George délégué de Courbevoie		A.P.	A.P.	O C	
1152	Serre Jean Baptiste délégué de Boulogne		A.P.	A.P.	O C	
1153	Serres François délégué de Gennevilliers		A.P.	AP.	O C	
1154	Servais Eugène délégué d'Epinay		A.P.	A.P.	A.P.	
1155	Sereau Edouard délégué de St. Maur		A.P.	P	O C	

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
1156	Sébille Adrien délégué du Pré St. Gervais		A.P.	A.P.	A.P.	
1157	Sidobre Marius délégué d'Arcueil		A.P.	A.P.	V C	
1158	Sigogne Maurice délégué d'Epinay		A.P.	AP	A.P.	
1159	Siguret Paul délégué de Puteaux		A.P.	A.P.	A.P.	
1160	Simon Maurice délégué de Colombes		A.P.	A.P.	A.P.	
1161	Simonin Maurice Conseiller Général		A.P.	A.P.	A.P.	
1162	Singer Georges délégué de Drancy		A.P.	A.P	A.P.	
1163	Sicos René délégué de Créteil		A.P.	A.P.	V C	
1164	Snoëck Charles délégué de Bonneuil		A.P.	AP.	O C	
1165	Soltier Alfred délégué d'Antony		A.P.	A.P	A.P.	
1166	Souchet Louis délégué de Sceaux		A.P.	A.P.	O C	
1167	Soulier Edouard Député		A.P.		O C	

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
1168	Soupé Hilaire délégué de Montreuil		H.P.	H.P.	H.P.	
1169	Stéfani Simon délégué de Courbevoie		H.P.	H.P.	oc	
1170	Steiner Edouard délégué de Thiais		H.P.	[illegible]	oc	
1171	Stenger Jean délégué du Perreux		H.P.	H.P.	oc	
1172	Stive Fernand délégué de Créteil		H.P.	[illegible]	oc	
1173	Strauss René délégué de St Maur		H.P.	[illegible]	oc	
1174	Susset Raymond Député		H.P.	H.P.	H.P.	
1175	Taillard Julien Conseiller Général		H.P.	H.P.	H.P.	
1176	Taittinger Pierre Député		H.P.	H.P.	H.P.	
1177	Tauleigne Henri délégué de Bagnolet		H.P.	H.P.	H.P.	
1178	Tavier Eugène délégué de Suresnes		H.P.	H.P.	oc	
1179	Tayart de Borms Charles délégué de Cachan		H.P.	H.P.	oc	

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
1180	Teillet Jean délégué de Champigny				O C	
1181	Ternois L. Léon délégué de Pte Maurice				O C	
1182	Tessier Adrien délégué de Thiais				O C	
1183	Testaud L. Léon délégué de Combevoie				O C	
1184	Tétard Jean délégué de Villeneuve					
1185	Thévenin Charles délégué de Charenton				O C	
1186	Thiant Alexandre délégué de Ivry				O C	
1187	Thibout Georges Conseiller Général				O C	
1188	Thierry Jean Baptiste délégué de la Courneuve				O C	
1189	Thiriet Marie délégué de Créteil				O C	
1190	Thomann Philippe délégué de Pierrefitte					
1191	Thomas Achille délégué de Drancy				O C	

P.S. 2338 E

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
1192	Thomas Gaston délégué de Vitry		H.P.	H.P.	oc	
1193	Thomas René délégué de Legallois-Levret		H.P.	[illegible]	oc	
1194	Thoret Maurice Député		H.P.	H.P.	oc	
1195	Thuret Albert délégué de Chevilly-Larue		H.P.	H.P.	oc	
1196	Tigrino Joseph délégué de Pantin		H.P.	H.P.	oc	
1197	Til Edouard délégué de Vitry		H.P.	H.P.	H.P.	
1198	Tillon Charles Conseiller Général		H.P.	H.P.	oc	
1199	Tissier Gaston délégué de Noisy le sec		H.P.	[illegible]	oc	a voté deux fois
1200	Tissier Robert délégué de Stains		H.P.	H.P.	H.P.	
1201	Torchaussé Henri Conseiller Général		H.P.	[illegible]	oc	
1202	Torret Antoine délégué de Romainville		H.P.	H.P.	oc	
1203	Toulgoat Marcel délégué de Romainville		H.P.	H.P.	oc	

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
1204	Trémel Jules délégué de St Denis		H.P.	H.P.	O C	
1205	Treibout Lucien délégué de St Denis		H.P.	H.P.	H.P.	
1206	Trochu Charles Conseiller Général		H.P.	H.P.	H.P.	
1207	Treuchaux Auguste Conseiller Général		H.P.	H.P.	H.P.	
1208	Treudon Ernest délégué de Choisy		H.P.	PY	O C	
1209	Urbani François délégué de Ste Maure		H.P.	PY	O C	
1210	Vagogne Gaston délégué Paris		H.P.	PY	O C	
1211	Vaillant-Couturier Paul. délégué de Villejuif		H.P.	H.P.	H.P.	
1212	Valle Gilbert délégué d'Ivry		H.P.	H.P.	O C	
1213	Vallée Raymond délégué de Joinville-le-Pont		H.P.	H.P.	O C	
1214	Valognes Georges délégué de Lilas		H.P.	H.P.	O C	
1215	Vandendriessche Jean délégué de Clichy		H.P.	H.P.	O C	

P.S. 2338.E

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
1216	Vandenhove Fernand délégué de Montreuil		H.P.	H.P.	O C	
1217	Van de Putte Richard délégué de Bry s/ Marne		H.P.	H.P.	H.P.	
1218	Varagnat Henri délégué de Bondy		H.P.	H.P.	O C	
1219	Varigot Emile délégué d'Asnières		H.P.	[illegible]	O C	
1220	Vary Pierre délégué de Chatillon	Puzin Albert Suppléant délégué de Chatillon		H.P.	O C	
1221	Vassart Albert Conseiller Général		H.P.	H.P.	O C	
1222	Vaucouet Alexandre délégué de la 3e Comme Colombes		H.P.	H.P.	H.P.	
1223	Vaysse Henri délégué de Montreuil		H.P.	H.P.	O C	
1224	Veillet Maurice délégué d'Orly		H.P.	H.P.	H.P.	
1225	Vendé Etienne délégué de Vitry		H.P.	H.P.	O C	
1226	Venet Gaston délégué de St Denis		H.P.	H.P.	O C	
1227	Vergeot Raoul Conseiller Général		H.P.	H.P.	O C	

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ELECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
1228	Verhumst Ferdinand délégué d'Auberilliers		A.P.	A.P.	A.P.	
1229	Vermand Maurice délégué de Vincennes		A.P.	A.P.	OC	
1230	Vervier Eugène délégué de Ste Ouen		A.P.	A.P.	A.P.	
1231	Vervier Léon délégué de Colombes		A.P.	A.P.	OC	
1232	Veyrat-Pontet Hyacinthe délégué de Pranecy		A.P.	A.P.	OC	
1233	Vialard Paul délégué de Charenton		A.P.	A.P.	OC	
1234	Vidal Gaston délégué de Thiais		A.P.	P	OC	
1235	Vieillard Pierre délégué d'Issy les Moulineaux		A.P.	A.P.	A.P.	
1236	Vignolet Charles délégué de Boulogne		A.P.	A.P.	AP.	
1237	Viguier Adrien délégué de Bagnolet		A.P.	AP.	OC	
1238	Villeneuve Célestin délégué de Neuilly		A.P.	A.P.	OC	
1239	Villette Alexandre délégué de Clamart		A.P.	A.P.	A.P.	

P.S. 2332.E

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS
1240	Villette Jules délégué de Colombes		H.P.	H.P.	O C	
1241	Vincent Edme délégué de Bobigny		H.P.	H.P.	H.P.	
1242	Vincent Jean délégué de Lilas		H.P.	H.P.	O C	
1243	Vincent Joseph délégué de Créteil		H.P.	H.P.	O C	
1244	Vinesse Joseph délégué de la Garenne Colombes		H.P.	H.P.	H.P.	
1245	Vinit Joseph délégué de Lyaltan-Perret		H.P.	H.P.	O C	
1246	Violette Albert délégué de St-Ouen		H.P.	H.P.	H.P.	
1247	Voillot Louis délégué de Bondy		H.P.	H.P.	O C	
1248	Voisin Marcel délégué de Issy-les-Moulineaux		H.P.	[illegible]	O C	
1249	Wagner Albert délégué de Boulogne		H.P.	H.P.	O C	
1250	Walder Louis délégué de Aubervilliers		H.P.	H.P.	H.P.	
1251	Wakel Albert délégué de l'Haÿ-les-Roses		H.P.	H.P.	O C	

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
1252	Welch Paul délégué de Nanterre		H.P.	H.P.	H.P.	
1253	Westermeyer Eugène délégué d' Issy		H.P.	AP.	OC	
1254	Wind Maurice délégué de Maisons-Alfort		HP.	H.P.	OC	
1255	Wissler Jacques délégué de Nogent-s/-Marne		H.P.	PM	OC	
1256	Worms Paul délégué d'Aubervilliers.		H.P.	AP.	OC	

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à Cent vingt cinq électeurs.

A Paris, le 15 OCT 1935 19

Le Préfet,
POUR LE PRÉFET DE LA SEINE
et par délégation :
Le Secrétaire Général de la Seine

ARRÊTÉ la présente liste au nombre de Cent vingt quatre émargements pour le 1er tour de scrutin.
Cent vingt-cinq _____ le 2e *idem.*
Cent vingt-cinq _____ le 3e *idem.*

Le Président du bureau de vote.

Les Scrutateurs,

Adj. 1933. — 10e Lot. — H. N.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

ÉLECTION DE 10 SÉNATEURS
Le 20 Octobre 1935

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPOUILLEMENT DES VOTES

1e SECTION 12

1e TOUR DE SCRUTIN

M. Laval	M. Strauss	M. Doussain	M. Fiancette	M. Grisoni	M. Lebeau
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total 65	Total 43	Total 45	Total 54	Total 50	Total 3
M. Latour	M. Paté	M. Pic	M. Rouquier	M. Chevenin	M.
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total 52	Total 53	Total 50	Total 43	Total 40	Total
M.	M.	M.	M.	M.	M.
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total	Total	Total	Total	Total	Total

ENVELOPPES et BULLETINS RÉSERVÉS

dont l'attribution n'est faite à aucun candidat et qui n'entrent pas en compte pour le calcul de la majorité.

Enveloppes renfermant des bulletins blancs . . . . . .

Enveloppes sans bulletin. . . . . .

Enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante. . . . .

Enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . . .

Enveloppes non réglementaires. . . . . .

Enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur . . . . . .

Enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature. . . . . .

Enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature . . . . . .

Enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des noms différents, si le total de ces noms dépasse celui des sénateurs à élire. . . . . .

Enveloppes annulées ou renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs. . . . . .

AVIS AUX SCRUTATEURS

1° Le premier scrutateur ouvre l'enveloppe; il en extrait le bulletin, le déplie et le passe au suivant;
ce second scrutateur donne à haute voix lecture du nom inscrit sur le bulletin;
les deux autres scrutateurs relèvent les noms au fur et à mesure sur des feuilles de pointage, tenues séparément.

2° Les enveloppes et les bulletins réservés **devront tous, sans exception, être mis de côté** pour être déduits du nombre des votants.

3° Si une enveloppe contient plusieurs bulletins portants tous **les mêmes noms**, ces noms seront pointés **une seule fois** comme suffrages valables donc, un seul bulletin sera compté et les autres seront, ainsi que l'enveloppe, joints aux bulletins réservés.

4° **Les bulletins non attribués ne devront jamais être séparés de leur enveloppe.**
Si l'enveloppe elle-même comporte un cas d'annulation, les scrutateurs **ne l'ouvrent pas**, et, par suite, n'en extraient pas le bulletin.
Si, au contraire, une enveloppe régulière contient un bulletin à annuler, les scrutateurs épingleront aussitôt ce bulletin à son enveloppe.

5° Parapher **à l'encre** tous les bulletins et enveloppes réservés, indiquer **sur l'enveloppe** le motif de leur nullité, puis les épingler à la présente feuille.

6° Signer très lisiblement la présente feuille de dépouillement.

7° Le tout sera remis entre les mains du Président du collège électoral.

Arrêté les relevés ci-dessus par les scrutateurs soussignés :

Régie Imp. Crété, Paris. — (Jésus 20 kil. 100 ex.) 8-35, 45.637

Adj. 1933. — 10e Lot. — H. N.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

ÉLECTION DE 10 SÉNATEURS
Le 20 Octobre 1935

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPOUILLEMENT DES VOTES

1re SECTION

1er TOUR DE SCRUTIN

M. Steeg	M. Mounié	M. Auray	M. Bachelet	M. Morizet	M.
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total 43	Total 80	Total 68	Total 61	Total 65	Total

M. Cachin	M. Clamamus	M. Fleurot	M. Piginnier	M. Sellier	M.
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total 61	Total 59	Total 69	Total 60	Total 75	Total

M.	M.	M.	M.	M.	M.
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total	Total	Total	Total	Total	Total

ENVELOPPES et BULLETINS RÉSERVÉS

dont l'attribution n'est faite à aucun candidat et qui n'entrent pas en compte pour le calcul de la majorité

Enveloppes renfermant des bulletins blancs . . . . . .

Enveloppes sans bulletin. . . . . .

Enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante. . . . . .

Enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . . .

Enveloppes non réglementaires. . . . . .

Enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur . . . . . .

Enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature. . . . . .

Enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature . . . . . .

Enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des noms différents, si le total de ces noms dépasse celui des sénateurs à élire. . . . . .

Enveloppes annulées ou renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs. . . . . .

AVIS AUX SCRUTATEURS

1° Le premier scrutateur ouvre l'enveloppe ; il en extrait le bulletin, le déplie et le passe au suivant ;
ce second scrutateur donne à haute voix lecture du nom inscrit sur le bulletin ;
les deux autres scrutateurs relèvent les noms au fur et à mesure sur des feuilles de pointage, tenues séparément.

2° Les enveloppes et les bulletins réservés **devront tous, sans exception, être mis de côté** pour être déduits du nombre des votants.

3° Si une enveloppe contient plusieurs bulletins portants tous **les mêmes noms**, ces noms seront pointés **une seule fois** comme suffrages valables donc, un seul bulletin sera compté et les autres seront, ainsi que l'enveloppe, joints aux bulletins réservés.

4° **Les bulletins non attribués ne devront jamais être séparés de leur enveloppe.**
Si l'enveloppe elle-même comporte un cas d'annulation, les scrutateurs **ne l'ouvrent pas**, et, par suite, n'en extraient pas le bulletin.
Si, au contraire, une enveloppe régulière contient un bulletin à annuler, les scrutateurs épingleront aussitôt ce bulletin à son enveloppe.

5° Parapher **à l'encre** tous les bulletins et enveloppes réservés, indiquer **sur l'enveloppe** le motif de leur nullité, puis les épingler à la présente feuille.

6° Signer très lisiblement la présente feuille de dépouillement.

7° Le tout sera remis entre les mains du Président du collège électoral.

Arrêté les relevés ci-dessus par les scrutateurs soussignés :

Régie Imp. Crété, Paris. — (Jésus 20 kil. 100 ex.) 8-35. 45.637

Adj. 1933. — 10e Lot. — H. N.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

ÉLECTION DE 10 SÉNATEURS
Le 20 Octobre 1935

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPOUILLEMENT DES VOTES

1e SECTION

1e TOUR DE SCRUTIN

M. E Marsais	M. Compain	M. Heller	M. Lemarchand	M. Deux	M. Thibaud
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total 2	Total 0	Total 11	Total 20	Total 4	Total 4

M. Pernet	M. Calmels	M.	M.	M.	M.
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total 3	Total 1	Total	Total	Total	Total

M.	M.	M.	M.	M.	M.
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total	Total	Total	Total	Total	Total

ENVELOPPES et BULLETINS RÉSERVÉS
dont l'attribution n'est faite à aucun candidat et qui n'entrent pas en compte pour le calcul de la majorité

Enveloppes renfermant des bulletins blancs . . . . .

Enveloppes sans bulletin. . . . . .

Enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante. . . . .

Enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . . .

Enveloppes non réglementaires. . . . . .

Enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur . . . . . .

Enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature. . . . . .

Enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature . . . . . .

Enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des noms différents, si le total de ces noms dépasse celui des sénateurs à élire. . . . . .

Enveloppes annulées ou renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs. . . . .

AVIS AUX SCRUTATEURS

1° Le premier scrutateur ouvre l'enveloppe; il en extrait le bulletin, le déplie et le passe au suivant;
ce second scrutateur donne à haute voix lecture du nom inscrit sur le bulletin;
les deux autres scrutateurs relèvent les noms au fur et à mesure sur des feuilles de pointage, tenues séparément.

2° Les enveloppes et les bulletins réservés **devront tous, sans exception, être mis de côté** pour être déduits du nombre des votants.

3° Si une enveloppe contient plusieurs bulletins portants tous **les mêmes noms**, ces noms seront pointés **une seule fois** comme suffrages valables donc, un seul bulletin sera compté et les autres seront, ainsi que l'enveloppe, joints aux bulletins réservés.

4° **Les bulletins non attribués ne devront jamais être séparés de leur enveloppe.**
Si l'enveloppe elle-même comporte un cas d'annulation, les scrutateurs **ne l'ouvrent pas,** et, par suite, n'en extraient pas le bulletin.
Si, au contraire, une enveloppe régulière contient un bulletin à annuler, les scrutateurs épingleront aussitôt ce bulletin à son enveloppe.

5° Parapher **à l'encre** tous les bulletins et enveloppes réservés, indiquer **sur l'enveloppe** le motif de leur nullité, puis les épingler à la présente feuille.

6° Signer très lisiblement la présente feuille de dépouillement.

7° Le tout sera remis entre les mains du Président du collège électoral.

Arrêté les relevés ci-dessus par les scrutateurs soussignés :

Régie Imp. Crété, Paris. — (Jésus 20 kil. 100 ex.) 8-35. 45.637

Adj. 1933. — 10e Lot. — H. N.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

ÉLECTION DE 10 SÉNATEURS
Le 20 Octobre 1935

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPOUILLEMENT DES VOTES

2e SECTION 14

1er TOUR DE SCRUTIN

M. Laval — Total 61

M. Strauss — Total 52

M. Doussain — Total 48

M. Fiancette — Total 56

M. Grisoni — Total 48

M. Latour — Total 55

M. Henry-Paté — Total 54

M. Pic — Total 49

M. Rouquier — Total 42

M. Thévenin — Total 45

M. _____ — Total _____

M. _____ — Total _____

M. _____ — Total _____

M. _____ — Total _____

M. _____ — Total _____

M. _____ — Total _____

ENVELOPPES et BULLETINS RÉSERVÉS

dont l'attribution n'est faite à aucun candidat et qui n'entrent pas en compte pour le calcul de la majorité

Enveloppes renfermant des bulletins blancs . . . . .

Enveloppes sans bulletin. . . . . .

Enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante. . . . .

Enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . . .

Enveloppes non réglementaires. . . . . .

Enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur . . . . . .

Enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature. . . . . .

Enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature . . . . . .

Enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des noms différents, si le total de ces noms dépasse celui des sénateurs à élire. . . . . .

Enveloppes annulées ou renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs. . . . .

AVIS AUX SCRUTATEURS

1° Le premier scrutateur ouvre l'enveloppe ; il en extrait le bulletin, le déplie et le passe au suivant ;
ce second scrutateur donne à haute voix lecture du nom inscrit sur le bulletin ;
les deux autres scrutateurs relèvent les noms au fur et à mesure sur des feuilles de pointage, tenues séparément.

2° Les enveloppes et les bulletins réservés **devront tous, sans exception, être mis de côté** pour être déduits du nombre des votants.

3° Si une enveloppe contient plusieurs bulletins portants tous **les mêmes noms**, ces noms seront pointés **une seule fois** comme suffrages valables donc, un seul bulletin sera compté et les autres seront, ainsi que l'enveloppe, joints aux bulletins réservés.

4° **Les bulletins non attribués ne devront jamais être séparés de leur enveloppe.**
Si l'enveloppe elle-même comporte un cas d'annulation, les scrutateurs **ne l'ouvrent pas,** et, par suite, n'en extraient pas le bulletin.
Si, au contraire, une enveloppe régulière contient un bulletin à annuler, les scrutateurs épingleront aussitôt ce bulletin à son enveloppe.

5° Parapher **à l'encre** tous les bulletins et enveloppes réservés, indiquer **sur l'enveloppe** le motif de leur nullité, puis les épingler à la présente feuille.

6° Signer très lisiblement la présente feuille de dépouillement.

7° Le tout sera remis entre les mains du Président du collège électoral.

Arrêté les relevés ci-dessus par les scrutateurs soussignés :

Régie Imp. Crété, Paris. — (Jésus 20 kil. 100 ex.) 8-35, 45.637

Adj. 1933. — 10e Lot. — H. N.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

ÉLECTION DE 10 SÉNATEURS
Le 20 Octobre 1935

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPOUILLEMENT DES VOTES

2e SECTION

1er TOUR DE SCRUTIN

M. Steeg	M. Mounié	M. Auray	M. Bachelet	M. Morizet	M. Cachin
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total 68	Total 77	Total 64	Total 63	Total 68	Total 60
M. Clamamus	M. Fleuriot	M. Pigeonnier	M. Sellier Henri	M.	M.
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total 59	Total 73	Total 59	Total 70	Total	Total
M.	M.	M.	M. soixante dix	M.	M.
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total	Total	Total	Total	Total	Total

ENVELOPPES et BULLETINS RÉSERVÉS

dont l'attribution n'est faite à aucun candidat et qui n'entrent pas en compte pour le calcul de la majorité

Enveloppes renfermant des bulletins blancs . . . . . .

Enveloppes sans bulletin. . . . . .

Enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante. . . . .

Enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . . .

Enveloppes non réglementaires. . . . . .

Enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur . . . . . .

Enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature. . . . . .

Enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature . . . . . .

Enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des noms différents, si le total de ces noms dépasse celui des sénateurs à élire. . . . . .

Enveloppes annulées ou renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs. . . . . .

AVIS AUX SCRUTATEURS

1° Le premier scrutateur ouvre l'enveloppe ; il en extrait le bulletin, le déplie et le passe au suivant ;
ce second scrutateur donne à haute voix lecture du nom inscrit sur le bulletin ;
les deux autres scrutateurs relèvent les noms au fur et à mesure sur des feuilles de pointage, tenues séparément.

2° Les enveloppes et les bulletins réservés **devront tous, sans exception, être mis de côté** pour être déduits du nombre des votants.

3° Si une enveloppe contient plusieurs bulletins portants tous **les mêmes noms**, ces noms seront pointés **une seule fois** comme suffrages valables donc, un seul bulletin sera compté et les autres seront, ainsi que l'enveloppe, joints aux bulletins réservés.

4° **Les bulletins non attribués ne devront jamais être séparés de leur enveloppe.**
Si l'enveloppe elle-même comporte un cas d'annulation, les scrutateurs **ne l'ouvrent pas,** et, par suite, n'en extraient pas le bulletin.
Si, au contraire, une enveloppe régulière contient un bulletin à annuler, les scrutateurs épingleront aussitôt ce bulletin à son enveloppe.

5° Parapher **à l'encre** tous les bulletins et enveloppes réservés, indiquer **sur l'enveloppe** le motif de leur nullité, puis les épingler à la présente feuille.

6° Signer très lisiblement la présente feuille de dépouillement.

7° Le tout sera remis entre les mains du Président du collège électoral.

Arrêté les relevés ci-dessus par les scrutateurs soussignés :

Régie Imp. Crété, Paris. — (Jésus 20 kil. 100 ex.) 8-35, 45.637

Adj. 1933. — 10e Lot. — H. N.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

ÉLECTION DE 10 SÉNATEURS
Le 20 Octobre 1935

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPOUILLEMENT DES VOTES

2e SECTION

1er TOUR DE SCRUTIN

M. Compan	M. Heller	M. Lemarchand	M. Marsais	M. Chibaut	M. Palmez
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total ____	Total 10	Total 18	Total 3	Total 5	Total 3
M. Pommery	M. Le comte	M. Billet	M.	M.	M.
1	1	1	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total 1	Total 1	Total 1	Total ____	Total ____	Total ____
M.	M.	M.	M.	M.	M.
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total ____	Total ____	Total ____	Total ____	Total ____	Total ____

ENVELOPPES et BULLETINS RÉSERVÉS

dont l'attribution n'est faite à aucun candidat et qui n'entrent pas en compte pour le calcul de la majorité

Enveloppes renfermant des bulletins blancs . . . . . ____

Enveloppes sans bulletin. . . . . ____

Enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante. . . . . ____

Enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . . ____

Enveloppes non réglementaires. . . . . ____

Enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur . . . . . ____

Enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature. . . . . ____

Enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature . . . . . ____

Enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des noms différents, si le total de ces noms dépasse celui des sénateurs à élire. . . . . ____

Enveloppes annulées ou renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs. . . . . ____

AVIS AUX SCRUTATEURS

1° Le premier scrutateur ouvre l'enveloppe ; il en extrait le bulletin, le déplie et le passe au suivant ;
ce second scrutateur donne à haute voix lecture du nom inscrit sur le bulletin ;
les deux autres scrutateurs relèvent les noms au fur et à mesure sur des feuilles de pointage, tenues séparément.

2° Les enveloppes et les bulletins réservés **devront tous, sans exception, être mis de côté** pour être déduits du nombre des votants.

3° Si une enveloppe contient plusieurs bulletins portants tous **les mêmes noms**, ces noms seront pointés **une seule fois** comme suffrages valables donc, un seul bulletin sera compté et les autres seront, ainsi que l'enveloppe, joints aux bulletins réservés.

4° **Les bulletins non attribués ne devront jamais être séparés de leur enveloppe.**
Si l'enveloppe elle-même comporte un cas d'annulation, les scrutateurs **ne l'ouvrent pas,** et, par suite, n'en extraient pas le bulletin.
Si, au contraire, une enveloppe régulière contient un bulletin à annuler, les scrutateurs épingleront aussitôt ce bulletin à son enveloppe.

5° Parapher **à l'encre** tous les bulletins et enveloppes réservés, indiquer **sur l'enveloppe** le motif de leur nullité, puis les épingler à la présente feuille.

6° Signer très lisiblement la présente feuille de dépouillement.

7° Le tout sera remis entre les mains du Président du collège électoral.

Arrêté les relevés ci-dessus par les scrutateurs soussignés :

Régie Imp. Crété, Paris. — (Jésus 20 kil. 100 ex.) 8-35. 45.637

Adj. 1933. — 10e Lot. — H. N.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

ÉLECTION DE 10 SÉNATEURS
Le 20 Octobre 1935

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPOUILLEMENT DES VOTES

3e SECTION 15

1er TOUR DE SCRUTIN

M. Pierre Laval	M. Paul Strauss	M. Doussain	M. Fiancette	M. Grisoni	M. Latour
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	51	80
72	49	54	67	90	59
100	100	100	100	100	100
Total	Total	Total	Total	Total	Total

M. Henry Paté	M. Tic	M. Rouquier	M. Chevenier	M. Keller	M. Lemarchand
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	11	60
70	70	70	70	70	22
58	56	41	54	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total	Total	Total	Total	Total	Total

M. Marsais	M. Compan	M. Celestin	M. Dr Tibout	M. Daudet	M. Fountain
1	10	10	10	10	1
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
1	0	50	50	50	50
60	60	4	60	60	60
70	70	70	5	70	1
80	80	80	80	2	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total	Total	Total	Total	Total	Total

ENVELOPPES et BULLETINS RÉSERVÉS
dont l'attribution n'est faite à aucun candidat et qui n'entrent pas en compte pour le calcul de la majorité

Enveloppes renfermant des bulletins blancs	
Enveloppes sans bulletin	
Enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante	
Enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître	
Enveloppes non réglementaires	
Enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur	
Enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature	
Enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature	
Enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des noms différents, si le total de ces noms dépasse celui des sénateurs à élire	
Enveloppes annulées ou renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs	

AVIS AUX SCRUTATEURS

1° Le premier scrutateur ouvre l'enveloppe ; il en extrait le bulletin, le déplie et le passe au suivant ;
ce second scrutateur donne à haute voix lecture du nom inscrit sur le bulletin ;
les deux autres scrutateurs relèvent les noms au fur et à mesure sur des feuilles de pointage, tenues séparément.

2° Les enveloppes et les bulletins réservés **devront tous, sans exception, être mis de côté** pour être déduits du nombre des votants.

3° Si une enveloppe contient plusieurs bulletins portants tous **les mêmes noms**, ces noms seront pointés **une seule fois** comme suffrages valables donc, un seul bulletin sera compté et les autres seront, ainsi que l'enveloppe, joints aux bulletins réservés.

4° **Les bulletins non attribués ne devront jamais être séparés de leur enveloppe.**
Si l'enveloppe elle-même comporte un cas d'annulation, les scrutateurs **ne l'ouvrent pas,** et, par suite, n'en extraient pas le bulletin.
Si, au contraire, une enveloppe régulière contient un bulletin à annuler, les scrutateurs épingleront aussitôt ce bulletin à son enveloppe.

5° Parapher **à l'encre** tous les bulletins et enveloppes réservés, indiquer **sur l'enveloppe** le motif de leur nullité, puis les épingler à la présente feuille.

6° Signer très lisiblement la présente feuille de dépouillement.

7° Le tout sera remis entre les mains du Président du collège électoral.

Arrêté les relevés ci-dessus par les scrutateurs soussignés :

Boulanger

Fiaux

G. Bidon

Stefani

R. Sobenheim

Régie Imp. Crété, Paris. — (Jésus 20 kil. 100 ex.) 8-35. 45.637

____ • ARRONDISSEMENT

QUARTIER ____

DÉPOUILLEMENT DES VOTES

3 • SECTION, ____ • TABLE

SCRUTIN du 20 OCT. 1935

(1 • tour)

M. Steeg		M. Mounié		M. Auray		M. Bachelet		M. Morizet	
10		10		10		10		10	
20		20		20		20		20	
30		30		30		30		30	
40		40		40		40		40	
50		50		50		50		50	
60		60		60		60		60	
70		70		70		70		70	
80	62	80	74	80	65	80	60	80	57
90		90		90		90		90	
100		100		100		100		100	
TOTAL ____		TOTAL ____		TOTAL ____		TOTAL ____		TOTAL ____	
M. Cachin		M. Lamamud		M. Fleurot		M. Dignimer		M. Henri Lellier	
10		10		10		10		10	
20		20		20		20		20	
30		30		30		30		30	
40		40		40		40		40	
50		50		50		50		50	
60		60		60		60		60	
70		70		70		70		70	
80	53	80	53	80		80	52	80	
90		90		90	69	90		90	65
100		100		100		100		100	
TOTAL ____		TOTAL ____		TOTAL ____		TOTAL ____		TOTAL ____	
M. Vernay		M. Tillon		M. Delsol		M. Champion		M. C. Renault	
10		10		10		10		10	
20		20		20		20		20	
30	3	30	1	30	1	30	1	30	1
40		40		40		40		40	
50		50		50		50		50	
~~60~~ Billet		~~60~~ Dreux		~~60~~ A. Calmels		~~60~~ Doriot		~~60~~ V. Laurent	
70		70		70		70		70	
80		80		80		80		80	
90	1	90		90		90		90	
100		100	4	100	1	100	1	100	1
TOTAL ____		TOTAL ____		TOTAL ____		TOTAL ____		TOTAL ____	

ENVELOPPES et BULLETINS RÉSERVÉS

dont l'attribution n'est faite à aucun candidat et qui n'entrent pas en compte pour le calcul de la majorité.

Enveloppe renfermant un bulletin blanc	
Enveloppe sans bulletin	
Enveloppe renfermant un bulletin ne contenant pas une désignation suffisante	
Enveloppe sur laquelle ou renfermant un bulletin sur lequel le votant s'est fait connaître	
Enveloppe non réglementaire	
Enveloppe renfermant un bulletin écrit sur papier de couleur (ne pas considérer comme tel le papier vergé, quadrillé en bleu ou rouge, bulle, azuré)	
Enveloppe portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant un bulletin revêtu de signes de cette nature	
Enveloppe portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant un bulletin revêtu de mentions de cette nature	
Enveloppe renfermant plusieurs bulletins portant chacun un nom différent	

AVIS AUX SCRUTATEURS

1° Le premier scrutateur ouvre l'enveloppe ; il en extrait le bulletin, le déplie et le passe au suivant ;
ce second scrutateur donne à haute voix lecture du nom inscrit sur le bulletin ;
les deux autres scrutateurs relèvent les noms au fur et à mesure sur des feuilles de pointage, tenues séparément.

2° Les enveloppes et les bulletins réservés **devront tous, sans exception, être mis de côté** pour être déduits du nombre des votants.

3° Si une enveloppe contient plusieurs bulletins portant tous **le même nom**, ce nom sera pointé **une seule fois** comme suffrage valable ; donc, un seul bulletin sera compté et les autres seront, ainsi que l'enveloppe, incinérés avec les autres bulletins et enveloppes valables.

4° **Les bulletins non attribués ne devront jamais être séparés de leur enveloppe.**
Si l'enveloppe elle-même comporte un cas d'annulation, les scrutateurs **ne l'ouvrent pas**, et, par suite, n'en extraient pas le bulletin.
Si, au contraire, une enveloppe régulière contient un bulletin à annuler, les scrutateurs épingleront aussitôt ce bulletin à son enveloppe.

5° Parapher **à l'encre** tous les bulletins et enveloppes réservés, indiquer **sur l'enveloppe le motif de leur nullité**, puis les épingler à la présente feuille.

6° Signer très lisiblement la présente feuille de dépouillement.

7° Remettre le tout entre les mains du **Président de section.**

Arrêté les relevés ci-dessus par les scrutateurs soussignés ;

Boulanger

Isaac Bidon

Vichet

K. Coeuret

Imp. Chérié, Paris. — 7000 ex. Jesus I. 20 k. (7-34) 44770.

Adj. 1933. — 10e Lot. — H. N.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

ÉLECTION DE 10 SÉNATEURS
Le 20 Octobre 1935

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPOUILLEMENT DES VOTES

4e SECTION 16

1er TOUR DE SCRUTIN

M. Steeg Th.	M. Mounié Aug.	M. Auray J.	M. Bachelet Al.	M. Morizet André	M. Cachin Marcel
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total 67	Total 79	Total 63	Total 60	Total 62	Total 57
M. Damamus	M. Fleurot Paul	M. Piginnier	M. Henri Sellier	M. Thibaud Georges	M. Besenne
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total 55	Total 70	Total 55	Total 69	Total 6	Total 4
M. Corrpan B.	M. Heller Léon	M. Lemarchand Georges	M. Marsais Louis	M. Monnier	M. Dreux
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total	Total 10	Total 25	Total 2	Total 1	Total 2

ENVELOPPES et BULLETINS RÉSERVÉS

dont l'attribution n'est faite à aucun candidat et qui n'entrent pas en compte pour le calcul de la majorité

Enveloppes renfermant des bulletins blancs . . . . . .

Enveloppes sans bulletin. . . . . .

Enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante. . . . .

Enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . . .

Enveloppes non réglementaires. . . . . .

Enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur . . . . . .

Enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature. . . . . .

Enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature . . . . . .

Enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des noms différents, si le total de ces noms dépasse celui des sénateurs à élire. . . . . .

Enveloppes annulées ou renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs. . . . . .

AVIS AUX SCRUTATEURS

1° Le premier scrutateur ouvre l'enveloppe ; il en extrait le bulletin, le déplie et le passe au suivant ;
ce second scrutateur donne à haute voix lecture du nom inscrit sur le bulletin ;
les deux autres scrutateurs relèvent les noms au fur et à mesure sur des feuilles de pointage, tenues séparément.

2° Les enveloppes et les bulletins réservés **devront tous, sans exception, être mis de côté** pour être déduits du nombre des votants.

3° Si une enveloppe contient plusieurs bulletins portants tous **les mêmes noms**, ces noms seront pointés **une seule fois** comme suffrages valables donc, un seul bulletin sera compté et les autres seront, ainsi que l'enveloppe, joints aux bulletins réservés.

4° **Les bulletins non attribués ne devront jamais être séparés de leur enveloppe.**
Si l'enveloppe elle-même comporte un cas d'annulation, les scrutateurs **ne l'ouvrent pas,** et, par suite, n'en extraient pas le bulletin.
Si, au contraire, une enveloppe régulière contient un bulletin à annuler, les scrutateurs épingleront aussitôt ce bulletin à son enveloppe.

5° Parapher **à l'encre** tous les bulletins et enveloppes réservés, indiquer **sur l'enveloppe** le motif de leur nullité, puis les épingler à la présente feuille.

6° Signer très lisiblement la présente feuille de dépouillement.

7° Le tout sera remis entre les mains du Président du collège électoral.

Arrêté les relevés ci-dessus par les scrutateurs soussignés :

Régie Imp. Crété, Paris. — (Jésus 20 kil. 100 ex.) 8-35. 45.637

Adj. 1933. — 10e Lot. — H. N.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

ÉLECTION DE 10 SÉNATEURS
Le 20 Octobre 1935

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPOUILLEMENT DES VOTES

4e SECTION

1er TOUR DE SCRUTIN

M. Laval Pierre	M. Strauss Paul	M. Doussain Gustave	M. Fiancette Eugène	M. Grisoni Andre	M. Satour François
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total 69	Total 54	Total 54	Total 64	Total 48	Total 59
M. Henry-Paté	M. Pic Frédéric	M. Rouquier Louis	M. Thévenin charles	M. Seiller	M.
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total 63	Total 54	Total 46	Total 46	Total 1	Total
M.	M.	M.	M.	M.	M.
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total	Total	Total	Total	Total	Total

ENVELOPPES et BULLETINS RÉSERVÉS

dont l'attribution n'est faite à aucun candidat et qui n'entrent pas en compte pour le calcul de la majorité

Enveloppes renfermant des bulletins blancs . . . . . .

Enveloppes sans bulletin. . . . . .

Enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante. . . . .

Enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . . .

Enveloppes non réglementaires. . . . . .

Enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur . . . . . .

Enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature. . . . . .

Enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature . . . . . .

Enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des noms différents, si le total de ces noms dépasse celui des sénateurs à élire. . . . . .

Enveloppes annulées ou renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs. . . . . .

AVIS AUX SCRUTATEURS

1° Le premier scrutateur ouvre l'enveloppe ; il en extrait le bulletin, le déplie et le passe au suivant ;
ce second scrutateur donne à haute voix lecture du nom inscrit sur le bulletin ;
les deux autres scrutateurs relèvent les noms au fur et à mesure sur des feuilles de pointage, tenues séparément.

2° Les enveloppes et les bulletins réservés **devront tous, sans exception, être mis de côté** pour être déduits du nombre des votants.

3° Si une enveloppe contient plusieurs bulletins portants tous **les mêmes noms**, ces noms seront pointés **une seule fois** comme suffrages valables donc, un seul bulletin sera compté et les autres seront, ainsi que l'enveloppe, joints aux bulletins réservés.

4° **Les bulletins non attribués ne devront jamais être séparés de leur enveloppe.**
Si l'enveloppe elle-même comporte un cas d'annulation, les scrutateurs **ne l'ouvrent pas,** et, par suite, n'en extraient pas le bulletin.
Si, au contraire, une enveloppe régulière contient un bulletin à annuler, les scrutateurs épingleront aussitôt ce bulletin à son enveloppe.

5° Parapher **à l'encre** tous les bulletins et enveloppes réservés, indiquer **sur l'enveloppe** le motif de leur nullité, puis les épingler à la présente feuille.

6° Signer très lisiblement la présente feuille de dépouillement.

7° Le tout sera remis entre les mains du Président du collège électoral.

Arrêté les relevés ci-dessus par les scrutateurs soussignés :

Régie Imp. Crété, Paris. — (Jésus 20 kil. 100 ex.) 8-35. 45.637

Adj. 1933. — 10e Lot. — H. N.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

ÉLECTION DE 10 SÉNATEURS
Le 20 Octobre 1935

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPOUILLEMENT DES VOTES

5e SECTION 17

1er TOUR DE SCRUTIN

M. Pierre Laval	M. Paul Strauss	M. Gustave Doussain	M. Eugène Fiancette	M. André Grisoni	M. François Latour
69	48	52	60	56	59

M. Henry Paté	M. Frédéric Pic	M. Louis Rouquier	M. Dr Charles Thévenin	M. Ch. Steeg	M. Aug. Mounié
61	54	44	46	69	79

M. Ch. Auray	M. A. Bachelet	M. André Morizet	M. Marcel Cachin	M. Clamamus	M. Paul Fleurot
66	59	63	55	52	68

ENVELOPPES et BULLETINS RÉSERVÉS

dont l'attribution n'est faite à aucun candidat et qui n'entrent pas en compte pour le calcul de la majorité

Enveloppes renfermant des bulletins blancs . . . . . .

Enveloppes sans bulletin. . . . . .

Enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante. . . . . .

Enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . . .

Enveloppes non réglementaires. . . . . .

Enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur . . . . . .

Enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature. . . . . .

Enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature . . . . . .

Enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des noms différents, si le total de ces noms dépasse celui des sénateurs à élire. . . . . .

Enveloppes annulées ou renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs. . . . . .

AVIS AUX SCRUTATEURS

1° Le premier scrutateur ouvre l'enveloppe ; il en extrait le bulletin, le déplie et le passe au suivant ;
ce second scrutateur donne à haute voix lecture du nom inscrit sur le bulletin ;
les deux autres scrutateurs relèvent les noms au fur et à mesure sur des feuilles de pointage, tenues séparément.

2° Les enveloppes et les bulletins réservés **devront tous, sans exception, être mis de côté** pour être déduits du nombre des votants.

3° Si une enveloppe contient plusieurs bulletins portants tous **les mêmes noms**, ces noms seront pointés **une seule fois** comme suffrages valables donc, un seul bulletin sera compté et les autres seront, ainsi que l'enveloppe, joints aux bulletins réservés.

4° **Les bulletins non attribués ne devront jamais être séparés de leur enveloppe.**
Si l'enveloppe elle-même comporte un cas d'annulation, les scrutateurs **ne l'ouvrent pas,** et, par suite, n'en extraient pas le bulletin.
Si, au contraire, une enveloppe régulière contient un bulletin à annuler, les scrutateurs épingleront aussitôt ce bulletin à son enveloppe.

5° Parapher **à l'encre** tous les bulletins et enveloppes réservés, indiquer **sur l'enveloppe** le motif de leur nullité, puis les épingler à la présente feuille.

6° Signer très lisiblement la présente feuille de dépouillement.

7° Le tout sera remis entre les mains du Président du collège électoral.

Arrêté les relevés ci-dessus par les scrutateurs soussignés :

Régie Imp. Crété, Paris. — (Jésus 20 kil. 100 ex.) 8-35. 45.637

Adj. 1933. — 10e Lot. — H. N.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

ÉLECTION DE 10 SÉNATEURS
Le 20 Octobre 1935

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPOUILLEMENT DES VOTES

5e SECTION

1e TOUR DE SCRUTIN

M. Pignier — Total 52

M. Henri Sellier — Total 70

M. Georges Lemarchand — Total 20

M. Léon Heller — Total 15

M. Louis Marsais — Total 2

M. B. Compan — Total 1

M. René Dreux — Total 3

M. Alexis Métois — Total 0

M. Jean Pierre Béteau — Total 0

M. Raymond Bouchard — Total 0

M. André Descinion — Total 0

M. Georges Guyonnaud — Total 0

M. Victor Lahaye — Total 0

M. Raymond Langlois — Total 0

M. Henri Lay — Total 0

M. Marcel Passerat — Total 0

M. Emile Vidal — Total

M. Dr Thibout — Total 2

ENVELOPPES et BULLETINS RÉSERVÉS

dont l'attribution n'est faite à aucun candidat et qui n'entrent pas en compte pour le calcul de la majorité

Enveloppes renfermant des bulletins blancs	
Enveloppes sans bulletin	
Enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante	
Enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître	
Enveloppes non réglementaires	
Enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur	
Enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature	
Enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature	
Enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des noms différents, si le total de ces noms dépasse celui des sénateurs à élire	
Enveloppes annulées ou renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs	

AVIS AUX SCRUTATEURS

1° Le premier scrutateur ouvre l'enveloppe ; il en extrait le bulletin, le déplie et le passe au suivant ;
ce second scrutateur donne à haute voix lecture du nom inscrit sur le bulletin ;
les deux autres scrutateurs relèvent les noms au fur et à mesure sur des feuilles de pointage, tenues séparément.

2° Les enveloppes et les bulletins réservés **devront tous, sans exception, être mis de côté** pour être déduits du nombre des votants.

3° Si une enveloppe contient plusieurs bulletins portants tous **les mêmes noms**, ces noms seront pointés **une seule fois** comme suffrages valables donc, un seul bulletin sera compté et les autres seront, ainsi que l'enveloppe, joints aux bulletins réservés.

4° **Les bulletins non attribués ne devront jamais être séparés de leur enveloppe.**
Si l'enveloppe elle-même comporte un cas d'annulation, les scrutateurs **ne l'ouvrent pas,** et, par suite, n'en extraient pas le bulletin.
Si, au contraire, une enveloppe régulière contient un bulletin à annuler, les scrutateurs épingleront aussitôt ce bulletin à son enveloppe.

5° Parapher **à l'encre** tous les bulletins et enveloppes réservés, indiquer **sur l'enveloppe** le motif de leur nullité, puis les épingler à la présente feuille.

6° Signer très lisiblement la présente feuille de dépouillement.

7° Le tout sera remis entre les mains du Président du collège électoral.

Arrêté les relevés ci-dessus par les scrutateurs soussignés :

Régie Imp. Crété, Paris. — (Jésus 20 kil. 100 ex.) 8-35, 45.637

Adj. 1933. — 10e Lot. — H. N.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

ÉLECTION DE 10 SÉNATEURS
Le 20 Octobre 1935

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPOUILLEMENT DES VOTES

6e SECTION

1er TOUR DE SCRUTIN

M. Ch. Steeg	M. Aug. Mounié	M. Ch. Auray	M. al. Bachelet	M. André Morizet	M. Marcel Cachin
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total ———	Total ———	Total ———	Total ———	Total ———	Total ———
M. 77 ✓	M. 88 ✓	M. 76 ✓	M. 78 ✓	M. 73 ✓	M. 68 ✓
M. Clamamus	M. Paul Fleuret	M. Pifrinnier	M. Henri Sellier	M.	M.
Total 66 ✓	Total = 82 ✓	Total 66 ✓	Total = 86 ✓	Total ———	Total ———

ENVELOPPES et BULLETINS RÉSERVÉS
dont l'attribution n'est faite à aucun candidat et qui n'entrent pas en compte pour le calcul de la majorité

Enveloppes renfermant des bulletins blancs	———
Enveloppes sans bulletin	———
Enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante	———
Enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître	———
Enveloppes non réglementaires	———
Enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur	———
Enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature	———
Enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature	———
Enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des noms différents, si le total de ces noms dépasse celui des sénateurs à élire	———
Enveloppes annulées ou renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs	———

Néant

AVIS AUX SCRUTATEURS

1° Le premier scrutateur ouvre l'enveloppe; il en extrait le bulletin, le déplie et le passe au suivant;
ce second scrutateur donne à haute voix lecture du nom inscrit sur le bulletin;
les deux autres scrutateurs relèvent les noms au fur et à mesure sur des feuilles de pointage, tenues séparément.

2° Les enveloppes et les bulletins réservés **devront tous, sans exception, être mis de côté** pour être déduits du nombre des votants.

3° Si une enveloppe contient plusieurs bulletins portants tous **les mêmes noms**, ces noms seront pointés **une seule fois** comme suffrages valables donc, un seul bulletin sera compté et les autres seront, ainsi que l'enveloppe, joints aux bulletins réservés.

4° **Les bulletins non attribués ne devront jamais être séparés de leur enveloppe.**
Si l'enveloppe elle-même comporte un cas d'annulation, les scrutateurs **ne l'ouvrent pas,** et, par suite, n'en extraient pas le bulletin.
Si, au contraire, une enveloppe régulière contient un bulletin à annuler, les scrutateurs épingleront aussitôt ce bulletin à son enveloppe.

5° Parapher **à l'encre** tous les bulletins et enveloppes réservés, indiquer **sur l'enveloppe** le motif de leur nullité, puis les épingler à la présente feuille.

6° Signer très lisiblement la présente feuille de dépouillement.

7° Le tout sera remis entre les mains du Président du collège électoral.

Arrêté les relevés ci-dessus par les scrutateurs soussignés :

Blaise — E. Bonnet

Régie Imp. Crété, Paris. — (Jésus 20 kil. 100 ex.) 8-35. 45.637

____ • ARRONDISSEMENT

QUARTIER _____

DÉPOUILLEMENT DES VOTES

6 • SECTION, ____ • TABLE

SCRUTIN du 20 OCT 1935

(1 • tour)

M. Georges Lemarchand	M. Léon Heller	M. Louis Marbaix	M. B. Compan	M. Thibout
10	10	10	10	10
20	20	20	20	20
30	30	30	30	30
40	40	40	40	40
50	50	50	50	50
60	60	60	60	60
70	70	70	70	70
80	80	80	80	80
90	90	90	90	90
100	100	100	100	100
TOTAL 31	TOTAL 20	TOTAL ____	TOTAL ____	TOTAL 4

M. Deux	M. Lauze	M. Jeseine	M.	M.
10	10	10	10	10
20	20	20	20	20
30	30	30	30	30
40	40	40	40	40
50	50	50	50	50
60	60	60	60	60
70	70	70	70	70
80	80	80	80	80
90	90	90	90	90
100	100	100	100	100
TOTAL 1	TOTAL 1	TOTAL 4	TOTAL ____	TOTAL ____

M.	M.	M.	M.	M.
10	10	10	10	10
20	20	20	20	20
30	30	30	30	30
40	40	40	40	40
50	50	50	50	50
60	60	60	60	60
70	70	70	70	70
80	80	80	80	80
90	90	90	90	90
100	100	100	100	100
TOTAL ____	TOTAL ____	TOTAL ____	TOTAL ____	TOTAL ____

ENVELOPPES et BULLETINS RÉSERVÉS

dont l'attribution n'est faite à aucun candidat et qui n'entrent pas en compte pour le calcul de la majorité.

Enveloppe renfermant un bulletin blanc. . . . . ____

Enveloppe sans bulletin. . . . . ____

Enveloppe renfermant un bulletin ne contenant pas une désignation suffisante. . . . . ____

Enveloppe sur laquelle ou renfermant un bulletin sur lequel le votant s'est fait connaître. . . . . ____

Enveloppe non réglementaire. . . . . ____

Enveloppe renfermant un bulletin écrit sur papier de couleur (ne pas considérer comme tel le papier vergé, quadrillé en bleu ou rouge, bulle, azuré). . . . . ____

Enveloppe portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant un bulletin revêtu de signes de cette nature ____

Enveloppe portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant un bulletin revêtu de mentions de cette nature. . . . . ____

Enveloppe renfermant plusieurs bulletins portant chacun un nom différent. . . . . ____

AVIS AUX SCRUTATEURS

1° Le premier scrutateur ouvre l'enveloppe ; il en extrait le bulletin, le déplie et le passe au suivant ;
ce second scrutateur donne à haute voix lecture du nom inscrit sur le bulletin ;
les deux autres scrutateurs relèvent les noms au fur et à mesure sur des feuilles de pointage, tenues séparément.

2° Les enveloppes et les bulletins réservés **devront tous, sans exception, être mis de côté** pour être déduits du nombre des votants.

3° Si une enveloppe contient plusieurs bulletins portant tous **le même nom**, ce nom sera pointé **une seule fois** comme suffrage valable ; donc, un seul bulletin sera compté et les autres seront, ainsi que l'enveloppe, incinérés avec les autres bulletins et enveloppes valables.

4° **Les bulletins non attribués ne devront jamais être séparés de leur enveloppe.**
Si l'enveloppe elle-même comporte un cas d'annulation, les scrutateurs **ne l'ouvrent pas**, et, par suite, n'en extraient pas le bulletin.
Si, au contraire, une enveloppe régulière contient un bulletin à annuler, les scrutateurs épingleront aussitôt ce bulletin à son enveloppe.

5° Parapher **à l'encre** tous les bulletins et enveloppes réservés, indiquer **sur l'enveloppe le motif de leur nullité**, puis les épingler à la présente feuille.

6° Signer très lisiblement la présente feuille de dépouillement.

7° Remettre le tout entre les mains du **Président de section.**

Arrêté les relevés ci-dessus par les scrutateurs soussignés ;

Imp. Crété, Paris. — 7000 ex. Jesus L. 20 k. (7-34) 44770.

Adj. 1933. — 10e Lot. — H. N.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

ÉLECTION DE 10 SÉNATEURS
Le 20 Octobre 1935

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPOUILLEMENT DES VOTES

6e SECTION

1er TOUR DE SCRUTIN

M. Ch. Steeg — Total ———

M. Aug. Mounié — Total ———

M. Ch. Auray — Total ———

M. al. Bachelet — Total ———

M. André Morizet — Total ———

M. Marcel Cachin — Total ———

M. ——— — Total ———

M. ——— — Total ———

M. ——— — Total ———

M. ——— — Total ———

M. ——— — Total ———

M. ——— — Total ———

M. Chamaunet — Total 66

M. Paul Fleurot — Total 11 = 82

M. Péjinnier — Total 66

M. Henri Sellier — Total 11111 = 86

M. ——— — Total ———

M. ——— — Total ———

ENVELOPPES et BULLETINS RÉSERVÉS
dont l'attribution n'est faite à aucun candidat et qui n'entrent pas en compte pour le calcul de la majorité

Enveloppes renfermant des bulletins blancs	
Enveloppes sans bulletin	
Enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante	
Enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître	
Enveloppes non réglementaires	
Enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur	
Enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature	
Enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature	
Enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des noms différents, si le total de ces noms dépasse celui des sénateurs à élire	
Enveloppes annulées ou renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs	

Néant

AVIS AUX SCRUTATEURS

1° Le premier scrutateur ouvre l'enveloppe ; il en extrait le bulletin, le déplie et le passe au suivant ;
ce second scrutateur donne à haute voix lecture du nom inscrit sur le bulletin ;
les deux autres scrutateurs relèvent les noms au fur et à mesure sur des feuilles de pointage, tenues séparément.

2° Les enveloppes et les bulletins réservés **devront tous, sans exception, être mis de côté** pour être déduits du nombre des votants.

3° Si une enveloppe contient plusieurs bulletins portants tous **les mêmes noms**, ces noms seront pointés **une seule fois** comme suffrages valables donc, un seul bulletin sera compté et les autres seront, ainsi que l'enveloppe, joints aux bulletins réservés.

4° **Les bulletins non attribués ne devront jamais être séparés de leur enveloppe.**
Si l'enveloppe elle-même comporte un cas d'annulation, les scrutateurs **ne l'ouvrent pas,** et, par suite, n'en extraient pas le bulletin.
Si, au contraire, une enveloppe régulière contient un bulletin à annuler, les scrutateurs épingleront aussitôt ce bulletin à son enveloppe.

5° Parapher **à l'encre** tous les bulletins et enveloppes réservés, indiquer **sur l'enveloppe** le motif de leur nullité, puis les épingler à la présente feuille.

6° Signer très lisiblement la présente feuille de dépouillement.

7° Le tout sera remis entre les mains du Président du collège électoral.

Arrêté les relevés ci-dessus par les scrutateurs soussignés :

Régie Imp. Crété, Paris. — (Jésus 20 kil. 100 ex.) 8-35. 45.637

____ • ARRONDISSEMENT

QUARTIER _____

DÉPOUILLEMENT DES VOTES

6 • SECTION, ____ • TABLE

SCRUTIN du 20 OCT 1935

(1 • tour)

M. Georges Lemarchand	M. Léon Heller	M. Louis Marbaix	M. B. Compan	M. Thibout
10	10	10	10	10
20	20	20	20	20
30	30	30	30	30
40	40	40	40	40
50	50	50	50	50
60	60	60	60	60
70	70	70	70	70
80	80	80	80	80
90	90	90	90	90
100	100	100	100	100
TOTAL 31	TOTAL 20	TOTAL ____	TOTAL ____	TOTAL 4
M. Deux	M. Lauze	M. Lesesne	M.	M.
10	10	10	10	10
20	20	20	20	20
30	30	30	30	30
40	40	40	40	40
50	50	50	50	50
60	60	60	60	60
70	70	70	70	70
80	80	80	80	80
90	90	90	90	90
100	100	100	100	100
TOTAL 1	TOTAL 1	TOTAL 4	TOTAL ____	TOTAL ____
M.	M.	M.	M.	M.
10	10	10	10	10
20	20	20	20	20
30	30	30	30	30
40	40	40	40	40
50	50	50	50	50
60	60	60	60	60
70	70	70	70	70
80	80	80	80	80
90	90	90	90	90
100	100	100	100	100
TOTAL ____	TOTAL ____	TOTAL ____	TOTAL ____	TOTAL ____

ENVELOPPES et BULLETINS RÉSERVÉS

dont l'attribution n'est faite à aucun candidat et qui n'entrent pas en compte pour le calcul de la majorité.

Enveloppe renfermant un bulletin blanc	____
Enveloppe sans bulletin	____
Enveloppe renfermant un bulletin ne contenant pas une désignation suffisante	____
Enveloppe sur laquelle ou renfermant un bulletin sur lequel le votant s'est fait connaître	____
Enveloppe non réglementaire	____
Enveloppe renfermant un bulletin écrit sur papier de couleur (ne pas considérer comme tel le papier vergé, quadrillé en bleu ou rouge, bulle, azuré)	____
Enveloppe portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant un bulletin revêtu de signes de cette nature	____
Enveloppe portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant un bulletin revêtu de mentions de cette nature	____
Enveloppe renfermant plusieurs bulletins portant chacun un nom différent	____

AVIS AUX SCRUTATEURS

1° Le premier scrutateur ouvre l'enveloppe ; il en extrait le bulletin, le déplie et le passe au suivant ;
ce second scrutateur donne à haute voix lecture du nom inscrit sur le bulletin ;
les deux autres scrutateurs relèvent les noms au fur et à mesure sur des feuilles de pointage, tenues séparément.

2° Les enveloppes et les bulletins réservés **devront tous, sans exception, être mis de côté** pour être déduits du nombre des votants.

3° Si une enveloppe contient plusieurs bulletins portant tous **le même nom**, ce nom sera pointé **une seule fois** comme suffrage valable ; donc, un seul bulletin sera compté et les autres seront, ainsi que l'enveloppe, incinérés avec les autres bulletins et enveloppes valables.

4° **Les bulletins non attribués ne devront jamais être séparés de leur enveloppe.**
Si l'enveloppe elle-même comporte un cas d'annulation, les scrutateurs **ne l'ouvrent pas**, et, par suite, n'en extraient pas le bulletin.
Si, au contraire, une enveloppe régulière contient un bulletin à annuler, les scrutateurs épingleront aussitôt ce bulletin à son enveloppe.

5° Parapher à l'encre tous les bulletins et enveloppes réservés, indiquer **sur l'enveloppe le motif de leur nullité**, puis les épingler à la présente feuille.

6° Signer très lisiblement la présente feuille de dépouillement.

7° Remettre le tout entre les mains du Président de section.

Arrêté les relevés ci-dessus par les scrutateurs soussignés :

Imp. Caféré, Paris. — 7000 ex. Jesus L 20 k. (7-34) 44770.

Adj. 1933. — 10e Lot. — H. N.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

ÉLECTION DE 10 SÉNATEURS
Le 20 Octobre 1935

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPOUILLEMENT DES VOTES

4e SECTION 19

1er TOUR DE SCRUTIN

M. P. Laval	M. P. Strauss	M. G. Doussain	M. E. Fiancette	M. A. Grisoni	M. F. Latour
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total 70	Total 43	Total 45	Total 61	Total 56	Total 55

M. Henry-Pate	M. Fr. Pic	M. L. Rouquier	M. Dr Ch. Cheremin	M.	M.
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total 58	Total 46	Total 38	Total 45	Total	Total

M.	M.	M.	M.	M.	M.
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total	Total	Total	Total	Total	Total

ENVELOPPES et BULLETINS RÉSERVÉS
dont l'attribution n'est faite à aucun candidat et qui n'entrent pas en compte pour le calcul de la majorité

Enveloppes renfermant des bulletins blancs . . . . . ——

Enveloppes sans bulletin. . . . . ——

Enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante. . . . ——

Enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . . ——

Enveloppes non réglementaires. . . . . ——

Enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur . . . . . ——

Enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature. . . . . ——

Enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature . . . . . ——

Enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des noms différents, si le total de ces noms dépasse celui des sénateurs à élire. . . . . ——

Enveloppes annulées ou renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs. . . . . ——

AVIS AUX SCRUTATEURS

1° Le premier scrutateur ouvre l'enveloppe ; il en extrait le bulletin, le déplie et le passe au suivant ;
ce second scrutateur donne à haute voix lecture du nom inscrit sur le bulletin ;
les deux autres scrutateurs relèvent les noms au fur et à mesure sur des feuilles de pointage, tenues séparément.

2° Les enveloppes et les bulletins réservés **devront tous, sans exception, être mis de côté** pour être déduits du nombre des votants.

3° Si une enveloppe contient plusieurs bulletins portants tous **les mêmes noms**, ces noms seront pointés **une seule fois** comme suffrages valables donc, un seul bulletin sera compté et les autres seront, ainsi que l'enveloppe, joints aux bulletins réservés.

4° **Les bulletins non attribués ne devront jamais être séparés de leur enveloppe.**
Si l'enveloppe elle-même comporte un cas d'annulation, les scrutateurs **ne l'ouvrent pas,** et, par suite, n'en extraient pas le bulletin.
Si, au contraire, une enveloppe régulière contient un bulletin à annuler, les scrutateurs épingleront aussitôt ce bulletin à son enveloppe.

5° Parapher **à l'encre** tous les bulletins et enveloppes réservés, indiquer **sur l'enveloppe** le motif de leur nullité, puis les épingler à la présente feuille.

6° Signer très lisiblement la présente feuille de dépouillement.

7° Le tout sera remis entre les mains du Président du collège électoral.

Arrêté les relevés ci-dessus par les scrutateurs soussignés :

Régie Imp. Crété, Paris. — (Jésus 20 kil. 100 ex.) 8-35. 45.637

Adj. 1933. — 10e Lot. — H. N.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

ÉLECTION DE 10 SÉNATEURS
Le 20 Octobre 1935

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPOUILLEMENT DES VOTES

7e SECTION

1er TOUR DE SCRUTIN

M. G. Lemarchand	M. L. Heller	M. Louis Marsais	M. B. Compan	M. Perney	M. Dr Thiboust
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total 26	Total 5	Total 5	Total 0	Total 2	Total 6
M. Lescène	M. Favrot	M. Dreux	M. Chevalier Maurice	M. Bach	M. Laverne
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total 5	Total 1	Total 3	Total 1	Total 1	Total 1
M. Charpini	M. Dorville	M. Koval	M. Milton	M. Billiet	M. Raym. Laurent
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total 1	Total 1	Total 1	Total 1	Total 1	Total 1

ENVELOPPES et BULLETINS RÉSERVÉS

dont l'attribution n'est faite à aucun candidat et qui n'entrent pas en compte pour le calcul de la majorité

Enveloppes renfermant des bulletins blancs	
Enveloppes sans bulletin	
Enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante	
Enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître	
Enveloppes non réglementaires	
Enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur	
Enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature	
Enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature	
Enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des noms différents, si le total de ces noms dépasse celui des sénateurs à élire	
Enveloppes annulées ou renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs	

AVIS AUX SCRUTATEURS

1° Le premier scrutateur ouvre l'enveloppe ; il en extrait le bulletin, le déplie et le passe au suivant ;
ce second scrutateur donne à haute voix lecture du nom inscrit sur le bulletin ;
les deux autres scrutateurs relèvent les noms au fur et à mesure sur des feuilles de pointage, tenues séparément.

2° Les enveloppes et les bulletins réservés **devront tous, sans exception, être mis de côté** pour être déduits du nombre des votants.

3° Si une enveloppe contient plusieurs bulletins portants tous **les mêmes noms**, ces noms seront pointés **une seule fois** comme suffrages valables donc, un seul bulletin sera compté et les autres seront, ainsi que l'enveloppe, joints aux bulletins réservés.

4° **Les bulletins non attribués ne devront jamais être séparés de leur enveloppe.**
Si l'enveloppe elle-même comporte un cas d'annulation, les scrutateurs **ne l'ouvrent pas,** et, par suite, n'en extraient pas le bulletin.
Si, au contraire, une enveloppe régulière contient un bulletin à annuler, les scrutateurs épingleront aussitôt ce bulletin à son enveloppe.

5° Parapher **à l'encre** tous les bulletins et enveloppes réservés, indiquer **sur l'enveloppe** le motif de leur nullité, puis les épingler à la présente feuille.

6° Signer très lisiblement la présente feuille de dépouillement.

7° Le tout sera remis entre les mains du Président du collège électoral.

Arrêté les relevés ci-dessus par les scrutateurs soussignés :

Régie Imp. Crété, Paris. — (Jésus 20 kil. 100 ex.) 8-35. 45.637

____ • ARRONDISSEMENT

QUARTIER _____

DÉPOUILLEMENT DES VOTES

____ • SECTION, ____ • TABLE

SCRUTIN du 20 OCT 1935

(1 • tour)

M. Ch. Steeg	M. Aug. Mounié	M. Ch. Auray	M. Al. Bachelet	M. A. Morizet
10	10	10	10	10
20	20	20	20	20
30	30	30	30	30
40	40	40	40	40
50	50	50	50	50
60	60	60	60	60
70	70	70	70	70
80	80	80	80	80
90	90	90	90	90
100	100	100	100	100
TOTAL 64	TOTAL 78	TOTAL 64	TOTAL 62	TOTAL 60

M. A. Cachin	M. Clamamus	M. P. Fleurot	M. Piginier	M. H. Sellier
10	10	10	10	10
20	20	20	20	20
30	30	30	30	30
40	40	40	40	40
50	50	50	50	50
60	60	60	60	60
70	70	70	70	70
80	80	80	80	80
90	90	90	90	90
100	100	100	100	100
TOTAL 54	TOTAL 53	TOTAL 74	TOTAL 53	TOTAL 71

M.	M.	M.	M.	M.
10	10	10	10	10
20	20	20	20	20
30	30	30	30	30
40	40	40	40	40
50	50	50	50	50
60	60	60	60	60
70	70	70	70	70
80	80	80	80	80
90	90	90	90	90
100	100	100	100	100
TOTAL ____	TOTAL ____	TOTAL ____	TOTAL ____	TOTAL ____

ENVELOPPES et BULLETINS RÉSERVÉS

dont l'attribution n'est faite à aucun candidat et qui n'entrent pas en compte pour le calcul de la majorité.

Enveloppe renfermant un bulletin blanc. . . . . ____

Enveloppe sans bulletin. . . . . ____

Enveloppe renfermant un bulletin ne contenant pas une désignation suffisante. . . . . ____

Enveloppe sur laquelle ou renfermant un bulletin sur lequel le votant s'est fait connaître. . . . . ____

Enveloppe non réglementaire. . . . . ____

Enveloppe renfermant un bulletin écrit sur papier de couleur (ne pas considérer comme tel le papier vergé, quadrillé en bleu ou rouge, bulle, azuré). . . . . ____

Enveloppe portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant un bulletin revêtu de signes de cette nature ____

Enveloppe portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant un bulletin revêtu de mentions de cette nature. . . . . ____

Enveloppe renfermant plusieurs bulletins portant chacun un nom différent. . . . . ____

AVIS AUX SCRUTATEURS

1° Le premier scrutateur ouvre l'enveloppe ; il en extrait le bulletin, le déplie et le passe au suivant ;
ce second scrutateur donne à haute voix lecture du nom inscrit sur le bulletin ;
les deux autres scrutateurs relèvent les noms au fur et à mesure sur des feuilles de pointage, tenues séparément.

2° Les enveloppes et les bulletins réservés **devront tous, sans exception, être mis de côté** pour être déduits du nombre des votants.

3° Si une enveloppe contient plusieurs bulletins portant tous **le même nom**, ce nom sera pointé **une seule fois** comme suffrage valable ; donc, un seul bulletin sera compté et les autres seront, ainsi que l'enveloppe, incinérés avec les autres bulletins et enveloppes valables.

4° **Les bulletins non attribués ne devront jamais être séparés de leur enveloppe.**
Si l'enveloppe elle-même comporte un cas d'annulation, les scrutateurs **ne l'ouvrent pas**, et, par suite, n'en extraient pas le bulletin.
Si, au contraire, une enveloppe régulière contient un bulletin à annuler, les scrutateurs épingleront aussitôt ce bulletin à son enveloppe.

5° Parapher **à l'encre** tous les bulletins et enveloppes réservés, indiquer **sur l'enveloppe le motif de leur nullité**, puis les épingler à la présente feuille.

6° Signer très lisiblement la présente feuille de dépouillement.

7° Remettre le tout entre les mains du Président de section.

Arrêté les relevés ci-dessus par les scrutateurs soussignés :

Imp. Chiré, Paris. — 7000 ex. Jesus L 20 k. (7-34) 11770.

Adj. 1933. — 10e Lot. — H. N.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

ÉLECTION DE 10 SÉNATEURS
Le 20 Octobre 1935

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPOUILLEMENT DES VOTES

8e SECTION 20

1er TOUR DE SCRUTIN

M. Steeg		M. Mounié		M. Diuray		M. Bachelet		M. Monzat		M. Cachin	
	10		10		10		10		10		10
	20		20		20		20		20		20
	30		30		30		30		30		30
	40		40		40		40		40		40
	50		50		50		50		50		50
	60		60		60		60		60		60
	70		70		70		70		70		70
	80		80		80		80		80		80
	90		90		90		90		90		90
	100		100		100		100		100		100
Total	70	Total	79	Total	65	Total	66	Total	67	Total	65

M. Clamamus		M. Fleurot		M. Pigimier		M. H. Sellier		M.		M.	
	10		10		10		10		10		10
	20		20		20		20		20		20
	30		30		30		30		30		30
	40		40		40		40		40		40
	50		50		50		50		50		50
	60		60		60		60		60		60
	70		70		70		70		70		70
	80		80		80		80		80		80
	90		90		90		90		90		90
	100		100		100		100		100		100
Total	63	Total	75	Total	62	Total	76	Total		Total	

M.		M.		M.		M.		M.		M.	
	10		10		10		10		10		10
	20		20		20		20		20		20
	30		30		30		30		30		30
	40		40		40		40		40		40
	50		50		50		50		50		50
	60		60		60		60		60		60
	70		70		70		70		70		70
	80		80		80		80		80		80
	90		90		90		90		90		90
	100		100		100		100		100		100
Total		Total		Total		Total		Total		Total	

ENVELOPPES et BULLETINS RÉSERVÉS

dont l'attribution n'est faite à aucun candidat et qui n'entrent pas en compte pour le calcul de la majorité

Enveloppes renfermant des bulletins blancs . . . . . .

Enveloppes sans bulletin. . . . . .

Enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante. . . . .

Enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . . .

Enveloppes non réglementaires. . . . . .

Enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur . . . . . .

Enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature. . . . . .

Enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature . . . . . .

Enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des noms différents, si le total de ces noms dépasse celui des sénateurs à élire. . . . . .

Enveloppes annulées ou renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs. . . . . .

AVIS AUX SCRUTATEURS

1° Le premier scrutateur ouvre l'enveloppe ; il en extrait le bulletin, le déplie et le passe au suivant ;
ce second scrutateur donne à haute voix lecture du nom inscrit sur le bulletin ;
les deux autres scrutateurs relèvent les noms au fur et à mesure sur des feuilles de pointage, tenues séparément.

2° Les enveloppes et les bulletins réservés **devront tous, sans exception, être mis de côté** pour être déduits du nombre des votants.

3° Si une enveloppe contient plusieurs bulletins portants tous **les mêmes noms**, ces noms seront pointés **une seule fois** comme suffrages valables donc, un seul bulletin sera compté et les autres seront, ainsi que l'enveloppe, joints aux bulletins réservés.

4° **Les bulletins non attribués ne devront jamais être séparés de leur enveloppe.**
Si l'enveloppe elle-même comporte un cas d'annulation, les scrutateurs **ne l'ouvrent pas,** et, par suite, n'en extraient pas le bulletin.
Si, au contraire, une enveloppe régulière contient un bulletin à annuler, les scrutateurs épingleront aussitôt ce bulletin à son enveloppe.

5° Parapher **à l'encre** tous les bulletins et enveloppes réservés, indiquer **sur l'enveloppe** le motif de leur nullité, puis les épingler à la présente feuille.

6° Signer très lisiblement la présente feuille de dépouillement.

7° Le tout sera remis entre les mains du Président du collège électoral.

Arrêté les relevés ci-dessus par les scrutateurs soussignés :

Régie Imp. Crété, Paris. — (Jésus 20 kil. 100 ex.) 8-35. 45.637

Adj. 1933. — 10e Lot. — H. N.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

ÉLECTION DE 10 SÉNATEURS
Le 20 Octobre 1935

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPOUILLEMENT DES VOTES

8e SECTION

1er TOUR DE SCRUTIN

M. Laval		M. Strauss		M. Doussain		M. Francette		M. Guisoni		M. Latour	
	10		10		10		10		10		10
	20		20		20		20		20		20
	30		30		30		30		30		30
	40		40		40		40		40		40
	50		50		50		50		50		50
	60		60		60		60		60		60
	70		70		70		70		70		70
	80		80		80		80		80		80
	90		90		90		90		90		90
	100		100		100		100		100		100
TOTAL	62	TOTAL	40	TOTAL	45	TOTAL	51	TOTAL	48	TOTAL	50

M. Henry-Paté		M. Pic		M. Rouquier		M. Dr Chevenier		M.		M.	
	10		10		10		10		10		10
	20		20		20		20		20		20
	30		30		30		30		30		30
	40		40		40		40		40		40
	50		50		50		50		50		50
	60		60		60		60		60		60
	70		70		70		70		70		70
	80		80		80		80		80		80
	90		90		90		90		90		90
	100		100		100		100		100		100
TOTAL	56	TOTAL	52	TOTAL	38	TOTAL	46	TOTAL		TOTAL	

M.		M.		M.		M.		M.		M.	
	10		10		10		10		10		10
	20		20		20		20		20		20
	30		30		30		30		30		30
	40		40		40		40		40		40
	50		50		50		50		50		50
	60		60		60		60		60		60
	70		70		70		70		70		70
	80		80		80		80		80		80
	90		90		90		90		90		90
	100		100		100		100		100		100
TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL	

ENVELOPPES et BULLETINS RÉSERVÉS
dont l'attribution n'est faite à aucun candidat et qui n'entrent pas en compte pour le calcul de la majorité

Enveloppes renfermant des bulletins blancs . . . . . .

Enveloppes sans bulletin. . . . . .

Enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante. . . . .

Enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . . .

Enveloppes non réglementaires. . . . . .

Enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur . . . . . .

Enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature. . . . . .

Enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature . . . . . .

Enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des noms différents, si le total de ces noms dépasse celui des sénateurs à élire. . . . . .

Enveloppes annulées ou renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs. . . . . .

AVIS AUX SCRUTATEURS

1° Le premier scrutateur ouvre l'enveloppe ; il en extrait le bulletin, le déplie et le passe au suivant ;
ce second scrutateur donne à haute voix lecture du nom inscrit sur le bulletin ;
les deux autres scrutateurs relèvent les noms au fur et à mesure sur des feuilles de pointage, tenues séparément.

2° Les enveloppes et les bulletins réservés **devront tous, sans exception, être mis de côté** pour être déduits du nombre des votants.

3° Si une enveloppe contient plusieurs bulletins portants tous **les mêmes noms**, ces noms seront pointés **une seule fois** comme suffrages valables donc, un seul bulletin sera compté et les autres seront, ainsi que l'enveloppe, joints aux bulletins réservés.

4° **Les bulletins non attribués ne devront jamais être séparés de leur enveloppe.**
Si l'enveloppe elle-même comporte un cas d'annulation, les scrutateurs **ne l'ouvrent pas**, et, par suite, n'en extraient pas le bulletin.
Si, au contraire, une enveloppe régulière contient un bulletin à annuler, les scrutateurs épingleront aussitôt ce bulletin à son enveloppe.

5° Parapher **à l'encre** tous les bulletins et enveloppes réservés, indiquer **sur l'enveloppe** le motif de leur nullité, puis les épingler à la présente feuille.

6° Signer très lisiblement la présente feuille de dépouillement.

7° Le tout sera remis entre les mains du Président du collège électoral.

Arrêté les relevés ci-dessus par les scrutateurs soussignés :

Régie Imp. Crété, Paris. — (Jésus 20 kil. 100 ex.) 8-35. 45.037

____ • ARRONDISSEMENT

QUARTIER _____

DÉPOUILLEMENT DES VOTES

____8____ • SECTION, _____ • TABLE

SCRUTIN du 20 OCT 1935 19__

(__1__ • tour)

M. Compan		M. Lemarchand		M. Heller		M. L. Marsais		M. Dr Thibaut	
1	10	11111 11111	10	11111 11	10	111	10	111	10
	20	11111 1	20		20		20		20
	30		30		30		30		30
	40		40		40		40		40
	50		50		50		50		50
	60		60		60		60		60
	70		70		70		70		70
	80		80		80		80		80
	90		90		90		90		90
	100		100		100		100		100
TOTAL ____	1	TOTAL ____	16	TOTAL ____	7	TOTAL ____	3	TOTAL ____	3

M. Pernet		M. Dausset		M. Quintin		M. Chéron		M.	
11	10	11	10	11	10	1	10		10
	20		20		20		20		20
	30		30		30		30		30
	40		40		40		40		40
	50		50		50		50		50
	60		60		60		60		60
	70		70		70		70		70
	80		80		80		80		80
	90		90		90		90		90
	100		100		100		100		100
TOTAL ____	2	TOTAL ____	2	TOTAL ____	2	TOTAL ____	1	TOTAL ____	

M. Chiappe		M.		M.		M.		M.	
1	10		10		10		10		10
	20		20		20		20		20
	30		30		30		30		30
	40		40		40		40		40
	50		50		50		50		50
	60		60		60		60		60
	70		70		70		70		70
	80		80		80		80		80
	90		90		90		90		90
	100		100		100		100		100
TOTAL ____	1	TOTAL ____		TOTAL ____		TOTAL ____		TOTAL ____	

ENVELOPPES et BULLETINS RÉSERVÉS

dont l'attribution n'est faite à aucun candidat et qui n'entrent pas en compte pour le calcul de la majorité.

Enveloppe renfermant un bulletin blanc. . . . . ____

Enveloppe sans bulletin. . . . . ____

Enveloppe renfermant un bulletin ne contenant pas une désignation suffisante. . . . . ____

Enveloppe sur laquelle ou renfermant un bulletin sur lequel le votant s'est fait connaître. . . . . ____

Enveloppe non réglementaire. . . . . ____

Enveloppe renfermant un bulletin écrit sur papier de couleur (ne pas considérer comme tel le papier vergé, quadrillé en bleu ou rouge, bulle, azuré). . . . . ____

Enveloppe portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant un bulletin revêtu de signes de cette nature ____

Enveloppe portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant un bulletin revêtu de mentions de cette nature. . . . . ____

Enveloppe renfermant plusieurs bulletins portant chacun un nom différent. . . . . ____

AVIS AUX SCRUTATEURS

1° Le premier scrutateur ouvre l'enveloppe ; il en extrait le bulletin, le déplie et le passe au suivant ;
ce second scrutateur donne à haute voix lecture du nom inscrit sur le bulletin ;
les deux autres scrutateurs relèvent les noms au fur et à mesure sur des feuilles de pointage, tenues séparément.

2° Les enveloppes et les bulletins réservés **devront tous, sans exception, être mis de côté** pour être déduits du nombre des votants.

3° Si une enveloppe contient plusieurs bulletins portant tous **le même nom**, ce nom sera pointé **une seule fois** comme suffrage valable ; donc, un seul bulletin sera compté et les autres seront, ainsi que l'enveloppe, incinérés avec les autres bulletins et enveloppes valables.

4° **Les bulletins non attribués ne devront jamais être séparés de leur enveloppe.**
Si l'enveloppe elle-même comporte un cas d'annulation, les scrutateurs **ne l'ouvrent pas**, et, par suite, n'en extraient pas le bulletin.
Si, au contraire, une enveloppe régulière contient un bulletin à annuler, les scrutateurs épingleront aussitôt ce bulletin à son enveloppe.

5° Parapher à l'encre tous les bulletins et enveloppes réservés, indiquer **sur l'enveloppe le motif de leur nullité**, puis les épingler à la présente feuille.

6° Signer très lisiblement la présente feuille de dépouillement.

7° Remettre le tout entre les mains du Président de section.

Arrêté les relevés ci-dessus par les scrutateurs soussignés :

Imp. Chiré, Paris. — 7000 ex. Jesus L 20 k. (7-34) 41770.

Adj. 1933. — 10e Lot. — H. N.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

ÉLECTION DE 10 SÉNATEURS
Le 20 Octobre 1935

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPOUILLEMENT DES VOTES

9e SECTION 21

1er TOUR DE SCRUTIN

M. Pierre Laval	M. Paul Strauss	M. Gustave Doussain	M. Eugène Fiancette	M. André Gribonì	M. Francis Latour
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total 67	Total 47	Total 53	Total 65	Total 54	Total 59
M. Henry-Paté	M. Frédéric Dic	M. Louis Rouquier	M. Charles Chevenin	M.	M.
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total 63	Total 50	Total 41	Total 49	Total	Total
M.	M.	M.	M.	M.	M.
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total	Total	Total	Total	Total	Total

ENVELOPPES et BULLETINS RÉSERVÉS
dont l'attribution n'est faite à aucun candidat et qui n'entrent pas en compte pour le calcul de la majorité

Enveloppes renfermant des bulletins blancs . . . . . .

Enveloppes sans bulletin. . . . . .

Enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante. . . . .

Enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . . .

Enveloppes non réglementaires. . . . . .

Enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur . . . . . .

Enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature. . . . . .

Enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature . . . . . .

Enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des noms différents, si le total de ces noms dépasse celui des sénateurs à élire. . . . . .

Enveloppes annulées ou renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs. . . . . .

AVIS AUX SCRUTATEURS

1° Le premier scrutateur ouvre l'enveloppe ; il en extrait le bulletin, le déplie et le passe au suivant ;
ce second scrutateur donne à haute voix lecture du nom inscrit sur le bulletin ;
les deux autres scrutateurs relèvent les noms au fur et à mesure sur des feuilles de pointage, tenues séparément.

2° Les enveloppes et les bulletins réservés **devront tous, sans exception, être mis de côté** pour être déduits du nombre des votants.

3° Si une enveloppe contient plusieurs bulletins portants tous **les mêmes noms**, ces noms seront pointés **une seule fois** comme suffrages valables donc, un seul bulletin sera compté et les autres seront, ainsi que l'enveloppe, joints aux bulletins réservés.

4° **Les bulletins non attribués ne devront jamais être séparés de leur enveloppe.**
Si l'enveloppe elle-même comporte un cas d'annulation, les scrutateurs **ne l'ouvrent pas**, et, par suite, n'en extraient pas le bulletin.
Si, au contraire, une enveloppe régulière contient un bulletin à annuler, les scrutateurs épingleront aussitôt ce bulletin à son enveloppe.

5° Parapher **à l'encre** tous les bulletins et enveloppes réservés, indiquer **sur l'enveloppe** le motif de leur nullité, puis les épingler à la présente feuille.

6° Signer très lisiblement la présente feuille de dépouillement.

7° Le tout sera remis entre les mains du Président du collège électoral.

Arrêté les relevés ci-dessus par les scrutateurs soussignés :

Régie Imp. Crété, Paris. — (Jésus 20 kil. 100 ex.) 8-35. 45.637

Adj. 1933. — 10e Lot. — H. N.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

ÉLECTION DE 10 SÉNATEURS
Le 20 Octobre 1935

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPOUILLEMENT DES VOTES

9e SECTION

1er TOUR DE SCRUTIN

M. Ch. Steeg	M. Aug. Mounié	M. Ch. Auray	M. Al. Bachelet	M. Andre Morizet	M. Raoul Cachin
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total 69	Total 75	Total 62	Total 61	Total 56	Total 53
M. Clamamus	M. Paul Fleurot	M. Liginnier	M. Henri Sellier	M.	M.
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total 56	Total 69	Total 54	Total 70	Total	Total
M.	M.	M.	M.	M.	M.
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total	Total	Total	Total	Total	Total

ENVELOPPES et BULLETINS RÉSERVÉS

dont l'attribution n'est faite à aucun candidat et qui n'entrent pas en compte pour le calcul de la majorité

Enveloppes renfermant des bulletins blancs . . . . . .

Enveloppes sans bulletin. . . . . .

Enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante. . . . .

Enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . . .

Enveloppes non réglementaires. . . . . .

Enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur . . . . . .

Enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature. . . . . .

Enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature . . . . . .

Enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des noms différents, si le total de ces noms dépasse celui des sénateurs à élire. . . . . .

Enveloppes annulées ou renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs. . . . . .

AVIS AUX SCRUTATEURS

1° Le premier scrutateur ouvre l'enveloppe ; il en extrait le bulletin, le déplie et le passe au suivant ;
ce second scrutateur donne à haute voix lecture du nom inscrit sur le bulletin ;
les deux autres scrutateurs relèvent les noms au fur et à mesure sur des feuilles de pointage, tenues séparément.

2° Les enveloppes et les bulletins réservés **devront tous, sans exception, être mis de côté** pour être déduits du nombre des votants.

3° Si une enveloppe contient plusieurs bulletins portants tous **les mêmes noms**, ces noms seront pointés **une seule fois** comme suffrages valables donc, un seul bulletin sera compté et les autres seront, ainsi que l'enveloppe, joints aux bulletins réservés.

4° **Les bulletins non attribués ne devront jamais être séparés de leur enveloppe.**
Si l'enveloppe elle-même comporte un cas d'annulation, les scrutateurs **ne l'ouvrent pas,** et, par suite, n'en extraient pas le bulletin.
Si, au contraire, une enveloppe régulière contient un bulletin à annuler, les scrutateurs épingleront aussitôt ce bulletin à son enveloppe.

5° Parapher **à l'encre** tous les bulletins et enveloppes réservés, indiquer **sur l'enveloppe** le motif de leur nullité, puis les épingler à la présente feuille.

6° Signer très lisiblement la présente feuille de dépouillement.

7° Le tout sera remis entre les mains du Président du collège électoral.

Arrêté les relevés ci-dessus par les scrutateurs soussignés :

Régie Imp. Crété, Paris. — (Jésus 20 kil. 100 ex.) 8-35. 45.637

____ • ARRONDISSEMENT

QUARTIER _____

DÉPOUILLEMENT DES VOTES

9 • SECTION, ____ • TABLE

SCRUTIN du 20 OCT 1935 19__

(1 • tour)

M. B. Compan		M. Léon Feller		M. Georges Lemarchand		M. Louis Marsais		M. Dr Thibaud	
	10	//// //// /	10	//// //// ////	10	/	10	////	10
	20	//	20	//// //// ////	20		20		20
	30		30	////	30		30		30
	40		40		40		40		40
	50		50		50		50		50
	60		60		60		60		60
	70		70		70		70		70
	80		80		80		80		80
	90		90		90		90		90
	100		100		100		100		100
TOTAL		TOTAL	12	TOTAL	25	TOTAL	1	TOTAL	4

M. Lecasne		M. Bloch-Guenton		M. Jeux		M. Perney		M.	
///	10	/	10	//	10	/	10		10
	20		20		20		20		20
	30		30		30		30		30
	40		40		40		40		40
	50		50		50		50		50
	60		60		60		60		60
	70		70		70		70		70
	80		80		80		80		80
	90		90		90		90		90
	100		100		100		100		100
TOTAL	3	TOTAL	1	TOTAL	2	TOTAL	1	TOTAL	

M.		M.		M.		M.		M.	
	10		10		10		10		10
	20		20		20		20		20
	30		30		30		30		30
	40		40		40		40		40
	50		50		50		50		50
	60		60		60		60		60
	70		70		70		70		70
	80		80		80		80		80
	90		90		90		90		90
	100		100		100		100		100
TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL	

ENVELOPPES et BULLETINS RÉSERVÉS

dont l'attribution n'est faite à aucun candidat et qui n'entrent pas en compte pour le calcul de la majorité.

Enveloppe renfermant un bulletin blanc. . . . . ____

Enveloppe sans bulletin. . . . . ____

Enveloppe renfermant un bulletin ne contenant pas une désignation suffisante. . . . . ____

Enveloppe sur laquelle ou renfermant un bulletin sur lequel le votant s'est fait connaître. . . . . ____

Enveloppe non réglementaire. . . . . ____

Enveloppe renfermant un bulletin écrit sur papier de couleur (ne pas considérer comme tel le papier vergé, quadrillé en bleu ou rouge, bulle, azuré). . . . . ____

Enveloppe portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant un bulletin revêtu de signes de cette nature ____

Enveloppe portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant un bulletin revêtu de mentions de cette nature. . . . . ____

Enveloppe renfermant plusieurs bulletins portant chacun un nom différent. . . . . ____

AVIS AUX SCRUTATEURS

1° Le premier scrutateur ouvre l'enveloppe ; il en extrait le bulletin, le déplie et le passe au suivant ;
ce second scrutateur donne à haute voix lecture du nom inscrit sur le bulletin ;
les deux autres scrutateurs relèvent les noms au fur et à mesure sur des feuilles de pointage, tenues séparément.

2° Les enveloppes et les bulletins réservés **devront tous, sans exception, être mis de côté** pour être déduits du nombre des votants.

3° Si une enveloppe contient plusieurs bulletins portant tous **le même nom**, ce nom sera pointé **une seule fois** comme suffrage valable ; donc, un seul bulletin sera compté et les autres seront, ainsi que l'enveloppe, incinérés avec les autres bulletins et enveloppes valables.

4° **Les bulletins non attribués ne devront jamais être séparés de leur enveloppe.**
Si l'enveloppe elle-même comporte un cas d'annulation, les scrutateurs **ne l'ouvrent pas**, et, par suite, n'en extraient pas le bulletin.
Si, au contraire, une enveloppe régulière contient un bulletin à annuler, les scrutateurs épingleront aussitôt ce bulletin à son enveloppe.

5° Parapher **à l'encre** tous les bulletins et enveloppes réservés, indiquer **sur l'enveloppe le motif de leur nullité**, puis les épingler à la présente feuille.

6° Signer très lisiblement la présente feuille de dépouillement.

7° Remettre le tout entre les mains du **Président de section.**

Arrêté les relevés ci-dessus par les scrutateurs soussignés :

Imp. Crété, Paris. — 7000 ex. Jesus L 20 k. (7-34) 14770.

Adj. 1933. — 10e Lot. — H. N.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

ÉLECTION DE 10 SÉNATEURS
Le 20 Octobre 1935

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPOUILLEMENT DES VOTES

10e SECTION 92

1er TOUR DE SCRUTIN

M. Steeg	M. Mounié	M. auray	M. Bachelet	M. Morizet	M. Cochin
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	Soixante huit 68	80	Soixante quatre 64
Soixante dix sept 77	90	Soixante dix huit 78	90	Soixante sept 67	90
100	Quatre vingt deux 82	100	100	100	100
Total 77	Total 82	Total 78	Total 68	Total 67	Total 64

M. Clamamus	M. Fleurot	M. Pigionnier	M. Sellier	M.	M.
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
Soixante treize 73	Quatre vingt cinq 85	Soixante quatre 64	Soixante quinze 75	90	90
100	100	100	100	100	100
Total 63	Total 81	Total 64	Total 75	Total	Total

M.	M.	M.	M.	M.	M.
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total	Total	Total	Total	Total	Total

ENVELOPPES et BULLETINS RÉSERVÉS

dont l'attribution n'est faite à aucun candidat et qui n'entrent pas en compte pour le calcul de la majorité

Enveloppes renfermant des bulletins blancs . . . . .

Enveloppes sans bulletin. . . . . .

Enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante. . . . .

Enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . . .

Enveloppes non réglementaires. . . . . .

Enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur . . . . . .

Enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature. . . . . .

Enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature . . . . . .

Enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des noms différents, si le total de ces noms dépasse celui des sénateurs à élire. . . . . .

Enveloppes annulées ou renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs. . . . . .

AVIS AUX SCRUTATEURS

1° Le premier scrutateur ouvre l'enveloppe ; il en extrait le bulletin, le déplie et le passe au suivant ;
ce second scrutateur donne à haute voix lecture du nom inscrit sur le bulletin ;
les deux autres scrutateurs relèvent les noms au fur et à mesure sur des feuilles de pointage, tenues séparément.

2° Les enveloppes et les bulletins réservés **devront tous, sans exception, être mis de côté** pour être déduits du nombre des votants.

3° Si une enveloppe contient plusieurs bulletins portants tous **les mêmes noms**, ces noms seront pointés **une seule fois** comme suffrages valables donc, un seul bulletin sera compté et les autres seront, ainsi que l'enveloppe, joints aux bulletins réservés.

4° **Les bulletins non attribués ne devront jamais être séparés de leur enveloppe.**
Si l'enveloppe elle-même comporte un cas d'annulation, les scrutateurs **ne l'ouvrent pas**, et, par suite, n'en extraient pas le bulletin.
Si, au contraire, une enveloppe régulière contient un bulletin à annuler, les scrutateurs épingleront aussitôt ce bulletin à son enveloppe.

5° Parapher **à l'encre** tous les bulletins et enveloppes réservés, indiquer **sur l'enveloppe** le motif de leur nullité, puis les épingler à la présente feuille.

6° Signer très lisiblement la présente feuille de dépouillement.

7° Le tout sera remis entre les mains du Président du collège électoral.

Arrêté les relevés ci-dessus par les scrutateurs soussignés :

Régie Imp. Crété, Paris. — (Jésus 20 kil. 100 ex.) 8-35. 45.637

Adj. 1933. — 10e Lot. — H. N.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

ÉLECTION DE 10 SÉNATEURS
Le 20 Octobre 1935

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPOUILLEMENT DES VOTES

10e SECTION

1er TOUR DE SCRUTIN

M. Laval	M. Strauss	M. Doussain	M. Fiancette	M. Grisoni	M. Latour
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	Trente cinq	60	60	60
70	Trente six	70	Quarante six	Quarante six	Quarante cinq
Cinquante huit 80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total 57	Total 36	Total 35	Total 46	Total 46	Total 45

M. Henry-Paté	M. Pic	M. Rouquier	M. Chevrenin	M.	M.
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	Trente quatre 60	Trente six 60	60	60
Quarante cinq 70	Quarante sept 70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total 45	Total 41	Total 34	Total 36	Total	Total

M.	M.	M.	M.	M.	M.
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total	Total	Total	Total	Total	Total

ENVELOPPES et BULLETINS RÉSERVÉS

dont l'attribution n'est faite à aucun candidat et qui n'entrent pas en compte pour le calcul de la majorité

Enveloppes renfermant des bulletins blancs . . . . . —

Enveloppes sans bulletin. . . . . —

Enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante. . . . . —

Enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . . —

Enveloppes non réglementaires. . . . . —

Enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur . . . . . —

Enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature. . . . . —

Enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature . . . . . —

Enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des noms différents, si le total de ces noms dépasse celui des sénateurs à élire. . . . . —

Enveloppes annulées ou renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs. . . . . —

AVIS AUX SCRUTATEURS

1° Le premier scrutateur ouvre l'enveloppe; il en extrait le bulletin, le déplie et le passe au suivant;
ce second scrutateur donne à haute voix lecture du nom inscrit sur le bulletin;
les deux autres scrutateurs relèvent les noms au fur et à mesure sur des feuilles de pointage, tenues séparément.

2° Les enveloppes et les bulletins réservés **devront tous, sans exception, être mis de côté** pour être déduits du nombre des votants.

3° Si une enveloppe contient plusieurs bulletins portants tous **les mêmes noms**, ces noms seront pointés **une seule fois** comme suffrages valables donc, un seul bulletin sera compté et les autres seront, ainsi que l'enveloppe, joints aux bulletins réservés.

4° **Les bulletins non attribués ne devront jamais être séparés de leur enveloppe.**
Si l'enveloppe elle-même comporte un cas d'annulation, les scrutateurs **ne l'ouvrent pas,** et, par suite, n'en extraient pas le bulletin.
Si, au contraire, une enveloppe régulière contient un bulletin à annuler, les scrutateurs épingleront aussitôt ce bulletin à son enveloppe.

5° Parapher **à l'encre** tous les bulletins et enveloppes réservés, indiquer **sur l'enveloppe** le motif de leur nullité, puis les épingler à la présente feuille.

6° Signer très lisiblement la présente feuille de dépouillement.

7° Le tout sera remis entre les mains du Président du collège électoral.

Arrêté les relevés ci-dessus par les scrutateurs soussignés :

Régie Imp. Crété, Paris. — (Jésus 20 kil. 100 ex.) 8-35. 45.637

Adj. 1933. — 10e Lot. — H. N.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

ÉLECTION DE 10 SÉNATEURS
Le 20 Octobre 1935

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPOUILLEMENT DES VOTES

10e SECTION

1er TOUR DE SCRUTIN

M. Compain	M.	M.	M.	M.	M.
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
Zero 50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
TOTAL 0	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL

M.	M.	M.	M.	M. Heller	M.
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	Douze 40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL 12	TOTAL

M.	M.	M.	M.	M.	M.
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL

ENVELOPPES et BULLETINS RÉSERVÉS

dont l'attribution n'est faite à aucun candidat et qui n'entrent pas en compte pour le calcul de la majorité

Enveloppes renfermant des bulletins blancs . . . . . .

Enveloppes sans bulletin. . . . . .

Enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante. . . . .

Enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . . .

Enveloppes non réglementaires. . . . . .

Enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur . . . . . .

Enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature. . . . . .

Enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature . . . . . .

Enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des noms différents, si le total de ces noms dépasse celui des sénateurs à élire. . . . . .

Enveloppes annulées ou renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs. . . . . .

AVIS AUX SCRUTATEURS

1° Le premier scrutateur ouvre l'enveloppe ; il en extrait le bulletin, le déplie et le passe au suivant ;
ce second scrutateur donne à haute voix lecture du nom inscrit sur le bulletin ;
les deux autres scrutateurs relèvent les noms au fur et à mesure sur des feuilles de pointage, tenues séparément.

2° Les enveloppes et les bulletins réservés **devront tous, sans exception, être mis de côté** pour être déduits du nombre des votants.

3° Si une enveloppe contient plusieurs bulletins portants tous **les mêmes noms**, ces noms seront pointés **une seule fois** comme suffrages valables donc, un seul bulletin sera compté et les autres seront, ainsi que l'enveloppe, joints aux bulletins réservés.

4° **Les bulletins non attribués ne devront jamais être séparés de leur enveloppe.**
Si l'enveloppe elle-même comporte un cas d'annulation, les scrutateurs **ne l'ouvrent pas,** et, par suite, n'en extraient pas le bulletin.
Si, au contraire, une enveloppe régulière contient un bulletin à annuler, les scrutateurs épingleront aussitôt ce bulletin à son enveloppe.

5° Parapher **à l'encre** tous les bulletins et enveloppes réservés, indiquer **sur l'enveloppe** le motif de leur nullité, puis les épingler à la présente feuille.

6° Signer très lisiblement la présente feuille de dépouillement.

7° Le tout sera remis entre les mains du Président du collège électoral.

Arrêté les relevés ci-dessus par les scrutateurs soussignés :

Régie Imp. Crété, Paris. — (Jésus 20 kil. 100 ex.) 8-35, 45.637

Adj. 1933. — 10e Lot. — H. N.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

ÉLECTION DE 10 SÉNATEURS
Le 20 Octobre 1935

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPOUILLEMENT DES VOTES

10e SECTION

1er TOUR DE SCRUTIN

M. Lemarchand	M.	M.	M.	M.	M.
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total 26	Total	Total	Total	Total	Total

M.	M.	M.	M.	M. Marsais	M.
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total	Total	Total	Total	Total 3	Total

M. Fernay	M. ~~Lacay~~ Leseine	M. Chibout	M. Drevy	M.	M.
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total 4	Total 3	Total 1	Total 3	Total	Total

ENVELOPPES et BULLETINS RÉSERVÉS

dont l'attribution n'est faite à aucun candidat et qui n'entrent pas en compte pour le calcul de la majorité

Enveloppes renfermant des bulletins blancs	
Enveloppes sans bulletin	
Enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante	
Enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître	
Enveloppes non réglementaires	
Enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur	
Enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature	
Enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature	
Enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des noms différents, si le total de ces noms dépasse celui des sénateurs à élire	
Enveloppes annulées ou renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs	

AVIS AUX SCRUTATEURS

1° Le premier scrutateur ouvre l'enveloppe ; il en extrait le bulletin, le déplie et le passe au suivant ;
ce second scrutateur donne à haute voix lecture du nom inscrit sur le bulletin ;
les deux autres scrutateurs relèvent les noms au fur et à mesure sur des feuilles de pointage, tenues séparément.

2° Les enveloppes et les bulletins réservés **devront tous, sans exception, être mis de côté** pour être déduits du nombre des votants.

3° Si une enveloppe contient plusieurs bulletins portants tous **les mêmes noms**, ces noms seront pointés **une seule fois** comme suffrages valables donc, un seul bulletin sera compté et les autres seront, ainsi que l'enveloppe, joints aux bulletins réservés.

4° **Les bulletins non attribués ne devront jamais être séparés de leur enveloppe.**
Si l'enveloppe elle-même comporte un cas d'annulation, les scrutateurs **ne l'ouvrent pas,** et, par suite, n'en extraient pas le bulletin.
Si, au contraire, une enveloppe régulière contient un bulletin à annuler, les scrutateurs épingleront aussitôt ce bulletin à son enveloppe.

5° Parapher **à l'encre** tous les bulletins et enveloppes réservés, indiquer **sur l'enveloppe** le motif de leur nullité, puis les épingler à la présente feuille.

6° Signer très lisiblement la présente feuille de dépouillement.

7° Le tout sera remis entre les mains du Président du collège électoral.

Arrêté les relevés ci-dessus par les scrutateurs soussignés :

Régie Imp. Crété, Paris. — (Jésus 20 kil. 100 ex.) 8-35. 45.637

Adj. 1933. — 10e Lot. — H. N.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

ÉLECTION DE 10 SÉNATEURS
Le 20 Octobre 1935

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPOUILLEMENT DES VOTES

1e SECTION 23

2e TOUR DE SCRUTIN

Cachin	Clavaud	Fiancette	Pic	Lauze	Cabrol
66	61	61	53	3	1

Grelou					
1					

					Blanc
					1

ENVELOPPES et BULLETINS RÉSERVÉS

dont l'attribution n'est faite à aucun candidat et qui n'entrent pas en compte pour le calcul de la majorité

Enveloppes renfermant des bulletins blancs	1
Enveloppes sans bulletin	
Enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante	
Enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître	
Enveloppes non réglementaires	
Enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur	1
Enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature	
Enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature	
Enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des noms différents, si le total de ces noms dépasse celui des sénateurs à élire	
Enveloppes annulées ou renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs	

AVIS AUX SCRUTATEURS

1° Le premier scrutateur ouvre l'enveloppe ; il en extrait le bulletin, le déplie et le passe au suivant ;
ce second scrutateur donne à haute voix lecture du nom inscrit sur le bulletin ;
les deux autres scrutateurs relèvent les noms au fur et à mesure sur des feuilles de pointage, tenues séparément.

2° Les enveloppes et les bulletins réservés **devront tous, sans exception, être mis de côté** pour être déduits du nombre des votants.

3° Si une enveloppe contient plusieurs bulletins portants tous **les mêmes noms**, ces noms seront pointés **une seule fois** comme suffrages valables donc, un seul bulletin sera compté et les autres seront, ainsi que l'enveloppe, joints aux bulletins réservés.

4° **Les bulletins non attribués ne devront jamais être séparés de leur enveloppe.**
Si l'enveloppe elle-même comporte un cas d'annulation, les scrutateurs **ne l'ouvrent pas**, et, par suite, n'en extraient pas le bulletin.
Si, au contraire, une enveloppe régulière contient un bulletin à annuler, les scrutateurs épingleront aussitôt ce bulletin à son enveloppe.

5° Parapher **à l'encre** tous les bulletins et enveloppes réservés, indiquer **sur l'enveloppe** le motif de leur nullité, puis les épingler à la présente feuille.

6° Signer très lisiblement la présente feuille de dépouillement.

7° Le tout sera remis entre les mains du Président du collège électoral.

Arrêté les relevés ci-dessus par les scrutateurs soussignés :

Régie Imp. Crété, Paris. — (Jésus 20 kil. 100 ex.) 8-35. 45.637

Adj. 1933. — 10e Lot. — H. N.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

ÉLECTION DE 10 SÉNATEURS
Le 20 Octobre 1935

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPOUILLEMENT DES VOTES

2e **SECTION** 24

2e **TOUR DE SCRUTIN**

M. Cachin	M. Clamamus	M. Francette	M. Pic	M. Lauze	M. Salmels
10	10	10	10	10	1
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total 65	Total 60	Total 62	Total 53	Total 3	Total 1
M. Spitzmi	M. Heller	M. Pigniez	M. [illegible]	M.	M.
11	1	1			
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total 2	Total 1	Total 1	Total	Total	Total
M.	M.	M.	M.	M.	M.
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total	Total	Total	Total	Total	Total

ENVELOPPES et BULLETINS RÉSERVÉS

dont l'attribution n'est faite à aucun candidat et qui n'entrent pas en compte pour le calcul de la majorité

Enveloppes renfermant des bulletins blancs . . . . .

Enveloppes sans bulletin. . . . . .

Enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante. . . . .

Enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . . .

Enveloppes non réglementaires. . . . . .

Enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur . . . . . .

Enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature. . . . . .

Enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature . . . . . .

Enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des noms différents, si le total de ces noms dépasse celui des sénateurs à élire. . . . . .

Enveloppes annulées ou renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs. . . . . .

AVIS AUX SCRUTATEURS

1° Le premier scrutateur ouvre l'enveloppe ; il en extrait le bulletin, le déplie et le passe au suivant ;
ce second scrutateur donne à haute voix lecture du nom inscrit sur le bulletin ;
les deux autres scrutateurs relèvent les noms au fur et à mesure sur des feuilles de pointage, tenues séparément.

2° Les enveloppes et les bulletins réservés **devront tous, sans exception, être mis de côté** pour être déduits du nombre des votants.

3° Si une enveloppe contient plusieurs bulletins portants tous **les mêmes noms**, ces noms seront pointés **une seule fois** comme suffrages valables donc, un seul bulletin sera compté et les autres seront, ainsi que l'enveloppe, joints aux bulletins réservés.

4° **Les bulletins non attribués ne devront jamais être séparés de leur enveloppe.**
Si l'enveloppe elle-même comporte un cas d'annulation, les scrutateurs **ne l'ouvrent pas,** et, par suite, n'en extraient pas le bulletin.
Si, au contraire, une enveloppe régulière contient un bulletin à annuler, les scrutateurs épingleront aussitôt ce bulletin à son enveloppe.

5° Parapher **à l'encre** tous les bulletins et enveloppes réservés, indiquer **sur l'enveloppe** le motif de leur nullité, puis les épingler à la présente feuille.

6° Signer très lisiblement la présente feuille de dépouillement.

7° Le tout sera remis entre les mains du Président du collège électoral.

Arrêté les relevés ci-dessus par les scrutateurs soussignés :

Régie Imp. Crété, Paris. — (Jésus 20 kil. 100 ex.) 8-35. 45.637

Adj. 1933. — 10e Lot. — H. N.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

ÉLECTION DE 10 SÉNATEURS
Le 20 Octobre 1935

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPOUILLEMENT DES VOTES

3e SECTION 25

2e TOUR DE SCRUTIN

M. Cachin — 58
M. Clamamus — 57
M. Fiancette — 62
M. Pic — 53
M. Paté — 5
M. Labour — 1

M. Grisonnet — 2
M. Lauze — 43
M. Bernachon — 42
M. Straus — 1
M. —
M. —

M. —
M. —
M. —
M. —
M. —
M. —

Total — 10 — 10 — 10 — 10 — 10 — 10

ENVELOPPES et BULLETINS RÉSERVÉS

dont l'attribution n'est faite à aucun candidat et qui n'entrent pas en compte pour le calcul de la majorité

Enveloppes renfermant des bulletins blancs	
Enveloppes sans bulletin	
Enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante	
Enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître	
Enveloppes non réglementaires	
Enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur	1
Enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature	
Enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature	
Enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des noms différents, si le total de ces noms dépasse celui des sénateurs à élire	
Enveloppes annulées ou renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs	1

AVIS AUX SCRUTATEURS

1° Le premier scrutateur ouvre l'enveloppe ; il en extrait le bulletin, le déplie et le passe au suivant ;
ce second scrutateur donne à haute voix lecture du nom inscrit sur le bulletin ;
les deux autres scrutateurs relèvent les noms au fur et à mesure sur des feuilles de pointage, tenues séparément.

2° Les enveloppes et les bulletins réservés **devront tous, sans exception, être mis de côté** pour être déduits du nombre des votants.

3° Si une enveloppe contient plusieurs bulletins portants tous **les mêmes noms**, ces noms seront pointés **une seule fois** comme suffrages valables donc, un seul bulletin sera compté et les autres seront, ainsi que l'enveloppe, joints aux bulletins réservés.

4° **Les bulletins non attribués ne devront jamais être séparés de leur enveloppe.**
Si l'enveloppe elle-même comporte un cas d'annulation, les scrutateurs **ne l'ouvrent pas,** et, par suite, n'en extraient pas le bulletin.
Si, au contraire, une enveloppe régulière contient un bulletin à annuler, les scrutateurs épingleront aussitôt ce bulletin à son enveloppe.

5° Parapher **à l'encre** tous les bulletins et enveloppes réservés, indiquer **sur l'enveloppe** le motif de leur nullité, puis les épingler à la présente feuille.

6° Signer très lisiblement la présente feuille de dépouillement.

7° Le tout sera remis entre les mains du Président du collège électoral.

Arrêté les relevés ci-dessus par les scrutateurs soussignés :

Bordangaray — Bidon — [illegible] — Stéfani

Régie Imp. Crété, Paris. — (Jésus 20 kil. 100 ex.) 8-35. 45.637

Adj. 1933. — 10e Lot. — H. N.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

ÉLECTION DE 10 SÉNATEURS

Le 20 Octobre 1935

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPOUILLEMENT DES VOTES

4e **SECTION** 26

2e **TOUR DE SCRUTIN**

M. Francette	M. Pic	M. Cachin Marcel	M. Chanonus	M. Lauze	M. Grisoni
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total 69	Total 59	Total 58	Total 55	Total 5	Total 2
M. Sathé Henri	M. Strauss	M.	M.	M.	M.
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total 3	Total 1	Total	Total	Total	Total
M.	M.	M.	M.	M.	M.
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total	Total	Total	Total	Total	Total

ENVELOPPES et BULLETINS RÉSERVÉS

dont l'attribution n'est faite à aucun candidat et qui n'entrent pas en compte pour le calcul de la majorité

Enveloppes renfermant des bulletins blancs . . . . .

Enveloppes sans bulletin. . . . . .

Enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante. . . . .

Enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . . .

Enveloppes non réglementaires. . . . . .

Enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur . . . . . .

Enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature. . . . . .

Enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature . . . . . .

Enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des noms différents, si le total de ces noms dépasse celui des sénateurs à élire. . . . . .

Enveloppes annulées ou renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs. . . . . .

AVIS AUX SCRUTATEURS

1° Le premier scrutateur ouvre l'enveloppe ; il en extrait le bulletin, le déplie et le passe au suivant ;
ce second scrutateur donne à haute voix lecture du nom inscrit sur le bulletin ;
les deux autres scrutateurs relèvent les noms au fur et à mesure sur des feuilles de pointage, tenues séparément.

2° Les enveloppes et les bulletins réservés **devront tous, sans exception, être mis de côté** pour être déduits du nombre des votants.

3° Si une enveloppe contient plusieurs bulletins portants tous **les mêmes noms**, ces noms seront pointés **une seule fois** comme suffrages valables donc, un seul bulletin sera compté et les autres seront, ainsi que l'enveloppe, joints aux bulletins réservés.

4° **Les bulletins non attribués ne devront jamais être séparés de leur enveloppe.**
Si l'enveloppe elle-même comporte un cas d'annulation, les scrutateurs **ne l'ouvrent pas,** et, par suite, n'en extraient pas le bulletin.
Si, au contraire, une enveloppe régulière contient un bulletin à annuler, les scrutateurs épingleront aussitôt ce bulletin à son enveloppe.

5° Parapher **à l'encre** tous les bulletins et enveloppes réservés, indiquer **sur l'enveloppe** le motif de leur nullité, puis les épingler à la présente feuille.

6° Signer très lisiblement la présente feuille de dépouillement.

7° Le tout sera remis entre les mains du Président du collège électoral.

Arrêté les relevés ci-dessus par les scrutateurs soussignés :

Régie Imp. Crété, Paris. — (Jésus 20 kil. 100 ex.) 8-35. 45.637

Adj. 1933. — 10e Lot. — H. N.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

ÉLECTION DE 10 SÉNATEURS
Le 20 Octobre 1935

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPOUILLEMENT DES VOTES

5e SECTION 27

2e TOUR DE SCRUTIN

M. Eugène Fiancette	M. Pic Frédéric	M. Marcel Cachin	M. Clamamus	M. Grisoni	M. Lauze.
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total 64	Total ~~53~~ 54	Total 54	Total 53	Total ~~3~~ 4	Total 2
M. Doriot	M. Pathé	M. Heller.	M. Routier	M. Conquet	M.
1	1111111	1	1	1	
Total 1	Total 7	Total 1	Total 1	Total 1	Total
M.	M.	M.	M.	M.	M.
Total	Total	Total	Total	Total	Total

ENVELOPPES et BULLETINS RÉSERVÉS

dont l'attribution n'est faite à aucun candidat et qui n'entrent pas en compte pour le calcul de la majorité

Enveloppes renfermant des bulletins blancs	
Enveloppes sans bulletin	
Enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante	
Enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître	
Enveloppes non réglementaires	
Enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur	
Enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature	
Enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature	
Enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des noms différents, si le total de ces noms dépasse celui des sénateurs à élire	
Enveloppes annulées ou renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs	

AVIS AUX SCRUTATEURS

1° Le premier scrutateur ouvre l'enveloppe ; il en extrait le bulletin, le déplie et le passe au suivant ;
ce second scrutateur donne à haute voix lecture du nom inscrit sur le bulletin ;
les deux autres scrutateurs relèvent les noms au fur et à mesure sur des feuilles de pointage, tenues séparément.

2° Les enveloppes et les bulletins réservés **devront tous, sans exception, être mis de côté** pour être déduits du nombre des votants.

3° Si une enveloppe contient plusieurs bulletins portants tous **les mêmes noms**, ces noms seront pointés **une seule fois** comme suffrages valables donc, un seul bulletin sera compté et les autres seront, ainsi que l'enveloppe, joints aux bulletins réservés.

4° **Les bulletins non attribués ne devront jamais être séparés de leur enveloppe.**
Si l'enveloppe elle-même comporte un cas d'annulation, les scrutateurs **ne l'ouvrent pas,** et, par suite, n'en extraient pas le bulletin.
Si, au contraire, une enveloppe régulière contient un bulletin à annuler, les scrutateurs épingleront aussitôt ce bulletin à son enveloppe.

5° Parapher **à l'encre** tous les bulletins et enveloppes réservés, indiquer **sur l'enveloppe** le motif de leur nullité, puis les épingler à la présente feuille.

6° Signer très lisiblement la présente feuille de dépouillement.

7° Le tout sera remis entre les mains du Président du collège électoral.

Arrêté les relevés ci-dessus par les scrutateurs soussignés :

Régie Imp. Crété, Paris. — (Jésus 20 kil. 100 ex.) 8-35. 45.637

Adj. 1933. — 10e Lot. — H. N.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

ÉLECTION DE 10 SÉNATEURS

Le 20 Octobre 1935

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPOUILLEMENT DES VOTES

6e **SECTION** 28

2e **TOUR DE SCRUTIN**

M. Cachin	M. Clamamus	M. Tiaucette	M. Frédéric Pic	M. Lauze	M. Pathé
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total 72	Total 71	Total 57	Total 286	Total 8	Total 4

M. Gérard	M. Delesalle	M. Lesieur	M. Lemaire Savard	M.	M.
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total 1	Total 1	Total 1	Total 1	Total	Total

M.	M.	M.	M.	M.	M.
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total	Total	Total	Total	Total	Total

ENVELOPPES et BULLETINS RÉSERVÉS

dont l'attribution n'est faite à aucun candidat et qui n'entrent pas en compte pour le calcul de la majorité

Enveloppes renfermant des bulletins blancs	
Enveloppes sans bulletin	
Enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante	
Enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître	1
Enveloppes non réglementaires	
Enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur	1
Enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature	
Enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature	
Enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des noms différents, si le total de ces noms dépasse celui des sénateurs à élire	
Enveloppes annulées ou renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs	

AVIS AUX SCRUTATEURS

1° Le premier scrutateur ouvre l'enveloppe ; il en extrait le bulletin, le déplie et le passe au suivant ;
ce second scrutateur donne à haute voix lecture du nom inscrit sur le bulletin ;
les deux autres scrutateurs relèvent les noms au fur et à mesure sur des feuilles de pointage, tenues séparément.

2° Les enveloppes et les bulletins réservés **devront tous, sans exception, être mis de côté** pour être déduits du nombre des votants.

3° Si une enveloppe contient plusieurs bulletins portants tous **les mêmes noms**, ces noms seront pointés **une seule fois** comme suffrages valables donc, un seul bulletin sera compté et les autres seront, ainsi que l'enveloppe, joints aux bulletins réservés.

4° **Les bulletins non attribués ne devront jamais être séparés de leur enveloppe.**
Si l'enveloppe elle-même comporte un cas d'annulation, les scrutateurs **ne l'ouvrent pas,** et, par suite, n'en extraient pas le bulletin.
Si, au contraire, une enveloppe régulière contient un bulletin à annuler, les scrutateurs épingleront aussitôt ce bulletin à son enveloppe.

5° Parapher **à l'encre** tous les bulletins et enveloppes réservés, indiquer **sur l'enveloppe** le motif de leur nullité, puis les épingler à la présente feuille.

6° Signer très lisiblement la présente feuille de dépouillement.

7° Le tout sera remis entre les mains du Président du collège électoral.

Arrêté les relevés ci-dessus par les scrutateurs soussignés :

Blaise

Régie Imp. Crété, Paris. — (Jésus 20 kil. 100 ex.) 8-35, 45.637

Adj. 1933. — 10e Lot. — H. N.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

ÉLECTION DE 10 SÉNATEURS
Le 20 Octobre 1935

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPOUILLEMENT DES VOTES

7e SECTION 29

2e TOUR DE SCRUTIN

M. Fiancette

10	
20	
30	
40	
50	
60	
70	
80	
90	
100	
TOTAL	71

M. Pic

10	
20	
30	
40	
50	
60	
70	
80	
90	
100	
TOTAL	56

M.

10	
20	
30	
40	
50	
60	
70	
80	
90	
100	
TOTAL	

M.

10	
20	
30	
40	
50	
60	
70	
80	
90	
100	
TOTAL	

M.

10	
20	
30	
40	
50	
60	
70	
80	
90	
100	
TOTAL	

M.

10	
20	
30	
40	
50	
60	
70	
80	
90	
100	
TOTAL	

M.

10	
20	
30	
40	
50	
60	
70	
80	
90	
100	
TOTAL	

M.

10	
20	
30	
40	
50	
60	
70	
80	
90	
100	
TOTAL	

M.

10	
20	
30	
40	
50	
60	
70	
80	
90	
100	
TOTAL	

M.

10	
20	
30	
40	
50	
60	
70	
80	
90	
100	
TOTAL	

M.

10	
20	
30	
40	
50	
60	
70	
80	
90	
100	
TOTAL	

M.

10	
20	
30	
40	
50	
60	
70	
80	
90	
100	
TOTAL	

M.

10	
20	
30	
40	
50	
60	
70	
80	
90	
100	
TOTAL	

M.

10	
20	
30	
40	
50	
60	
70	
80	
90	
100	
TOTAL	

M.

10	
20	
30	
40	
50	
60	
70	
80	
90	
100	
TOTAL	

ENVELOPPES et BULLETINS RÉSERVÉS

dont l'attribution n'est faite à aucun candidat et qui n'entrent pas en compte pour le calcul de la majorité

Enveloppes renfermant des bulletins blancs . . . . . .

Enveloppes sans bulletin. . . . . .

Enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante. . . . .

Enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . . .

Enveloppes non réglementaires. . . . . .

Enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur . . . . . .

Enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature. . . . . .

Enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature . . . . . .

Enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des noms différents, si le total de ces noms dépasse celui des sénateurs à élire. . . . . .

Enveloppes annulées ou renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs. . . . . .

AVIS AUX SCRUTATEURS

1° Le premier scrutateur ouvre l'enveloppe ; il en extrait le bulletin, le déplie et le passe au suivant ;
ce second scrutateur donne à haute voix lecture du nom inscrit sur le bulletin ;
les deux autres scrutateurs relèvent les noms au fur et à mesure sur des feuilles de pointage, tenues séparément.

2° Les enveloppes et les bulletins réservés **devront tous, sans exception, être mis de côté** pour être déduits du nombre des votants.

3° Si une enveloppe contient plusieurs bulletins portants tous **les mêmes noms**, ces noms seront pointés **une seule fois** comme suffrages valables donc, un seul bulletin sera compté et les autres seront, ainsi que l'enveloppe, joints aux bulletins réservés.

4° **Les bulletins non attribués ne devront jamais être séparés de leur enveloppe.**
Si l'enveloppe elle-même comporte un cas d'annulation, les scrutateurs **ne l'ouvrent pas,** et, par suite, n'en extraient pas le bulletin.
Si, au contraire, une enveloppe régulière contient un bulletin à annuler, les scrutateurs épingleront aussitôt ce bulletin à son enveloppe.

5° Parapher **à l'encre** tous les bulletins et enveloppes réservés, indiquer **sur l'enveloppe** le motif de leur nullité, puis les épingler à la présente feuille.

6° Signer très lisiblement la présente feuille de dépouillement.

7° Le tout sera remis entre les mains du Président du collège électoral.

Arrêté les relevés ci-dessus par les scrutateurs soussignés :

Régie Imp. Crété, Paris. — (Jésus 20 kil. 100 ex.) 8-35. 45.637

____e ARRONDISSEMENT

QUARTIER _____

DÉPOUILLEMENT DES VOTES

____e SECTION, ____e TABLE

SCRUTIN du 20 OCT 1935

(2e tour)

M. Cachin Marcel	M. Clamamus	M.	M.	M.
10	10	10	10	10
20	20	20	20	20
30	30	30	30	30
40	40	40	40	40
50	50	50	50	50
60	60	60	60	60
70	70	70	70	70
80	80	80	80	80
90	90	90	90	90
100	100	100	100	100
Total 55	Total 52	Total	Total	Total

M.	M.	M.	M.	M.
10	10	10	10	10
20	20	20	20	20
30	30	30	30	30
40	40	40	40	40
50	50	50	50	50
60	60	60	60	60
70	70	70	70	70
80	80	80	80	80
90	90	90	90	90
100	100	100	100	100
Total	Total	Total	Total	Total

M.	M.	M.	M.	M.
10	10	10	10	10
20	20	20	20	20
30	30	30	30	30
40	40	40	40	40
50	50	50	50	50
60	60	60	60	60
70	70	70	70	70
80	80	80	80	80
90	90	90	90	90
100	100	100	100	100
Total	Total	Total	Total	Total

ENVELOPPES et BULLETINS RÉSERVÉS

dont l'attribution n'est faite à aucun candidat et qui n'entrent pas en compte pour le calcul de la majorité.

Enveloppe renfermant un bulletin blanc. . . . . ____

Enveloppe sans bulletin. . . . . ____

Enveloppe renfermant un bulletin ne contenant pas une désignation suffisante. . . . . ____

Enveloppe sur laquelle ou renfermant un bulletin sur lequel le votant s'est fait connaître. . . . . ____

Enveloppe non réglementaire. . . . . ____

Enveloppe renfermant un bulletin écrit sur papier de couleur (ne pas considérer comme tel le papier vergé, quadrillé en bleu ou rouge, bulle, azuré). . . . . ____

Enveloppe portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant un bulletin revêtu de signes de cette nature ____

Enveloppe portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant un bulletin revêtu de mentions de cette nature. . . . . ____

Enveloppe renfermant plusieurs bulletins portant chacun un nom différent. . . . . ____

AVIS AUX SCRUTATEURS

1° Le premier scrutateur ouvre l'enveloppe ; il en extrait le bulletin, le déplie et le passe au suivant ;
ce second scrutateur donne à haute voix lecture du nom inscrit sur le bulletin ;
les deux autres scrutateurs relèvent les noms au fur et à mesure sur des feuilles de pointage, tenues séparément.

2° Les enveloppes et les bulletins réservés **devront tous, sans exception, être mis de côté** pour être déduits du nombre des votants.

3° Si une enveloppe contient plusieurs bulletins portant tous **le même nom**, ce nom sera pointé **une seule fois** comme suffrage valable ; donc, un seul bulletin sera compté et les autres seront, ainsi que l'enveloppe, incinérés avec les autres bulletins et enveloppes valables.

4° **Les bulletins non attribués ne devront jamais être séparés de leur enveloppe.**
Si l'enveloppe elle-même comporte un cas d'annulation, les scrutateurs **ne l'ouvrent pas**, et, par suite, n'en extraient pas le bulletin.
Si, au contraire, une enveloppe régulière contient un bulletin à annuler, les scrutateurs épingleront aussitôt ce bulletin à son enveloppe.

5° Parapher à l'encre tous les bulletins et enveloppes réservés, indiquer **sur l'enveloppe le motif de leur nullité**, puis les épingler à la présente feuille.

6° Signer très lisiblement la présente feuille de dépouillement.

7° Remettre le tout entre les mains du Président de section.

Arrêté les relevés ci-dessus par les scrutateurs soussignés :

Imp. Caffé, Paris. — 7000 ex. Jesus L. 20 k. (7-34) 44770.

Adj. 1933. — 10e Lot. — H. N.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

ÉLECTION DE 10 SÉNATEURS
Le 20 Octobre 1935

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPOUILLEMENT DES VOTES

7e SECTION

2e TOUR DE SCRUTIN

M. Loze	M. Pate	M. Grisoni	M. Lauraudeau	M. Selle	M.
10 : 7	10 : 1	10 : 1	10 : 1	10 : 1	10 :
20 :	20 :	20 :	20 :	20 :	20 :
30 :	30 :	30 :	30 :	30 :	30 :
40 :	40 :	40 :	40 :	40 :	40 :
50 :	50 :	50 :	50 :	50 :	50 :
60 :	60 :	60 :	60 :	60 :	60 :
70 :	70 :	70 :	70 :	70 :	70 :
80 :	80 :	80 :	80 :	80 :	80 :
90 :	90 :	90 :	90 :	90 :	90 :
100 :	100 :	100 :	100 :	100 : 1	100 :
Total 7	Total 1	Total 1	Total 1	Total 1	Total

M.	M.	M.	M.	M.	M.
10 :	10 :	10 :	10 :	10 :	10 :
20 :	20 :	20 :	20 :	20 :	20 :
30 :	30 :	30 :	30 :	30 :	30 :
40 :	40 :	40 :	40 :	40 :	40 :
50 :	50 :	50 :	50 :	50 :	50 :
60 :	60 :	60 :	60 :	60 :	60 :
70 :	70 :	70 :	70 :	70 :	70 :
80 :	80 :	80 :	80 :	80 :	80 :
90 :	90 :	90 :	90 :	90 :	90 :
100 :	100 :	100 :	100 :	100 :	100 :
Total	Total	Total	Total	Total	Total

M.	M.	M.	M.	M.	M.
10 :	10 :	10 :	10 :	10 :	10 :
20 :	20 :	20 :	20 :	20 :	20 :
30 :	30 :	30 :	30 :	30 :	30 :
40 :	40 :	40 :	40 :	40 :	40 :
50 :	50 :	50 :	50 :	50 :	50 :
60 :	60 :	60 :	60 :	60 :	60 :
70 :	70 :	70 :	70 :	70 :	70 :
80 :	80 :	80 :	80 :	80 :	80 :
90 :	90 :	90 :	90 :	90 :	90 :
100 :	100 :	100 :	100 :	100 :	100 :
Total	Total	Total	Total	Total	Total

ENVELOPPES et BULLETINS RÉSERVÉS

dont l'attribution n'est faite à aucun candidat et qui n'entrent pas en compte pour le calcul de la majorité

Enveloppes renfermant des bulletins blancs . . . . . .

Enveloppes sans bulletin. . . . . .

Enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante. . . . .

Enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . . .

Enveloppes non réglementaires. . . . . .

Enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur . . . . . .

Enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature. . . . . .

Enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature . . . . . .

Enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des noms différents, si le total de ces noms dépasse celui des sénateurs à élire. . . . . .

Enveloppes annulées ou renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs. . . . . .

AVIS AUX SCRUTATEURS

1° Le premier scrutateur ouvre l'enveloppe ; il en extrait le bulletin, le déplie et le passe au suivant ;
ce second scrutateur donne à haute voix lecture du nom inscrit sur le bulletin ;
les deux autres scrutateurs relèvent les noms au fur et à mesure sur des feuilles de pointage, tenues séparément.

2° Les enveloppes et les bulletins réservés **devront tous, sans exception, être mis de côté** pour être déduits du nombre des votants.

3° Si une enveloppe contient plusieurs bulletins portants tous **les mêmes noms**, ces noms seront pointés **une seule fois** comme suffrages valables donc, un seul bulletin sera compté et les autres seront, ainsi que l'enveloppe, joints aux bulletins réservés.

4° **Les bulletins non attribués ne devront jamais être séparés de leur enveloppe.**
Si l'enveloppe elle-même comporte un cas d'annulation, les scrutateurs **ne l'ouvrent pas,** et, par suite, n'en extraient pas le bulletin.
Si, au contraire, une enveloppe régulière contient un bulletin à annuler, les scrutateurs épingleront aussitôt ce bulletin à son enveloppe.

5° Parapher **à l'encre** tous les bulletins et enveloppes réservés, indiquer **sur l'enveloppe** le motif de leur nullité, puis les épingler à la présente feuille.

6° Signer très lisiblement la présente feuille de dépouillement.

7° Le tout sera remis entre les mains du Président du collège électoral.

Arrêté les relevés ci-dessus par les scrutateurs soussignés :

Régie Imp. Crété, Paris. — (Jésus 20 kil. 100 ex.) 8-35. 15.637

Adj. 1933. — 10e Lot. — H. N.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

ÉLECTION DE 10 SÉNATEURS
Le 20 Octobre 1935

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPOUILLEMENT DES VOTES

8e SECTION

2e TOUR DE SCRUTIN

30

M. Cachin	M. Clamamus	M. Fiancette	M. Gé	M. Heller	M. Henri Falé
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
TOTAL — 66	TOTAL — 66	TOTAL — 55	TOTAL — 51	TOTAL — 1	TOTAL — 3

M.	M.	M.	M.	M.	M.
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
TOTAL —	TOTAL —	TOTAL —	TOTAL —	TOTAL —	TOTAL —

M.	M.	M.	M.	M.	M.
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
TOTAL —	TOTAL —	TOTAL —	TOTAL —	TOTAL —	TOTAL —

ENVELOPPES et BULLETINS RÉSERVÉS

dont l'attribution n'est faite à aucun candidat et qui n'entrent pas en compte pour le calcul de la majorité

Enveloppes renfermant des bulletins blancs	1
Enveloppes sans bulletin	
Enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante	
Enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître	1
Enveloppes non réglementaires	
Enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur	2
Enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature	
Enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature	
Enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des noms différents, si le total de ces noms dépasse celui des sénateurs à élire	
Enveloppes annulées ou renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs	

AVIS AUX SCRUTATEURS

1° Le premier scrutateur ouvre l'enveloppe ; il en extrait le bulletin, le déplie et le passe au suivant ;
ce second scrutateur donne à haute voix lecture du nom inscrit sur le bulletin ;
les deux autres scrutateurs relèvent les noms au fur et à mesure sur des feuilles de pointage, tenues séparément.

2° Les enveloppes et les bulletins réservés **devront tous, sans exception, être mis de côté** pour être déduits du nombre des votants.

3° Si une enveloppe contient plusieurs bulletins portants tous **les mêmes noms**, ces noms seront pointés **une seule fois** comme suffrages valables donc, un seul bulletin sera compté et les autres seront, ainsi que l'enveloppe, joints aux bulletins réservés.

4° **Les bulletins non attribués ne devront jamais être séparés de leur enveloppe.**
Si l'enveloppe elle-même comporte un cas d'annulation, les scrutateurs **ne l'ouvrent pas,** et, par suite, n'en extraient pas le bulletin.
Si, au contraire, une enveloppe régulière contient un bulletin à annuler, les scrutateurs épingleront aussitôt ce bulletin à son enveloppe.

5° Parapher **à l'encre** tous les bulletins et enveloppes réservés, indiquer **sur l'enveloppe** le motif de leur nullité, puis les épingler à la présente feuille.

6° Signer très lisiblement la présente feuille de dépouillement.

7° Le tout sera remis entre les mains du Président du collège électoral.

Arrêté les relevés ci-dessus par les scrutateurs soussignés :

Régie Imp. Crété, Paris. — (Jésus 20 kil. 100 ex.) 8-35. 45.637

Adj. 1933. — 10e Lot. — H. N.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

ÉLECTION DE 10 SÉNATEURS
Le 20 Octobre 1935

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPOUILLEMENT DES VOTES

9e SECTION 31

2e TOUR DE SCRUTIN

M. Fiancette	M. Pic	M.	M.	M.	M.
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total 69	Total 54	Total	Total	Total	Total

M.	M.	M.	M.	M.	M.
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total	Total	Total	Total	Total	Total

M.	M.	M.	M.	M.	M.
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total	Total	Total	Total	Total	Total

ENVELOPPES et BULLETINS RÉSERVÉS

dont l'attribution n'est faite à aucun candidat et qui n'entrent pas en compte pour le calcul de la majorité

Enveloppes renfermant des bulletins blancs	
Enveloppes sans bulletin	
Enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante	
Enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître	
Enveloppes non réglementaires	
Enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur	6
Enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature	
Enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature	
Enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des noms différents, si le total de ces noms dépasse celui des sénateurs à élire	
Enveloppes annulées ou renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs	

AVIS AUX SCRUTATEURS

1° Le premier scrutateur ouvre l'enveloppe ; il en extrait le bulletin, le déplie et le passe au suivant ;
ce second scrutateur donne à haute voix lecture du nom inscrit sur le bulletin ;
les deux autres scrutateurs relèvent les noms au fur et à mesure sur des feuilles de pointage, tenues séparément.

2° Les enveloppes et les bulletins réservés **devront tous, sans exception, être mis de côté** pour être déduits du nombre des votants.

3° Si une enveloppe contient plusieurs bulletins portants tous **les mêmes noms**, ces noms seront pointés **une seule fois** comme suffrages valables donc, un seul bulletin sera compté et les autres seront, ainsi que l'enveloppe, joints aux bulletins réservés.

4° **Les bulletins non attribués ne devront jamais être séparés de leur enveloppe.**
Si l'enveloppe elle-même comporte un cas d'annulation, les scrutateurs **ne l'ouvrent pas,** et, par suite, n'en extraient pas le bulletin.
Si, au contraire, une enveloppe régulière contient un bulletin à annuler, les scrutateurs épingleront aussitôt ce bulletin à son enveloppe.

5° Parapher **à l'encre** tous les bulletins et enveloppes réservés, indiquer **sur l'enveloppe** le motif de leur nullité, puis les épingler à la présente feuille.

6° Signer très lisiblement la présente feuille de dépouillement.

7° Le tout sera remis entre les mains du Président du collège électoral.

Arrêté les relevés ci-dessus par les scrutateurs soussignés :

Régie Imp. Crété, Paris. — (Jésus 20 kil. 100 ex.) 8-35. 45.637

Adj. 1933. — 10e Lot. — H. N.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

ÉLECTION DE 10 SÉNATEURS
Le 20 Octobre 1935

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPOUILLEMENT DES VOTES

9e SECTION

2e TOUR DE SCRUTIN

M. Cachin	M. Clamamus	M.	M.	M.	M.
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total 58	Total 55	Total	Total	Total	Total

M.	M.	M.	M.	M.	M.
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total	Total	Total	Total	Total	Total

M.	M.	M.	M.	M.	M.
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total	Total	Total	Total	Total	Total

ENVELOPPES et BULLETINS RÉSERVÉS

dont l'attribution n'est faite à aucun candidat et qui n'entrent pas en compte pour le calcul de la majorité

Enveloppes renfermant des bulletins blancs . . . . . .

Enveloppes sans bulletin. . . . . .

Enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante. . . . . .

Enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . . .

Enveloppes non réglementaires. . . . . .

Enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur . . . . . .

Enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature. . . . . .

Enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature . . . . . .

Enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des noms différents, si le total de ces noms dépasse celui des sénateurs à élire. . . . . .

Enveloppes annulées ou renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs. . . . . .

AVIS AUX SCRUTATEURS

1° Le premier scrutateur ouvre l'enveloppe ; il en extrait le bulletin, le déplie et le passe au suivant ;
ce second scrutateur donne à haute voix lecture du nom inscrit sur le bulletin ;
les deux autres scrutateurs relèvent les noms au fur et à mesure sur des feuilles de pointage, tenues séparément.

2° Les enveloppes et les bulletins réservés **devront tous, sans exception, être mis de côté** pour être déduits du nombre des votants.

3° Si une enveloppe contient plusieurs bulletins portants tous **les mêmes noms**, ces noms seront pointés **une seule fois** comme suffrages valables donc, un seul bulletin sera compté et les autres seront, ainsi que l'enveloppe, joints aux bulletins réservés.

4° **Les bulletins non attribués ne devront jamais être séparés de leur enveloppe.**
Si l'enveloppe elle-même comporte un cas d'annulation, les scrutateurs **ne l'ouvrent pas,** et, par suite, n'en extraient pas le bulletin.
Si, au contraire, une enveloppe régulière contient un bulletin à annuler, les scrutateurs épingleront aussitôt ce bulletin à son enveloppe.

5° Parapher **à l'encre** tous les bulletins et enveloppes réservés, indiquer **sur l'enveloppe** le motif de leur nullité, puis les épingler à la présente feuille.

6° Signer très lisiblement la présente feuille de dépouillement.

7° Le tout sera remis entre les mains du Président du collège électoral.

Arrêté les relevés ci-dessus par les scrutateurs soussignés :

Régie Imp. Crété, Paris. — (Jésus 20 kil. 100 ex.) 8-35, 45.637

____e ARRONDISSEMENT

QUARTIER _____

DÉPOUILLEMENT DES VOTES

____9____e SECTION, _____e TABLE

SCRUTIN du 20 OCT 1935

(1er tour)

M. Grisoni	M. Cuniza	M. Lemarchand	M. Henri Pate	M. Thaus
10	10	10	10	10
20	20	20	20	20
30	30	30	30	30
40	40	40	40	40
50	50	50	50	50
60	60	60	60	60
70	70	70	70	70
80	80	80	80	80
90	90	90	90	90
100	100	100	100	100
Total 3	Total 6	Total 1	Total 1	Total 1
M. Laval	**M.**	**M.**	**M.**	**M.**
10	10	10	10	10
20	20	20	20	20
30	30	30	30	30
40	40	40	40	40
50	50	50	50	50
60	60	60	60	60
70	70	70	70	70
80	80	80	80	80
90	90	90	90	90
100	100	100	100	100
Total 1	Total	Total	Total	Total
M.	**M.**	**M.**	**M.**	**M.**
10	10	10	10	10
20	20	20	20	20
30	30	30	30	30
40	40	40	40	40
50	50	50	50	50
60	60	60	60	60
70	70	70	70	70
80	80	80	80	80
90	90	90	90	90
100	100	100	100	100
Total	Total	Total	Total	Total

ENVELOPPES et BULLETINS RÉSERVÉS

dont l'attribution n'est faite à aucun candidat et qui n'entrent pas en compte pour le calcul de la majorité.

Enveloppe renfermant un bulletin blanc	
Enveloppe sans bulletin	
Enveloppe renfermant un bulletin ne contenant pas une désignation suffisante	
Enveloppe sur laquelle ou renfermant un bulletin sur lequel le votant s'est fait connaître	
Enveloppe non réglementaire	
Enveloppe renfermant un bulletin écrit sur papier de couleur (ne pas considérer comme tel le papier vergé, quadrillé en bleu ou rouge, bulle, azuré)	
Enveloppe portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant un bulletin revêtu de signes de cette nature	
Enveloppe portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant un bulletin revêtu de mentions de cette nature	
Enveloppe renfermant plusieurs bulletins portant chacun un nom différent	

AVIS AUX SCRUTATEURS

1° Le premier scrutateur ouvre l'enveloppe ; il en extrait le bulletin, le déplie et le passe au suivant ;
ce second scrutateur donne à haute voix lecture du nom inscrit sur le bulletin ;
les deux autres scrutateurs relèvent les noms au fur et à mesure sur des feuilles de pointage, tenues séparément.

2° Les enveloppes et les bulletins réservés **devront tous, sans exception, être mis de côté** pour être déduits du nombre des votants.

3° Si une enveloppe contient plusieurs bulletins portant tous **le même nom**, ce nom sera pointé **une seule fois** comme suffrage valable ; donc, un seul bulletin sera compté et les autres seront, ainsi que l'enveloppe, incinérés avec les autres bulletins et enveloppes valables.

4° **Les bulletins non attribués ne devront jamais être séparés de leur enveloppe.**
Si l'enveloppe elle-même comporte un cas d'annulation, les scrutateurs **ne l'ouvrent pas**, et, par suite, n'en extraient pas le bulletin.
Si, au contraire, une enveloppe régulière contient un bulletin à annuler, les scrutateurs épingleront aussitôt ce bulletin à son enveloppe.

5° Parapher **à l'encre** tous les bulletins et enveloppes réservés, indiquer **sur l'enveloppe le motif de leur nullité**, puis les épingler à la présente feuille.

6° Signer très lisiblement la présente feuille de dépouillement.

7° Remettre le tout entre les mains du **Président de section.**

Arrêté les relevés ci-dessus par les scrutateurs soussignés :

Imp. Chiré, Paris. — 7000 ex. Jesus L 20 k. (7-34) 44770.

Adj. 1933. — 10e Lot. — H. N.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

ÉLECTION DE 10 SÉNATEURS
Le 20 Octobre 1935

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPOUILLEMENT DES VOTES

10e SECTION 32

2e TOUR DE SCRUTIN

M. Cachin — 10 ligne, 20 ligne, 30 ligne, 40 ligne, 50 ligne, 60 ligne, 70 ////// /, 80, 90 Soixante huit, 100 — TOTAL

M. Clamamus — 10 ligne, 20 ligne, 30 ligne, 40 ligne, 50 ligne, 60 ligne, 70 ////, 80, 90 Soixante quatre, 100 — TOTAL

M. — 10, 20, 30, 40, 50, 60, 70, 80, 90, 100 — TOTAL

M. Tiancette — 10 ligne, 20 ligne, 30 ligne, 40 ligne, 50 ///// ///// /, 60 ////, 70, 80, 90 Cinquante quatre, 100 — TOTAL

M. Pic — 10 ligne, 20 ligne, 30 ligne, 40 ligne, 50 /////, 60, 70, 80, 90 Quarante cinq, 100 — TOTAL

M. Rivet — 10 /, 20, 30, 40, 50, 60, 70, 80, 90 Un, 100 — TOTAL

M. — 10, 20, 30, 40, 50, 60, 70, 80, 90, 100 — TOTAL

M. — 10, 20, 30, 40, 50, 60, 70, 80, 90, 100 — TOTAL

M. — 10, 20, 30, 40, 50, 60, 70, 80, 90, 100 — TOTAL

M. — 10, 20, 30, 40, 50, 60, 70, 80, 90, 100 — TOTAL

M. — 10, 20, 30, 40, 50, 60, 70, 80, 90, 100 — TOTAL

M. Lauze — 10 /////, 20, 30, 40, 50, 60 Cinq, 70, 80, 90, 100 — TOTAL

M. Henri Pathé — 10 ////, 20, 30, 40, 50, 60 Quatre, 70, 80, 90, 100 — TOTAL

M. Lemarchand. — 10 /, 20, 30, 40, 50, 60, 70 Un, 80, 90, 100 — TOTAL

M. Rouquié — 10 //, 20, 30, 40, 50, 60 Deux, 70, 80, 90, 100 — TOTAL

M. Helfer — 10 /, 20, 30, 40, 50, 60, 70 Un, 80, 90, 100 — TOTAL

M. Guisoni — 10 ///, 20, 30, 40, 50, 60 Trois, 70, 80, 90, 100 — TOTAL

ENVELOPPES et BULLETINS RÉSERVÉS

dont l'attribution n'est faite à aucun candidat et qui n'entrent pas en compte pour le calcul de la majorité

Enveloppes renfermant des bulletins blancs . . . . .

Enveloppes sans bulletin. . . . . .

Enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante. . . . .

Enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . . .

Enveloppes non réglementaires. . . . . .

Enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur . . . . . .

Enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature. . . . . .

Enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature . . . . . .

Enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des noms différents, si le total de ces noms dépasse celui des sénateurs à élire. . . . . .

Enveloppes annulées ou renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs. . . . . .

AVIS AUX SCRUTATEURS

1° Le premier scrutateur ouvre l'enveloppe ; il en extrait le bulletin, le déplie et le passe au suivant ;
ce second scrutateur donne à haute voix lecture du nom inscrit sur le bulletin ;
les deux autres scrutateurs relèvent les noms au fur et à mesure sur des feuilles de pointage, tenues séparément.

2° Les enveloppes et les bulletins réservés **devront tous, sans exception, être mis de côté** pour être déduits du nombre des votants.

3° Si une enveloppe contient plusieurs bulletins portants tous **les mêmes noms**, ces noms seront pointés **une seule fois** comme suffrages valables donc, un seul bulletin sera compté et les autres seront, ainsi que l'enveloppe, joints aux bulletins réservés.

4° **Les bulletins non attribués ne devront jamais être séparés de leur enveloppe.**
Si l'enveloppe elle-même comporte un cas d'annulation, les scrutateurs **ne l'ouvrent pas,** et, par suite, n'en extraient pas le bulletin.
Si, au contraire, une enveloppe régulière contient un bulletin à annuler, les scrutateurs épingleront aussitôt ce bulletin à son enveloppe.

5° Parapher **à l'encre** tous les bulletins et enveloppes réservés, indiquer **sur l'enveloppe** le motif de leur nullité, puis les épingler à la présente feuille.

6° Signer très lisiblement la présente feuille de dépouillement.

7° Le tout sera remis entre les mains du Président du collège électoral.

Arrêté les relevés ci-dessus par les scrutateurs soussignés :

Régie Imp. Crété, Paris. — (Jésus 20 kil. 100 ex.) 8-35, 45.637

Adj. 1933. — 10e Lot. — H. N.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

ÉLECTION DE 10 SÉNATEURS
Le 20 Octobre 1935

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPOUILLEMENT DES VOTES

1e SECTION 32

3e TOUR DE SCRUTIN

M. Fiancette	M. Damamme	M. Grisoni	M. Calmels	M.	M.
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total 55	Total 66	Total 1	Total 1	Total	Total

M.	M.	M.	M.	M.	M.
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total	Total	Total	Total	Total	Total

M.	M.	M.	M.	M.	M.
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total	Total	Total	Total	Total	Total 1

ENVELOPPES et BULLETINS RÉSERVÉS
dont l'attribution n'est faite à aucun candidat et qui n'entrent pas en compte pour le calcul de la majorité

Enveloppes renfermant des bulletins blancs	un — une
Enveloppes sans bulletin	
Enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante	
Enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître	
Enveloppes non réglementaires	
Enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur	deux
Enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature	un
Enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature	
Enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des noms différents, si le total de ces noms dépasse celui des sénateurs à élire	
Enveloppes annulées ou renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs	

AVIS AUX SCRUTATEURS

1° Le premier scrutateur ouvre l'enveloppe ; il en extrait le bulletin, le déplie et le passe au suivant ;
ce second scrutateur donne à haute voix lecture du nom inscrit sur le bulletin ;
les deux autres scrutateurs relèvent les noms au fur et à mesure sur des feuilles de pointage, tenues séparément.

2° Les enveloppes et les bulletins réservés **devront tous, sans exception, être mis de côté** pour être déduits du nombre des votants.

3° Si une enveloppe contient plusieurs bulletins portants tous **les mêmes noms**, ces noms seront pointés **une seule fois** comme suffrages valables donc, un seul bulletin sera compté et les autres seront, ainsi que l'enveloppe, joints aux bulletins réservés.

4° **Les bulletins non attribués ne devront jamais être séparés de leur enveloppe.**
Si l'enveloppe elle-même comporte un cas d'annulation, les scrutateurs **ne l'ouvrent pas,** et, par suite, n'en extraient pas le bulletin.
Si, au contraire, une enveloppe régulière contient un bulletin à annuler, les scrutateurs épingleront aussitôt ce bulletin à son enveloppe.

5° Parapher **à l'encre** tous les bulletins et enveloppes réservés, indiquer **sur l'enveloppe** le motif de leur nullité, puis les épingler à la présente feuille.

6° Signer très lisiblement la présente feuille de dépouillement.

7° Le tout sera remis entre les mains du Président du collège électoral.

Arrêté les relevés ci-dessus par les scrutateurs soussignés :

Régie Imp. Crété, Paris. — (Jésus 20 kil. 100 ex.) 8-35, 45.637

Adj. 1933. — 10e Lot. — H. N.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

ÉLECTION DE 10 SÉNATEURS
Le 20 Octobre 1935

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPOUILLEMENT DES VOTES

2e SECTION — 34

3e TOUR DE SCRUTIN

M. Fiancette	M. Clamamus	M.	M.	M.	M.
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total 61	Total 61	Total	Total	Total	Total

M.	M.	M.	M.	M.	M.
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total	Total	Total	Total	Total	Total

M.	M.	M.	M.	M.	M.
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total	Total	Total	Total	Total	Total

ENVELOPPES et BULLETINS RÉSERVÉS
dont l'attribution n'est faite à aucun candidat et qui n'entrent pas en compte pour le calcul de la majorité

Enveloppes renfermant des bulletins blancs . . . . . .

Enveloppes sans bulletin. . . . . .

Enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante. . . . .

Enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . . .

Enveloppes non réglementaires. . . . . .

Enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur . . . . . .

Enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature. . . . . .

Enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature . . . . . .

Enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des noms différents, si le total de ces noms dépasse celui des sénateurs à élire. . . . . .

Enveloppes annulées ou renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs. . . . . .

AVIS AUX SCRUTATEURS

1° Le premier scrutateur ouvre l'enveloppe ; il en extrait le bulletin, le déplie et le passe au suivant ;
ce second scrutateur donne à haute voix lecture du nom inscrit sur le bulletin ;
les deux autres scrutateurs relèvent les noms au fur et à mesure sur des feuilles de pointage, tenues séparément.

2° Les enveloppes et les bulletins réservés **devront tous, sans exception, être mis de côté** pour être déduits du nombre des votants.

3° Si une enveloppe contient plusieurs bulletins portants tous **les mêmes noms**, ces noms seront pointés **une seule fois** comme suffrages valables donc, un seul bulletin sera compté et les autres seront, ainsi que l'enveloppe, joints aux bulletins réservés.

4° **Les bulletins non attribués ne devront jamais être séparés de leur enveloppe.**
Si l'enveloppe elle-même comporte un cas d'annulation, les scrutateurs **ne l'ouvrent pas,** et, par suite, n'en extraient pas le bulletin.
Si, au contraire, une enveloppe régulière contient un bulletin à annuler, les scrutateurs épingleront aussitôt ce bulletin à son enveloppe.

5° Parapher **à l'encre** tous les bulletins et enveloppes réservés, indiquer **sur l'enveloppe** le motif de leur nullité, puis les épingler à la présente feuille.

6° Signer très lisiblement la présente feuille de dépouillement.

7° Le tout sera remis entre les mains du Président du collège électoral.

Arrêté les relevés ci-dessus par les scrutateurs soussignés :

Régie Imp. Crété, Paris. — (Jésus 20 kil. 100 ex.) 8-35. 45.637

Adj. 1933. — 10e Lot. — H. N.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

ÉLECTION DE 10 SÉNATEURS
Le 20 Octobre 1935

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPOUILLEMENT DES VOTES

3e SECTION 35

3e TOUR DE SCRUTIN

M. Francesti	M. Clamamus	M.	M.	M.	M.
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total 67	Total 57	Total	Total	Total	Total

M.	M.	M.	M.	M.	M.
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total	Total	Total	Total	Total	Total

M.	M.	M.	M.	M.	M.
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total	Total	Total	Total	Total	Total

ENVELOPPES et BULLETINS RÉSERVÉS
dont l'attribution n'est faite à aucun candidat et qui n'entrent pas en compte pour le calcul de la majorité

Enveloppes renfermant des bulletins blancs	2
Enveloppes sans bulletin	
Enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante	
Enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître	
Enveloppes non réglementaires	
Enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur	2
Enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature	
Enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature	
Enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des noms différents, si le total de ces noms dépasse celui des sénateurs à élire	
Enveloppes annulées ou renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs	

AVIS AUX SCRUTATEURS

1° Le premier scrutateur ouvre l'enveloppe ; il en extrait le bulletin, le déplie et le passe au suivant ;
ce second scrutateur donne à haute voix lecture du nom inscrit sur le bulletin ;
les deux autres scrutateurs relèvent les noms au fur et à mesure sur des feuilles de pointage, tenues séparément.

2° Les enveloppes et les bulletins réservés **devront tous, sans exception, être mis de côté** pour être déduits du nombre des votants.

3° Si une enveloppe contient plusieurs bulletins portants tous **les mêmes noms**, ces noms seront pointés **une seule fois** comme suffrages valables donc, un seul bulletin sera compté et les autres seront, ainsi que l'enveloppe, joints aux bulletins réservés.

4° **Les bulletins non attribués ne devront jamais être séparés de leur enveloppe.**
Si l'enveloppe elle-même comporte un cas d'annulation, les scrutateurs **ne l'ouvrent pas**, et, par suite, n'en extraient pas le bulletin.
Si, au contraire, une enveloppe régulière contient un bulletin à annuler, les scrutateurs épingleront aussitôt ce bulletin à son enveloppe.

5° Parapher **à l'encre** tous les bulletins et enveloppes réservés, indiquer **sur l'enveloppe** le motif de leur nullité, puis les épingler à la présente feuille.

6° Signer très lisiblement la présente feuille de dépouillement.

7° Le tout sera remis entre les mains du Président du collège électoral.

Arrêté les relevés ci-dessus par les scrutateurs soussignés :

Régie Imp. Crété, Paris. — (Jésus 20 kil. 100 ex.) 8-35, 45.637

Adj. 1933. — 10e Lot. — H. N.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

ÉLECTION DE 10 SÉNATEURS
Le 20 Octobre 1935

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPOUILLEMENT DES VOTES

4e SECTION 36

3e TOUR DE SCRUTIN

M. Blanaams	M. Fiancette	M.	M.	M.	M.
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total 55	Total 71	Total	Total	Total	Total

926
53
173

M.	M.	M.	M.	M.	M.
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total	Total	Total	Total	Total	Total

M.	M.	M.	M.	M.	M.
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total	Total	Total	Total	Total	Total

ENVELOPPES et BULLETINS RÉSERVÉS
dont l'attribution n'est faite à aucun candidat et qui n'entrent pas en compte pour le calcul de la majorité

Enveloppes renfermant des bulletins blancs . . . . .

Enveloppes sans bulletin. . . . . .

Enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante. . . . .

Enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . . .

Enveloppes non réglementaires. . . . . .

Enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur . . . . . .

Enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature. . . . . .

Enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature . . . . . .

Enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des noms différents, si le total de ces noms dépasse celui des sénateurs à élire. . . . . .

Enveloppes annulées ou renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs. . . . . .

AVIS AUX SCRUTATEURS

1° Le premier scrutateur ouvre l'enveloppe ; il en extrait le bulletin, le déplie et le passe au suivant ;
ce second scrutateur donne à haute voix lecture du nom inscrit sur le bulletin ;
les deux autres scrutateurs relèvent les noms au fur et à mesure sur des feuilles de pointage, tenues séparément.

2° Les enveloppes et les bulletins réservés **devront tous, sans exception, être mis de côté** pour être déduits du nombre des votants.

3° Si une enveloppe contient plusieurs bulletins portants tous **les mêmes noms**, ces noms seront pointés **une seule fois** comme suffrages valables donc, un seul bulletin sera compté et les autres seront, ainsi que l'enveloppe, joints aux bulletins réservés.

4° **Les bulletins non attribués ne devront jamais être séparés de leur enveloppe.**
Si l'enveloppe elle-même comporte un cas d'annulation, les scrutateurs **ne l'ouvrent pas,** et, par suite, n'en extraient pas le bulletin.
Si, au contraire, une enveloppe régulière contient un bulletin à annuler, les scrutateurs épingleront aussitôt ce bulletin à son enveloppe.

5° Parapher **à l'encre** tous les bulletins et enveloppes réservés, indiquer **sur l'enveloppe** le motif de leur nullité, puis les épingler à la présente feuille.

6° Signer très lisiblement la présente feuille de dépouillement.

7° Le tout sera remis entre les mains du Président du collège électoral.

Arrêté les relevés ci-dessus par les scrutateurs soussignés :

Régie Imp. Crété, Paris. — (Jésus 20 kil. 100 ex.) 8-35. 45.637

Adj. 1933. — 10e Lot. — H. N.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

ÉLECTION DE 10 SÉNATEURS
Le 20 Octobre 1935

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPOUILLEMENT DES VOTES

5e SECTION 37

3e TOUR DE SCRUTIN

M. Eugène Fiancette	M. Clamamus	M. Grisoni	M. Laval	M.	M.
10	10	1	1	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
7	4	70	70	70	70
80	70	80	80	80	80
90	80	90	90	90	90
100	90	100	100	100	100
Total 67	Total 54	Total 1	Total 1	Total	Total

M.	M.	M.	M.	M.	M.
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total	Total	Total	Total	Total	Total

M.	M.	M.	M.	M.	M.
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total	Total	Total	Total	Total	Total

ENVELOPPES et BULLETINS RÉSERVÉS

dont l'attribution n'est faite à aucun candidat et qui n'entrent pas en compte pour le calcul de la majorité

Enveloppes renfermant des bulletins blancs	1	
Enveloppes sans bulletin		
Enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante		
Enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître		
Enveloppes non réglementaires		
Enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur		1
Enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature		
Enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature		
Enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des noms différents, si le total de ces noms dépasse celui des sénateurs à élire		
Enveloppes annulées ou renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs		

AVIS AUX SCRUTATEURS

1° Le premier scrutateur ouvre l'enveloppe ; il en extrait le bulletin, le déplie et le passe au suivant ;
ce second scrutateur donne à haute voix lecture du nom inscrit sur le bulletin ;
les deux autres scrutateurs relèvent les noms au fur et à mesure sur des feuilles de pointage, tenues séparément.

2° Les enveloppes et les bulletins réservés **devront tous, sans exception, être mis de côté** pour être déduits du nombre des votants.

3° Si une enveloppe contient plusieurs bulletins portants tous **les mêmes noms**, ces noms seront pointés **une seule fois** comme suffrages valables donc, un seul bulletin sera compté et les autres seront, ainsi que l'enveloppe, joints aux bulletins réservés.

4° **Les bulletins non attribués ne devront jamais être séparés de leur enveloppe.**
Si l'enveloppe elle-même comporte un cas d'annulation, les scrutateurs **ne l'ouvrent pas,** et, par suite, n'en extraient pas le bulletin.
Si, au contraire, une enveloppe régulière contient un bulletin à annuler, les scrutateurs épingleront aussitôt ce bulletin à son enveloppe.

5° Parapher **à l'encre** tous les bulletins et enveloppes réservés, indiquer **sur l'enveloppe** le motif de leur nullité, puis les épingler à la présente feuille.

6° Signer très lisiblement la présente feuille de dépouillement.

7° Le tout sera remis entre les mains du Président du collège électoral.

Arrêté les relevés ci-dessus par les scrutateurs soussignés :

Régie Imp. Crété, Paris. — (Jésus 20 kil. 100 ex.) 8-35. 45.637

Adj. 1933. — 10e Lot. — H. N.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

ÉLECTION DE 10 SÉNATEURS
Le 20 Octobre 1935

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPOUILLEMENT DES VOTES

6e **SECTION** 38

3e **TOUR DE SCRUTIN**

M. Clamamus	M. Fiancette	M. Lauze	M. Heller	M.	M.
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total 68	Total 53	Total 1	Total 1	Total	Total

M.	M.	M.	M.	M.	M.
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total	Total	Total	Total	Total	Total

M.	M.	M.	M.	M.	M.
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total	Total	Total	Total	Total	Total

ENVELOPPES et BULLETINS RÉSERVÉS

dont l'attribution n'est faite à aucun candidat et qui n'entrent pas en compte pour le calcul de la majorité

Enveloppes renfermant des bulletins blancs . . . . . —

Enveloppes sans bulletin. . . . . —

Enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante. . . . . —

Enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . . —

Enveloppes non réglementaires. . . . . —

Enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur . . . . . —

Enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature. . . . . —

Enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature . . . . . —

Enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des noms différents, si le total de ces noms dépasse celui des sénateurs à élire. . . . . —

Enveloppes annulées ou renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs. . . . . —

AVIS AUX SCRUTATEURS

1° Le premier scrutateur ouvre l'enveloppe ; il en extrait le bulletin, le déplie et le passe au suivant ;
ce second scrutateur donne à haute voix lecture du nom inscrit sur le bulletin ;
les deux autres scrutateurs relèvent les noms au fur et à mesure sur des feuilles de pointage, tenues séparément.

2° Les enveloppes et les bulletins réservés **devront tous, sans exception, être mis de côté** pour être déduits du nombre des votants.

3° Si une enveloppe contient plusieurs bulletins portants tous **les mêmes noms**, ces noms seront pointés **une seule fois** comme suffrages valables donc, un seul bulletin sera compté et les autres seront, ainsi que l'enveloppe, joints aux bulletins réservés.

4° **Les bulletins non attribués ne devront jamais être séparés de leur enveloppe.**
Si l'enveloppe elle-même comporte un cas d'annulation, les scrutateurs **ne l'ouvrent pas,** et, par suite, n'en extraient pas le bulletin.
Si, au contraire, une enveloppe régulière contient un bulletin à annuler, les scrutateurs épingleront aussitôt ce bulletin à son enveloppe.

5° Parapher **à l'encre** tous les bulletins et enveloppes réservés, indiquer **sur l'enveloppe** le motif de leur nullité, puis les épingler à la présente feuille.

6° Signer très lisiblement la présente feuille de dépouillement.

7° Le tout sera remis entre les mains du Président du collège électoral.

Arrêté les relevés ci-dessus par les scrutateurs soussignés :

Régie Imp. Crété, Paris. — (Jésus 20 kil. 100 ex.) 8-35. 45.637

Adj. 1933. — 10e Lot. — H. N.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

ÉLECTION DE 10 SÉNATEURS
Le 20 Octobre 1935

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPOUILLEMENT DES VOTES

7e SECTION

3e TOUR DE SCRUTIN

39

M. Viancette	M. Gasioni	M. Rivet	M.	M.	M.
10	1 10	1 10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total 68	Total 1	Total 1	Total	Total	Total

M.	M.	M.	M.	M.	M.
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total	Total	Total	Total	Total	Total

M.	M.	M.	M.	M.	M.
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total	Total	Total	Total	Total	Total

ENVELOPPES et BULLETINS RÉSERVÉS
dont l'attribution n'est faite à aucun candidat et qui n'entrent pas en compte pour le calcul de la majorité

Enveloppes renfermant des bulletins blancs	
Enveloppes sans bulletin	
Enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante	
Enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître	
Enveloppes non réglementaires	
Enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur	
Enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature	
Enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature	
Enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des noms différents, si le total de ces noms dépasse celui des sénateurs à élire	
Enveloppes annulées ou renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs	

AVIS AUX SCRUTATEURS

1° Le premier scrutateur ouvre l'enveloppe ; il en extrait le bulletin, le déplie et le passe au suivant ;
ce second scrutateur donne à haute voix lecture du nom inscrit sur le bulletin ;
les deux autres scrutateurs relèvent les noms au fur et à mesure sur des feuilles de pointage, tenues séparément.

2° Les enveloppes et les bulletins réservés **devront tous, sans exception, être mis de côté** pour être déduits du nombre des votants.

3° Si une enveloppe contient plusieurs bulletins portants tous **les mêmes noms**, ces noms seront pointés **une seule fois** comme suffrages valables donc, un seul bulletin sera compté et les autres seront, ainsi que l'enveloppe, joints aux bulletins réservés.

4° **Les bulletins non attribués ne devront jamais être séparés de leur enveloppe.**
Si l'enveloppe elle-même comporte un cas d'annulation, les scrutateurs **ne l'ouvrent pas**, et, par suite, n'en extraient pas le bulletin.
Si, au contraire, une enveloppe régulière contient un bulletin à annuler, les scrutateurs épingleront aussitôt ce bulletin à son enveloppe.

5° Parapher **à l'encre** tous les bulletins et enveloppes réservés, indiquer **sur l'enveloppe** le motif de leur nullité, puis les épingler à la présente feuille.

6° Signer très lisiblement la présente feuille de dépouillement.

7° Le tout sera remis entre les mains du Président du collège électoral.

Arrêté les relevés ci-dessus par les scrutateurs soussignés :

Régie Imp. Crété, Paris. — (Jésus 20 kil. 100 ex.) 8-35. 45.637

____ • ARRONDISSEMENT

QUARTIER _____

DÉPOUILLEMENT DES VOTES

____ 7 ____ • SECTION, _____ • TABLE

SCRUTIN du 20 OCT. 1935

(3e • tour)

M. Chamanus	M.	M.	M.	M.
10	10	10	10	10
20	20	20	20	20
30	30	30	30	30
40	40	40	40	40
50	50	50	50	50
60	60	60	60	60
70	70	70	70	70
80	80	80	80	80
90	90	90	90	90
100	100	100	100	100
TOTAL 54	TOTAL ____	TOTAL ____	TOTAL ____	TOTAL ____

M.	M.	M.	M.	M.
10	10	10	10	10
20	20	20	20	20
30	30	30	30	30
40	40	40	40	40
50	50	50	50	50
60	60	60	60	60
70	70	70	70	70
80	80	80	80	80
90	90	90	90	90
100	100	100	100	100
TOTAL ____	TOTAL ____	TOTAL ____	TOTAL ____	TOTAL ____

M.	M.	M.	M.	M.
10	10	10	10	10
20	20	20	20	20
30	30	30	30	30
40	40	40	40	40
50	50	50	50	50
60	60	60	60	60
70	70	70	70	70
80	80	80	80	80
90	90	90	90	90
100	100	100	100	100
TOTAL ____	TOTAL ____	TOTAL ____	TOTAL ____	TOTAL ____

ENVELOPPES et BULLETINS RÉSERVÉS

dont l'attribution n'est faite à aucun candidat et qui n'entrent pas en compte pour le calcul de la majorité.

Enveloppe renfermant un bulletin blanc. . . . . ____

Enveloppe sans bulletin. . . . . ____

Enveloppe renfermant un bulletin ne contenant pas une désignation suffisante. . . . . ____

Enveloppe sur laquelle ou renfermant un bulletin sur lequel le votant s'est fait connaître. . . . . ____

Enveloppe non réglementaire. . . . . ____

Enveloppe renfermant un bulletin écrit sur papier de couleur (ne pas considérer comme tel le papier vergé, quadrillé en bleu ou rouge, bulle, azuré). . . . . ____

Enveloppe portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant un bulletin revêtu de signes de cette nature ____

Enveloppe portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant un bulletin revêtu de mentions de cette nature. . . . . ____

Enveloppe renfermant plusieurs bulletins portant chacun un nom différent. . . . . ____

AVIS AUX SCRUTATEURS

1° Le premier scrutateur ouvre l'enveloppe ; il en extrait le bulletin, le déplie et le passe au suivant ;
ce second scrutateur donne à haute voix lecture du nom inscrit sur le bulletin ;
les deux autres scrutateurs relèvent les noms au fur et à mesure sur des feuilles de pointage, tenues séparément.

2° Les enveloppes et les bulletins réservés **devront tous, sans exception, être mis de côté** pour être déduits du nombre des votants.

3° Si une enveloppe contient plusieurs bulletins portant tous **le même nom**, ce nom sera pointé **une seule fois** comme suffrage valable ; donc, un seul bulletin sera compté et les autres seront, ainsi que l'enveloppe, incinérés avec les autres bulletins et enveloppes valables.

4° **Les bulletins non attribués ne devront jamais être séparés de leur enveloppe.**
Si l'enveloppe elle-même comporte un cas d'annulation, les scrutateurs **ne l'ouvrent pas**, et, par suite, n'en extraient pas le bulletin.
Si, au contraire, une enveloppe régulière contient un bulletin à annuler, les scrutateurs épingleront aussitôt ce bulletin à son enveloppe.

5° Parapher **à l'encre** tous les bulletins et enveloppes réservés, indiquer **sur l'enveloppe le motif de leur nullité**, puis les épingler à la présente feuille.

6° Signer très lisiblement la présente feuille de dépouillement.

7° Remettre le tout entre les mains du Président de section.

Arrêté les relevés ci-dessus par les scrutateurs soussignés ;

Imp. Chérié, Paris. — 7000 ex. Jesus L 20 k. (7-34) 14770.

Adj. 1933. — 10e Lot. — H. N.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

ÉLECTION DE 10 SÉNATEURS
Le 20 Octobre 1935

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPOUILLEMENT DES VOTES

8e SECTION 40

3e TOUR DE SCRUTIN

M. Francette	M. Clamamus	M.	M.	M.	M.
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total 55	Total 69	Total	Total	Total	Total

M.	M.	M.	M.	M.	M.
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total	Total	Total	Total	Total	Total

M.	M.	M.	M.	M.	M.
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total	Total	Total	Total	Total	Total

ENVELOPPES et BULLETINS RÉSERVÉS

dont l'attribution n'est faite à aucun candidat et qui n'entrent pas en compte pour le calcul de la majorité

Enveloppes renfermant des bulletins blancs . . . . . .

Enveloppes sans bulletin. . . . . .

Enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante. . . . .

Enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . . .

Enveloppes non réglementaires. . . . . .

Enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur . . . . . .

Enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature. . . . . .

Enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature . . . . . .

Enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des noms différents, si le total de ces noms dépasse celui des sénateurs à élire. . . . . .

Enveloppes annulées ou renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs. . . . . .

AVIS AUX SCRUTATEURS

1° Le premier scrutateur ouvre l'enveloppe ; il en extrait le bulletin, le déplie et le passe au suivant ;
ce second scrutateur donne à haute voix lecture du nom inscrit sur le bulletin ;
les deux autres scrutateurs relèvent les noms au fur et à mesure sur des feuilles de pointage, tenues séparément.

2° Les enveloppes et les bulletins réservés **devront tous, sans exception, être mis de côté** pour être déduits du nombre des votants.

3° Si une enveloppe contient plusieurs bulletins portants tous **les mêmes noms**, ces noms seront pointés **une seule fois** comme suffrages valables donc, un seul bulletin sera compté et les autres seront, ainsi que l'enveloppe, joints aux bulletins réservés.

4° **Les bulletins non attribués ne devront jamais être séparés de leur enveloppe.**
Si l'enveloppe elle-même comporte un cas d'annulation, les scrutateurs **ne l'ouvrent pas**, et, par suite, n'en extraient pas le bulletin.
Si, au contraire, une enveloppe régulière contient un bulletin à annuler, les scrutateurs épingleront aussitôt ce bulletin à son enveloppe.

5° Parapher **à l'encre** tous les bulletins et enveloppes réservés, indiquer **sur l'enveloppe** le motif de leur nullité, puis les épingler à la présente feuille.

6° Signer très lisiblement la présente feuille de dépouillement.

7° Le tout sera remis entre les mains du Président du collège électoral.

Arrêté les relevés ci-dessus par les scrutateurs soussignés :

Régie Imp. Crété, Paris. — (Jésus 20 kil. 100 ex.) 8-35. 45.637

Adj. 1933. — 10e Lot. — H. N.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

ÉLECTION DE 10 SÉNATEURS
Le 20 Octobre 1935

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPOUILLEMENT DES VOTES

9e **SECTION** 41

3e **TOUR DE SCRUTIN**

M. Viancette	M.	M.	M.	M.	M.
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total 70	Total	Total	Total	Total	Total

M.	M.	M.	M.	M.	M.
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total	Total	Total	Total	Total	Total

M.	M.	M.	M.	M.	M.
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total	Total	Total	Total	Total	Total

ENVELOPPES et BULLETINS RÉSERVÉS

dont l'attribution n'est faite à aucun candidat et qui n'entrent pas en compte pour le calcul de la majorité

Enveloppes renfermant des bulletins blancs	1
Enveloppes sans bulletin	
Enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante	
Enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître	
Enveloppes non réglementaires	
Enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur	1
Enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature	
Enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature	
Enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des noms différents, si le total de ces noms dépasse celui des sénateurs à élire	
Enveloppes annulées ou renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs	

AVIS AUX SCRUTATEURS

1° Le premier scrutateur ouvre l'enveloppe ; il en extrait le bulletin, le déplie et le passe au suivant ;
ce second scrutateur donne à haute voix lecture du nom inscrit sur le bulletin ;
les deux autres scrutateurs relèvent les noms au fur et à mesure sur des feuilles de pointage, tenues séparément.

2° Les enveloppes et les bulletins réservés **devront tous, sans exception, être mis de côté** pour être déduits du nombre des votants.

3° Si une enveloppe contient plusieurs bulletins portants tous **les mêmes noms**, ces noms seront pointés **une seule fois** comme suffrages valables donc, un seul bulletin sera compté et les autres seront, ainsi que l'enveloppe, joints aux bulletins réservés.

4° **Les bulletins non attribués ne devront jamais être séparés de leur enveloppe.**
Si l'enveloppe elle-même comporte un cas d'annulation, les scrutateurs **ne l'ouvrent pas,** et, par suite, n'en extraient pas le bulletin.
Si, au contraire, une enveloppe régulière contient un bulletin à annuler, les scrutateurs épingleront aussitôt ce bulletin à son enveloppe.

5° Parapher **à l'encre** tous les bulletins et enveloppes réservés, indiquer **sur l'enveloppe** le motif de leur nullité, puis les épingler à la présente feuille.

6° Signer très lisiblement la présente feuille de dépouillement.

7° Le tout sera remis entre les mains du Président du collège électoral.

Arrêté les relevés ci-dessus par les scrutateurs soussignés :

Régie Imp. Crété, Paris. — (Jésus 20 kil. 100 ex.) 8-35. 45.637

____ • ARRONDISSEMENT

QUARTIER _____

DÉPOUILLEMENT DES VOTES

____ 9 ____ • SECTION, _____ • TABLE

SCRUTIN du 20 OCT 1935

(3 • tour)

M. Lamaud		M.		M.		M.		M.	
//// ////	10		10		10		10		10
//// ////	20		20		20		20		20
//// ////	30		30		30		30		30
//// ////	40		40		40		40		40
//// ////	50		50		50		50		50
////	60		60		60		60		60
	70		70		70		70		70
	80		80		80		80		80
	90		90		90		90		90
	100		100		100		100		100
TOTAL 54		TOTAL _____		TOTAL _____		TOTAL _____		TOTAL _____	

M.		M.		M.		M.		M.	
	10		10		10		10		10
	20		20		20		20		20
	30		30		30		30		30
	40		40		40		40		40
	50		50		50		50		50
	60		60		60		60		60
	70		70		70		70		70
	80		80		80		80		80
	90		90		90		90		90
	100		100		100		100		100
TOTAL _____		TOTAL _____		TOTAL _____		TOTAL _____		TOTAL _____	

M.		M.		M.		M.		M.	
	10		10		10		10		10
	20		20		20		20		20
	30		30		30		30		30
	40		40		40		40		40
	50		50		50		50		50
	60		60		60		60		60
	70		70		70		70		70
	80		80		80		80		80
	90		90		90		90		90
	100		100		100		100		100
TOTAL _____		TOTAL _____		TOTAL _____		TOTAL _____		TOTAL _____	

ENVELOPPES et BULLETINS RÉSERVÉS

dont l'attribution n'est faite à aucun candidat et qui n'entrent pas en compte pour le calcul de la majorité.

Enveloppe renfermant un bulletin blanc. 1

Enveloppe sans bulletin. . . . . _____

Enveloppe renfermant un bulletin ne contenant pas une désignation suffisante. . . . . _____

Enveloppe sur laquelle ou renfermant un bulletin sur lequel le votant s'est fait connaître. . . . . _____

Enveloppe non réglementaire. . . . . _____

Enveloppe renfermant un bulletin écrit sur papier de couleur (ne pas considérer comme tel le papier vergé, quadrillé en bleu ou rouge, bulle, azuré). . . . . _____

Enveloppe portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant un bulletin revêtu de signes de cette nature _____

Enveloppe portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant un bulletin revêtu de mentions de cette nature. . . . . _____

Enveloppe renfermant plusieurs bulletins portant chacun un nom différent. . . . . _____

AVIS AUX SCRUTATEURS

1° Le premier scrutateur ouvre l'enveloppe ; il en extrait le bulletin, le déplie et le passe au suivant ;
ce second scrutateur donne à haute voix lecture du nom inscrit sur le bulletin ;
les deux autres scrutateurs relèvent les noms au fur et à mesure sur des feuilles de pointage, tenues séparément.

2° Les enveloppes et les bulletins réservés **devront tous, sans exception, être mis de côté** pour être déduits du nombre des votants.

3° Si une enveloppe contient plusieurs bulletins portant tous **le même nom**, ce nom sera pointé **une seule fois** comme suffrage valable ; donc, un seul bulletin sera compté et les autres seront, ainsi que l'enveloppe, incinérés avec les autres bulletins et enveloppes valables.

4° **Les bulletins non attribués ne devront jamais être séparés de leur enveloppe.**
Si l'enveloppe elle-même comporte un cas d'annulation, les scrutateurs **ne l'ouvrent pas**, et, par suite, n'en extraient pas le bulletin.
Si, au contraire, une enveloppe régulière contient un bulletin à annuler, les scrutateurs épingleront aussitôt ce bulletin à son enveloppe.

5° Parapher **à l'encre** tous les bulletins et enveloppes réservés, indiquer **sur l'enveloppe le motif de leur nullité**, puis les épingler à la présente feuille.

6° Signer très lisiblement la présente feuille de dépouillement.

7° Remettre le tout entre les mains du **Président de section**.

Arrêté les relevés ci-dessus par les scrutateurs soussignés :

Imp. Chêné, Paris. — 7000 ex. Jesus I. 20 k. (7-34) 44770.

Adj. 1933. — 10e Lot. — H. N.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

ÉLECTION DE 10 SÉNATEURS
Le 20 Octobre 1935

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPOUILLEMENT DES VOTES

10e SECTION 42

3e TOUR DE SCRUTIN

M. ~~Chanmard~~	M.	M. ~~Fiancette~~	M.	M.	M.
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total ———	Total ———	Total ———	Total ———	Total ———	Total ———

M. Fiancette	M.	M.	M.	M.	M.
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total 55	Total ———	Total ———	Total ———	Total ———	Total ———

M.	M.	M.	M.	M.	M.
10	10	10	10	10	10
20	20	20	20	20	20
30	30	30	30	30	30
40	40	40	40	40	40
50	50	50	50	50	50
60	60	60	60	60	60
70	70	70	70	70	70
80	80	80	80	80	80
90	90	90	90	90	90
100	100	100	100	100	100
Total ———	Total ———	Total ———	Total ———	Total ———	Total ———

ENVELOPPES et BULLETINS RÉSERVÉS
dont l'attribution n'est faite à aucun candidat et qui n'entrent pas en compte pour le calcul de la majorité

Enveloppes renfermant des bulletins blancs	1
Enveloppes sans bulletin.	1
Enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante.	
Enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître.	
Enveloppes non réglementaires.	
Enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur	
Enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature.	
Enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature	
Enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des noms différents, si le total de ces noms dépasse celui des sénateurs à élire.	
Enveloppes annulées ou renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs.	

AVIS AUX SCRUTATEURS

1° Le premier scrutateur ouvre l'enveloppe ; il en extrait le bulletin, le déplie et le passe au suivant ;
ce second scrutateur donne à haute voix lecture du nom inscrit sur le bulletin ;
les deux autres scrutateurs relèvent les noms au fur et à mesure sur des feuilles de pointage, tenues séparément.

2° Les enveloppes et les bulletins réservés **devront tous, sans exception, être mis de côté** pour être déduits du nombre des votants.

3° Si une enveloppe contient plusieurs bulletins portants tous **les mêmes noms**, ces noms seront pointés **une seule fois** comme suffrages valables donc, un seul bulletin sera compté et les autres seront, ainsi que l'enveloppe, joints aux bulletins réservés.

4° **Les bulletins non attribués ne devront jamais être séparés de leur enveloppe.**
Si l'enveloppe elle-même comporte un cas d'annulation, les scrutateurs **ne l'ouvrent pas**, et, par suite, n'en extraient pas le bulletin.
Si, au contraire, une enveloppe régulière contient un bulletin à annuler, les scrutateurs épingleront aussitôt ce bulletin à son enveloppe.

5° Parapher **à l'encre** tous les bulletins et enveloppes réservés, indiquer **sur l'enveloppe** le motif de leur nullité, puis les épingler à la présente feuille.

6° Signer très lisiblement la présente feuille de dépouillement.

7° Le tout sera remis entre les mains du Président du collège électoral.

Arrêté les relevés ci-dessus par les scrutateurs soussignés :

Régie Imp. Crété, Paris. — (Jésus 20 kil. 100 ex.) 8-35. 45.637

Adj. 1923. — 10e lot. — No 8089bis

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

DÉPOUILLEMENT DES VOTES

10e SECTION

3ème TOUR DE SCRUTIN

M. Clamamus

10 10
20 20
30 30
40 40
50 50
60 60
70 70
80 80
90 90
100 100

Soixante huit

TOTAL 68

M.

10 10
20 20
30 30
40 40
50 50
60 60
70 70
80 80
90 90
100 100

TOTAL _____

M.

10 10
20 20
30 30
40 40
50 50
60 60
70 70
80 80
90 90
100 100

TOTAL _____

M.

10 10
20 20
30 30
40 40
50 50
60 60
70 70
80 80
90 90
100 100

TOTAL _____

M.

10 10
20 20
30 30
40 40
50 50
60 60
70 70
80 80
90 90
100 100

TOTAL _____

M.

10 10
20 20
30 30
40 40
50 50
60 60
70 70
80 80
90 90
100 100

TOTAL _____

M.

10 10
20 20
30 30
40 40
50 50
60 60
70 70
80 80
90 90
100 100

TOTAL _____

M.

10 10
20 20
30 30
40 40
50 50
60 60
70 70
80 80
90 90
100 100

TOTAL _____

M.

10 10
20 20
30 30
40 40
50 50
60 60
70 70
80 80
90 90
100 100

TOTAL _____

M.

10 10
20 20
30 30
40 40
50 50
60 60
70 70
80 80
90 90
100 100

TOTAL _____

M.

10 10
20 20
30 30
40 40
50 50
60 60
70 70
80 80
90 90
100 100

TOTAL _____

M.

10 10
20 20
30 30
40 40
50 50
60 60
70 70
80 80
90 90
100 100

TOTAL _____

M.

10 10
20 20
30 30
40 40
50 50
60 60
70 70
80 80
90 90
100 100

TOTAL _____

M.

10 10
20 20
30 30
40 40
50 50
60 60
70 70
80 80
90 90
100 100

TOTAL _____

M.

10 10
20 20
30 30
40 40
50 50
60 60
70 70
80 80
90 90
100 100

TOTAL _____

M.

10 10
20 20
30 30
40 40
50 50
60 60
70 70
80 80
90 90
100 100

TOTAL _____

M.

10 10
20 20
30 30
40 40
50 50
60 60
70 70
80 80
90 90
100 100

TOTAL _____

M.

10 10
20 20
30 30
40 40
50 50
60 60
70 70
80 80
90 90
100 100

TOTAL _____

M.

10 10
20 20
30 30
40 40
50 50
60 60
70 70
80 80
90 90
100 100

TOTAL _____

Les Scrutateurs :

M.

10 10
20 20
30 30
40 40
50 50
60 60
70 70
80 80
90 90
100 100

TOTAL _____

M.

10 10
20 20
30 30
40 40
50 50
60 60
70 70
80 80
90 90
100 100

TOTAL _____

M.

10 10
20 20
30 30
40 40
50 50
60 60
70 70
80 80
90 90
100 100

TOTAL _____

M.	Pierre Laval	647
M.	Moritzet	638
M.	Bachelet	638
M.	Cachin	590
M.	Clamamus	579
M.	Piginnier	577
M.	Fiancette	575
M.	Henry Paté	555
M.	François Latour	543
M.	Grisoni	496
M.	Pic	494
M.	Doussain	470
M.	Strauss	451
M.	Chéjenin	439
M.	Rouquier	398
M.	Lemarchand	229
M.	Heller	113
M.	Thibout	40
M.	Lesesne	27
M.	Marsais	22
M.	Dreux	22
M.	Perney	17
M.	Calmels	5
M.	Daussel	4
M.	Quentin	4
M.	Billiet	3
M.	Coupans	2
	Divers	20

Département de la Seine

MODÈLE N° 8 bis.

MEMBRE DU SÉNAT

Élu le 20 Octobre ***19***35.

(1er tour de scrutin.)

Nombre des électeurs inscrits 1252

Nombre des votants. 1246

Nombre des suffrages exprimés 1246

CANDIDAT PROCLAMÉ

Nom : Fleurot

Prénoms : Paul Abel Armand

Qualification, profession, etc. : Conseiller Municipal - Publiciste

Date de la naissance : 20 Décembre 1874 à Puligny (Côte d'or)

Nombre des suffrages obtenus par le candidat élu . . . 730

P. S. 3341 E

Les autres suffrages se sont répartis entre :

M. Mounié 801

M. Henri Tellier 727

M. Steeg 696

M. Auray 671

Divers, bulletins nuls ou voix perdues. . . . . . .

TOTAL ÉGAL au nombre des bulletins trouvés dans l'urne . . .

MODÈLE N° 8 *bis.*

Département de la Seine

MEMBRE DU SÉNAT

Élu le 20 Octobre ***19***35.

(2e **tour de scrutin.)**

Nombre des électeurs inscrits 1252

Nombre des votants. 1241

Nombre des suffrages exprimés 1237

CANDIDAT PROCLAMÉ

Nom : Cachin

Prénoms : Gilles Marcel

Qualification, profession, etc. : Député

Date de la naissance : 20 Septembre 1869 (Côte du Nord)

Nombre des suffrages obtenus par le candidat élu . . . 620

P. S. 3341 E

Les autres suffrages se sont répartis entre :

M.	Fiancette	618
M.	Clamamus	594
M.	Pic	516
M.	Lauze	42
M.	Henry Paté	28
M.	Grisoni	18
M.	Lemarchand	6
M.	Heller	4
M.	Rouquier	3
M.	Strauss	3
M.	Calmels	2
	Divers, bulletins nuls	15

Département de la Seine

MODÈLE N° 8 bis.

MEMBRE DU SÉNAT

Élu le 20 Octobre **19**35.

(1er tour de scrutin.)

Nombre des électeurs inscrits 1252
Nombre des votants. 1246
Nombre des suffrages exprimés 1246

CANDIDAT PROCLAMÉ

Nom : Morizet
Prénoms : André
Qualification, profession, etc. : Journaliste
Date de la naissance : 23 Janvier 1876 à Reims (Marne)

Nombre des suffrages obtenus par le candidat élu . . . 638

P. S. 2341 E

Les autres suffrages se sont répartis entre :

M. Mounié 801
M. Fleurot 730
M. Henri Sellier 727
M. Steeg 696

M. Oweay 671
M. Pierre Laval 647
M. Bachelet 638
M. Cachin 590
M. Clamamus 579
M. Piginnier 577
M. Fiancette 575
M. Henry Paté 555
M. François Latour 543
M. Grisoni 496
M. Pic 494
M. Doussain 470
M. Strauss 451
M. Chevenin 439
M. Rouquier 398
M. Lemarchand 229
M. Heller 113
M. Thibout 40
M. Lesesne 27
M. Marsais 22
M. Dreux 22
M. Perney 17
M. Palmels 5
M. Daussat 4
M. Quentin 4
M. Billiet 3
M. Compay 2
Divers 20

Département de la Seine

MODÈLE N° 8 bis.

MEMBRE DU SÉNAT

Élu le 20 Octobre **19**37.

(1er tour de scrutin.)

Nombre des électeurs inscrits 1252
Nombre des votants. 1246
Nombre des suffrages exprimés 1246

CANDIDAT PROCLAMÉ

Nom : Mounié
Prénoms : Rose Joseph Auguste
Qualification, profession, etc. : Pharmacien
Date de la naissance : 4 Janvier 1873 Roumengoux Ariège

Nombre des suffrages obtenus par le candidat élu . . . 801

P. S. 2341 E

Les autres suffrages se sont répartis entre :

M. Fleurot 730
M. Henri Sellier 727
M. Steeg 696
M. Auray 671
M. Pierre Laval 647
M. Morizet 638
M. Bachelet 638
M. Lachin 590
M. Clamamus 579
M. Piginnier 577
M. Flancette 575
M. Henry Paté 555
M. François Latour 543
M. Grisoni 496
M. Pic 494
M. Doussain 470
M. Strauss 451
M. Chevenin 439
M. Rouquier 398
M. Lemarchand 229
M. Heller 113
M. Thibout 40
M. Lesesne 27
M. Marsais 22
M. Dreux 22
M. Perney 17
M. Calmels 5
M. Dausset 4
M. Quentin 4
M. Billiet 3
M. Company 2
Divers 20

Département de la Seine

MODÈLE N° 8 *bis*.

MEMBRE DU SÉNAT

Élu le 20 Octobre **19**35.

(1er tour de scrutin.)

Nombre des électeurs inscrits 1252
Nombre des votants. 1246
Nombre des suffrages exprimés 1246

CANDIDAT PROCLAMÉ

Nom : Steeg
Prénoms : Jules Joseph Théodore
Qualification, profession, etc. : Professeur – Sénateur de la Seine
Date de la naissance : 19 Décembre 1868

Nombre des suffrages obtenus par le candidat élu . . . 696

P. S. 2341 E

Les autres suffrages se sont répartis entre :

M. Mounié 801
M. Fleurot 730
M. Henri Sellier 727
M. Auray 671

M. Pierre Laval 647
M. Morizet 638
M. Bachelet 638
M. Cachin 590
M. Clamamus 579
M. Piginnier 577
M. Fiancette 575
M. Henry Paté 555
M. François Latour 543
M. Grisoni 496
M. Pic 494
M. Doussain 470
M. Strauss 451
M. Thévenin 439
M. Rouquier 398
M. Lemarchand 229
M. Heller 113
M. Thibout 40
M. Lesesne 27
M. Marsais 22
M. Dreux 22
M. Perney 17
M. Calmels 5
M. Daussel 4
M. Quentin 4
M. Billiet 3
M. Company 2
Divers 20

Département de la Seine

MODÈLE N° 8 *bis*.

MEMBRE DU SÉNAT

Élu le 20 Octobre **19**35.

(1er **tour de scrutin.)**

Nombre des électeurs inscrits 1252
Nombre des votants. 1246
Nombre des suffrages exprimés 1246

CANDIDAT PROCLAMÉ

Nom : Sellier
Prénoms : Henri Charles
Qualification, profession, etc. : Maire de Suresnes
Date de la naissance : 31 Décembre 1883.

Nombre des suffrages obtenus par le candidat élu . . . 727

P. S. 2341 E

Les autres suffrages se sont répartis entre :

M. Mounié 801
M. Fleurot 730
M. Steeg 696
M. Auray 671
M. Pierre Laval 647
M. Moritzet 638
M. Bachelet 638
M. Cachin 590
M. Clamamus 579
M. Pirinnier 577
M. Fiancette 575
M. Henry Pathé 555
M. François Latour 543
M. Grisoni 496
M. Pic 494
M. Roussain 470
M. Strauss 451
M. Chevenin 439
M. Rouquier 398
M. Lemarchand 229
M. Heller 113
M. Thibaut 40
M. Lesesne 27
M. Marsais 22
M. Dreux 22
M. Perney 17
M. Calmels 5
M. Daussat 4
M. Quentin 4
M. Billiet 3
M. Compan 2
Divers 20

Département de la Seine

MODÈLE N° 8 bis.

MEMBRE DU SÉNAT

Élu le 20 Octobre ***19*** 35.

(1er tour de scrutin.)

Nombre des électeurs inscrits 1252

Nombre des votants. 1246

Nombre des suffrages exprimés 1246

CANDIDAT PROCLAMÉ

Nom : Laval

Prénoms : Pierre Jean Marie

Qualification, profession, etc. : Avocat

Date de la naissance : 28 Juin 1883 . Chateldon (Puy de Dôme)

Nombre des suffrages obtenus par le candidat élu . . . 647

P. S. 2341 E

Les autres suffrages se sont répartis entre :

M. Mounié 801

M. Fleurot 730

M. Henri Sellier 727

M. Steeg 696

M. Auray 671
M. Morizet 638
M. Bachelet 638
M. Cachin 590
M. Clamamus 579
M. Piginnier 577
M. Fiancette 575
M. Henry Paté 555
M. François Latour 543
M. Grisoni 496
M. Pic 494
M. Doussain 470
M. Strauss 451
M. Chevenin 439
M. Rouquier 398
M. Lemarchand 229
M. Heller 113
M. Thibout 40
M. Lesesne 27
M. Marsais 22
M. Dreux 22
M. Perney 17
M. Calmels 5
M. Dausset 4
M. Quentin 4
M. Billiet 3
M. Compay 2
Divers 20

Département de la Seine

MODÈLE N° 8 bis.

MEMBRE DU SÉNAT

Élu le 20 octobre *1935.*

(2e tour de scrutin.)

Nombre des électeurs inscrits 1252
Nombre des votants. 1246
Nombre des suffrages exprimés 1236

CANDIDAT PROCLAMÉ

Nom : Fiancette
Prénoms : Eugène
Qualification, profession, etc. : Conseiller Municipal
Date de la naissance : 24 Octobre 1881 à la Couvertoirade (Creuse)

Nombre des suffrages obtenus par le candidat élu . . . 622

P. S. 3341 E

Les autres suffrages se sont répartis entre :

M. Clamamus 606
M. Grisoni 3
M. . . . . .
M. . . . . .
Divers, bulletins nuls ou voix perdues. 5

TOTAL ÉGAL au nombre des bulletins trouvés dans l'urne . . 1236

Département de la Seine

MODÈLE N° 8 *bis*.

MEMBRE DU SÉNAT

Élu le 20 Octobre **19**35.

(1er tour de scrutin.)

Nombre des électeurs inscrits 1252
Nombre des votants. 1246
Nombre des suffrages exprimés 1246

CANDIDAT PROCLAMÉ

Nom : Auray ?
Prénoms : Charles François
Qualification, profession, etc. : Sans profession
Date de la naissance : 29 septembre 1861 à Orfeuille (Creuse) ?

Nombre des suffrages obtenus par le candidat élu . . . 671

P. S. 2341 E

Les autres suffrages se sont répartis entre :

M. Mounié 801
M. Fleurot 730
M. Henri Sellier 727
M. Steeg 696

M. Pierre Laval	647
M. Morizet	638
M. Bachelet	638
M. Cachin	590
M. Clamamus	579
M. Péginnier	577
M. Fiancette	575
M. Henry Paté	555
M. François Latour	543
M. Grisoni	496
M. Pic	494
M. Doussain	470
M. Strauss	451
M. Chevenin	439
M. Rouquier	398
M. Lemarchand	229
M. Heller	113
M. Thibout	40
M. Lesesne	27
M. Marsais	22
M. Dreux	22
M. Perney	17
M. Calmels	5
M. Daussel	4
M. Quentin	4
M. Billiet	3
M. Compay	2
Divers	20

Département de la Seine MODÈLE N° 8 bis.

MEMBRE DU SÉNAT

Élu le 20 Octobre 1935.

(1er tour de scrutin.)

Nombre des électeurs inscrits 1252
Nombre des votants. 1246
Nombre des suffrages exprimés 1246

CANDIDAT PROCLAMÉ

Nom : Bachelet
Prénoms : Alexandre
Qualification, profession, etc. : Maître Répétiteur
Date de la naissance : 6 Janvier 1866

Nombre des suffrages obtenus par le candidat élu . . . 638

P. S. 2341 E

Les autres suffrages se sont répartis entre :

M. Mounié 801
M. Fleurot 730
M. Henri Sellier 727
M. Steeg 696

M. Auray 671
M. Lièvre Laval 647
M. Morizet 638
M. Cachin 590
M. Clamamus 579
M. Piginnier 577
M. Fiancette 575
M. Henry Paté 555
M. Francis Latour 543
M. Grisoni 496
M. Pic 494
M. Doussain 470
M. Strauss 451
M. Eberenin 439
M. Rouquier 398
M. Lemarchand 229
M. Heller 113
M. Thibout 40
M. Lesesne 27
M. Marsais 22
M. Dreux 22
M. Perney 17
M. Calmels 5
M. Dausset 4
M. Quentin 4
M. Billiet 3
M. Compay 2
Divers 20

Ballots.

Mod. N° 102

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

2 bis

43

2ème Tour

bulletin + enveloppe

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

du 20 Octobre 1935

Pierre **LAVAL**

Georges Lemarchand
~~**Paul STRAUSS**~~

Gustave **DOUSSAIN**

Eugène **FIANCETTE**

Paul Fleuriot
~~**André GRISONI**~~

François **LATOUR**

HENRY-PATÉ

Frédéric **PIC**

Jean Hellers
~~**Louis ROUQUIER**~~

D[r] Charles **THÉVENIN**

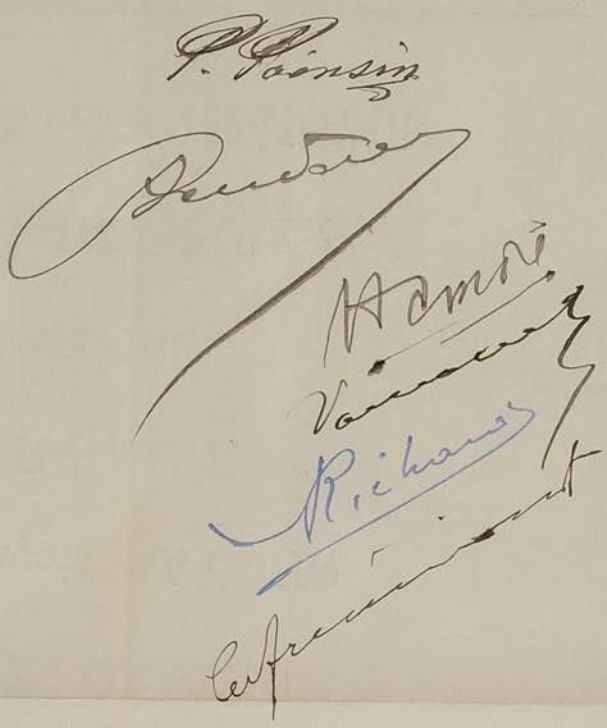

(N° 101)

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

44

Bulletin 2e cuv

Voteur

2e bur

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

du 20 Octobre 1935

Pierre LAVAL

Président du Conseil,
Ministre des Affaires Étrangères.

Paul STRAUSS

Gustave DOUSSAIN

Eugène FIANCETTE

André GRISONI

François LATOUR

HENRY-PATÉ

Frédéric PIC

Dorian Chéboux

~~**Louis ROUQUIER**~~

Dr Charles THÉVENIN

Mod. N° 102

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

1er Tour 45

Vote sur

bulletin jaune

Elections Sénatoriales 20-10-31

Laval
Grisons
Cachin
Auray
Steeg

P. Poinsot

Hanse.

Vandeveld

Richard

Lepreincourt

10e Bur

Mod. N° 102

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

8e Section / 2e tour 46

Bulletin sans enveloppe

1 Georges LEMARCHAND

Longuet

2

3

4

5

6

7

8

9

10

CANDIDATS

Mod. N° 102

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

47

Scrutin

Bulletin et enveloppe

6e Section

MM.

1 Pioult

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Régie Imp. Crété, Paris — 5000 ex. — Carré B 8 kg. (9-35) 45782.

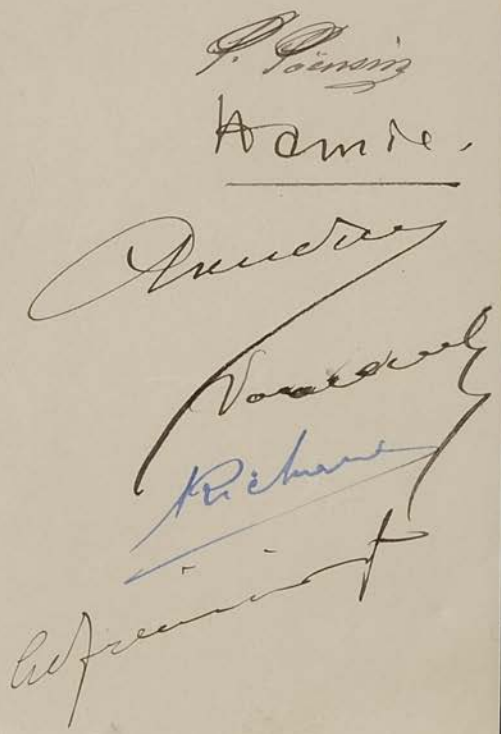

(N° 101)

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

2e tour 48

Vu bon —

Bulletin Blanc

République Française

MM.

1 .....

2 .....

3 .....

4 .....

5 .....

6 .....

7 .....

8 .....

9 .....

10 .....

Régie Imp. Crété, Paris — 5000 ex. — Carré B 8 kg. (9-35) 45782.

(N° 101)

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

49

2e tour

6e bureau

Bulletin portant des
Signes de Reconnaissance

~~FIANCETTE~~

PIC

Mod. N° 102

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

2e Tour 50

8e bur –

Bulletin Blanc

République Française

PRÉFECTURE DE LA SEINE
20 OCT. 1935

enveloppe contenant un bulletin blanc

MM.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Régie Imp. Créte, Paris — 5000 ex. — Carré B 8 kg. (9-35) 45782.

Mod. N° 102

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

2e Tour

51

8e bureau

bulletin portant de signes
de reconnaissance

République Française

PRÉFECTURE DE LA SEINE

20 OCT. 1935

Bulletin consulté

CONSEIL MUNICIPAL
DE PARIS

République Française
Liberté Egalité Fraternité

F Jarrette

Rue

Billetin contesté
par 3 voix contre 1.

Mod. N° 102

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Février. 3e Jour 52

Bulletin blanc

République Française

PRÉFECTURE DE LA SEINE
20 OCT. 1935

MM.

1 .....

2 .....

3 .....

4 .....

5 .....

6 .....

7 .....

8 .....

9 .....

10 .....

Régie Imp. Crété, Paris — 5000 ex. — Carré B 8 kg. (9-35) 45782.

Mod. N° 102

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

3e tour - 1er bur 53

Bulletin, forit 7/ papier imprimé au verso

République Française

SEINE
20 OCT. 1935
DE LA

Aussitôt après le dernier scrutin, MM. sont priés de déposer leur lettre de convoc l'indemnité de déplacement leur sera payée mune, DANS LES 48 HEURES.

Ceux qui désireraient être payés immé la droite du Bureau, où les formalités ser toucher.

Toutefois, il leur est signalé que ce les obligera à UNE ATTENTE ASSEZ PROLONGE

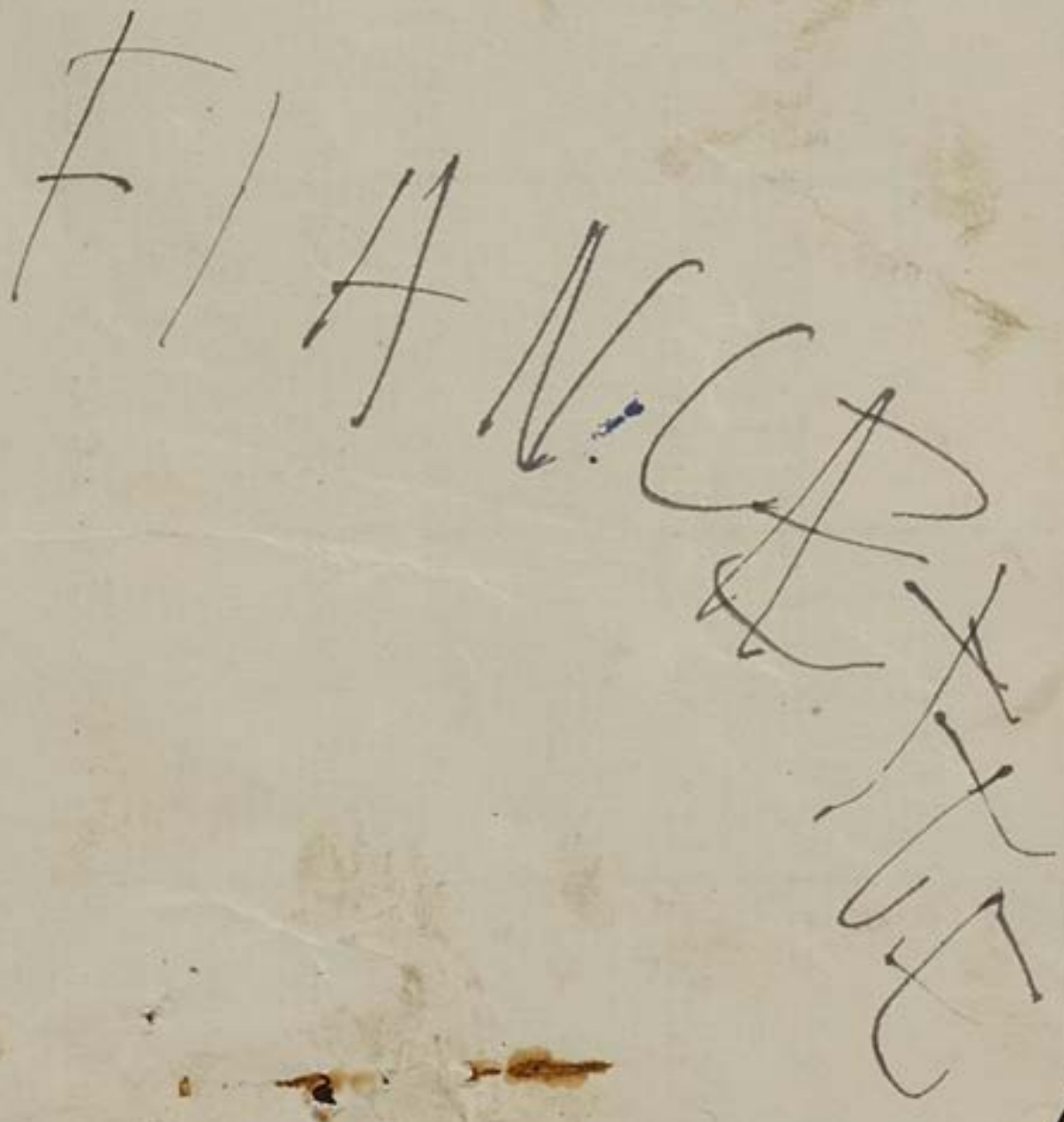

Mod. N° 102

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

3e Tour 54

2e bureau

Bulletin Blanc

République Française

PRÉFECTURE
DE LA SEINE
20 OCT. 1935

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Régie Imp. Créte, Paris — 5000 ex. — Carré B 8 kg. (9-35) 45782.

Mod. N° 102

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

3e Tour - 2e bur 55

Envoi ne renfermant aucun Bulletin

République Française

SEINE ET OISE
20 OCT. 1935
LA

Mod. N° 102

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

8e Tour - 8e Bureau

N° 6

Bulletin blanc

République Française

Boulanger

Isaac

Gide

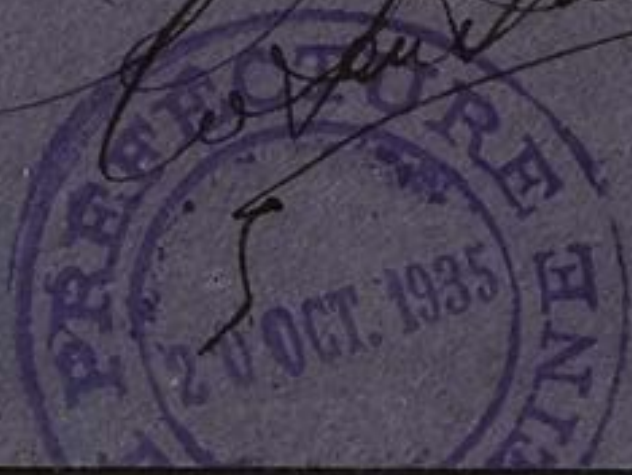

6 .....

7 .....

8 .....

9 .....

10 .....

Régie Imp. Crété, Paris — 5000 ex. — Carré B 8 kg. (9-35) 45782.

Mod. N° 102

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

57

Le Tour - Le Bureau

—

Bulletin blanc

République Française

Boulangeat

Gidon

MM.

1 .....

2 .....

3 .....

4 .....

5 .....

6 .....

7 .....

8 .....

9 .....

10 .....

Régie Imp. Crété, Paris — 5000 ex. — Carré B 8 kg. (9-35) 45782.

Mod. N° 102

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

8 tour - 2e bureau 18

1

bulletin blanc

Enveloppe contenant
un bulletin blanc

Joseph

République Française

Louis

PRÉFECTURE
DE LA SEINE
20 OCT. 1935

MM.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Régie Imp. Crété, Paris — 5000 ex. — Carré B 8 kg. (9-35) 45782.

Mod. N° 102

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

S 9

3e tour - 9e bureau

bulletin blanc

Adj. 1933. — 10e Lot — N° 11.340

MM.

1 .....

2 .....

3 .....

4 .....

5 .....

6 .....

7 .....

8 .....

9 .....

10 .....

Régie Imp. Crété, Paris — 5000 ex. — Carré B 8 kg. (9-35) 45782.

Mod. N° 102

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

60

3e tour – Voiturier

Bulletin blanc

MM.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Régie Imp. Crété, Paris — 5000 ex. — Carré B 8 kg. (9-35) 45782.

Mod. N° 102

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

61

8e tour — 10e bureau

Enveloppe pour bulletin

République Française

enveloppe
sans bulletin

PRÉFECTURE DE [illegible]
20 OCT. 1935

Seine

Pièces annexes du Procès Verbal

C. 160. 1

1935